LES FEMMES SOUS LA TERREUR

AUX MÊMES ADRESSES :

BIBLIOTHÈQUE DES MÉMOIRES CONTEMPORAINS.



Il attendait l'appel du nom de son maître. (P. 43.)

Les Femmes

SOUS

LA TERREUR

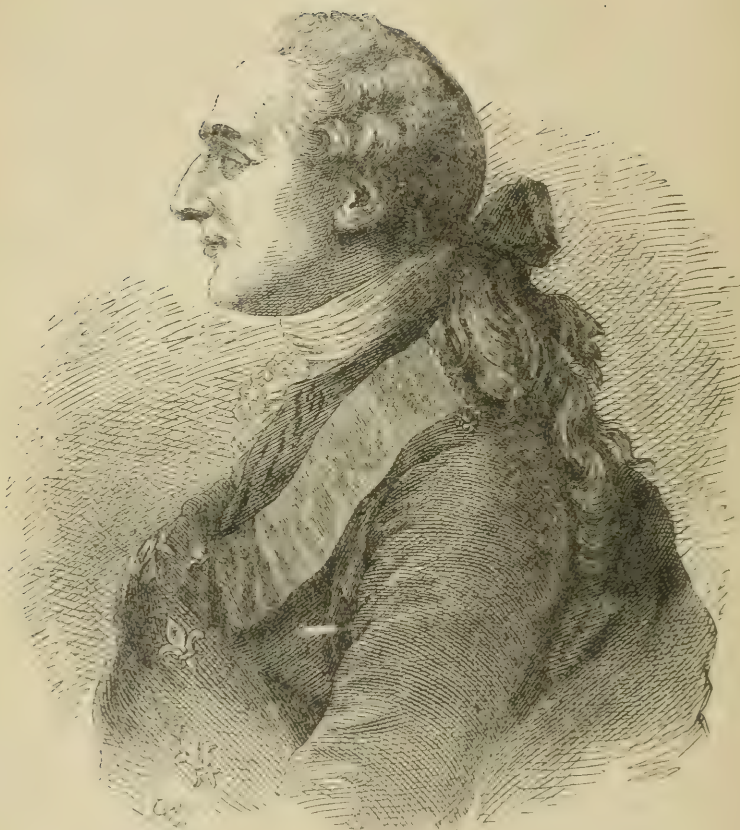
Récits authentiques

ET SCÈNES DE LA VIE RÉELLE



LILLE (Nord) | GRAMMONT (B.)

Maison St-Joseph | Œuvre de St-Charles



LOUIS XVI. (P. 11.)

Préface

LES historiens de nos jours qui ont écrit sur la Terreur ont trop souvent dénigré la société française de cette douloureuse époque. S'il fallait en croire leurs récits fantaisistes, le théâtre, les soirées, les bals auraient été la grande préoccupation de la noblesse en face des orgies sanglantes qui décimaient la capitale. La vie de plaisirs n'aurait souffert aucune interruption et se serait poursuivie, dans une sorte d'enivrement volontaire, jusqu'au jour où la prison lui aurait succédé. Bien mieux, au sein même des cachots, la frivolité mondaine aurait repris tout son empire et c'est en costume de bal que les victimes des fureurs révolutionnaires seraient passées de la prison à l'échafaud!...

Des écrivains de talent ont déjà fait justice de ces perfides imputations. Nous reconnaissons loyalement que, sous le rapport religieux, un trop grand nombre de Français, à la fin du XVIIIe siècle, avaient renié la foi de leurs ancêtres, au moins dans les villes. C'était le triomphe de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau; mais leurs disciples ne méritent pas le reproche de légèreté et d'immoralité qu'on leur inflige jusque dans les bras de la mort. Quant aux femmes, bien loin qu'elles cherchassent à s'étourdir au milieu des jouissances mondaines pour écarter le spectre de la guillotine, il n'y a aucune époque de notre histoire où elles aient donné de plus beaux exemples de vertu, de dévouement, de grandeur d'âme, de soumission confiante et généreuse à la volonté de Dieu.

Les annalistes de toutes les nuances ont du reste été obligés de le reconnaître. « La du Barry, écrit l'un d'eux, fut une triste exception en ce

temps où tant de femmes se montrèrent si fortes, si sublimes à leurs derniers moments. » — « La Révolution, remarque Dauban, en élevant la femme à l'échafaud politique, fut pour elle une terrible occasion de manifester les plus généreuses qualités de sa nature. Si on la voit maintes fois fléchir dans l'accomplissement des devoirs qui dérivent de sa condition civile, elle est admirable ici par le courage et l'abnégation. »

Ce livre est donc une apologie en même temps qu'une œuvre d'édification sociale et chrétienne. Nous croyons que personne ne le trouvera inopportun. Nul ne sait ce que nous réserve l'avenir. Dieu peut imposer à notre génération de grands sacrifices et la mettre dans la nécessité de pratiquer d'héroïques vertus. Demandons-nous si nous aurions en présence des bourreaux l'intrépidité de ces faibles femmes qui vont successivement passer sous nos yeux. Prenons exemple de la constance et de la résignation qu'elles puisèrent dans leurs sentiments religieux et sachons du moins accepter patiemment les petites croix de chaque jour pour nous préparer à de plus grandes épreuves.

A raison du puissant intérêt qui s'attache à chacun de ces récits, une telle lecture aura toutes les sympathies de la jeunesse; sur elle aussi le spectacle de tant de belles actions exercera une influence plus immédiate et plus décisive.

LES FEMMES SOUS LA TERREUR

1. — Mme de Custine.

LE caractère distinctif de l'intrépidité et du dévouement de Mme de Custine, aux jours néfastes de la Terreur, c'est l'héroïsme maternel. Elle n'échappa du reste à la mort que grâce à une protection incessante et manifeste de la Providence. Son fils a publié, sur les événements douloureux auxquels elle prit part, une relation pleine d'intérêt, qui nous révèle son sang-froid en face du danger, sa rare présence d'esprit dans les conjonctures les plus difficiles et surtout ce sublime amour de mère, inspirateur de toutes ses démarches, de toutes ses tentatives. Grande et belle figure qui méritait, nous semble-t-il, d'apparaître la première dans cette galerie de vaillantes héroïnes présentées à la Jeunesse.

« Mon grand-père, écrit le jeune de Custine, ambassadeur en Prusse et général, venait d'être appelé à Paris, où il succomba sous les dénonciations de ses envieux. C'est à l'armée qu'il avait appris la mort de Louis XVI, et la lecture des journaux lui causait une indignation dont il ne modérait pas toujours l'expres-

sion, même en présence des commissaires de la Convention. Ceux-ci lui avaient entendu dire : « Je servais mon pays pour le défendre de l'invasion étrangère; mais qui peut se battre pour les hommes qui nous gouvernent aujourd'hui? » Ces paroles, rapportées à Robespierre, furent un arrêt de mort. Ma mère, qui m'avait nourri, vivait retirée dans un village de Normandie, où elle se cachait avec moi, alors tout petit enfant. Sitôt qu'elle apprit le retour du général Custine à Paris, cette noble jeune femme crut de son devoir de quitter son asile, son enfant, de quitter tout, pour courir au secours de son beau-père, avec lequel sa famille était brouillée depuis plusieurs années, à cause des opinions politiques qu'il avait manifestées dès le commencement de la Révolution. Elle éprouva pourtant une peine inexprimable à se séparer de moi, car elle était vraiment mère; mais le malheur avait toujours les premiers droits sur ce grand cœur.

» Elle me confia aux soins d'une berceuse née chez nous, en Lorraine, et dont la fidélité héréditaire était à toute épreuve. Cette femme devait me ramener à Paris.

» Si le général Custine avait pu être sauvé, c'eût été par le dévouement et le courage de sa belle-fille qu'il l'aurait été. Leur première entrevue fut bien touchante, surtout à cause de la surprise du prisonnier. A peine le vieux soldat eut-il aperçu ma mère qu'il se crut délivré. Sa jeunesse, en effet, ses qualités brillantes, sa timidité même, qui n'empêchait pas qu'elle n'eût, quand il le fallait, un courage de lion, inspirèrent bientôt un tel intérêt au public impartial, aux journalistes, au peuple, et même aux juges du tribunal révolutionnaire, que les hommes qui avaient résolu la perte du général voulurent effrayer le plus éloquent de ses avocats, sa belle-fille.

» Le gouvernement d'alors n'en était pas encore venu au point d'impudeur où il parvint depuis. On n'osa faire arrêter ma mère qu'après la mort de son beau-père et celle de son mari; mais les hommes qui craignaient de la mettre en prison ne craignirent pas de commander et de payer son massacre;

des septembriseurs, comme on appelait à cette époque les assassins soldés, furent placés pendant plusieurs jours sur les marches du palais de justice, et l'on eut soin d'avertir ma mère du danger qu'elle courrait chaque fois qu'elle oserait se présenter au tribunal. Rien ne l'arrêta; on la voyait tous les jours à l'audience, assise aux pieds de son beau-père, où sa courageuse présence attendrissait jusqu'aux bourreaux.

» Entre chaque séance, elle employait les soirées et les matinées à solliciter en secret les membres du tribunal révolutionnaire et ceux des comités. Ce qu'elle eut à souffrir dans ses visites, la manière dont elle fut reçue par plusieurs des hommes de cette époque, exigerait de longs récits. Mais bien des détails me manquent, car ma mère n'aimait pas à raconter cette partie de sa vie, si glorieuse, mais si douloureuse; c'était presque la recommencer.

» Elle se faisait accompagner dans ses courses par un ami de mon père, costumé en homme du peuple : c'était l'habit de cour du temps; cet ami, vêtu d'une carmagnole, sans cravate, et les cheveux non poudrés, coupés à la Titus, l'attendait ordinairement sur le palier ou dans l'antichambre, quand il y avait une antichambre.

» A l'une des dernières séances du tribunal, ma mère, d'un regard fit pleurer les femmes de la galerie; pourtant ces mégères ne passaient pas pour avoir le cœur bien tendre. On les appelait furies de guillotine et tricoteuses de Robespierre. Les marques de sympathie que ces enragées donnèrent à la belle-fille de Custine irritèrent tellement Fouquier-Tinville, que, séance tenante, des ordres menaçants furent envoyés secrètement par l'accusateur public aux assassins du perron.

» L'accusé venait d'être reconduit dans sa prison; sa belle-fille, au sortir du tribunal, s'apprêtait à descendre les marches du palais pour regagner seule et à pied le fiacre qui l'attendait dans une rue écartée. Nul n'osait l'accompagner, du moins ostensiblement, de peur d'aggraver le péril. Timide et sauvage comme une biche, elle avait eu toute sa vie, par instinct, une

peur déraisonnable de la foule. Or les abords du palais de justice et la longue suite de degrés qui y mènent étaient tout couverts des flots pressés d'une populace émue de colère, gorgée de sang, et trop accoutumée déjà à s'acquitter en conscience de son exécrable office, pour reculer devant un meurtre de plus.

Ma mère, tremblante, s'arrête au haut du perron; elle craint que le pied ne lui manque. Elle se rappelle que, quelques mois auparavant, non loin de là, au guichet de l'Abbaye, Madame de Lamballe fut massacrée pour s'être évanouie en apercevant dans la main d'un des bourreaux le sabre ensanglanté qui venait de servir à exécuter les sentences de Maillard. Un ami de mon père était parvenu à faire porter au tribunal un billet pour avertir ma mère de redoubler de prudence; mais cet avis accrut le péril au lieu de l'éloigner : ma mère, plus épouvantée, avait moins de présence d'esprit : elle se crut perdue, et cette idée seule suffisait pour la perdre.

» — Si je chancelle, si je tombe comme Madame de Lamballe, c'en est fait de moi, se disait-elle; et la foule furieuse s'épaississait incessamment sur son passage.

» — C'est la Custine, c'est la belle-fille du traître! criait-on de toutes parts.

» Chaque mot était assaisonné de jurements et d'imprécations atroces.

» Comment descendre? comment traverser cette troupe infernale? Les uns, le sabre nu, se plaçaient au devant d'elle; les autres, sans veste, les manches de la chemise relevées, écartaient déjà leurs femmes; c'était le signe précurseur de l'exécution : le danger croissait. Ma mère se disait qu'à la plus légère marque de faiblesse on la jetterait à terre, et que sa chute serait le signal de sa mort : elle m'a raconté depuis lors qu'elle se mordait les mains et la langue au sang dans l'espoir de s'empêcher de pâlir à force de douleur. Le souvenir de son enfant l'électrisait et centuplait son énergie. Elle sentait le besoin de vivre pour moi. Tout à coup, en jetant les yeux

autour d'elle, elle aperçut une poissarde des plus hideuses, qui s'avançait au milieu de la foule. Cette femme portait un nourrisson dans ses bras. Poussée par le Dieu des mères, la fille du traître s'approche de cette mère. Une mère est plus qu'une femme, et elle s'enhardit à lui dire :

» — Quel joli enfant vous avez là !

» — Prenez-le, répond la mère, femme du peuple qui comprend tout d'un mot et d'un regard ; vous me le rendrez au bas du perron.

» L'amour maternel avait agi sur ces deux cœurs; il se fit sentir aussi à la foule. Ma mère prend l'enfant, l'embrasse et s'en sert comme d'égide contre la populace ébahie.

» L'homme de la nature reprend ses droits sur l'homme abruti par l'effet d'une maladie sociale; les barbares soi-disant civilisés sont vaincus par deux mères. La mienne, délivrée, se dirige vers la place sans être frappée ni même injuriée; elle arrive à la grille, rend l'enfant à celle qui l'a prêté, puis à l'instant toutes deux s'éloignent sans se dire un seul mot; le lieu n'était favorable ni à un remercîment, ni à une explication : elles ne se sont point confié leur secret, elles ne se sont jamais revues; ces deux âmes de mères devaient se retrouver ailleurs.

» La jeune femme, miraculeusement sauvée, ne put sauver son père. Il mourut! Pour couronner sa vie, le vieux guerrier eut le courage de mourir en chrétien; et cet humble sacrifice, le plus difficile de tous dans un siècle de crimes et de vertus philosophiques, lui fut reproché par les beaux esprits de l'époque!... Le général Custine, en allant à l'échafaud, baisa le crucifix, qu'il ne quitta qu'au sortir de la fatale charrette. Ce courage religieux ennoblit sa mort autant que le courage militaire avait ennobli sa vie; mais il scandalisa les Brutus parisiens.

» Durant le procès de l'infortuné Custine, mon père avait écrit et fait imprimer une défense modérée, mais franche, de la conduite politique et militaire du général. Cette défense, qu'il avait fait placarder sur les murs de Paris, fut inutile; elle

ne fit qu'attirer sur l'auteur la haine de Robespierre et du parti de la Montagne déjà fort irrité contre lui à cause de ses liaisons avec tous les hommes généreux et raisonnables de ce temps-là. Dès lors, sa perte fut jurée. Avant la fin du procès, il fut mis en prison; et quelques mois plus tard, il périt sur le même échafaud. A cette époque, la Terreur avait fait de rapides progrès : être accusé, c'était être condamné; on n'était plus jugé que pour la forme.

» Ma mère, encore libre, quoique sa conduite pendant le procès de son beau-père eût fixé sur elle l'attention publique, obtint la permission d'entrer tous les jours à la Force pour y voir son mari. Apprenant que la mort très prochaine de mon père était résolue, elle mit tout en œuvre pour lui procurer les moyens de s'évader : et en effet, elle parvint à intéresser la fille du concierge au sort du malheureux prisonnier. Grâce à elle, un plan fut jugé réalisable. On convint que la jeune fille, en passant par des détours connus d'elle seule, arriverait dans la rue en même temps que mon père, lequel, avant de monter en fiacre, lui donnerait à l'heure même trente mille francs en or, qui seraient apportés par un ami de la famille. On lui assurait, en outre, une pension viagère de deux mille francs, dont on lui remettrait en même temps le contrat signé.

» Toutes choses bien calculées, bien combinées, on prit jour pour l'exécution. Ce jour avait été choisi par Louise, la fille du concierge, d'après l'humeur et le caractère des municipaux de garde, qu'elle connaissait tous, et dont quelques-uns lui paraissaient moins redoutables que les autres; il tomba justement à l'avant-veille de celui où mon père devait être conduit à la Conciergerie, et de là au tribunal, c'est-à-dire à la mort; on était au mois de janvier 1794.

» La veille de ce jour solennel, on prit toutes les mesures les plus minutieuses, on prévit toutes les circonstances possibles à une réunion qui eut lieu dans la chambre même du prisonnier. Ma mère rentra chez elle pleine d'espérance : elle ne devait revenir à la prison que le jour suivant vers le soir, et

encore une heure seulement avant d'en sortir avec mon père.

» Les atrocités politiques se multipliaient : la veille du jour choisi pour l'évasion, la Convention décréta la peine de mort contre quiconque favoriserait la fuite d'un prisonnier politique. La loi disait qu'on poursuivrait avec une égale rigueur le complice et le recéleur; enfin, on aura peine à le croire, elle condamnait à la même punition que les coupables « tous ceux qui ne les auraient pas dénoncés!... »

» Le journal dans lequel cette loi monstrueuse fut publiée, n'était pas de ceux qu'on cachait aux prisonniers. Il fut placé à dessein sous les yeux de mon père par le geôlier de la Force, le père de Louise, le matin du jour choisi pour l'évasion.

» L'après-midi, un peu avant l'heure convenue, ma mère arrive à la prison. Elle trouve au bas de l'escalier Louise fondant en pleurs.

» — Qu'as-tu, ma fille? lui dit ma mère.

» — Ah! madame, répond Louise, oubliant en ce moment le tutoiement de rigueur, ah! venez le décider, vous seule pouvez encore lui sauver la vie; depuis ce matin je le supplie inutilement; il ne veut plus entendre parler de notre projet!

» Ma mère, craignant d'être espionnée, monte l'escalier tournant sans répondre. Louise la suit. Cette bonne fille, avant d'entrer dans la chambre du prisonnier, retient une seconde fois ma mère sur le palier et lui dit très bas :

» — Il a lu le journal.

» Ma mère devine le reste : connaissant l'inflexible délicatesse de conscience de son mari, elle s'arrête avant d'ouvrir la porte; ses genoux fléchissent sous le poids de son corps, elle chancelle comme si elle le voyait déjà monter à l'échafaud.

» — Viens avec moi, Louise, dit-elle, tu auras plus de pouvoir que moi pour le vaincre, car c'est pour ne point exposer ta vie qu'il veut sacrifier la sienne.

» Louise entre chez mon père, la porte se referme, et là commence à voix basse une scène qu'il m'est impossible de vous décrire. D'ailleurs ma mère n'a trouvé la force de me la

conter qu'une seule fois, il y a bien longtemps, et encore en abrégeant les détails.

» — Tu ne veux plus te sauver, dit ma mère en entrant ; notre fils va donc rester orphelin, car je mourrai aussi, moi, si tu meurs!

» — Sacrifier la vie de cette fille pour conserver la mienne, c'est impossible.

» — Tu ne la sacrifieras pas! elle se cachera et se sauvera avec nous.

» — On ne se cache plus en France, on ne sort plus de ce malheureux pays; ce que tu demandes à Louise est plus que son devoir.

» — Monsieur, sauvez-vous, dit Louise; le reste, c'est mon affaire à moi.

» — Tu ne connais donc pas la loi décrétée hier?

» Et il commence à lire. Louise l'interrompt :

» — Je sais tout cela; mais, monsieur, encore une fois, sauvez-vous; je vous en supplie; je vous le demande à genoux; (elle se jette alors aux pieds de mon père), sauvez-vous; j'ai mis mon bonheur, ma vie, mon honneur dans notre projet. Vous m'aviez promis de faire ma fortune, vous ne serez peut-être pas en état de tenir votre parole. Eh bien! monsieur, je veux vous sauver pour rien. Les trente mille francs en or qui nous attendent là-bas dans la rue nous serviront pour nous trois. Nous nous cacherons, nous émigrerons, et je travaillerai pour vous; je ne vous demande rien; mais laissez-moi faire.

» — Nous serons repris et tu mourras.

» — Eh bien! j'y consens, qu'avez-vous à me dire? C'est vrai, je quitte pour vous mon pays, mon père; mais puisque je suis prête à mourir avec vous, qu'avez-vous à me dire?

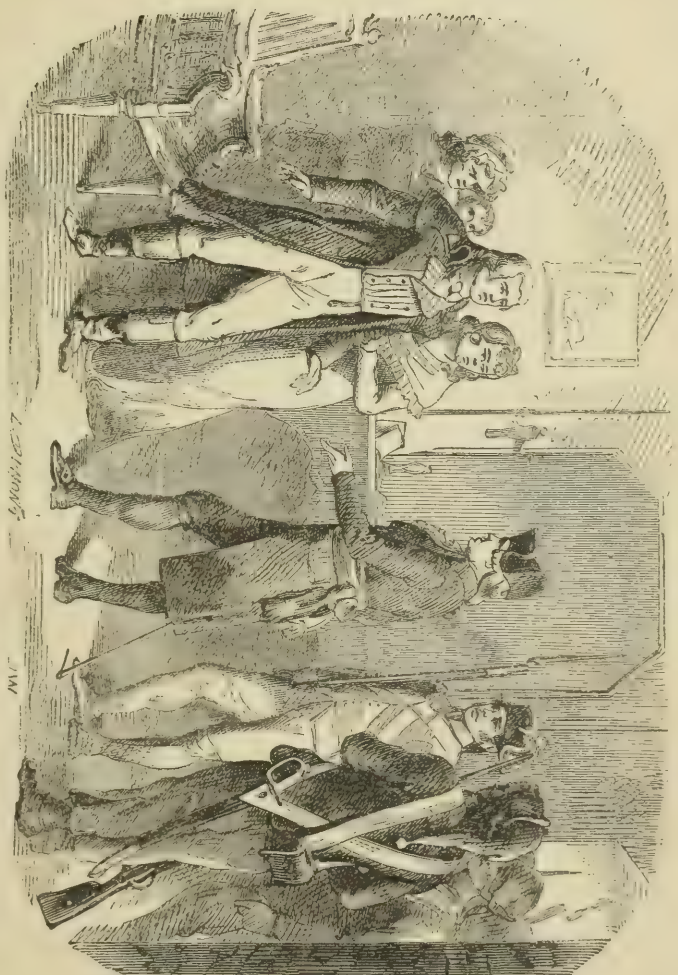
» — Tu ne sais ce que tu me proposes, Louise; tu t'en repentirais.

» — Peut-être; mais vous serez sauvé.

» — Impossible.

» — Quoi! répond ma mère, tu penses à elle, à Louise,

plus qu'à ta femme, plus qu'à notre enfant?... Tu ne sais donc pas que demain on me défendra d'entrer ici, et qu'après demain tu seras transféré à la Conciergerie! (la Conciergerie c'était la mort). Après cela, comment veux-tu que je vive, moi? La vie



On l'arracha brutalement aux embrassements de sa femme et de ses enfants. (P. 43.)

de Louise n'est pourtant pas la seule que tu doives sauver ici. D'ailleurs, toutes les chances sont pour nous, et par conséquent pour elle; mais il faut nous hâter!....

» Le souvenir de son fils exaltait Mme Custine, et dans ce

moment suprême lui donnait un courage et une éloquence inimaginables.

» Rien ne put ébranler la stoïque résolution du jeune prisonnier : les deux femmes à genoux, l'épouse suppliante, la mère furieuse, l'étrangère dévouée jusqu'à la mort, tout fut inutile. Le martyr de l'humanité ferma son cœur à l'égoïsme comme à la sensibilité : le sentiment de l'honneur et du devoir parlait plus haut dans cette âme que l'amour de la vie, que l'amour d'une femme ravissante d'attendrissement, de force et de faiblesse, plus haut que l'amour paternel. Tous ces motifs étaient presque des devoirs aussi ; néanmoins mon père fut inflexible : ce devait être un beau spectacle pour le ciel !

» Le temps accordé à ma mère s'écoula en vaines instances ; il fallut l'emporter hors de la chambre ; elle ne voulait pas quitter la prison. Louise, presque aussi désespérée, la reconduisit jusqu'à la rue, où l'attendait, dans une anxiété facile à comprendre, M. Guy de Chaumont-Quitry, notre ami, avec les trente mille francs en or.

» — Tout est perdu, lui dit ma mère, il ne veut plus se sauver.

» — J'en étais sûr, répondit M. Quitry.

» Ce mot, digne de l'ami d'un tel homme, m'a toujours paru presque aussi beau que la conduite de mon père.

» Et tout cela est resté ignoré.... Cette vertu surhumaine a passé inaperçue dans un temps où les enfants de la France prodiguaient l'héroïsme, comme ils avaient prodigué l'esprit cinquante ans auparavant.

» Ma mère ne revit mon père qu'une seule fois, à neuf heures du soir, deux jours après cette scène ; elle avait obtenu à force d'argent la permission de lui dire un dernier adieu : c'était à la Conciergerie. Ma mère s'approcha de son mari avec calme, l'embrassa en silence, et s'assit pendant trois heures auprès de lui. Durant ce temps, pas un reproche ne fut exprimé : la mort était là. Le sentiment trop généreux peut-être qui avait amené cette catastrophe était pardonné, pas un regret ne fut

avoué : le malheureux avait besoin de toutes ses forces pour couronner son sacrifice. Peu de paroles furent échangées entre le condamné et sa femme; mon nom seul fut prononcé plusieurs fois, et ce nom leur brisa le cœur.... Mon père lui demanda grâce..., ma mère ne parla plus de moi.

» Telle fut la dernière entrevue des deux époux, et tels furent les premiers récits dont on berça mon enfance.

» Ma mère avait recommandé le silence autour de moi; mais les gens du peuple aiment à raconter les catastrophes auxquelles ils ont survécu. Les domestiques ne me parlaient que des malheurs de mes parents. Aussi, jamais n'oublierai-je l'impression de terreur que m'a causée mon début parmi les hommes. Ma première affection fut la crainte. Cette peur de la vie est un sentiment qui devrait être partagé avec plus ou moins d'énergie par tous les hommes, car tous auront leur mesure de douleur à combler en ce monde. C'est sans doute ce sentiment qui m'a fait comprendre la religion chrétienne avant qu'on me l'enseignât : j'ai senti en naissant que je venais de tomber dans un lieu d'exil.

» Cependant ma mère, se voyant privée pour toujours de tout ce qui l'attachait à son pays, n'avait plus d'autre devoir que celui de sauver ses jours et de conserver la vie de son unique enfant. D'ailleurs, en France, elle avait bien plus à souffrir que les autres proscrits. Notre nom, entaché de libéralisme, paraissait aussi odieux aux aristocrates d'alors qu'il l'était aux jacobins. Les partisans exclusifs et passionnés de l'ancien régime ne pouvaient pardonner à mes parents le parti qu'ils avaient pris au commencement de la Révolution, pas plus que les Terroristes ne leur pardonnaient la modération de leur patriotisme républicain. Au milieu d'un monde plein de passions, elle se voyait donc abandonnée de tous dans son infortune. D'autres avaient la consolation de se plaindre ensemble : ma mère était seule à pleurer; un unique stimulant, un suprême soutien restait à son courage : l'amour maternel.

» Quelques jours après la dernière catastrophe qui venait

de la rendre veuve, elle sentit qu'il fallait partir; mais on ne pouvait sortir de France sans un passeport, qui ne s'obtenait qu'à grand'peine; s'éloigner de Paris, c'était s'exposer aux soupçons, à plus forte raison était-il dangereux de passer la frontière. Néanmoins, à force d'argent, ma mère parvint à obtenir un faux passeport; elle devait quitter la France par la Belgique, sous le nom d'une marchande de dentelles, tandis que ma bonne devait sortir par l'Alsace pour me réunir à ma mère en Allemagne. Nanette Mabriat, née près de Sarrebourg, à Niderville, chez mon grand-père, parlait allemand mieux que français; elle pouvait passer pour une paysanne des Vosges voyageant avec son enfant; le lieu du rendez-vous avait été fixé à Pyrmont en Westphalie; de là nous devions nous rendre à Berlin, où ma mère comptait rejoindre sa propre mère et son frère.

» On ne mit personne que ma bonne dans la confidence de ce plan. Ma mère se défiait de ses gens; d'ailleurs, par égard pour eux-mêmes, elle voulait qu'ils pussent dire hardiment qu'ils avaient ignoré notre fuite. Tout en cherchant à sauver sa vie, elle n'avait garde de négliger le soin de leur sûreté.

» Pour écarter tout soupçon de complicité, il fut convenu qu'elle sortirait de chez elle le soir, seule, à pied, déguisée en ouvrière, et que ma bonne sortirait une demi-heure plus tôt en m'emportant dans ses bras, caché sous son mantelet. On devait attacher au balcon du salon une échelle de corde qui ferait supposer que ma mère était descendue dans la rue, la nuit, par la fenêtre, à l'insu des gens de la maison. Nous logions au premier étage, rue de Bourbon. On avait depuis quelques jours fait sortir de chez nous, un à un, plusieurs objets de première nécessité pour former le petit paquet de voyage de ma mère. Ces objets avaient été déposés chez un ami, qui devait les rendre à ma nourrice, hors de la barrière, à l'heure indiquée.

» Tout étant prêt, Nanette part avec moi pour se rendre au bureau des voitures publiques de Strasbourg, et ma mère se prépare à sortir pour prendre en poste la route de Flandre.

» Au dernier moment, elle était seule dans un cabinet, au

fond de son appartement; les portes de la chambre et du salon étaient restées ouvertes; elle s'occupait à mettre en ordre des papiers importants qu'elle triait avec un soin religieux, ne voulant brûler avant de fuir que ce qui aurait pu compromettre des parents ou des amis d'émigrés restés à Paris. Ces papiers étaient, pour la plupart, des lettres de sa mère, de son frère, des reçus d'argent envoyé à des officiers de l'armée de Condé ou à d'autres émigrés, des commissions données en secret par des personnes de provinces suspectes d'aristocratie, des demandes de secours adressées par de pauvres parents et par des amis sortis de France; enfin, il y avait, dans le carton et dans les tiroirs qu'elle s'occupait à vider, de quoi la faire guillotiner dans les vingt-quatre heures et cinquante personnes avec elle.

» Assise sur un grand canapé près de la cheminée, elle commençait à brûler les lettres les plus dangereuses, et serrait au fur et à mesure dans une cassette celles qu'elle croyait pouvoir laisser après elle sans inconvénient, dans l'espoir de les retrouver un jour : tant elle avait de répugnance à détruire ce qui lui venait de ses parents ou des amis de sa famille !

» Tout à coup elle entend ouvrir la première porte de son appartement, celle qui donnait de la salle à manger dans le salon ; éclairée par un de ces pressentiments de péril, elle se dit :

» — Je suis dénoncée, on vient m'arrêter.

» Et sans plus délibérer, sentant qu'il est trop tard pour brûler les masses de papiers dangereux dont elle est environnée, elle les ramasse sur la table, sur le canapé, dans le carton, et, les prenant à brassées, elle les jette rapidement, ainsi que la cassette, sous le canapé, dont les pieds, heureusement hauts, étaient assez couverts d'une housse qui traînait jusqu'à terre.

» Ce travail terminé avec la rapidité de la peur, elle se lève et reçoit de l'air le plus calme les personnes qu'elle voit entrer dans son cabinet.

» C'étaient, en effet, des membres du comité de sûreté générale et des hommes de la section qui venaient l'arrêter.

» Ces figures, aussi ridicules qu'atroces, l'environnent en un

moment : les sabres, les fusils brillent autour d'elle ; elle ne songe qu'à ses papiers, qu'elle achève de repousser du pied sous le canapé, devant lequel elle reste toujours debout.

» — Tu es arrêtée, lui dit le président de la section.

» Elle garde le silence.

» — Tu es arrêtée, parce qu'on t'a dénoncée comme émigrée d'intention.

» — C'est vrai, dit ma mère, en voyant déjà dans les mains du président son portefeuille et son faux passeport qui venaient d'être saisis sur un guéridon ; c'est vrai, je voulais fuir.

» — Nous le savons bien.

» En cet instant, ma mère aperçoit ses gens qui avaient suivi les membres de la section et du comité.

» Un coup d'œil lui suffit pour deviner par qui elle a été dénoncée : la physionomie de sa femme de chambre trahit une conscience troublée.

» — Je vous plains, lui dit ma mère, en s'approchant de cette fille.

» Celle-ci se met à pleurer et répond tout bas en sanglotant :

» — Pardonnez-moi, madame, j'ai eu peur.

» — Si vous m'eussiez mieux espionnée, lui répliqua ma mère, vous auriez compris que vous ne couriez aucun risque.

— A quelle prison veux-tu qu'on te conduise? dit un des membres du comité; tu es libre... de choisir.

» — N'importe.

» — Viens donc.

» Mais avant de sortir, on fouille encore, on ouvre les armoires, les meubles, les secrétaires ; on bouleverse la chambre, et personne ne pense à regarder sous le canapé! Les papiers restent intacts. Ma mère se garde de jeter les yeux du côté où elle les a si précipitamment et si mal cachés. Enfin, elle sort et monte en fiacre avec trois hommes armés, qui la mènent rue de Vaugirard, aux Carmes, dans ce couvent changé en prison, et dont les murs trop fameux étaient encore teints du sang des victimes massacrées au 2 septembre 1792.

» Cependant le guide qui l'attendait à la barrière, voyant l'heure du départ passée, ne doute pas un instant de l'arrestation de ma mère, et, laissant à tout hasard un de ses frères à la place indiquée, il court sans hésiter au bureau de la diligence, afin d'empêcher Nanette de partir avec moi pour Strasbourg; il arrive à temps; on me ramène chez nous; ma mère n'y était plus!... déjà les scellés avaient été apposés sur son appartement; on n'avait laissé de libre que la cuisine, où ma pauvre bonne établit son lit près de mon berceau.

» En une demi-heure tous les domestiques avaient été forcés de déguerpir, non toutefois sans trouver le temps de piller le linge et l'argenterie; la maison était déserte et démeublée, on eût dit d'un incendie : c'était la foudre.

» Amis, parents, serviteurs, tout avait fui; un fusilier défendait la porte de la rue; dès le lendemain, un gardien civique fut substitué à l'ancien portier; ce gardien était le savetier du coin, qui reçut en même temps le titre de mon tuteur. Dans ce réduit dévasté, Nanette eut soin de moi comme si j'eusse été un grand seigneur; elle m'y garda huit mois avec une fidélité maternelle.

» Elle ne possédait presque aucun objet de valeur; quand le peu d'argent qu'elle avait emporté pour le voyage fut épuisé, elle me nourrit du produit de ses hardes, qu'elle vendait une à une, tout en se disant que personne ne pourrait lui rendre le prix de ce qu'elle dépensait pour moi.

» Si ma mère périssait, son projet était de m'emmener dans son pays, pour m'y faire élever et nourrir parmi les petits paysans de sa famille. J'avais deux ans; je tombai mortellement malade d'une fièvre maligne. Nanette trouva le moyen de me faire soigner par trois des premiers médecins de Paris. Pauvre Nanette! elle avait bien de l'énergie; malheureusement, la force de sa raison ne répondait pas à sa puissance de sentiment. C'était une belle âme, un noble cœur : ce n'était pas un grand caractère. Mais quelle fidélité!... Il semble que l'héroïque amour maternel de sa maîtresse se fût communiqué à cette

pauvre fille, qui donna des preuves sublimes de son désintéressement et de son courage.

» Elle portait la hardiesse jusqu'à l'aveuglement ; pendant le procès de mon grand'père, les crieurs publics s'en allaient par les halles, débitant d'atroces injures contre le *traître Custine*; quand ma bonne les entendait passer, elle les arrêtait au milieu de la foule, se disputait avec eux, défendait son maître contre la populace, et en appelait, jusque sur la place de la Révolution, des arrêts du tribunal révolutionnaire.

» — Que dit-on, qu'ose-t-on écrire contre le général Custine? s'écriait-elle sans égard au danger auquel elle s'exposait. Tout cela est faux; je suis née chez lui, moi, je le connais mieux que vous, car il m'a élevée; il est mon maître, il vaut mieux que vous tous, entendez-vous? S'il l'avait voulu, il aurait arrêté votre gueuse de révolution avec son armée, et maintenant vous lui lécheriez les pieds au lieu de l'insulter, lâches que vous êtes!

» C'est avec des discours semblables et bien d'autres éclairs de bon sens, tout aussi imprudents, qu'elle a plusieurs fois failli se faire massacrer au milieu des rues de Paris, par les harpies de la Révolution.

» Un jour, c'était peu de temps après la mort de Marat, elle passait avec moi, qu'elle portait sur ses bras, au milieu de la place du Carrousel. Par une confusion d'idées qui caractérise cette époque de vertige, on avait élevé là un autel révolutionnaire en l'honneur du martyr de l'athéisme et de l'inhumanité. Au fond de cette espèce de chapelle ardente était déposé, je crois, le cœur, si ce n'est le corps de Marat. On voyait des femmes s'agenouiller dans ce lieu nouvellement sanctifié, y prier, Dieu sait quel dieu, puis se relever en faisant avec recueillement le signe de la croix et une révérence au nouveau saint. Tous ces actes contradictoires peignent énergiquement le désordre des âmes et des choses à cette époque.

» Exaspérée par ce spectacle, Nanette oublie que je suis dans ses bras, elle apostrophe la dévote de nouvelle espèce, et l'accable d'injures; la furie pieuse répond en criant au sacrilège ;

des paroles, elle en vient aux coups; la foule entoure les deux ennemies. Nanette est la plus jeune et la plus forte, mais, gênée par la crainte de me blesser, elle a le dessous, et, tombant à terre avec moi, elle perd son bonnet : elle se relève échevelée, cependant elle me tient toujours fidèlement serré contre sa poitrine; de toutes parts des cris de mort la menacent :

» — L'aristocrate à la lanterne!

» On la traîne déjà par les cheveux vers le *réverbère* de la rue Nicaise, comme on disait alors. Une femme m'avait arraché des bras de la malheureuse, lorsqu'un homme qui paraissait plus furieux que les autres, fend la foule, éloigne un instant les énergumènes acharnés contre la victime, et faisant semblant de ramasser quelque chose à terre, lui dit à l'oreille :

» — Vous êtes folle, vous êtes folle, entendez-moi bien, ou vous êtes perdue : sauvez-vous, ne craignez rien pour votre enfant, je vous le porterai de loin, mais contrefaites la folle, ou vous êtes morte.

» Alors Nanette se met à chanter, à faire toutes sortes de grimaces :

» — C'est une folle, dit celui qui la protège.

» A l'instant d'autres voix répondent :

» — Elle est folle, elle est folle, vous le voyez bien, laissez-la passer!

» Profitant du moyen de salut qu'on lui offre, elle s'échappe en courant et en dansant, traverse le pont Royal, s'arrête à l'entrée de la rue du Bac, et là elle se trouve mal en me recevant des mains de son libérateur.

» Nanette, grâce à cette leçon, devint sage par attachement pour moi; mais ma mère ne cessa de redouter son audace et ses accès de franchise.

Dès son entrée en prison, ma mère éprouva un sentiment de consolation; là du moins elle n'était plus seule; elle se lia aussitôt d'amitié intime avec quelques femmes distinguées, et dont les opinions s'accordaient avec celles de mon père et de mon grand-père. Elles vinrent spontanément au devant d'une

personne à laquelle elles s'intéressaient depuis longtemps sans la connaître, et lui témoignèrent une sympathie touchante, fondée sur beaucoup d'admiration. Elle m'a parlé de Mme Charles de Lameth et de plusieurs autres.

» Ce que ma mère souffrit, dès son entrée en prison, il est plus facile de l'imaginer que de le décrire. Le souvenir de son enfant était toujours présent à son esprit. Que devenait-il, exposé à la méchanceté des révolutionnaires? que deviendrait-il surtout, si, comme tout semblait le présager, elle devait bientôt monter à l'échafaud? Sa nourrice avait-elle été autorisée à lui continuer ses services? n'avait-elle pas, elle aussi, cédé à la peur? Et, si son dévouement ne se démentait devant aucune menace, trouvait-elle les ressources nécessaires pour pourvoir à la subsistance de l'enfant et à la sienne? Tant d'incertitudes déchiraient le cœur de Mme de Custine; à ces questions douloureuses elle n'osait répondre dans un sens favorable; les apparences étaient si contraires! Que de fois une horrible pensée de découragement et de désespoir ne dut pas traverser son âme! Ah! sans doute, la mort lui eût été mille fois plus douce qu'une telle existence, mais elle sentait que jusqu'à ce que l'arrêt irrévocable fût porté, elle devait chercher à conserver ses forces, sa santé, sa vie, pour le salut de son enfant; cette seule pensée lui donnait le courage de prolonger le cruel martyre auquel jour et nuit elle se voyait soumise.

» Il avait fallu des combinaisons uniques dans l'histoire pour former une femme telle que ma mère; on ne retrouvera guère le mélange de grandeur d'âme et de vertus surnaturelles qui l'élevait bien au-dessus de son sexe et de sa manière d'être en des temps plus heureux. Tout le sublime des caractères antiques se retrouvait en elle, toute la générosité et l'abnégation des héroïnes du christianisme.

» Quand il fallut manger à la gamelle, à des tables de plus de trente prisonniers de tout rang, ma mère, qui de sa nature était la personne du monde la plus dégoûtée, ne s'aperçut même pas de cette aggravation de peine, introduite dans le régime

de la prison à l'époque de la plus grande Terreur. Les maux physiques ne l'atteignaient plus. Je ne lui ai jamais vu que des chagrins; ses maladies étaient des effets, la cause venait de l'âme.

» On a beaucoup écrit sur les singularités de la vie des prisons à cette époque; si ma mère avait laissé des Mémoires, ils auraient révélé au public une foule de détails encore ignorés. Elle a passé dans ce triste séjour les six derniers mois de la Terreur; et c'est par une espèce de miracle qu'elle put échapper si longtemps à l'échafaud.

» Plusieurs circonstances singulières concoururent à son salut; pendant la première quinzaine de sa détention, elle fut reconduite chez elle à trois reprises; là on leva les scellés, et l'on visita ses papiers en sa présence. Par une volonté qui semble providentielle, aucun des espions chargés de faire ces minutieuses perquisitions n'imagina d'aller regarder sous le grand canapé où se trouvaient toujours les importants papiers qu'elle y avait jetés pêle-mêle par brassées, au moment même de son arrestation. Elle n'avait osé charger personne de les retirer de leur cachette; d'ailleurs, chaque fois qu'on la ramenait à sa prison, les scellés étaient réapposés devant elle sur toutes les portes de son appartement. Dieu voulut donc que ce meuble fût oublié, tandis que *dans le même cabinet* on défonçait sous ses yeux le milieu d'un secrétaire pour en fouiller la cachette; et que, se livrant, selon l'esprit du temps, aux recherches les plus ridicules, on levait jusqu'à des feuilles de parquet.

» On se figure les battements de cœur de ma mère chaque fois qu'on approchait du lieu où avaient été jetés ses redoutables papiers. Elle m'a souvent répété que, pendant toutes les visites domiciliaires auxquelles on la força d'assister, elle n'osa tourner une seule fois les regards vers le canapé fatal; et en même temps elle craignait de les détourner avec affectation.

» Ceci ne fut pas l'unique marque de protection que Dieu lui donna dans ses malheurs; comme elle ne devait pas périr là, l'esprit des hommes qui pouvaient la perdre fut tourné ailleurs par une puissance invisible.

» Douze membres de la section assistaient à ces recherches. Assis autour d'une table au milieu du salon, ils terminaient toujours leur visite par un interrogatoire long et détaillé, qu'ils faisaient subir à la prisonnière. La première fois, cette espèce de jury révolutionnaire fut présidé par un petit bossu, cordonnier de son métier, et méchant autant qu'il était laid. Cet homme avait trouvé dans un coin un soulier qu'il prétendait être de peau anglaise; l'accusation était grave. Ma mère soutint d'abord que le soulier n'était pas de peau anglaise; le cordonnier président insista.

» — C'est possible, dit à la fin ma mère; vous devez vous y connaître mieux que moi; tout ce que je puis vous dire, c'est que je n'ai jamais rien fait venir de l'Angleterre : si ce soulier est anglais, il n'est donc pas à moi.

» On l'essaye; il va au pied,

» — Quel est ton cordonnier? demande le président.

» Ma mère le nomme : c'était le cordonnier à la mode au commencement de la Révolution; il travaillait à cette époque pour toutes les jeunes femmes de la cour.

» — Un mauvais patriote! répond le président bossu et jaloux.

» — Un bon cordonnier, dit ma mère.

» — Nous voulions le mettre en prison, réplique le président avec aigreur; mais il s'est caché, l'aristocrate; sa mauvaise conscience l'avait bien averti. Sais-tu où il est à présent?

» — Non, répond ma mère; d'ailleurs, je le saurais que je ne vous le dirais pas.

» Ses réponses courageuses, et qui contrastaient avec son air timide, l'ironie de ses pensées, qui perçait malgré elle sous la modération obligée de ses paroles, l'espèce de taquinerie involontaire à laquelle l'excitaient ces scènes burlesques et tragiques à la fois, son deuil, sa jeunesse, l'éclat de ses qualités extérieures, sa physionomie à la fois-passionnée, mélancolique, résignée et modeste, son air noble malgré elle, ses manières élégantes, dont la facilité faisait rougir des hommes embarrassés

dans leur grossièreté naturelle et affectée, sa renommée déjà nationale, l'autorité du malheur, l'incomparable accent de sa voix, de cette voix à la fois touchante et sonore, sa manière de prononcer le français, si nette et pourtant si douce, le don de la popularité qu'elle possédait à un haut degré sans aucune nuance de lâche complaisance, l'instinct de la femme enfin : tout en elle contribuait à lui gagner le cœur de ses juges, quelque cruels qu'ils fussent. Aussi tous lui étaient-ils devenus favorables, excepté le petit bossu : cette rancune obstinée d'une créature disgraciée par la nature me paraît un trait de lumière jeté sur le cœur humain.

» Ma mère avait un talent remarquable pour la peinture; elle possédait surtout le don de la ressemblance et le sentiment du pittoresque. Dans les moments de silence, elle se mit à crayonner les personnages qui l'entouraient, et elle fit en quelques traits une charmante esquisse du terrible tableau dont elle était la figure principale. J'ai vu ce dessin conservé longtemps chez nous; il s'est perdu dans un déménagement. Ce dessin représentait une douzaine d'hommes assis autour d'une table ronde, et une femme debout qui paraissait répondre aux questions qu'on lui adressait.

» Un maître-maçon nommé Jérôme, l'un des plus ardents Jacobins de ce temps-là, et qui faisait partie des membres du puissant comité de notre section, était présent à la scène : il lui enleva son dessin pour le faire passer de main en main; chacun se reconnut, et tous s'égayèrent aux dépens du président, qu'on voyait monté sur sa chaise pour se grandir, et pour montrer à tous les yeux d'un air grotesquement triomphant le soulier accusateur; la bosse dissimulée avec une indulgence affectée, ne paraissait qu'autant qu'il le fallait pour rendre hommage à la vérité.

» Cette modération de la part du peintre, qui était aussi la victime, fit plus d'effet sur l'assemblée que n'en aurait produit une caricature.

» — Tiens! s'écrièrent les terribles juges presque à l'unani-

mité, tiens! regarde donc comme ton portrait est flatté, président. La citoyenne t'a vu en beau, ma foi.

» Et des rires universels achevèrent d'exaspérer le cordonnier contrefait, mais tout-puissant, puisqu'il présidait à l'instruction des crimes imputés à l'accusée. Sa rage pouvait devenir funeste à ma mère; pourtant elle dut la vie à l'imprudence qu'elle commit ce jour-là.

» Le dessin qu'on lui prit fut joint aux pièces qui devaient servir au procès, et qu'on lui rendit plus tard. Jérôme, le maître-maçon, qui affectait la plus grande colère contre ma mère, à laquelle il n'adressait jamais une parole sans y mêler quelque jurement terrible; Jérôme, tout féroce qu'il était, frappé d'admiration en voyant ce qui la distinguait des autres femmes, n'eut plus qu'une pensée, ce fut de la préserver de la guillotine à son insu. Il le pouvait, il le fit; voici comment.

» Il avait un libre accès dans les bureaux de Fouquier-Tinville, l'accusateur public. Là s'entassaient les papiers où se trouvait le nom de chaque détenu écroué dans les prisons de Paris. Ces feuilles passaient toutes dans le carton où elles étaient empilées une à une par Fouquier-Tinville, qui les employait à mesure et sans choix pour fournir aux exécutions de la journée, c'est-à-dire à trente, à quarante et jusqu'à soixante et quatre-vingts assassinats publics. Ces meurtres étaient alors le principal divertissement du peuple de Paris. Le nombre de pièces se recrutait journellement des différents envois qui se faisaient de toutes les prisons de la ville. Jérôme savait où était le carton fatal, et, pendant six mois, il n'a pas manqué *une seule fois* de se rendre le soir dans le bureau, à l'instant où il était sûr de n'être pas observé, pour s'assurer que la feuille sur laquelle était inscrit le nom de ma mère se trouvait toujours au fond du carton. Lorsque de nouveaux papiers avaient été placés dans le même carton, et que l'accusateur public, par justice distributive, les avait mis sous les anciens, afin que chaque nom vînt à son tour, Jérôme parcourait la liasse infernale, jusqu'à ce qu'il eût retrouvé le nom de ma mère, et remis sous

toutes les feuilles la feuille où il était inscrit. La supprimer lui eût paru trop dangereux. On savait que Fouquier-Tinville ne prenait pas la peine de vérifier les noms, mais il pouvait compter les papiers, et Jérôme, accusé et convaincu d'une soustraction, serait monté le jour même sur l'échafaud; intervertir l'ordre des actes était un crime sans doute, mais c'était un crime moins grave et moins facile à prouver. D'ailleurs, je n'explique rien, je dis ce que j'ai souvent entendu raconter, dans mon enfance, par Jérôme lui-même. Il nous disait que la nuit, après que tout le monde était retiré, il retournait quelquefois au bureau, dans la crainte que quelqu'un, à la fin de la journée, n'eût fait comme lui et n'eût interverti l'ordre des papiers : c'était uniquement à cet ordre que tenait la vie de ma mère. Effectivement, une fois son nom se trouva le premier; Jérôme frémit, et le remit sous les autres.

» Ni moi, ni aucune des personnes qui écoutaient ce récit terrible, nous n'osions demander à Jérôme le nom des victimes dont il avait avancé le supplice en faveur de ma mère. On devine assez qu'elle n'a connu qu'après sa sortie de prison la ruse qui lui sauvait la vie.

» Au moment où le 9 thermidor arriva, les prisons, à force de se désemplir, étaient presque vides, il ne restait plus que trois feuilles dans le carton de Fouquier-Tinville : celle de ma mère était toujours la dernière; ce qui ne l'eût pas empêchée de périr, car on n'en aurait guère apporté davantage; le spectacle de la place de la Révolution commençait à lasser le public, et le projet de Robespierre et de ses conseillers intimes était, pour en finir avec les amis de l'ancien régime, d'ordonner un massacre général dans l'intérieur des prisons.

» Ma mère, si forte contre l'échafaud, m'a souvent dit qu'elle ne se sentait nul courage à l'idée de se voir poursuivie et blessée par des assassins avant d'être égorgée.

» Pendant les dernières semaines de la Terreur, les anciens guichetiers de la prison des Carmes avaient été remplacés par des hommes plus féroces, destinés à prendre part eux-mêmes

aux exécutions secrètes. Ils ne dissimulaient pas aux victimes le plan formé contre elles; le règlement de la prison était devenu plus sévère; personne du dehors ne pouvait voir les détenus; on n'osait leur rien envoyer; enfin l'accès des cours et des jardins leur était interdit, parce qu'on y creusait leurs fosses; voilà, du moins, ce qu'on leur disait; chaque bruit lointain, chaque murmure de la ville, leur paraissait le signal du carnage, chaque nuit leur semblait la dernière.

» Leurs angoisses cessèrent le jour même de la chute de Robespierre.

» Deux jours après le 9 thermidor, une grande partie des prisons de Paris était vide. Ma mère, oubliée aux Carmes, restait presque seule dans cette prison. Tous ses parents, tous les amis de notre famille étaient dispersés; personne ne s'occupait d'elle. Jérôme, proscrit à son tour comme ami de Robespierre, était obligé de se cacher, et ne pouvait plus la protéger.

» Deux mortels mois se passèrent dans un abandon plus désolant peut-être que le péril; elle m'a répété bien des fois que ce temps d'épreuve fut le plus difficile à supporter.

» La lutte des partis continuait; le gouvernement pouvait d'un jour à l'autre retomber dans les mains des Jacobins. Sans le courage de Boissy d'Anglas, le meurtre de Féraud fût devenu le signal d'une seconde Terreur pire que la première : ma mère savait tout cela, car en prison on n'ignore jamais ce qui peut inquiéter. Chaque jour elle faisait demander à me voir; j'étais mourant : ma bonne répondait que j'étais malade; ma mère pleurait et redoublait ses prières.

» Enfin, Nanette, après m'avoir sauvé la vie par ses soins, se mit sérieusement en peine de sa maîtresse. Voyant que personne ne faisait rien pour elle, la bonne fille s'en alla chez Dyle, marchand de porcelaine, pour s'entendre avec une cinquantaine d'ouvriers de notre pays qui travaillaient alors dans les ateliers de ce riche fabricant du boulevard du Temple; ces hommes avaient été employés à une manufacture de porcelaine fondée par mon grand-père à Niderviller, au pied des Vosges.



J'étais le créancier, non l'héritier de ma grand'mère. (P. 40.)

Cette manufacture, établie avec beaucoup de magnificence, avait pendant longtemps fait vivre un grand nombre de personnes, elle fut confisquée avec les autres biens du général Custine; alors le travail cessa : ceux des ouvriers qui pensaient pouvoir gagner leur vie à Paris, vinrent y chercher de l'ouvrage chez Dyle, qui les employa tous. Parmi eux se trouvait Mabriat, le père de Nanette.

» C'est à ces hommes, montés alors au rang des plus puissants, qu'elle vint demander de s'intéresser au sort de leur ancienne dame. Depuis la Révolution, ils avaient assez entendu parler d'elle; d'ailleurs, son souvenir était présent dans tous les cœurs.

» Ils signèrent avec empressement une pétition dictée par Nanette, qui parlait et écrivait le français de la Lorraine allemande, et elle porta elle-même cette requête ainsi rédigée et apostillée à Légendre, ancien boucher. Cet homme présidait le bureau où l'on déposait toutes les demandes adressées à la commune de Paris en faveur des détenus.

» Le papier de Nanette fut reçu comme les autres, et jeté dans un coin sur un rayon ouvert où se trouvaient des centaines de pétitions semblables. Il demeura là quelque temps... A quoi tenait le sort des hommes à cette époque!

» Un soir, trois jeunes gens attachés à Légendre, entrèrent sans lumière, assez tard, dans le bureau, un peu échauffés par le vin; ils se mettent à courir les uns après les autres, à monter sur les tables, à se battre pour rire, enfin à faire mille folies. Dans ce désordre, ils ébranlent les rayons du casier, un papier tombe. L'un des tapageurs le ramasse.

» — Qu'as-tu trouvé là? disent les autres.

» — Sans doute une pétition, répond-il.

» — Oui, mais quel est le nom du prisonnier?

» On appelle quelqu'un; on demande de la lumière.

» Dans l'intervalle, les trois étourdis se jurent de faire signer la liberté de la personne désignée dans cette pétition, quelle qu'elle soit, de la faire signer le soir même par Légendre

lorsqu'il rentrera, et d'annoncer à l'instant sa délivrance au détenu.

» On lit la pétition; c'est celle de ma mère, dictée par Nanette, et apostillée par les ouvriers de Niderviller.

» — Quel bonheur! s'écrient les jeunes gens; la fille du général Custine! Nous irons la tirer de prison tous les trois ensemble.

» Légendre rentre chez lui, pris de vin comme les autres, à une heure du matin; la mise en liberté de ma mère, présentée par trois étourdis, est signée par un homme ivre; et, à trois heures du matin, les jeunes gens, autorisés à se faire ouvrir la prison, frappent à la porte de sa chambre, aux Carmes. Elle logeait seule alors.

» Elle ne voulut ni ouvrir sa porte, ni sortir de la prison.

» Les jeunes gens eurent beau insister et lui raconter le plus brièvement, mais le plus éloquemment possible, ce qui venait d'arriver : elle avait peur de monter en fiacre au milieu de la nuit avec des inconnus; elle pensait d'ailleurs que Nanette ne l'attendait pas à cette heure-là; elle résista donc aux instances de ses libérateurs, qui n'obtinrent que la permission de revenir la chercher le lendemain à dix heures.

» Ainsi, après huit mois d'une prison si périlleuse, elle prolongea volontairement sa détention de plusieurs heures.

» Que trouva-t-elle en rentrant chez elle? Sa maison dévastée, les scellés encore apposés sur son appartement, ma bonne logée dans la cuisine avec moi, qui avais deux ans et demi, et qui étais resté sourd et imbécile à la suite de la maladie qui m'avais mis presque à la mort.

» Ce que ma mère eut à souffrir lors de ce retour à la liberté brisa ses forces; elle avait résisté aux terreurs de l'échafaud en se résignant chaque soir à mourir avec courage; la pensée de son enfant soutenait son esprit et son corps; elle succomba à la douleur de le voir dans la misère, privé de ce que réclamaient son âge et son tempérament maladif. La jaunisse se déclara le lendemain de son retour chez elle. Cette maladie

dura cinq mois; il lui en resta une affection du foie dont elle a souffert toute sa vie.

» Au bout de six mois, ma mère retrouva quelque argent; on lui rendit une très petite partie des terres de son mari, non encore vendues. Nous étions alors guéris tous les deux.

» — Avec quoi Madame croit-elle qu'elle a vécu depuis sa sortie de prison? lui dit un jour Nanette.

» — Je ne sais; j'étais malade. Tu auras vendu de l'argenterie?

» — Il n'y en avait plus.

» — Du linge, des bijoux?

» — Il n'y avait plus rien.

» — Eh bien, avec quoi?

» — Avec l'argent que Jérôme, du fond de sa cachette, m'envoyait chaque semaine, y joignant l'ordre exprès de ne rien dire à Madame; mais à présent qu'elle peut le rendre, je dis ce qui est. J'en ai tenu note exactement : voici le compte.

» Ma mère eut le bonheur de sauver la vie à cet homme proscrit avec les terroristes. Elle le cacha et l'aida à fuir en Amérique.

» La première pensée que fait naître le souvenir des malheurs de cette jeune femme, et de la protection divine par laquelle elle échappa tant de fois au péril, c'est que Dieu la réservait sans doute à des joies qui la dédommageraient de tant d'épreuves. Hélas! ce n'est pas dans ce monde qu'elle les a trouvées!

» Ne dirait-on pas qu'une créature ainsi poursuivie par le sort et protégée par le Ciel devait inspirer à tous les hommes une sorte de respect et le désir de lui faire oublier ce qu'elle avait souffert? Mais les hommes ne pensent qu'à eux-mêmes.

» Ma pauvre mère perdit, à lutter contre la pauvreté, qui l'épouvantait pour l'avenir de son enfant, les plus belles années de cette vie miraculeusement conservée. L'énorme fortune de mon grand'père, confisquée et vendue à vil prix au profit de la nation, était presque évanouie : de toute cette opulence il ne nous restait que des dettes.

» Vingt années s'écoulèrent en procès ruineux, pour arracher d'un côté à la nation, de l'autre à une formidable masse de créanciers qui ne voulaient pas s'entendre, ce qui me revenait de la fortune de mon aïeul paternel ; j'étais créancier, non héritier de mon grand-père, et ma mère était ma tutrice. Son amour pour moi l'empêcha toujours de se remarier.

» Nos affaires, difficiles et embrouillées, ont fait son tourment, les vicissitudes d'une liquidation des plus laborieuses ont attristé ma jeunesse comme l'échafaud avait épouvanté mon enfance. Toujours suspendus entre la crainte et l'espérance, nous luttions contre le besoin ; tantôt on nous promettait la richesse ; tantôt un revers imprévu, une chicane habile, un procès perdu, nous rejetait dans le dénûment.

» Cependant, quelques rayons de joie ont brillé pour ma mère. Un an après sa délivrance, elle obtint un passeport, et alla en Suisse, où l'attendaient sa mère et son frère, qui ne pouvaient alors s'approcher plus près de la France. Cette réunion, malgré les tristesses qu'elle renouvelait, fut un baume pour tous les cœurs.

» Madame de Sabran avait cru sa fille perdue ; elle la retrouva, encore embellie par le malheur et puisant dans la présence de son fils unique la consolation de tous les maux qu'elle avait endurés, la force de poursuivre l'épineuse carrière qui lui restait à parcourir. »

2. — Mme Molé de Champlâtreux.

MADAME Molé, née Louise de Lamoignon, mérite de prendre place parmi les femmes les plus vertueuses et les plus charitables du XVIIIe siècle. Avant de faire à Dieu le suprême sacrifice qu'il devait demander d'elle, elle avait passé sa jeunesse et les premières années de son mariage à sacrifier ses loisirs, ses forces, ses ressources au soulagement de toutes les infortunes. Ses matinées tout entières étaient consacrées à Dieu et aux pauvres. Elle assistait à la messe, où elle communiait souvent, puis elle faisait sa tournée charitable. Munie d'une liste des indigents les plus nécessiteux de sa paroisse, — la célèbre paroisse de Saint-Sulpice à Paris, — elle les visitait successivement, ne s'arrêtant ni devant la fatigue de monter un grand nombre d'étages, ni devant le dégoût naturel qu'inspire une misère extrême, occasionnée assez souvent par le vice. Elle ne voyait dans les pauvres que les membres souffrants de Jésus-Christ et plusieurs de ceux-ci la vénéraient tellement qu'ils l'appelaient « leur ange. »

Les bonnes œuvres de Mme Molé allaient se multipliant chaque jour et son exemple faisait l'admiration de toute la société qu'elle fréquentait lorsque la Révolution vint troubler et interrompre cette vie de dévouement charitable. Dès 1790, son mari ne trouva plus de sécurité ni pour ses biens ni pour sa personne, ni pour sa sainte femme et ses enfants et il dut émigrer avec toute sa famille. Du reste, son séjour en pays étranger ne fut pour lui qu'un temps de retraite et de solitude où il se

retrempa dans sa foi religieuse et ses sentiments de charité chrétienne.

Pour Mme Molé, les privations relatives résultant de ce nouvel état de vie ne furent même pas un sacrifice. Ce qui lui coûta dans son exil, ce ne fut ni la privation du luxe, ni même celle de l'abondance des ressources, choses secondaires auxquelles elle n'avait jamais attaché son cœur; ce fut la difficulté de s'approcher des sacrements, d'entendre la messe, d'entretenir en elle-même la flamme du divin amour. Ce fut aussi l'absence de sa mère et de sa grand'mère qui, après son mari et ses enfants étaient ses seules affections et ses seules joies véritables.

Mais cette première épreuve ne dura pas longtemps; ce n'était que le prélude et comme le prologue du drame affreux qui se préparait pour elle comme pour tant d'autres. Le moment ne tarda pas à venir où l'émigration fut considérée comme un crime et punie de cruels châtiments. La Constituante commença la série de ces décrets iniques qui, ne distinguant pas entre les soldats de l'armée de Condé et ceux qui se contentaient de vivre obscurs et tranquilles à l'étranger, fit de la résidence obligatoire en France une règle sans exception sanctionnée par des peines draconiennes. Elle tripla les impositions foncières et mobilières de tous les émigrés sans distinction, et prescrivit une triple retenue sur leurs rentes et redevances. La législative fit un pas de plus; elle décréta que tout émigré qui ne serait pas rentré en France dans un délai fixé, verrait ses biens séquestrés, confisqués et mis en vente.

M. Molé comprit que rester à l'étranger c'était se vouer à la misère et condamner à la ruine sa femme et ses enfants. Il revint donc en France dans les délais fixés par les décrets, avec sa famille. Ils s'établirent à l'hôtel Molé, à Paris, où résidait leur aïeul, l'ancien premier président du Parlement.

Mme Molé ne pouvait rien, dans des circonstances si graves, que par ses prières et ses bonnes œuvres. Elle multiplia les unes et les autres, et comptant moins que jamais sur la reconnaissance des pauvres, elle les secourut pour le pur amour de Dieu.

Malgré le progrès de la dissolution morale du peuple, les excitations d'une presse impie et sanguinaire et le souffle satanique qui passait et pénétrait partout, sa charité était si grande, sa bonté si admirable qu'elle se fit de nombreux amis jusque dans les rangs de la populace et qu'en beaucoup de cœurs dévorés par la misère et le vice, elle triompha de l'ingratitude.

La profonde retraite dans laquelle vivait M. Molé depuis son retour d'émigration devait, semble-t-il, le préserver des fureurs de la Révolution; malheureusement il fut trahi par quelques-uns des gens de sa maison. Sa présence à Paris fut signalée ou rappelée au comité révolutionnaire, et un matin, une troupe plus ou moins régulière de soldats ou de bandits, à la solde de la commune de Paris, vint l'arrêter chez lui au nom de la loi. On l'arracha brutalement aux embrassements de sa femme et de ses enfants, et on l'écroua dans une des nombreuses prisons qui regorgeaient déjà de criminels de sa sorte.

Dès ce moment Mme Molé fut en proie à d'inexprimables angoisses. Elle n'eut plus qu'une seule pensée, après celle de Dieu, sauver son mari. Un fidèle serviteur, nommé Duval, lui vint merveilleusement en aide pour accomplir une œuvre si difficile.

Le tribunal d'assassins qui s'était installé dans la cour de la prison où était écroué M. Molé tenait depuis le matin ses horribles assises, et chaque prisonnier, interrogé pour la forme, était successivement conduit à l'échafaud. Le courageux Duval, valet de chambre de M. Molé, se mêla à la foule des septembriseurs, et trouva le moyen de pénétrer avec eux jusque dans l'intérieur de la prison. Il attendait l'appel du nom de son maître, ne sachant pas encore ce qu'il ferait, mais décidé à tout tenter pour l'arracher à la mort.

Quand ce nom fut enfin prononcé, personne n'y répondit. M. Molé, prévenu sans doute ou devinant la catastrophe, avait gravi l'escalier de la prison et s'était caché dans les combles. Tandis qu'on s'étonne de son absence, que les juges se consultent, s'emportent et blasphèment, Duval sort de la foule, et

s'adressant à ceux qui l'entourent aussi bien qu'au tribunal, il s'écrie en empruntant la phraséologie du jour :

— C'est un ami du peuple! Il y a erreur! Ce n'est pas un aristocrate. Je le connais et l'aime beaucoup, car il m'a fait du bien. Vous devez le connaître comme moi. C'est un ami du peuple, qui ne cherchait qu'à faire du bien au peuple : le peuple ne peut avoir à se plaindre de lui. Sa femme, vous l'avez vue cent fois visiter les pauvres dans les mansardes, porter des remèdes aux malades, payer les mois d'apprentissage de nos enfants. C'est un vrai citoyen, et je ne sais pourquoi on veut le faire mourir. On l'a certainement pris pour un autre!

L'animation de Duval, son accent de vérité, le souvenir des bienfaits de Mme Molé dont le nom était populaire dans tout le quartier de Saint-Sulpice, agirent sur l'horrible auditoire.

— Eh bien! s'écria quelqu'un des juges, va le chercher, et si tu le trouves, dis-lui que le peuple lui pardonne!

Duval court, cherche partout son maître, et soupçonnant qu'il s'est caché dans les combles, y monte et l'appelle à haute voix. M. Molé l'entend et d'abord ne répond pas. Il a reconnu la voix de son serviteur, et croit qu'il le cherche pour le livrer aux assassins. Enfin, se voyant au moment d'être découvert, il sort de sa cachette, et lui dit avec un accent de douloureux reproche :

— Eh quoi! Duval, c'est toi qui me trahis!

— Non, monsieur, s'écrie le fidèle serviteur, ce n'est pas pour vous trahir, à Dieu ne plaise! J'ai obtenu votre acquittement. Venez tout de suite!

M. Molé le croit, l'embrasse, le suit, descend avec lui dans la cour de la prison. Duval le présente à la foule qui l'acclame, qui le place de force sur un brancard, et rapporte en triomphe jusque dans la cour de son hôtel celui qu'elle s'apprêtait une demi-heure auparavant à déchirer en mille pièces.

Depuis le matin Mme Molé était dans une espèce d'agonie. Le bruit du massacre des prisonniers s'était répandu dans tout Paris, et elle se demandait, à chaque minute qui s'écoulait, si ce n'était pas la dernière de la vie de son époux. Au bruit de la

foule envahissant la cour de son hôtel, à l'aspect de ces figures, de ces hommes ensanglantés, elle frémit d'horreur et croit



La fatale charrette. (P. 46.)

d'abord que c'est le cadavre de M. Molé qu'on lui apporte pour insulter à sa douleur. Mais un second coup d'œil la rassure.

Elle le reconnaît, voit qu'il est en vie et devine à l'air rayonnant de Duval que le bon serviteur a réussi à sauver son maître.

Elle se précipite au-devant de l'étrange cortège, se jette dans les bras de son mari et tous deux, rentrent chez eux brisés d'émotions et suivis du bon Duval qui jouissait plus qu'eux-mêmes de leur bonheur.

Hélas! ce bonheur ne devait pas être long! Quelques mois plus tard, les agents du comité du salut public se présentèrent une seconde fois à l'hôtel de M. Molé, l'arrêtèrent, le conduisirent brutalement à la Conciergerie, et il ne sortit plus de là que pour monter dans la fatale charrette et ensuite à l'échafaud. Il eut le bonheur de recevoir l'absolution du vénérable abbé Emery, avant de paraître devant Dieu. Lorsque sa digne épouse apprit sa mort, elle demeura quelque temps comme anéantie. Son saisissement fut tel qu'elle tomba dès ce moment dans un état de paralysie de tous les membres qui dura plusieurs mois et qui mit sa vie en danger. Son cœur était en haut, et la prière de la résignation et de l'espérance chrétienne montait incessamment vers Dieu, consolateur des affligés, et père des orphelins. Mais les ressorts de sa vie physique étaient comme brisés, et ce ne fut que par une sorte de miracle qu'elle retrouva dans la suite une partie de ses forces.

Elle avait à peine trente ans au moment de la catastrophe. Comme si ce n'était pas assez d'un si rude coup pour l'accabler, le gouvernement d'alors mit ses biens sous le séquestre, de sorte qu'elle se vit à peu près dénuée de ressources. Mais son Dieu lui restait toujours. Le premier moment de déchirement passé, Mme Molé retrouva toute son énergie morale, toute sa vertu chrétienne; et le jour même où on vint lui annoncer qu'elle était veuve, elle se consacra immédiatement à Dieu par un vœu solennel qu'elle prononça entre ses mains, lui offrant tout le reste de sa vie pour l'âme de son mari et pour le bonheur de ses enfants.

Ces pauvres orphelins étaient au nombre de trois, un garçon et deux filles. Mme Molé, infirme au point qu'elle ne pou-

vait remuer le pied ni la main, et qu'il fallait la faire manger comme un petit enfant, conservait malgré tout une admirable sérénité, et veillait, de son lit de souffrances, à l'éducation de ses enfants. Mais une nouvelle épreuve ne tarda point à l'atteindre.

Quelques semaines après la mort de son mari, elle fut réveillée en sursaut un matin à sept heures par un bruit de pas précipités, des cris et des jurements, qui annonçaient quelque visite officielle. C'était une troupe de gardes municipaux qui venaient l'arrêter pour la conduire en prison avec ses enfants. On lui laissa à peine le temps de se vêtir ou plutôt de se faire habiller avec ses enfants; elle ne put prendre et cacher sur elle qu'une petite Bible, une *Imitation de Jésus-Christ* et un crucifix dont elle ne se séparait jamais, et elle quitta l'hôtel où elle avait passé de si heureuses années, sans savoir si elle ne le quittait pas sans retour. Comme elle ne pouvait marcher, on la mit sur un matelas, et quatre des municipaux l'emportèrent à travers les rues jusqu'à la prison où elle fut écrouée. En voyant passer ce cortège, cette jeune femme paralytique, vêtue de deuil, portée par des valets de bourreaux qui insultaient à sa douleur, suivie de trois pauvres enfants, en deuil comme elle, qui pleuraient de voir maltraiter leur mère, les gens du quartier échangeaient des regards furtifs de pitié; ils se demandaient si c'était là la récompense de tant d'œuvres de charité, de tant d'aumônes répandues, de tant de veuves consolées, d'orphelins secourus et arrachés à la misère, et ils maudissaient tout bas ces tyrans qui se disaient amis du peuple et qui traitaient ainsi ses seuls, ses véritables amis.

Il est facile de se figurer ce que dut souffrir Mme Molé pendant sa détention. Tout ce que l'âme et le corps peuvent supporter de douleurs semblait réuni par un art infernal pour accabler les malheureuses victimes de la Terreur. Au physique, des cellules misérables, obscures, malpropres, des grabats dont les pauvres n'auraient pas voulu, le froid pendant l'hiver, une chaleur étouffante et malsaine pendant l'été, pas de lumière le

soir pour diminuer la longueur interminable des nuits, mille bruits troublant à chaque instant le sommeil, une nourriture insuffisante et détestable, le pain même si mauvais parfois que sa seule vue soulevait le cœur, en un mot tous les besoins de la nature changés en instruments de supplice et devenus complices des bourreaux : telle était l'existence matérielle des prisonniers.

Au moral, c'était pis encore; les parents séparés de leurs enfants ou, quand ils les conservaient près d'eux comme Mme Molé, témoins de leurs privations et de leurs larmes, le manque de nouvelles du dehors, l'annonce fortuite et incessante de la mort de ceux qu'on aimait le plus, les visites domiciliaires la nuit comme le jour, un espionnage continuel, l'incertitude du lendemain, l'échafaud toujours dressé, attendant chaque jour sa provision de victimes, l'appel quotidien des condamnés, et cette épée de Damoclès de la guillotine toujours suspendue sur la tête de chacun : telle était l'horrible condition des détenus, des victimes de la liberté et de la fraternité révolutionnaires.

Comme toutes les âmes vraiment chrétiennes, Mme Molé se plaignait peu et n'entretenait que Dieu de ses souffrances pour les sanctifier en les lui offrant. Mais ce qu'on sait des circonstances de sa captivité n'est pas fait pour diminuer l'horreur des bourreaux et la pitié pour les victimes. La paralysie dont elle était atteinte et qui, tout en s'affaiblissant graduellement, durait encore à sa sortie de prison, ne lui valut aucun adoucissement du régime que nous venons de décrire. La nourriture était si répugnante qu'elle ne pouvait vaincre son dégoût et qu'elle souffrait de la faim. Dénuée de tout remède, elle manquait même du linge nécessaire pour se changer et changer ses enfants. Elle était gardée à vue presque continuellement par des agents de la Commune dont la présence et les propos grossiers étaient pour elle un supplice de tous les instants.

Il lui était impossible de dormir en paix. Soit hasard, soit raffinement de malice, on lui avait donné une chambre près de la porte d'entrée de la prison, de sorte que, chaque nuit, elle

entendait le fatal marteau qui annonçait l'arrivée des commissaires, puis l'appel fait à haute voix des condamnés du lendemain. Durant plusieurs mois, elle suivit ce funèbre exercice, qui chaque jour était pour elle le plus saisissant des sermons sur la mort et l'éternité, et chaque soir elle se demandait si son nom ne figurerait pas sur la liste du lendemain.

Un jour vint où elle entendit au dehors de la prison un tumulte inaccoutumé; les portes s'ouvraient, se refermaient, comme si une lutte était engagée entre la mort qui attendait sa proie quotidienne et la prison qui la lui refusait. Bientôt, le canon retentit, et les condamnés devinèrent qu'un combat dont leur vie était l'enjeu se livrait entre les tyrans de la Convention. C'était le 9 thermidor, ce jour où la chute de Robespierre termina la période la plus sanglante de la Terreur, et livra la France à des mains à peu près aussi criminelles, mais à une politique forcément moins violente, par suite de cette loi de réaction qui se retrouve partout, dans le monde moral comme dans le monde physique.

A partir de ce moment, les prisons ne s'ouvrirent pas pour tous les accusés, comme on le pense trop généralement, le bourreau ne resta pas absolument inactif, et les ombres de la Terreur planèrent longtemps encore sur la France. Mais on commença à respirer plus librement : les vainqueurs de Robespierre ne pouvaient pas gouverner comme Robespierre et la clémence s'imposait à eux comme une conséquence obligée de leur victoire. Chaque jour, on relâchait quelque prisonnier, sans aucun plan apparent, mais avec l'intention évidente de vider peu à peu les cachots par un autre procédé que la guillotine. L'appel quotidien avait cessé, et ceux qui restaient sentaient dans l'attitude des geôliers, dans l'air même qu'ils respiraient, comme un parfum de liberté renaissante.

Malgré ces adoucissements et le retour de l'espérance qui rend supportables toutes les souffrances humaines, le séjour des prisons de la République fut rude jusqu'à la fin aux détenus qui, comme Mme Molé, y furent gardés longtemps après le

9 thermidor. Elle y passa toute la première partie de l'hiver de 1794-1795, qui fut très rigoureux, et elle y souffrit cruellement. Elle voyait ses enfants pleurer de froid, lui montrer leurs mains et leurs pieds gonflés et crevassés par les engelures, et elle ne pouvait les soulager. Elle connut en un mot toutes les misères, toutes les souffrances qu'elle avait si souvent consolées et soulagées chez les pauvres, et elle puisa dans cette expérience une charité plus grande encore pour les malheureux et une volonté plus forte de les secourir si Dieu lui rendait un jour la liberté et la fortune. Quand elle sentait son courage prêt à défaillir, elle ouvrait sa Bible, ou son *Imitation*, elle regardait son crucifix, et les paroles des saints Livres, le silence du Sauveur sur la croix ranimaient son espérance et rappelaient l'action de grâces sur ses lèvres.

Enfin, son tour arriva d'être appelée au greffe de la prison, et, après un interrogatoire de pure forme, elle obtint son élargissement. Elle sortit de prison, en bénissant Dieu, mais avec une joie bien mêlée d'inquiétude. Depuis son incarcération, elle n'avait eu aucune nouvelle de sa mère et de sa grand'mère, qui, de leur côté, ne savaient pas si elle était morte ou vivante. On juge de leur bonheur quand elles se retrouvèrent en vie et qu'elles purent confondre leurs actions de grâces avec leurs larmes et leurs embrassements. Mme Molé ne recouvra du reste sa liberté que pour se vouer à Dieu plus pleinement que jamais et reprendre avec un nouveau zèle l'exercice de cette inépuisable charité qui fut, on peut le dire, le fond même de son existence.[1]

(1) D'après le P. Levé et le marquis de Ségur.

3. — Mme Gényer.

LA famille Gényer, de Moissac, fut particulièrement éprouvée par la Révolution, et nous avons un récit aussi fidèle qu'émouvant de ces grandes épreuves dans la vie de Mme Gényer, par Henri Calhiat.[1]

« Sus aux bastilles, sus aux châteaux! Guerre aux aristocrates, guerre aux riches! » Le mot d'ordre donné par la prise et la démolition de la Bastille de Paris fut entendu et compris partout, à Moissac aussi bien qu'ailleurs, et comme la famille Gényer passait pour être l'une des plus riches, elle fut une des premières attaquées par les démagogues. Elle habitait la maison même qui depuis est devenue le couvent de la *Miséricorde*, grande et belle maison qui était dotée d'un vaste jardin et de nombreuses dépendances affectées au commerce de la minoterie.

Une nuit les émeutiers s'attroupèrent sous les fenêtres, en poussant des vociférations sauvages, et à coups redoublés, lancèrent des pierres et des cailloux contre les portes et les contrevents. Que voulaient-ils? On ne saurait trop le dire. Là encore la Révolution n'était qu'à l'aurore de ses revendications. C'était l'ère des tracasseries, plus tard devait venir l'ère des spoliations. On n'en était pas encore arrivé à cette République que les Moissagais, dans leur langue pittoresque ont appelée *fureteuse*

(1) *Vie de Mme Gényer,* par l'abbé Henry Calhiat. Paris 1898. (Reproduction interdite.)

d'armoires. On se contentait de pousser des cris, de proférer des menaces, d'enfoncer des portes et de casser des vitres : on simulait ainsi la prise d'assaut de ce qu'on pouvait regarder comme de petites bastilles outrageant en plein soleil la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

La maison Gényer ne renfermait pas de prisonnier; mais elle contenait des farines, et le peuple avait peut-être là un prétexte pour crier famine, sous les fenêtres de ceux qui vendaient les premiers éléments du pain.

La manifestation tumultueuse de la rue réveilla tout le monde, excepté Rose, sa fille, qui dormait profondément; mais le fracas ayant redoublé, elle s'éveilla à son tour et, prise de terreur, craignant surtout pour la vie de ses parents, elle se mit à pleurer à chaudes larmes et s'évanouit même dans les bras de sa mère accourue pour la secourir en cas de danger.

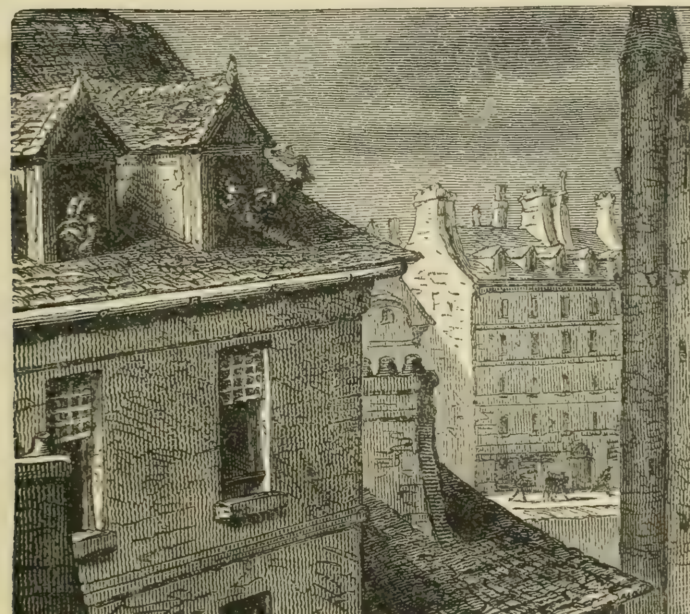
Ici commence un drame, hérissé de péripéties poignantes, qui se termine par un dénouement funèbre.

Le bruit continue devant la maison et prend bientôt des proportions effrayantes. Alors la mère, désespérée, prend sa fille et l'emporte demi-nue dans son jardin.

Elle arrive dans la rue par une porte dérobée et va frapper chez le voisin, en le priant de la sauver. Ce misérable, craignant sans doute de se compromettre, refuse d'ouvrir.

Mme Gényer, seule, à minuit, sans abri, comme la Mère de notre divin Maître, cherchant partout où se cacher et abriter son trésor, prie Dieu de venir à son secours. Elle serre dans ses bras son enfant qui meurt d'effroi, frappe à une autre porte, mais on répond encore qu'on n'ose point ouvrir. Elle conjure avec larmes, elle supplie qu'on ait au moins pitié de sa fille; on lui dit enfin que tout ce qu'on peut faire, c'est de la laisser entrer dans l'étable voisine. La pauvre mère pénètre dans ce réduit, le cœur tout joyeux de ressembler jusqu'à la fin à Notre-Seigneur Jésus-Christ; elle se met à genoux, baise avec respect cette paille que Dieu prit un jour pour berceau, l'accommode de son mieux et y dépose sa fille. L'enfant tremblait de froid,

et ses membres étaient mouillés d'une sueur glacée. La mère l'enlace dans ses bras, la couvre de baisers, tâche de la réchauffer avec ses propres vêtements, avec ses mains, avec sa bouche. Tout fut inutile; la secousse avait été trop forte. L'orage passé et le jour venu, Mme Gényer rentre dans sa maison dévastée. Rose fut aussitôt mise au lit, les médecins furent appelés; mais à leur contenance embarrassée, l'infortunée mère comprit que



Les habitants des maisons voisines firent des signes. (P. 145.)

sa fille était perdue. Elle court aussitôt au petit oratoire qu'elle avait dressé dans sa chambre, tombe à genoux, et, l'âme brisée par la douleur, elle s'offre à Dieu pour la conservation de sa fille. L'enfant surprise de ne plus avoir sa mère à ses côtés, se lève, entre brusquement dans son appartement, et, la trouvant en larmes, lui demande vivement la cause de cette affliction.

Mme Gényer n'osait ni ne pouvait trop parler; enfin connaissant bien la piété de sa fille et craignant que son silence ne lui causât plus de mal, elle avoua ce qui venait de se passer.

— Maman, dit aussitôt l'enfant, je veux imiter votre générosité et suivre votre exemple.

Et se prosternant à son tour, elle fit à Dieu le sacrifice de ce qu'elle avait de plus cher au monde; puis elle rassura sa mère, et tâcha de la consoler par la pensée que, venant toutes deux de faire un acte d'amour parfait en s'offrant à Dieu sans réserve, elles ne pouvaient manquer d'être secourues.

Cependant le mal augmentait toujours, et la mort paraissait obstinée à vouloir moissonner cette tendre fleur. Un nouvel acte de brutalité commis contre la maison de M. Gényer, vint anéantir tout espoir. Un soir que Mme Gényer veillait auprès de sa fille souffrante, une bande de forcenés passant dans la rue et apercevant la lumière, s'arme de grosses pierres et les lance contre les fenêtres, qui n'étaient pas, cette fois, protégées par les contrevents. Ces pierres allèrent droit au lit de Mlle Gényer. La mère, n'écoutant plus que son amour, monte aussitôt sur la couche et couvre sa chère enfant de son corps. Dieu permit que le ciel de lit, violemment ébranlé, tombât de côté et abritât la mère et la fille. Mais c'en était fait. La nouvelle commotion était trop forte : Rose s'achemina plus visiblement que jamais vers le tombeau.

Le père et la mère ne pouvaient se résoudre à la voir mourir. Ils se concertèrent sur les moyens à prendre pour retarder leur malheur, et il fut décidé que Mme Gényer mènerait sa fille à Toulouse pour la confier aux plus savants médecins. Rose sortit de cette maison dont elle avait fait tout le bonheur, et quitta son père qu'elle ne devait plus revoir ici-bas.

Arrivée à Toulouse, elle devint l'objet des soins les plus intelligents et les plus assidus; mais Dieu avait résolu de placer sur la tête de sa mère la plus douloureuse couronne d'épines qu'une femme puisse porter ici-bas. Mme Gényer, voyant approcher le moment fatal, renouvela son offrande et sa soumission à l'adorable volonté de son Créateur, et reçut le dernier soupir de sa fille bien-aimée, qui mourut comme mourrait un ange, si les anges pouvaient mourir.

Tout n'était par fini pour la vaillante femme, mais plus les épreuves grandissaient, plus elle allait se montrer intrépide et fidèle au devoir.

Les chrétiens de Moissac, comme la plupart des autres, n'osent plus montrer leur foi à l'extérieur, terrorisés qu'ils sont par les lois tyranniques de la Convention. Mme Gényer n'a peur de rien. Apprend-elle qu'une messe va se dire dans une église, ou dans une chapelle? Elle accourt en toute hâte sans se préoccuper du sort qui lui est réservé. Un jour, un *patriote* qui voit dans la dévotion de Mme Gényer une insulte à ses convictions de républicain athée, croit bon de lui montrer qu'elle n'a plus le droit d'aller faire ses patenôtres dans les lieux consacrés au culte. Que fait-il? il s'arme d'un faisceau d'orties, se poste au seuil de l'église, et lorsqu'elle se présente pour entrer, il lui en fouette le visage à plusieurs reprises. La douleur est cuisante; Mme Gényer ne se plaint pas; elle trouve au contraire qu'elle n'a pas acheté bien cher le bonheur d'assister à la messe. Au sortir du lieu saint, elle subit encore le même outrage, et celui qui a le triste courage de le lui infliger la menace même de la promener autour de la ville, au son du tambour, si elle continue à fréquenter l'église. Ces menaces ne l'effraient guère. Elle rentre chez elle, heureuse d'avoir pu souffrir quelque chose pour son Dieu, et de confesser son nom, si l'occasion s'en présente encore.

Un autre jour, dans des circonstances pareilles, un autre patriote s'avance vers elle en ricanant, la décoiffe et lui crache cyniquement au visage. Comment répond-elle à ces grossières injures? Par le silence. Elle essuie les *crachats patriotiques* qu'elle vient de recevoir, n'articule pas le moindre reproche à l'adresse de l'insolent, et continue son chemin, contente de ce nouvel outrage qui lui donne un trait de ressemblance de plus avec le divin Maître.

Mais bientôt la persécution arrive à la crise aiguë. Les églises sont dépouillées; on rencontre partout des bûchers où sont jetés pêle-mêle les missels, les chaires, les tableaux, les

confessionnaux, les statues, les ornements sacrés, les reliques des saints, et l'on voit, autour de ce feu sacrilège, la population ivre de vin et d'impiété danser en chantant la carmagnole et en blasphémant le Dieu de Clovis et de Charlemagne.

La vieille cité de Moissac, sanctifiée par les moines, va-t-elle voir apparaître dans ses murs la honteuse floraison de toutes les lois scélérates et grotesques de la Terreur? Non, mais elle est condamnée cependant à en subir quelques-unes. Contentons-nous d'indiquer celles qui donnent à notre héroïne l'occasion de montrer sa vaillance ou sa foi.

Moissac, nous venons de le voir, a ses *patriotes;* il a aussi ses *tricoteuses*. Les tricoteuses sont des mégères qui siègent au tribunal révolutionnaire, parlent dans les clubs, au milieu des démagogues, et au nom de la décade introduite dans le calendrier républicain, travaillent, tricotent le dimanche comme les autres jours. Il faut faire comme elles. La loi est telle : il n'y a plus qu'à s'incliner. A Moissac, deux dames reçoivent publiquement un châtiment pénible et humiliant pour avoir refusé de tricoter pendant leur promenade du dimanche.

Malgré cela, la loi n'est pas prise au sérieux, et les autorités du moment, voyant que la force devient inutile, ont recours à l'artifice. Elles simulent des actes ministériels, réclament une grande quantité de charpie pour le pansement des nombreux blessés des armées de la République, et font crier à son de trompe que chaque femme aura, chaque jour, à fournir une quantité déterminée de charpie. Cette fois, on le voit, le piège est habilement tendu. Travailler le dimanche par charité, pour secourir une misère nationale, c'est faire une œuvre à la fois chrétienne et patriotique... Qui donc peut le trouver mauvais? Un grand nombre se laisse prendre à cette proposition humanitaire; mais Mme Gényer sait démêler ce qu'il y a de fourbe dans la mesure de philanthropique apparence : « ce *bloc enfariné* ne lui dit rien qui vaille, » et, le dimanche venu, elle refuse obstinément de travailler. Puis, lorsque l'agent de police préposé à l'observation de la loi, vient lui réclamer sa part de

charpie, elle répond fièrement que le dimanche est observé dans sa maison et qu'elle fournira son contingent le lendemain. L'agent l'insulte au nom de la nation, de l'armée et de la fraternité, toutes trois outragées, et au nom de la loi, la condamne à l'amende. Incontinent elle paie l'amende, bien décidée à ne pas se soumettre à une autorité aussi despotique qu'impie et ridicule.

Voici bientôt *la constitution civile du clergé,* qui partout fait des martyrs et des apostats. Parmi les prêtres, les uns sont guillotinés ou déportés; les autres émigrent à l'étranger; plusieurs parviennent à se cacher dans des caves ou des greniers; enfin un certain nombre apostasient. De ces derniers, Moissac en compte quelques-uns dans son histoire.

Mme Gényer, apprenant leur défection, ne peut jamais arriver à la comprendre. Dans l'énergie de sa foi, elle ne peut s'habituer à la pensée que des hommes qui ont fait des serments solennels à Dieu, puissent les trahir devant la persécution. Elle gémit sur leur trahison, et se garde bien de communiquer avec eux ou de partager leurs schismatiques prières : elle est même quelquefois sur le point d'aller leur reprocher leur forfaiture, et si elle n'obéit pas à cette pensée, c'est qu'elle est arrêtée par la prudence; elle se contente alors de prier pour ces pauvres égarés. Mais elle honore, secourt, et hospitalise au besoin les bons prêtres restés fidèles au devoir.

Elle a dans sa maison une chambre haute, spacieuse, éloignée de la rue, et connue sous le nom de *chambre blanche.* C'est là que se célèbre la messe, quand faire se peut. Une grande table de marbre sert d'autel. Le calice, les ornements, les ustensiles sacrés sont gardés sous clé, dans une cachette particulière. L'heure venue, notre vaillante chrétienne prépare avec respect tout ce qu'il faut pour les saints mystères, et le sacrifice s'accomplit comme aux catacombes, devant une assistance recueillie et prête pour le martyre.

Dans cette chambre, des enfants ont été baptisés, plusieurs mariages ont été bénits, et un certain nombre de malades ont reçu les derniers sacrements.

Or, Mme Gényer préside à tous ces pieux exercices, au péril de sa vie et de celle de son mari qui n'a pas le courage d'entraver les élans de sa charité magnanime, bien qu'il comprenne les dangers auxquels il s'expose.

Les dangers, en effet, éclatent bientôt, et la maison qui reçoit les prêtres devient le point de mire des espions républicains. Alors, notre industrieuse libératrice use de stratagèmes pour sauver ses protégés.

Avec l'agrément d'un voisin ami, sur lequel elle peut compter, elle fait pratiquer une ouverture dans la muraille, et y fait placer un de ces grands moulins dont se servent les minotiers pour passer la farine, et au premier signal du péril, le prêtre s'échappe et prend la fuite par cette ouverture.

Un jour, cependant, une patrouille arrive si inopinément qu'elle est sur le point de prendre la pieuse assemblée en flagrant délit de *conspiration*. En ce temps-là, dire la messe ou l'entendre, c'était conspirer, car il n'y avait plus qu'un seul culte permis, celui de la déesse *Raison*.

Le célébrant est à l'autel, sur le point de terminer le sacrifice auquel assiste la sainte femme, plongée dans la méditation, lorsqu'on entend un bruit étrange, mêlé d'insultes et de protestations. Les protestations sont faites par la bonne Jacquette, servante de Mme Gényer qui, placée aux aguets, interpelle courageusement les émissaires de la Convention, pour donner à sa maîtresse le temps de faire disparaître les traces du délit. Quant aux injures, elles ont pour auteurs les émissaires qui font entendre le cliquetis de leurs armes et qui demandent à perquisitionner dans la maison.

Un moment, nos « conspirateurs » se croient perdus ; car le bruit redouble, l'ennemi est là, les sbires sont à la porte de la chapelle. Heureusement la maîtresse du lieu est douée de beaucoup de sang-froid ; puis, armée du bouclier de la prière, elle se sait invulnérable, et en un clin d'œil, elle a disposé ses batteries pour répondre à l'attaque. Elle fait entrer le prêtre dans la cachette connue, dépouille l'autel et se présente le front haut et

serein devant les perquisitionneurs. Elle les salue avec une politesse affectée et leur dit :

— Messieurs, vous désirez sans doute visiter la maison ! Veuillez me suivre.

Après cela, elle leur indique le chemin, leur demande une minute pour déposer un fardeau qui l'embarrasse, va cacher son trésor en lieu sûr, et revient aussitôt pour les accompagner dans leur visite. Les émissaires entrent partout, éventrent les meubles avec leurs sabres, frappent les murs avec la crosse de leurs fusils, accompagnent leur perquisition de menaces, de hurlements et de blasphèmes qui navrent notre héroïne sans l'effrayer, et continuent leurs recherches pendant trois longues heures. Mais ils ne trouvent absolument rien ; et, de guerre lasse, ils finissent, en écumant de rage, par se rendre à l'évidence, et par déclarer que décidément il n'y a pas de prêtre caché dans la maison. Ils sortent en pestant toujours, et Mme Gényer, heureuse et fière de son succès, tombe à genoux pour remercier Dieu, avec des larmes d'amour, de l'assistance si visible qu'il vient de lui prêter.

Ce trait est admirable sans doute ; en voici un autre qui met en relief la tendresse fraternelle dont fit preuve Mme Gényer aux mauvais jours de la Révolution.

Elle apprend, par une sorte de permission providentielle, que ses deux frères, l'abbé Charles et l'abbé Benoît, ont été empoignés et incarcérés. Quel est leur crime ? ils ont refusé le serment à la *Constitution civile du clergé*, et la loi du moment veut que tout prêtre insermenté soit jeté en prison sans autre forme de procès : après quoi, il est jugé, et d'ordinaire condamné à la guillotine. Les deux frères, un instant séparés, se retrouvent dans les prisons de Cahors, et, unis par la destinée, peuvent ensemble se préparer à mourir dans l'espoir d'une même récompense.

Mais ne peut-on pas les sauver ? ne peut-on pas du moins les secourir dans leur détresse, les consoler dans leur captivité ? Ce sont là les questions que se pose leur sœur. Avec la nature

que nous lui connaissons, nous devinons la réponse. Elle n'hésite pas un instant. Elle ira voir ses frères. Mais le voyage est long; les routes sont livrées au pillage. Arrivera-t-elle sans encombre à destination? Et si elle arrive, pourra-t-elle pénétrer jusqu'à ses chers captifs sans être reconnue? Enfin, si elle est reconnue, quel sera son sort? Les difficultés, on le voit, ne manquent pas. N'importe; munie de la permission de son mari, et suivie de Jacquette, sa compagne inséparable, elle prend une escarcelle remplie d'or, et la voilà partie, dans une voiture de poste, sur la route de Cahors par Montauban et Caussade.

Tout va bien jusqu'à Albias; mais peu s'en faut que ce petit village ne devienne le terme de ce pèlerinage du dévouement fraternel. Les chevaux de relais n'étant pas prêts, il faut attendre un certain temps, et alors, des oisifs et des curieux de se grouper autour de la voiture qui reste soigneusement fermée. Ils veulent savoir quelles sont les voyageuses qui passent, et ils somment le postillon de le leur dire.

Celui-ci ne le sait pas trop lui-même, et s'embarrasse dans ses réponses. Là-dessus, se produit un attroupement de gens encanaillés, armés de bâtons et de fusils; car Albias, aussi, possède ses patriotes; la foule soupçonne qu'il y a là quelque aristocrate en voyage, et alors les coups de pierres et de bâtons tombent sur la voiture. En attendant, que font nos deux pauvres pèlerines de la charité? Tremblantes et blotties au fond du véhicule, elles prient. Mme Gényer croit que sa dernière heure est venue, elle se met à réciter du fond du cœur un acte de contrition et un *Souvenez-vous*. Jacquette, plus morte que vive, mais confiante comme sa maîtresse, en la protection de Dieu, en fait autant, et voilà qu'au moment où le danger prend les proportions les plus alarmantes, le postillon s'armant de courage, fouette vigoureusement les chevaux, qui partent à un galop vertigineux, et grâce à cette hardiesse, nos deux voyageuses sont sauvées. Inutile d'ajouter qu'elles remercièrent la Providence de son intervention évidente, par les plus ferventes prières; elles continuèrent leur route jusqu'à Cahors, sans rencontrer aucun

nouvel obstacle; mais là les attendait un danger plus grave.

La voiture est arrivée sur le pont Notre-Dame qu'elle franchit lentement, et tout à coup elle est entourée d'une bande ignoble qui reproduit avec des clameurs plus sauvages et des menaces plus effrayantes les scènes d'Albias. Elle fait entendre le cri sanguinaire du moment : « Les aristocrates à la lanterne! » et se prépare à faire un mauvais parti à nos deux pauvres voyageuses. Pour ces gens-là, aller en voiture, c'est une injure faite au régime nouveau; par conséquent, il faut jeter dans la rivière quiconque a un équipage, et voilà qu'ils se disposent à exécuter leur sinistre projet : ils s'emparent des rênes et se mettent à dételer les chevaux... Encore quelques minutes, et le coup sera fait, le crime accompli. Mais encore ici, Dieu veille sur notre héroïne qui recueille de nouveau ses forces, s'arme de son chapelet, lève les yeux au ciel et récite le *Salve Regina.* En attendant, le postillon, se débattant avec les forcenés qui veulent l'arracher de son siège, parvient enfin à ressaisir les rênes, et excite les chevaux qui entrent au galop dans la ville. Encore une fois Mme Gényer doit son salut à la protection d'en haut. Aussi à peine a-t-elle découvert un logement sûr, qu'elle s'empresse de tomber à genoux pour adresser à Dieu un nouveau merci au milieu de ses larmes.

Mais, hélas! elle n'est pas encore au bout de ses tribulations. Il lui reste maintenant le plus difficile à obtenir. Comment arriver jusqu'aux prisonniers, alors que l'accès des prisons est formellement interdit? Elle prend des informations, et on ne lui cache point que l'or est le seul moyen d'aboutir. L'or, qui ne le sait, est toujours et partout, le *Sésame, ouvre-toi*, des situations inextricables. Elle en donne aux geôliers tant qu'ils en veulent, et obtient ainsi la faveur tant convoitée. Elle peut enfin voir ses frères bien-aimés qui sont des héros du christianisme, des confesseurs de la foi, des martyrs de la Révolution. Elle se jette d'abord à leurs pieds, qu'elle baise avec tendresse et respect, et puis, après leur avoir prodigué ses soins, elle s'entretient avec eux des malheurs du temps, et surtout du

bonheur que doivent avoir les chrétiens lorsqu'ils subissent persécution pour la justice.

Il lui est permis de les voir plusieurs fois et de longues heures, grâce à ses générosités envers les sbires de la prison, et de la sorte, elle a la triple consolation de les encourager à la patience, de recevoir leurs conseils, et de leur montrer son amour.

Mais elle ne doit pas songer à les sauver; ses visites même peuvent les compromettre, et elle se décide à leur dire adieu, après leur avoir laissé vingt-cinq louis, pour s'en servir, dans le cas où ils sortiraient de prison; ce qui effectivement devait arriver après la chute de Robespierre.

En attendant, elle reprend, pour retourner à Moissac, une route moins dangereuse, quoique plus incommode, et rentre chez elle sans accident, en bénissant la Providence de l'heureux succès de son voyage.

Quelle épopée sublime! Quelle force d'âme, en effet, ne faut-il pas à une simple femme pour voler au secours de frères aimés, au cœur de la Terreur, à travers des routes hérissées de périls de tout genre, alors que plusieurs de ceux qu'on est sûr de rencontrer sur les chemins ou dans les rues ressemblent à des tigres échappés du désert!

Si grande comme mère et comme sœur, à l'époque la plus sinistre de notre histoire, Mme Gényer ne le fut pas moins comme épouse.

Depuis longtemps les plus odieux soupçons planent sur la maison de M. Gényer; plusieurs fois, nous l'avons vu, elle a été assaillie et pillée par le peuple. M. Gényer est riche, chrétien, royaliste, minotier, propriétaire; il détient par conséquent des grains dans son grenier, du vin dans son cellier, il est de ceux qui veulent faire mourir le pauvre monde, et probablement de ceux qui font passer de l'argent aux émigrés, à Coblentz; c'est un aristocrate de la plus belle eau, il faut donc aller chanter sous ses fenêtres et le mettre en prison.

La chose est bientôt faite : le grand criminel est incarcéré,

et sa femme est encore laissée à la maison. Son tour viendra bientôt, car elle aussi est une aristocrate : elle a des écus, elle a soigné les malades, elle a secouru les pauvres, elle a toutes les qualités requises pour provoquer la fureur populaire. En attendant, elle met tout en œuvre pour obtenir l'élargissement de son mari : elle offre sa fortune tout entière ; et on lui extorque coup sur coup de fortes sommes sur des promesses qui ne sont pas tenues, car M. Captain Gényer n'est pas délivré.

Enfin son heure vient : elle aussi est arrêtée et conduite en prison. Les scellés sont apposés sur ses meubles, et sa maison est livrée aux pillards ; car on vit sous le règne de la République *fureteuse d'armoires*. On lui permet pourtant, par un reste de compassion, de laisser sa bonne Jacquette au logis, et, sans ressources, n'emportant avec elle que quelques livres de piété, elle suit d'un pas ferme les exécuteurs de la loi.

C'est sans doute l'espérance d'être réunie à son mari qui soutient son courage ; mais hélas ! on lui refuse cette consolation, et on a la barbarie de l'enfermer seule. Sa douleur est grande ; sa résignation le sera aussi. Elle s'arme comme autrefois de son crucifix, et elle se fie en toutes choses à la Providence qui jusqu'à présent ne l'a jamais abandonnée.

Elle cherche et trouve le secret de sa force dans la lecture de l'*Imitation de Jésus-Christ*, des Psaumes de David et surtout dans la méditation des souffrances du divin Sauveur pendant sa Passion.

Une des choses qui l'affligent le plus, c'est d'entendre les blasphèmes qui, dans la prison, viennent frapper son oreille à toute heure du jour et de la nuit ; les geôliers font leurs tournées, et souvent au cliquetis de leurs clés et au bruit de leurs pas se mêlent leurs paroles outrageantes pour la foi, la morale et même la pudeur. Aussi que de fois son sommeil est interrompu ! Que de nuits blanches elle passe ! Ce sont des frayeurs de tous les instants.

En ce temps-là, nous le savons, la prison était souvent le chemin de la guillotine. Un matin on vient dire à Mme Gényer

que si, dans trois jours, elle n'a pas compté deux cent mille livres, son mari va être condamné à mort. Qu'on juge de son angoisse. C'est là un coup de poignard pour son cœur. Que faire ? Certes, aucun sacrifice n'est capable de l'effrayer. Mais elle ne peut ni s'entendre avec son mari pour trouver la somme demandée, puisqu'il ne lui est pas permis de le voir, ni sortir de prison pour aller la chercher dans sa maison, puisqu'elle est condamnée à une sévère réclusion. D'ailleurs les scellés sont partout apposés chez elle.

Dans sa perplexité, elle a recours au Ciel. Elle tombe à genoux, suivant sa coutume, quand elle se trouve sous le pressoir de la douleur, et supplie Dieu de venir à son aide. Puis, se relevant tout à coup, comme pour obéir à une inspiration soudaine, elle prie son gardien de faire appeler sa servante qui arrive bientôt après. Elle raconte avec des larmes sa situation à Jacquette et lui demande en l'appelant *ma fille*, *mon enfant*, si elle aura le courage d'exposer sa vie pour sauver son maître, et comme la réponse n'est point douteuse, elle la prie de retourner au plus vite à la maison, et de tâcher de pénétrer dans l'appartement appelé la *chambre longue* par une porte dérobée qui probablement n'est point scellée; car, là, se trouve caché sous une tapisserie un meuble qui, dans un placard secret, renferme une liasse de papiers précieux. Ces papiers, qui sont des valeurs représentant une partie de la fortune de M. Gényer, il faut les prendre et les apporter aussitôt.

Jacquette part; mais, hélas! après de longues recherches, elle ne trouve rien; elle va rendre compte de sa mission infructueuse, et sa maîtresse en proie à la douleur la plus vive, la supplie de faire une nouvelle tentative. La dévouée messagère part une seconde fois, et parvient enfin à découvrir les papiers désirés. C'est le salut des prisonniers. On peut l'espérer du moins. Mais les bêtes féroces de la rue sont plus redoutables parfois que les bêtes féroces du désert, et malgré l'argent compté, M. Gényer demeure encore sous le coup d'une condamnation probable.

Ce n'est pas tout : notre héroïne est à son tour menacée ; de quoi ? de la mort, de l'exil, de sa translation dans une autre prison ? Elle ne le sait pas trop. Elle apprend seulement qu'elle doit se tenir prête dans deux ou trois jours à partir à trois heures du matin, et que dans le convoi qui doit l'emmener se trouveront d'autres dames de Moissac, prisonnières comme elle. Parmi ces dames, la Providence permet qu'elle rencontre une amie intime, Mme de Saint-Paul, qui appartient à l'une des familles les plus honorables et les plus anciennes de la ville,[1] et avec laquelle elle a pu s'entretenir quelquefois, grâce à la complaisance des geôliers. Or, elle la voit justement arriver dans sa cellule quelques instants après la fatale nouvelle.

Ces deux nobles femmes, qui ont les mêmes sentiments et les mêmes espérances, se réconfortent mutuellement, en parlant du martyre, du ciel, de l'immortalité, et se préparent à donner, s'il le faut, leur vie pour la religion et la patrie, comme l'ont déjà fait Marie-Antoinette, Mme Élisabeth, Mme de Lamballe, et tant d'autres vaillantes chrétiennes.

Le soir venu, elles se séparent en proie à une désolation que l'on devine; Mme Gényer passe la moitié de la nuit en prières, puis essaie de goûter, si c'est possible, quelques instants de sommeil. Or, pendant ce sommeil, elle a un rêve consolateur que son historien nous raconte dans les lignes suivantes. Je lui laisse la parole :

« Ici, ma main tremble d'émotion, car je vais citer un trait que je crois merveilleux, bien que Mme Gényer nous l'ait toujours donné comme un des phénomènes ordinaires de l'ordre naturel.

« Donc, dans cette nuit mémorable, qu'elle considéra quelque temps comme sa dernière nuit, elle nous dit avoir été

(1) Mme Delpéré de Cardillac de Saint-Paul, née de Casamajour, incarcérée avec son fils et son mari, colonel du régiment de Piémont. Ils furent mis en liberté sur la réclamation des paysans de leur terre de Saint-Paul. Dans cette pétition, qui porte la date du 28 frimaire an II (18 décembre 1793), ceux-ci rendent un touchant témoignage de la générosité et des vertus de leurs maîtres. La famille qui a gardé l'héritage de ce nom garde noblement aussi l'héritage de ces vertus.

favorisée d'un rêve — pour moi, je dirais volontiers d'une vision — pendant lequel entre autres faveurs bien précieuses, il lui fut donné de connaître que la vie lui serait conservée. Deux vieillards se dressèrent tout à coup devant elle pendant son sommeil.

» L'un d'eux avait une figure noble, une barbe blanche et très longue; il était vêtu d'une robe traînante de couleur violette, avec un manteau plus court. L'autre, vêtu de la même manière, portait sur son visage quelque chose de plus angélique et comme une auréole de virginité. Mme Gényer se crut interpellée par le premier de ces deux personnages qui lui demanda pourquoi elle était si triste. Elle répondit qu'elle devait monter sur l'échafaud le lendemain.

» — Non, madame, aurait répondu le bon vieillard, il n'en sera pas ainsi; et l'heure que vous supposez destinée à sonner votre mort sera, au contraire, l'heure de votre délivrance.

» Mme Gényer fit remarquer que quelques instants à peine la séparaient du dernier supplice.

» — N'importe ! lui fut-il répondu : nous venons vous annoncer que l'envoyé de Dieu est à la porte de la ville, et que votre mari et vous recouvrerez la liberté.

» La pieuse dame demanda aux deux vieillards qui ils étaient. Et celui qui avait parlé jusque-là dit qu'il était l'apôtre saint André, et son compagnon l'apôtre saint Jean. Saint André lui parla plus longtemps et lui apprit beaucoup de choses; mais Mme Gényer ne nous a jamais fait part que du motif principal de l'apparition du saint apôtre, c'est-à-dire de sa délivrance.

» Quoi qu'il en soit de cette circonstance, que je regarde pour ma part comme un des événements les plus importants de sa vie, il est vrai, encore une fois, que Mme Gényer nous l'a toujours donné comme un rêve. Fortement pressée un jour de dire si c'était une vision, elle joignit les mains et dit en pleurant :

» — Ah! ce n'est pas à une pécheresse comme moi que le bon Dieu accorde de pareilles faveurs.

» Il est vrai aussi que ce rêve laissa dans son esprit des

impressions qui ne s'effacèrent jamais. Elle eut toute sa vie une dévotion singulière aux deux saints apôtres qui lui étaient apparus : elle ne laissait jamais passer leur fête sans faire la sainte communion, et, plus sensible peut-être au souvenir de saint André, parce qu'il est l'apôtre de la Croix, elle avait souvent à la bouche les paroles de ce saint : « O bonne Croix, c'est sur vous que je veux vivre, sur vous que je veux mourir ! »

» Enfin, il est certain que le jour suivant, Mme Gényer et son mari furent délivrés d'une manière, sinon miraculeuse, du moins fort inattendue.

» Plusieurs dames étaient entrées dans sa chambre pour lui faire leurs derniers adieux : elles demeurèrent surprises de la trouver calme et sans la moindre alarme. Interrogée sur la cause de ce changement et de son peu de préoccupation, elle répondit simplement qu'elle adorait les desseins de Dieu. Quelques instants après, un représentant du peuple, arrivé la veille à Moissac, se fait introduire dans la prison et ordonne qu'on lui amène M. Gényer et son épouse. Ils se présentèrent tous deux ; elle, remplie de confiance, lui, tremblant encore et ne prévoyant que des malheurs. Le représentant leur fit l'accueil le plus aimable. Il parut indigné de toutes les souffrances qu'ils avaient endurées, leur annonça qu'elles allaient finir, et, les prenant par la main, il les conduisit jusqu'à la porte, en leur réitérant ses protestations de dévouement. »

Tel est le récit exact de la délivrance providentielle de nos deux prisonniers.

Rentrés chez eux, M. et Mme Gényer trouvèrent, comme ils pouvaient s'y attendre, leur maison horriblement dévastée. Les scellés apposés sur les meubles n'étaient qu'un leurre ; les appartements avaient été livrés au pillage, et une foule d'objets de prix avait disparu.

Les pertes étaient, par suite, très considérables, et elles furent d'autant plus regrettées qu'elles diminuaient singulièrement les ressources qui devaient être affectées aux bonnes œuvres.

C'était un véritable naufrage au milieu de la tempête qui

sévissait toujours. Les malheureux époux se mirent alors à faire ce que font les pauvres mariniers quand après un orage, ils sont rentrés au port avec la vie sauve, mais avec une barque désemparée : ils s'empressent de réparer leurs avaries. Ils réparèrent aussi bien qu'ils le purent les désastres causés par la tourmente. Mme Gényer, pour son compte, s'occupa surtout de réparer les brèches faites à la santé de son mari par les épreuves de la captivité; elle travailla aussi à lui faire oublier ses souffrances morales. Ces souffrances avaient été telles qu'il était devenu d'une maigreur et d'une paleur extrêmes. Sa constitution était ébranlée au point qu'à un moment donné, on eut autour de lui de sérieuses inquiétudes, et que sa faiblesse prit même une tournure alarmante. Mais, grâce aux soins qui lui furent prodigués avec une pieuse sollicitude, la maladie fut bientôt arrêtée et M. Gényer se rétablit.

La philosophie nous apprend que les souffrances sont *inévitables* et que, par conséquent, il faut les accepter; la théologie nous dit qu'elles sont *réparatrices* et qu'il faut les bénir, et enfin l'expérience de la vie chrétienne nous révèle qu'elles sont même *bienfaisantes* et qu'il faut aller jusqu'à les aimer. Elles domptent, en effet, en nous l'orgueil, le sensualisme et la cupidité qui sont le principe de nos défaillances et de nos misères. Elles nous font voir que la vie, comme le dit sainte Thérèse, n'est « qu'une mauvaise nuit passée dans une méchante auberge; » ou, comme l'a dit le poète, « un combat dont la palme est aux cieux, » et par conséquent, elles nous rapprochent de Dieu. A leur école, nous devenons meilleurs !

4. — Mlle Giraud.

FILLE d'un riche propriétaire du Nivernais, Gilbert-François Giraud, formée par sa famille à une piété solide et à la pratique des vertus essentielles, cette excellente chrétienne refusa tous les partis qui lui furent proposés, préférant vivre dans une demi-solitude. Mais bientôt son frère perdit sa femme qui laissait quatre enfants : deux fils et deux filles; Melle Giraud devint pour eux une seconde mère et s'occupa très activement de leur éducation.

La Révolution survint sur ces entrefaites. Il fallut quitter la maison paternelle, fuir le pays natal. La malheureuse famille se cacha d'abord à Lyon. M. Giraud, ne s'y trouvant plus en sûreté, chercha une retraite plus profonde à la campagne; trois de ses enfants étaient dispersés; sa seconde fille resta à Lyon avec sa tante.

Les deux pauvres femmes bénissaient la Providence de la dernière consolation qui leur était accordée, celle de se trouver réunies; mais le bonheur relatif qu'elles goûtaient dans leur douce intimité ne fut pas de longue durée! La tante ne vivait que pour sa nièce; la nièce s'était attachée à elle comme à sa propre mère; l'idée seule d'une séparation la faisait trembler; il lui semblait que si cette chère protectrice venait un jour à lui manquer, il ne lui resterait plus qu'à mourir. C'était cependant ce suprême sacrifice que Dieu allait demander à la malheureuse orpheline.

Nous la laissons raconter cet épisode, le plus douloureux de sa vie.

— Un soir, nous étions sur le point de nous mettre à table dans notre modeste appartement, lorsque des gens armés montent rapidement l'escalier et frappent avec bruit à la porte. On nous avait permis de conserver un vieux domestique, nommé Saint-Jean, une femme de chambre, qui s'appelait Cantat : ces deux serviteurs furent aussi épouvantés que nous. Pourtant il fallait ouvrir. A peine l'avait-on fait qu'un officier municipal s'avance, suivi d'un officier de gendarmerie et de plusieurs soldats.

» — Où est Giraud? demande-t-il.

» Et il ajoute, en s'adressant à ma tante :

» — Où est ton frère?

» — Je l'ignore, lui répondit-elle.

» Et rien n'était plus vrai.

» A toutes ses questions il reçut des réponses aussi peu satisfaisantes.

» — Eh bien! fit-il, puisque nous ne trouvons pas le frère, nous emmenons la sœur. Tu ne veux pas dire où il est, c'est bien, tu iras en prison pour lui, et tu y resteras jusqu'à ce que tu parles. Allons, marche.

» Je voulus m'avancer; un regard de ma tante me retint à ma place. Elle ne demanda que le temps de prendre quelques effets, espérant trouver ainsi l'occasion de me dire quelques mots; mais on ne lui accorda pas cette faveur. On ne nous laissa pas seules un instant. Je ne pus même chercher à lire dans ses yeux : on épiait nos regards. Cependant, devinant un danger dès leur entrée, elle avait déjà su trouver le temps de m'ordonner de m'éloigner d'elle et de me taire. Pendant le peu d'instants que dura cette scène, elle mit tous ses soins à m'éviter ou plutôt à me traiter avec indifférence. C'est ainsi que sa prévoyante amitié voulait écarter les périls qui semblaient me menacer. Si la sœur est arrêtée, pensait-elle, combien n'y a-t-il pas à redouter pour la fille? pour une enfant dont on peut se flatter de pouvoir facilement arracher le secret, ou par la ruse ou par la violence?

» Elle partit (en novembre 1793) sans oser me regarder, sans me dire un mot.

» — Où me conduit-on? demanda-t-elle.

» — Tu le verras....

» Ce fut toute la réponse. Je vis la porte s'ouvrir et se refermer sur elle. Abandonnée, seule au monde, je perdais une seconde fois ma mère, mon appui, mon guide! J'avais à peine quatorze ans.

Saint-Jean suivit de loin ma tante, et la vit conduire à la section du Change. Il revint sur-le-champ me le dire. Nous nous mîmes aussitôt en devoir de faire un paquet de draps, de couvertures, et de tout ce qui pouvait être nécessaire pour faire passer une nuit moins mauvaise à ma tante. Le gardien préposé à la surveillance de notre appartement nous laissa faire; mais quand le domestique, chargé d'un matelas et de tous ces objets, s'avança pour sortir, il déclara qu'il n'ouvrirait pas la porte et ne laisserait emporter aucun effet.

» — Mais c'est à elle, et c'est pour elle!

» — J'en suis fâché, cela ne se peut.

» — Mais elle est âgée, elle va souffrir.

» — J'en suis fâché, cela ne se peut.

» Il fallut se résigner et attendre.

» Ma tante passa la nuit dans une des salles de la section. Elle ne s'aperçut guère de l'absence de tout confortable et ne goûta pas un instant de sommeil; car, pendant toute la nuit, elle vit arriver successivement beaucoup de personnes arrêtées comme elle. Au point du jour, elle fut transférée avec ses compagnons d'infortune aux Recluses, maison destinée à leur servir de prison.

» Je n'appris que fort tard, le lendemain, le lieu de sa détention. J'envoyai aussitôt à l'Arsenal. Tous les meubles prêtés par mon père à M. de G*** s'y trouvant encore, je fis demander un matelas et un lit de sangle pour ma tante; j'ose à peine dire que j'éprouvais un refus, ce qui me fut très pénible dans ces douloureuses circonstances.

» Le jour suivant je courus à la section aussitôt que cela pouvait se faire. Deux choses importantes m'y conduisaient : voir ma tante et avoir du pain, et je veux dire ici comment on avait du pain.

» Il n'y avait, dans chaque section, qu'un certain nombre de boulangers ayant le droit exclusif de vendre du pain. Leurs boutiques étaient entièrement fermées. Chacun, s'avançant à son tour vers l'espèce de guichet qu'on y avait pratiqué, y faisait passer le bon de la section qui lui accordait tant d'onces de pain; le boulanger, après l'avoir examiné, vous le rendait en vous faisant passer de même, et pour votre argent, les onces prescrites de ce pain si péniblement mendié. Aussitôt on s'éloignait et la file faisait un pas. Cette file s'étendait souvent le long de plusieurs rues, de sorte que les derniers avaient la perspective de déjeuner à cinq heures du soir. Heureux effet de la liberté!

» Je voulais donc voir ma tante et avoir du pain, deux choses, comme je l'ai dit, bien importantes à obtenir. Je commençai par la première démarche. Ce ne fut pas sans émotion que j'entrai dans la salle de la section, que j'osai m'y avancer seule et parler à haute voix devant tant de gens qui m'étaient étrangers. Je reconnus heureusement le nommé Duc, l'un des commissaires. Je lui parlai de ma tante, de son arrestation, et je sollicitai vivement la permission de la voir.

» — Ah! ah! dit-il, nous l'avions laissée tranquille, ils n'ont pas été aussi polis que nous. Citoyens, je trouve juste que cette petite fille aille voir sa tante, qui est une espèce de mère pour elle; nous pouvons le lui permettre.

» On approuve. On écrit sur un petit carré de papier, au nom de la section du Change, l'ordre de me laisser entrer à la prison des Recluses. Une fois en possession de ce billet, encouragée par ce premier succès, je reprends la parole pour expliquer qu'en mettant le séquestre on nous avait intimé l'ordre de nourrir le gardien, et que ne pouvant trouver de pain nulle part, je demande un bon pour en acheter.

» — Tu n'en auras pas, c'est contraire à la loi.

» — Mais, citoyens, vous le savez vous-mêmes, je ne puis m'en procurer sans avoir un bon ; comment donc faire?

» — Tu feras comme tu pourras.

» — Dois-je donc mourir de faim?

» — Sois tranquille, tu ne mourras pas de faim ; tous les ci-devant ont des ressources : tu es de cette race d'aristocrates qui sait toujours se tirer d'affaire, tu hériteras de leur esprit d'intrigue, tu ne mourras pas de faim.

» — Eh bien! répondis-je tout résolument, si vous me condamnez à n'avoir pas de quoi vivre, vous ne pourrez pas trouver mauvais que je ne donne pas de pain au gardien que vous nous avez ordonné de nourrir.

» — Oh! pour lui, c'est autre chose; il aura sa carte, celui-là. Un bon républicain! il n'a qu'à venir. Quant à toi, vois-tu, sois sans inquiétude; tu sauras te tirer d'affaire.

» Ils prophétisaient juste. La Providence, qu'ils oubliaient, veille sur l'orphelin. Sans son appui, comment aurais-je pu surmonter tant d'obstacles?

» Je m'éloignai bien vite de ce repaire et je courus aux Recluses. La porte n'en était pas encore assiégée par la foule. Beaucoup ignoraient dans quelle prison se trouvaient leurs parents. Les arrestations continuaient. Une étrange confusion régnait partout. Ce fut à la grande promptitude de ma démarche, et peut-être à ma jeunesse, qui n'avait pas été retenue par les conseils d'une prudence réfléchie ou craintive, que je dus le bonheur de revoir ma tante.

» J'entre et passe la première porte en demandant le geôlier. Je lui montre ma permission. Il la lit, la retourne, la lit encore, puis réfléchit. Suspendue comme entre la vie et la mort, j'attendais mon arrêt. Il n'y avait point encore d'ordre pour les permissions. Lui-même n'était pas exercé à ces rigueurs nouvelles et n'avait pas l'habitude du mal. Me voyant aussi petite que ma permission, il eut pitié de moi, et faisant taire ses doutes, il me laissa passer. On ouvre un second guichet, puis une grille, et je me trouve dans une cour. J'étais hors de moi

d'avoir pu pénétrer jusque-là. J'étouffais de douleur et de joie. Je suivais à grands pas le guichetier qui me conduisait, n'écoutant que ma propre émotion, lorsque j'entends des voix inconnues : on me parle, on me touche presque ; ce sont des criminels, ils demandent l'aumône. Ils s'approchent en agitant leurs fers. Ce bruit de chaînes, ces figures hâves et sinistres me réveillent, me saisissent au milieu de ma vive impatience et me remplissent d'effroi. Je n'avais jamais vu le crime de si près. Je pressais et retenais mes pas, dans la peur qu'on ne s'aperçût de l'horreur que ces malheureux m'inspiraient. Un corridor long et sombre me conduisit à l'escalier. Je fus obligée de demander la permission de passer à un de ces hommes assis sur la première marche. Tout me faisait frémir dans cette prison ! Arrivée au premier étage, je crois pouvoir entrer chez ma tante. Non, le guichetier me montre sa porte, mais il en avait oublié la clef; il me quitte pour aller la chercher. Je reste seule devant cette porte. On y voyait trois verrous et deux serrures neuves ; deux autres portes, sur le même palier, avaient aussi des serrures neuves qui attestaient de la nouveauté de ces précautions. Ma tante est renfermée avec tant de soin! pensai-je; les criminels respirent l'air et l'innocence en est privée. Ils se promènent, elle est sous les verrous! Hélas! n'osant soupirer, mes pensées mêmes n'étaient presque plus libres ; je craignais qu'elles ne fussent devinées, et qu'on n'en fît un crime de plus à ma tante.

» Enfin la porte s'ouvre, je me précipite ; je crois voir celle que je désire et que je cherche : ce sont des femmes inconnues.

» — Êtes-vous prisonnière? disent-elles.

» — Non, non! où est ma tante?

» Ma tante, ma pauvre tante accourait heureuse et joyeuse de me revoir.

» — Qu'as-tu fait? comment vas-tu? qu'es-tu devenue?

» — Ma tante, avez-vous dormi? avez-vous mangé? n'êtes-vous pas malade?

» J'avais tant de choses à demander ! Toutes ces dames me regardaient, nous écoutaient, s'attendrissaient avec nous; elles

m'appelaient leur bon ange, ma présence leur donnant l'espoir de voir la porte s'ouvrir aussi pour quelque ange chéri, désiré par elles. J'étais la première personne libre qui pénétrait dans la prison.

» — Comment avez-vous fait pour entrer ici?

» Et je l'explique comme je peux. Ma tante me prend par la main, m'arrache à leurs questions, et m'entraîne à travers un grand galetas. Nous entrons dans une chambre assez vaste où elle me fait asseoir sur son matelas roulé par terre. Ce matelas, qui lui avait été procuré par une brave femme de Lyon, était son lit, sa table, sa chaise. Je ne vis pas d'autres meubles dans cette chambre, où les prisonnières étaient plus de cinquante. Celles qui n'avaient point de matelas étaient couchées sur un peu de paille, et c'était le plus grand nombre. Voilà le spectacle qui frappa ma vue et me contraignit pendant quelque temps au silence.

» Ma tante ne me parut ni changée, ni abattue, ni préoccupée d'elle; ne songeant qu'au plaisir de notre réunion momentanée, elle en jouit avec délices, malgré l'idée des dangers auxquels elle me croyait exposée. Ces craintes mêmes rehaussaient le bonheur de me voir. Ma vue lui était chère. Devenue son appui et presque son espérance, j'étais tout pour elle. Nous repassâmes ensemble ces trois jours si longs, si remplis de tristes nouveautés pour nous. Chacune des heures de ces jours affreux fut racontée. L'expression de nos sentiments réciproques consolait ou attristait nos cœurs. Elle me combla de caresses, et le temps s'écoula bien rapide. Il fallut repartir. Je sortis chargée de messages que j'acceptai avec joie. Il m'était doux de porter des consolations dans plusieurs familles désolées, de les instruire des moyens dont je m'étais servie pour entrer dans la prison, et de leur dire :

» — Je les ai vues, elles existent, elles vous attendent.

» Je retraversai le grand galetas, comme conduite en triomphe.

» — N'oubliez pas! ce soir encore! je vous en prie! disaient-elles.

» — Oui! oui! ce soir encore! répondais-je.

» Ma tante me bénit en me quittant. Le bonheur d'être utile, de rendre service à des infortunées, adoucit ce premier adieu. Il m'aida aussi à traverser, sans peur et sans dégoût, ces corridors sombres et cette foule de gens dont l'aspect m'avait semblé si repoussant. Je ne voyais que la joie d'être utile, et je devins aussitôt courageuse. Être utile! que cette espérance donne de force! Moi, si faible, si petite, je pouvais la concevoir! Une minute m'avait fait grandir.

» Je fis un chemin prodigieux dans la ville, pour porter les billets dont j'étais chargée, pour raconter ce que j'avais vu, ce que j'avais fait. On me donna quelques réponses par écrit et quelques-unes verbales. Ma mémoire, mon intelligence, à l'instar de mon zèle, s'étaient accrues tout à coup. Je ne me trompai pas une seule fois d'adresse; je n'oubliai rien. Saint-Jean m'accompagna dans mes courses. Je rentrai fort tard, fatiguée, mais pleine de joie, ne sentant nullement ma lassitude. Une seule journée avait doublé mes facultés. Je m'endormis avec l'espoir de porter aux pauvres prisonnières des nouvelles de leurs familles, et mon sommeil fut très doux.

» Le lendemain, je retournai à la prison, chargée d'une corbeille où se trouvait le dîner de ma tante. J'eus le bonheur d'entrer, de rendre compte de mes commissions. Mais quelle nouvelle! les ordres pour les permissions étaient arrivés; mon petit carré de papier n'était plus valable, le geôlier le déchira devant moi. Une espèce de pitié qui se glissa dans son cœur l'engagea cependant à me laisser passer encore. Cet incident troubla beaucoup le plaisir de dîner avec ma tante, assise près d'elle sur son pauvre matelas.

» — Informe-toi des démarches à faire pour obtenir une permission nouvelle, me dit cette bonne tante.

» Je me sentis très malheureuse en la quittant, et je passai une soirée fort triste; je m'étais fait l'espoir de la voir tous les jours, et la jeunesse croit ce qu'elle espère.

» N'ayant pas de permission, il me fut impossible d'entrer

le lendemain dans la prison. J'eus la douleur de rester pendant plusieurs heures devant la porte, sans pouvoir faire passer le dîner de ma tante. Cantat avait porté la corbeille jusque-là. Puis je m'en étais chargée, et rien au monde ne me l'aurait fait quitter,



LE P. PANNETIER. (P. 175.)

car sur elle seule reposait l'espérance d'entrer. Cependant je n'y parvins pas ; la corbeille seule passa, en faisant prix avec un des guichetiers pour en payer le port.

» Il nous est arrivé de nous trouver à dix heures à la porte de la prison et à midi nous étions encore chargées de nos cor-

beilles que personne n'avait voulu prendre. Le geôlier faisait alors fermer la porte jusqu'à deux heures, temps consacré à son dîner. A deux heures, on la rouvrait. Les guichetiers et leurs femmes se répandaient dans la foule, négociaient avec nous, et refusaient de se charger des corbeilles si le prix offert pour cela ne leur convenait pas. Souvent on était forcé de remporter son dîner, par l'impossibilité de souscrire à des conditions trop onéreuses ; car dans le nombre des prisonniers il y avait beaucoup de gens très pauvres.

» D'autres fois, ils ajoutaient aux privations des détenus par leur négligence ou par leur mauvaise volonté; les corbeilles restaient dans la cour et ne leur étaient remises que le lendemain. Enfin j'ai vu, sur la porte de la prison, des gens les ouvrir, dépecer et manger ce qu'elles contenaient, ajoutant à nos souffrances une dérision insultante, et voulant sans doute nous faire comprendre qu'avec ce genre de surveillance on ne pouvait tenter de faire passer aux prisonniers des lettres ou des avis dans les mets qu'on leur envoyait. Quelle impatience et quelle chagrin s'emparèrent de moi, en découvrant que ma tante avait été privée de nourriture! Je me procurai dans la suite une volaille froide, à laquelle elle recourait lorsque le dîner n'arrivait pas; elle la conservait dans une petite corbeille placée près de son matelas, et qui était destinée à renfermer le peu de linge dont elle avait besoin.

» Je passai donc la journée devant cette porte de prison, les pieds dans la boue que l'on y amassait à dessein, poussée, ballottée au milieu de plus de deux cents femmes que le même sort y rassemblait. Ma lassitude était bien au-dessous de mon chagrin de ne pas voir ma tante, et je me décidai à laisser parler ma peine. Ayant remarqué un guichetier dont la figure était plus douce que celles de ses camarades, je m'adresse à lui, et lui remettant un paquet de petits assignats :

» — Prends pitié de moi, lui dis-je, fais-moi voir ma tante, ma mère; vois comme je suis petite et faible : je ne puis traverser la foule qui se presse à la porte; tiens, prends cela pour

la peine de m'appeler de la première marche, comme si je devais aller chez le geôlier : qui sait, quand j'aurai passé cette première porte, si les autres seront difficiles et si ta bonté s'arrêtera là!

» Il s'éloigne sans me répondre, et bientôt j'entends une voix forte crier :

» — La petite citoyenne Giraud.

» — C'est moi! c'est moi!

» Je m'avance aussitôt à travers bien des personnes jalouses de rester en arrière. Ah! c'était bien là qu'il était permis d'attacher un grand prix à son rang! Le cœur me battait à tout rompre. Moi et ma corbeille, nous avions beaucoup de peine à nous tirer d'affaire. Quelques coups de coude dérangent l'équilibre de mes petits pots, le bouillon ruisselle sur ma robe; mais je touche les marches, j'ai passé la première porte.... Il me fut plus facile de traiter pour les deux autres. Mes petits assignats achevèrent de forcer le passage, et je revis cette cour, cet escalier... Comme tout cela était désiré! que je le trouvai beau! Et quel bonheur de revoir ma tante!

» Je partageai avec elle ce dîner si secoué, si froid! Il était délicieux. Je trouvai son mobilier augmenté d'une vieille chaise qu'elle avait achetée du geôlier, et qui nous servit de table. Je passai cette heureuse journée près d'elle, ne désirant que sa présence, ne regrettant rien, ne voyant qu'elle; aussi n'étaient-ce que ses ordres réitérés qui pouvaient me décider à repartir. Je m'en revins, très à plaindre de revenir. J'aurais tout donné pour rester avec ma tante; ce désir était égoïste, mais qu'il m'était dur de retourner chez moi pour m'asseoir au coin de mon feu entre deux espions, et pour y retrouver deux autres personnes qui se querellaient constamment! Harassée de la fatigue du jour, ayant passé plusieurs heures debout dans l'humidité, poussée, broyée par la foule, et trop souvent n'ayant pas eu le bonheur de voir ma tante, oh! qu'alors la vie me paraissait pesante! La prison seule m'eût rendue libre. Je désirais habiter ce triste séjour, comme on peut souhaiter un palais. Ce ne fut que par

obéissance pour ma tante, et dans l'espoir de lui être utile, que je ne demandai pas à être renfermée avec elle.

» Depuis ce premier essai, j'entrai souvent dans la prison. J'avais trouvé deux ou trois bons guichetiers, qui prenaient, il est vrai, mes assignats très volontiers, mais qui me protégeaient malgré les difficultés nouvelles qu'on élevait chaque jour entre les prisonniers et nous. Je crois qu'on en faisait naître un grand nombre pour épuiser nos ressources, car une rigueur de plus exigeait un nouveau sacrifice.

» Un jour que j'avais passé une heureuse matinée près de ma tante, et que déjà je commençais à battre les œufs pour lui faire une petite omelette, un grand bruit se fait entendre; les guichetiers parcourent rapidement la prison en criant :

» — La commission temporaire envoie un commissaire pour visiter la prison.

» Marino,[1] le terrible Marino s'approche :

» — Que toutes celles qui sont entrées sans permission s'échappent et se sauvent.

» Le mouvement fut grand. Ma tante, alarmée, veut que je me hâte d'obéir. Moi qui étais dans le feu de la composition culinaire, je lui montre mon omelette pour toute réponse, et j'ajoute :

» — Je ne porte pas ma liberté écrite sur mon front. En restant confondue dans la foule, rien n'empêche qu'on ne me croie de la maison.

» Et, me baissant sur ma chaufferette, je continue ma cuisine. J'avais pris le parti le plus sage. Marino parut presque à l'instant même à la porte de la première chambre, d'où il s'avança bientôt dans la petite pièce où nous nous trouvions.

» — Combien êtes-vous ici? demanda-t-il d'une voix brève et dure.

» — Quinze, répondit ma tante.

(1) Marino, membre de la commission temporaire, était un peintre sur porcelaine, de Paris.

» Il ne compta point, mais il visita quelques corbeilles de provisions.

» — Que les riches nourrissent les pauvres, ajouta-t-il, en regardant la paysanne qui faisait le lit de ma tante.

» — Si tu as des plaintes à porter contre ces nobles, parle.

» Elle assura n'avoir à se plaindre de personne.

» Marino débita encore quelques belles maximes républicaines et partit. Comme je fus heureuse de ne pas avoir été questionnée, et combien je m'applaudissais d'avoir tenu bon! Cependant ma joie fut courte.

» Je n'étais malheureusement pas la seule qui fût restée, mais je fus la seule qui prudemment se tint fort tranquille. Les autres, en voulant fuir les regards de Marino, ne leur échappèrent pas, et leurs efforts pour s'y soustraire furent justement ce qui fixa sur elles son œil d'Argus; sa colère éclata hautement, et, s'exprimant avec une véhémence qui retentit jusqu'à nous, des récriminations et des menaces il passa rapidement aux effets.

» — Puisqu'elles aiment à être en prison, qu'elles y restent, dit-il, qu'elles en goûtent le séjour; elles n'auront plus besoin de se cacher pour fuir ma présence. Quant au guichetier de service, huit jours de cachot pour prix de sa complaisance!

» Marino était grand et robuste, sa voix forte inspirait une sorte de peur, et tout se taisait devant lui. Il s'éloigna, jetant l'effroi sur son passage, laissant à sa suite une alarme universelle. Les prisonniers craignaient pour leurs amis. Pour moi, j'avoue mon égoïsme : mon premier moment fut un moment de joie. Ravie de me trouver enfermée avec ma tante, je ne voyais que le bonheur de pouvoir, à toute heure, lui consacrer les soins de ma tendresse, d'être près d'elle à son réveil, et de m'endormir à ses pieds. Bientôt, en songeant qu'elle ne pourrait compter que sur des services mercenaires, je craignis leur instabilité, et pour elle seule je regrettai de n'être plus libre. Ma tante était au désespoir, et profitant du peu d'heures où il lui était permis de parcourir encore la prison, elle négocia secrète-

ment ma sortie avec quelques guichetiers de notre connaissance, puis s'en revint joyeuse et consolée m'en annoncer la nouvelle, qu'elle paya sans doute fort cher.

» Je sortis seule vers les six heures du soir; il faisait sombre. La rue était pleine de femmes, attendant avec inquiétude ieurs parentes ou leurs maîtresses, car notre détention leur avait été annoncée. Heureusement pour moi, ma vieille bonne, Cantat, était du nombre, et je regagnai avec elle ma demeure éloignée. Toutes mes compagnes d'infortune sortirent aussi pendant la nuit, ou peu de jours après.

» Ma tante avait exigé que je ne revinsse plus sans permission.

» — Cherche à en obtenir une, me dit-elle, car le danger que tu cours me fait mourir d'épouvante, et j'aime mieux me priver du bonheur de te voir, que de supporter d'aussi terribles scènes. Dieu te soutiendra, prends courage.

» Hélas! j'avais grand besoin de ce courage qu'elle cherchait à m'inspirer. Comment et quand aurais-je cette permission? me serait-il permis de la revoir encore?

» Le lendemain, je me rendis à la commission temporaire, qui était établie à la maison Imbert, située dans une rue voisine de la place des Terreaux. Depuis longtemps je ne m'étais plus approchée de cette partie de la ville; la terreur y multipliait les crimes. La guillotine, qui avait été en permanence sur la place Bellecour, était maintenant dans toute son activité sur celle des Terreaux, jalouse apparemment d'en posséder aussi le spectacle. Dès la place de Saint-Pierre, je vis le ruisseau rougi par le sang des victimes; je le franchis en frémissant, pénétrée d'un profond respect, tressaillant d'un saint effroi. J'aurais voulu me mettre à genoux! Mon Dieu! le sang de ma tante!.. il devait bientôt y couler aussi!... Je passai près de l'échafaud, dont la solidité semblait annoncer qu'on lui demanderait de longs services, et bientôt je me trouvai dans l'antichambre de cette fameuse commission, où beaucoup de personnes étaient comme moi, pour y attendre que Marino vînt à y passer; car il n'était

pas permis d'entrer dans les bureaux sans y être appelé.

» On perdait un temps considérable dans cette antichambre ; souvent même on en était chassé sans avoir pu parler à ceux auxquels on avait affaire. Le citoyen concierge, qui s'y trouvait, tâchait ordinairement de vous éconduire ; mais on tenait bon, la foule s'accroissait ; voyant qu'il ne réussissait pas à la dissiper, l'ennui le prenait ; il allait chercher Marino pour le charger de ce soin. Il faut convenir qu'il s'en acquittait à merveille.

» Pendant trois jours, je me rendis à la commission à six heures du soir, à l'ouverture des bureaux, et j'y restai jusqu'à dix, sans avoir pu parler à Marino : c'était lui qui donnait les permissions, mais jamais il ne traversait la chambre où nous étions ; sans doute, il avait une entrée particulière. L'attendre là n'était qu'un leurre ; que leur faisaient notre temps, nos larmes, nos déchirements ! Lorsque je demandais à lui parler :

» — Attends, me répondait quelqu'un ; attends donc, il va venir.

» Enfin, le soir du troisième jour il y avait une si grande foule, que le citoyen concierge, n'y tenant plus, alla chercher le terrible Marino. Il s'annonça par des jurons républicains et nous jeta ces mots :

» — Si vous venez pour avoir des permissions, sachez qu'on n'en aura point sans un certificat de médecin, qui atteste que le prisonnier est malade ; et remarquez cela : si le médecin a donné le certificat par une basse complaisance, il sera mis au cachot avec le porteur du certificat, et le prisonnier envoyé à la guillotine.

» Après cette courte harangue, qui fut faite en termes si énergiques que je ne puis les répéter, la foule s'écoula peu à peu.

» J'étais restée, mais j'eus de la peine à être reçue dans le bureau de Marino. Il me remit la permission tant désirée.

» A peine munie de mon trésor, je courus aux Recluses ; il y avait cinq jours que je n'avais vu ma tante ! La prison m'est ouverte, mais quelle surprise ! Je la trouve dans la cour avec

toutes ses compagnes; on les transférait à la prison Saint-Joseph. Chacune un paquet sous le bras, elles se disposaient à quitter cette triste demeure, lorsque le geôlier, interposant son autorité, défendit la sortie de leurs effets. C'est à peine si elles obtinrent d'emporter leurs petits paquets. Quant aux matelas, couvertures et draps, il les garda ainsi que le peu de meubles qu'il leur avait vendus, et sans doute il les revendit fort cher à d'autres, qui les lui laissèrent de la même façon.

» Je me rendis à la prison de Saint-Joseph à la suite des prisonniers. O tristesse! je n'y pus entrer : ma permission n'était que pour les Recluses.

» — Quelle perte de temps! m'écriais-je douloureusement; que de jours encore sans la voir!

» Je perdis en effet deux soirées entières dans l'antichambre de la commission temporaire, et la troisième se fût écoulée aussi vainement encore pour moi, sans l'ennui de l'homme rébarbatif qui nous y recevait. Fatigué de notre nombre, il alla chercher Marino pour déblayer la chambre; la scène fut aussi orageuse que celle dont j'ai déjà parlé. Je me tins fort à l'écart pour laisser passer la foule, et ne m'avançai que la dernière.

» — Te voilà encore! dit-il avec impatience; que veux-tu donc?

» A cette voix terrible, j'adoucis la mienne le plus possible, et lui faisant des excuses sur mon importunité très involontaire, je lui racontai mon infortune.

» — Citoyen, prends pitié de moi, il y a si longtemps que je n'ai vu ma tante! Depuis trois grands jours ici je t'attends.

» Pour ce mot, ce seul mot, il m'emmena dans son bureau et visa la permission pour Saint-Joseph.

» — Tiens, prends et cours, me dit-il.

» Comme je lui obéis! Le lendemain j'embrassai ma tante.

» Ce changement était un malheur pour nous, c'était un dangereux pas en avant. Il fallait ensuite faire de nouveaux frais pour acquérir des amis à Saint-Joseph. Cette prison, encore plus éloignée que l'autre, rendait le service très pénible; il me sem-



Un club révolutionnaire. (P. 53.)

blait enfin que tout espoir de liberté s'évanouissait sans retour. Parfois, je l'avais rêvée, cette liberté, sous les verrous des Recluses; ma tante seule ne la rêvait point. Dans les premiers temps de sa détention, où les prisonniers faisaient foule, un guichetier, la croyant une visiteuse, la prit par le bras pour la mettre à la porte.

» — Oh! pourquoi, pourquoi ne lui obéîtes-vous pas? m'écriai-je, saisie d'une inexprimable douleur.

» — Je marche mal, me répondit-elle avec calme, je ne connais personne; où aller? J'eusse été reprise et maltraitée; mes compagnes, peut-être, en auraient souffert...

» En effet, peu de temps après, un voleur s'échappa, et les mesures rigoureuses qui en furent la suite pesèrent sur tous les prisonniers. Ce ne fut pas le seul désagrément causé par le mélange de la société; ce n'était pas sans danger qu'on pouvait se promener dans cette cour, où, pêle-mêle avec ces héros de grands chemins, vous veniez respirer un air à demi fétide. Pendant que vous vous sentiez heureuse de voir un petit coin du ciel, ces messieurs escamotaient votre argent. C'est ainsi que ma tante perdit son portefeuille. J'admire encore ce raffinement si savamment mis en usage pour que tout concourût à notre ruine.

» Ce fut aussi dans la prison des Recluses que ma tante forma le projet de m'éloigner de Lyon. Sans espoir pour elle-même, ayant déjà fait le sacrifice de sa vie, elle ne songeait qu'à mettre la mienne à l'abri, et feignant une affaire importante qui exigeait la présence de l'une de nous à Paris, elle tâcha de m'arracher la promesse d'y suivre une de nos amies, Mme de Plantes, qui comptait s'y rendre aussitôt qu'elle serait mise en liberté. Je ne fis point cette promesse. Abandonner ma tante ne pouvait trouver place dans mon esprit ni dans mon cœur; mais ma résistance ne la fit point renoncer à ce plan désespérant pour moi.

» Confondue devant son grand caractère, j'admirais dans le silence cet oubli parfait d'elle-même, cet amour sublime dont

elle cherchait à me faire une égide, cet amour qui me disait encore :

» — Que tu sois sauvée, cela me suffit, et je ne crains ni les souffrances, ni l'abandon, ni la mort !

» Qui ne comprendra les alarmes de son cœur maternel ! Je n'imaginais point alors qu'il pût exister des dangers pour moi et je ne remarquais pas que le nombre des jeunes personnes qui venaient aux Recluses avait beaucoup diminué.

» La place de Bellecour qu'il me fallait traverser pour me rendre à la prison ajoutait de tristes épisodes à ma vie journalière. Dans les premiers temps de l'arrestation de ma tante, la guillotine y était en permanence. Soit que l'heure des exécutions ne fût point alors fixée d'une manière irrévocable ; soit que, pour des raisons secrètes, elle fût soumise à des changements, il m'arriva qu'ayant exprès retardé de sortir pour éviter cette heure funeste de midi, j'eus le malheur de m'y trouver justement pendant une exécution. Quelque danger qu'il y eût à montrer la moindre improbation, je me mis à fuir en détournant la tête, sans écouter les remontrances de Cantat. Cependant, ma course ne fut point assez rapide encore ; les cris de : Vive la république ! atteignirent sept fois mon oreille. Sept têtes tombèrent aux acclamations de cette foule insensée, qui, heureusement pour moi, était trop captivée par cette sanglante scène pour remarquer ma fuite et mon épouvante ; sans cela, j'aurais sans doute été ramenée au pied de l'échafaud et contrainte à en être témoin malgré moi. Une autre fois, plus tard encore, je rencontrai des victimes qui, disait-on, devaient périr aux flambeaux, pour varier un spectacle que l'habitude rendait monotone. La guillotine ayant été finalement transportée sur la place des Terreaux, la fosse où ruisselait le sang des condamnés fut comblée ; mais la terre sembla se refuser à étouffer le sang de l'innocent, il reparut pour crier vers le ciel. Cette place, vis-à-vis la rue Saint-Dominique, fut longtemps rouge ; un respect involontaire en éloignait le pied des passants.

» Enfin, les portes de Saint-Joseph s'ouvrirent pour moi, et

je trouvai ces dames renfermées au fond d'une grande cour, dans un corps de logis qui consistait en deux chambres fort vastes, isolées de tout autre bâtiment. Elles étaient sans fenêtres; une petite grille au milieu de la porte livrait un étroit passage à l'air et au jour. Dans l'une de ces chambres, il y avait des lits pour les personnes en état de les payer; les autres furent entassées dans la seconde, sur de la paille. Ma tante, afin d'éviter le partage de sa couche, choisit un des trois lits de sangle de la chambre; mais pour compenser l'avantage de coucher seules, les trois dames qui les avaient choisis eurent la plus mauvaise place : leurs lits furent mis sous une énorme cheminée que l'on boucha tant bien que mal avec de la paille, ce qui n'empêcha pas le froid et l'humidité de pénétrer jusqu'à elles. Les infirmités de ma tante s'en accrurent beaucoup, et depuis lors ses douleurs de rhumatisme se portèrent à la tête, où elle éprouva de grandes souffrances. Il y avait quinze lits dans cette chambre; point de feu pour en renouveler l'air. Les chaufferettes devinrent encore une fois l'unique ressource des prisonnières. Chaque soir, on renfermait chez elles ces malheureuses victimes; chaque matin, on ouvrait leur porte, et elles pouvaient errer à leur gré dans la cour environnée de murs très élevés. La chambre de ces dames m'offrait un spectacle que je n'ai vu que là : c'était un noir plafond, formé par d'innombrables toiles d'araignées. Sans doute, ces ouvrières laborieuses avaient travaillé beaucoup d'années dans le silence et l'humidité de cette sombre habitation, espèce de cachot malsain. Ajoutant chaque jour à leurs travaux héréditaires, il en était résulté une tente qui, s'abaissant à plus de la moitié de la chambre comme une voûte renversée, interceptait l'air et semblait un triste linceul prêt à nous ensevelir. On ne pouvait lever les yeux sans dégoût. La solidité de cette tente d'un nouveau genre attestait le nombre et la grosseur des insectes qui l'habitaient. Les dames firent des représentations et sollicitèrent vainement le geôlier pour qu'il fît nettoyer la chambre; il n'y consentit que lorsqu'elles offrirent d'en faire les frais. Aussitôt, quelques criminels, qu'elles payèrent fort cher, vinrent

déloger ces nombreux parasites, qu'on livra aux flammes au milieu de la cour, ainsi que leurs travaux centenaires.

» Il y avait dans cette cour une fontaine autour de laquelle on aimait à se rassembler. Cette eau claire, qui tombait dans un bassin, donnait de la vie à cette cour où tout semblait mort ou devoir mourir : on aimait le bruit de ce simple filet d'eau fraîche et limpide; il était à lui seul une consolation, un bienfait et un souvenir. Ces visites entre les prisonnières étaient d'une grande douceur; en se promenant, elles se communiquaient leurs espérances, leurs craintes, et les nouvelles qu'on leur faisait parvenir. Lorsqu'une étrangère pouvait être admise à voir une amie ou une connaissance, c'était encore dans la cour qu'elle était reçue. Son arrivée y répandait un mouvement subit; on se pressait autour d'elle pour apprendre quelque chose. Lors même que son ignorance ou sa prudence l'empêchait de satisfaire à tant de questions impatientes, sa vue était déjà un bonheur, une heureuse diversion à l'uniformité de la journée.

» Quelquefois encore, des prisonnières y étaient amenées pour quelques heures, et la mort, une prompte mort, succédait à ce peu d'heures. Une bonne religieuse fut de ce nombre. Je n'ai vu personne d'aussi calme que cette femme. Dépourvue de toute espèce de ressources, n'ayant plus rien pour vivre, elle se rendit à la municipalité pour lui réclamer la pension qui lui était promise par la loi.

» — Mais as-tu fait le serment?

» — Non, répondit-elle.

» — Eh bien, tu n'y as pas droit; fais le serment, et tu l'auras.

» — Je ne peux pas le faire.

» — Si tu ne le fais pas, on te mettra en prison.

» — Mettez-moi en prison.

» Un de ces hommes voulut lui tendre un piège, ou peut-être, touché de la tranquillité tout innocente de cette femme, chercha-t-il à lui indiquer un moyen de salut, en lui disant :

» — Ecoute, fais semblant de faire le serment, je l'écrirai, tu ne diras rien, et tu seras sauvée.

» — Ma conscience me défend de me sauver par un mensonge.

» — Malheureuse! tu périras; on va te conduire à la mauvaise cave.

» — Où est-elle? Me voilà, répondit la pieuse fille.

» On la mena à Saint-Joseph. Elle y trouva trois religieuses qui la reçurent avec une tendre affection. Elle passa le jour et la nuit en oraison avec ses compagnes; elles dirent ensemble les prières des agonisants. Au milieu de ces pieux exercices, on vint la reprendre.... A midi elle n'était plus.

» Ma tante s'unissait aux prières de ces bonnes religieuses, qui logeaient dans la même chambre qu'elle. Leur piété répandait une douce consolation dans ce triste séjour de souffrance, et une sorte de clarté céleste émanait de ce coin obscur où trois pauvres filles parlaient du ciel et oubliaient la terre. C'est ainsi qu'elles adoucissaient les rigueurs de leur sort, ou plutôt qu'elles célébraient leur liberté prochaine. L'âme qui accepte ses épreuves avec résignation, qui se soumet avec joie à la volonté de son Dieu, n'est plus captive : elle s'élance jusqu'à lui.... Des chants d'amour s'élevaient de cette prison; et, comme l'hymne des trois Israélites jetés dans la fournaise alla frapper le cœur de Dieu, ainsi leurs ferventes prières montaient incessamment vers le ciel. Heureuses au milieu de leurs maux, elles chantaient leur délivrance.... La mort s'approchait pour les unir aux bienheureux. Qu'il était beau, ce spectacle! Qu'y a-t-il de plus grand que l'homme libre au milieu des fers, calme dans l'adversité, qui ne craint ni ne brave ses persécuteurs?

» Chaque jour, à l'approche de l'obscurité, on renfermait les prisonnières, dont les deux chambres séparées par une épaisse muraille n'avaient aucune communication entre elles. Une fois sous les verrous, elles ne pouvaient ni se voir ni se comprendre. Le guichetier, après avoir compté si le nombre était complet, se retirait avec sécurité. En effet, qu'essent-elles pu tenter pour leur délivrance? Une nuit, une de ces heureuses nuits où le sommeil calme les douleurs de l'infortune, parce

qu'il en amène l'oubli, ces dames furent tirées de leur bienfaisant repos par un bruit affreux qui partait de la chambre voisine. Des cris, des gémissements, des coups redoublés à la porte de cette chambre vinrent rapidement porter l'effroi parmi elles. S'élançant à l'étroite grille qui pouvait seule donner passage à leurs regards, elles tâchèrent, malgré l'obscurité profonde, de s'assurer si les bourreaux étaient là, si le massacre avait commencé. Le plus grand calme régnait dans la cour. Ses ténèbres et son silence contrastaient singulièrement avec l'étrange rumeur qui frappait leurs oreilles. Saisies de terreur à l'idée d'un danger présent, mais vague, mais inconnu, elles unirent leurs cris à ceux de leurs compagnes; ces cris accroissant leur propre terreur qui grandissait elle-même sous l'impression de leurs voix retentissantes, leur état devint du délire, et tandis que le bruit s'affaiblissait chez leurs compagnes, elles parvinrent à se faire entendre du geôlier. Il arriva enfin, croyant qu'on forçait la prison; il ne trouva que des femmes expirantes. Elles étouffaient : la fumée du charbon qui leur servait à chauffer un petit poêle avait absorbé le peu d'air qui pénétrait chez elles. Mme de Cléricault fut, je crois, la première qui perdit connaissance. Ses compagnes la soutinrent l'une après l'autre près de la petite grille, unique passage ménagé à l'air. Privées bientôt elles-mêmes d'air et de forces, leurs bras s'affaissèrent tour à tour, et leurs voix défaillantes allaient s'éteindre avec leur vie, si le secours n'était arrivé. On les transporta dans la cour, où elles revinrent toutes à elles. On comprend que le poêle ne fut plus allumé. Ma tante me parla le matin suivant de cette nuit d'épouvante.

» — Un peu d'air, un peu d'eau ont calmé nos alarmes; il faut bien peu à l'existence, me dit-elle.

» Je m'étais habituée à la vie de Saint-Joseph, mieux encore qu'aux Recluses; le chemin était plus long, mais j'étais assurée d'entrer, de voir et d'embrasser ma tante, et la fatigue s'oubliait. Nous nous promenions ensemble dans cette cour aride, mais vaste, dont l'étendue permettait des apartés pour causer plus

intimement d'intérêts chers, sans craindre qu'une oreille indiscrète vînt saisir vos secrets. Que ces instants avaient de charme! qu'ils étaient tristement doux! Ma tante, c'était mon unique pensée, c'était ma vie; je venais chaque jour espérant revenir le lendemain; une espèce de confiance avait diminué mes craintes; je n'imaginais point qu'un jour cessât d'être comme la veille... aussi me trouvai-je comme frappée de la foudre le jour où j'entendis ces mots :

» — Elle n'est plus ici; elle est à l'hôtel de ville.

» Il faut avoir vécu alors dans ces lieux, pour comprendre l'horreur de ces mots redoutables : Elle est à l'hôtel de ville! Le tribunal révolutionnaire siégeait dans cet édifice, dont les vastes caveaux servaient de prison passagère à ceux qu'il appelait à comparaître devant lui. Ces mots étaient presque à eux seuls un arrêt de mort; car ces juges sanguinaires, avides de supplices, ne trouvaient que des coupables, et, sans la nécessité ou des craintes peut-être qui leur faisaient tenir à conserver une apparence de justice, jamais ils n'eussent proclamé l'innocence d'un seul.

» Plus d'avenir! Le présent seul et dans tout ce qu'il a de plus terrible! Un jour sans lendemain peut-être! Quelle affreuse perspective! Cet hôtel de ville, j'y cours sur-le-champ. A la vue du grand cachet rouge attestant ma permission, les sentinelles me laissèrent passer et le geôlier me laissa entrer.

» Je trouvai ma tante dans la salle du Commerce, avec toutes ses compagnes et beaucoup d'autres prisonniers déjà interrogés ou sur le point de l'être. Cette pièce qui touchait au tribunal révolutionnaire, était au premier étage. On pouvait, de la fenêtre, dominer toute la place des Terreaux, terminée par la guillotine.

» Je ne sais ce que je dis à ma tante. Je l'embrassai, je la pressai dans mes bras. Etonnée d'être là, je respirais à peine, dans la crainte de faire du bruit, d'augmenter le péril et de la compromettre.

» Il y avait foule dans cette chambre vide de meubles, et

dont une épaisse couche de paille recouvrait le parquet, litière presque réduite en poudre par la multitude d'infortunés qui l'avaient froissée sous leurs pas. Que de douleurs y avaient gémi! Séjour d'angoisses et de tortures, court trajet de la vie à la mort! On sentait là que tous les liens allaient se briser, et ces deux mots s'échappaient de toutes les bouches : « La vie ou la mort! »

» Chaque détenu s'agitait dans ce petit espace en proie à ses alarmes, ne pouvant supporter ni ses craintes ni ses espérances, ni cette poignante incertitude. Ma tante avait déjà comparu devant ce tribunal sanguinaire. On lui avait reproché son fanatisme,[1] son empire sur son frère qu'elle avait porté à une rébellion dont elle avait elle-même favorisé les progrès. Après quelques autres questions insignifiantes, elle était ressortie. Cet interrogatoire durait encore. J'entendais appeler tour à tour les prisonniers, je les voyais sortir et revenir vite. Ils étaient expéditifs, ces juges! Chacun rentrait sans avoir compris quel serait son sort[2]; mais cette incertitude allait bientôt cesser.

» Je reconnus, au milieu de cette foule inquiète, le sculpteur Chinard que j'avais vu aux Recluses. Je le vois encore marcher à grands pas, et dans le trouble de son âme, hâter et presser sa marche à mesure que l'instant décisif approchait. Coudoyant et heurtant tout le monde sans voir personne, se croyant seul, ne songeant qu'à lui, il parlait haut.

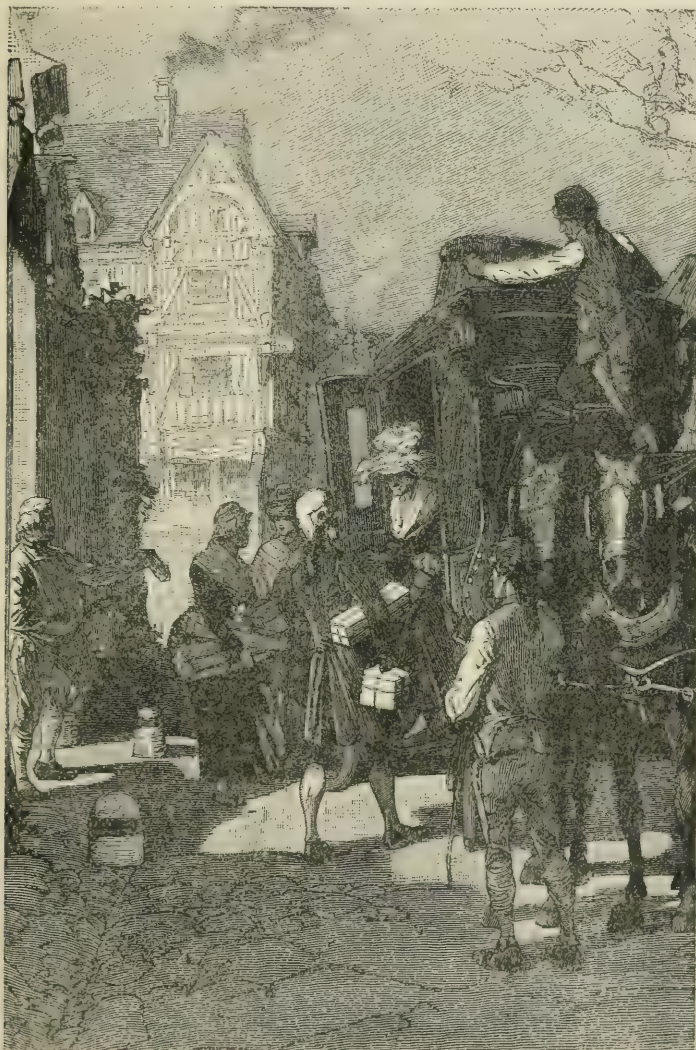
» — Serais-je libre enfin? est-il vrai que je franchirai ces portes? est-ce pour la vie? est-ce pour revenir encore dans ces murs? ou bien....

» Et ses regards, mesurant la place, allaient s'arrêter sur l'échafaud.

(1) Cette accusation se fondait sur le petit livre de prières trouvé dans sa poche.

(2) Lorsque l'accusé était condamné à être fusillé, le président du tribunal portait la main à son front; s'il touchait la hache suspendue sur sa poitrine, il devait être guillotiné; enfin, s'il étendait la main sur le registre placé près de lui; il était délivré. On conçoit que ces signes (dont les prisonniers ignoraient la signification), étant mal faits, ou mal compris par celui qui était chargé d'en exécuter l'ordre, que ces signes, dis-je, ont pu coûter beaucoup de vies. Puissent-ils en avoir sauvé quelques unes!

» Le plus grand nombre des dames étaient calmes et résignées; silencieuses, elles attendaient.



La princesse, en arrivant à Paris... (P. 183.)

» Cependant, je ne sais par quel moyen, le secret de la destinée de quelques-unes était soupçonné; plusieurs même savaient qu'elles seraient délivrées. Je ne puis oublier ces figures où

brillait l'espérance et celles qui n'en avaient plus. Déjà le peuple couvrait la place des Terreaux, impatient de voir et d'accueillir les privilégiés auxquels on permettait de vivre. Ma tante ne pensait pas être de ce nombre.

» — Je sais, me dit-elle, que beaucoup de femmes doivent périr cette décade, et je connais mon sort : je mourrai.

» Je voulus combattre cette idée, je ne la persuadai point. Oh! j'avais besoin d'espérer, et même de croire sa perte impossible!

» Je la vois encore calme et résignée comme ses compagnes d'infortune, les traits pleins de sérénité. On marchait, on tournait autour de nous; elle ne voyait personne. Elle ne regardait que moi, et je ne voyais plus qu'elle. Une indicible souffrance débordait de tout son être, une égale douceur en émanait : c'était l'amour jusqu'à la mort... Je ne voyais qu'elle! et pourtant un voile semble couvrir ces derniers instants. Ma mémoire ne m'a même pas conservé ses paroles.

» Elle me dit toutefois :

» — Tu reviendras après la délivrance, tu m'apporteras à dîner.

» Elle était près de la porte, me regardant d'un air doux et triste, m'embrassant pour la dernière fois... O mon Dieu! ce regard m'a-t-il béni? Pourquoi cette porte s'est-elle ouverte, puis refermée sur moi? Je ne l'ai plus revue!...

» Le geôlier mit le comble à mon désespoir en déchirant ma permission.

» — Elle n'est pas bonne, tu ne rentreras plus.

» Une compassion inaccoutumée l'avait porté à me laisser passer.

» — Oh! laissez-moi rentrer pour ne plus ressortir! m'écriai-je en me pressant contre cette porte qui déjà me séparait d'elle pour toujours. Ne puis-je pas la revoir encore?

» Et cette porte, comme une barrière éternelle, ne se rouvrit plus! On m'en repoussa; j'étais dans l'antichambre du tribunal, on me poussa plus loin. Tout était fini!

» Une grande partie de cette journée s'est effacée de mon souvenir. Une seule pensée existait en moi : je ne pouvais la revoir ! Que me faisait le reste?

» Saint-Jean assista à la délivrance qui eut lieu ce jour-là ; il revint triste, je ne l'interrogeai point ; il n'osa me nommer celles qui étaient libres. Tout me disait : elle mourra. Je restai dans un anéantissement complet.

» Vers le soir, une de nos amies, Mme de Bellecise, m'envoya dire de monter chez elle. Sa fille, Mme Milanès, délivrée le matin, était venue la voir. Tout mon sang reflua vers mon cœur.

» — Non, non, je ne le puis ; je ne veux pas la voir. Qu'a fait ma tante pour n'être pas libre aussi ?

» Et une immense amertume inonda mon âme... Tout à coup je vis près de moi la belle figure de Mme de Bellecise : ses cheveux blancs, la paix, la sérénité répandue sur ses traits, toute une vie de vertus en faisaient un ange consolateur. Elle avait obtenu de son gardien la permission de descendre près de moi. Son regard affectueux était le premier qui vînt au-devant du mien ; elle me parla d'une manière si tendre qu'elle vainquit ma résistance. Je la suivis, mais il m'en coûta beaucoup ; et, dans la violence de ma douleur, je trouvai même qu'il y avait de l'injustice à m'y contraindre.

» Cependant, c'était la bonté de Mme Milanès qui la faisait chercher à me voir, et, sans la méfiance que lui inspirait mon gardien, elle serait venue elle-même ; mais, obligée par sa position à mettre la plus grande circonspection dans ses démarches, elle devait éviter d'attirer sur elle des regards que, pour sa sûreté, il fallait fuir.

» Je fondis en larmes à sa vue ; elle pleura sur moi, prévoyant l'isolement où j'allais être. Sa pitié avait quelque chose de maternel qui lui ouvrit mon cœur. Elle aussi voulut y répandre des consolations, et releva mon courage en me donnant un peu d'espérance, fondée sur le long séjour que bien des prisonniers avaient fait à l'hôtel de ville avant d'être mis en liberté.

Elle me dit qu'elle serait instruite de tout ce qui s'y passerait, et me ferait avertir afin de faire les démarches nécessaires au salut de ma tante.

» — Vous devez faire tous vos efforts pour la sauver. ajouta-t-elle.

» Je me couchai plus tranquille, parce qu'il me restait encore des soins à donner à l'unique objet de mon affection.

» La femme de chambre de Mme Milanès vint de grand matin me chercher. Ma tante était dans la mauvaise cave[1]; on l'y avait transférée pendant la nuit.

» — Il n'y a donc plus d'espoir? m'écriai-je.

» — Aujourd'hui du moins, répondit-elle, il n'y aura pas d'exécution : le régiment et l'armée révolutionnaire de Paris refusent de servir ensemble; ils se sont battus. Cette querelle assure un jour de repos; venez, il faut en profiter et tâcher de parler à Parcin.

» C'était le président du tribunal. Je la suivis sur le quai Saint-Clair, où il demeurait. On disait qu'avant d'avoir été terroriste, il était un humble et mauvais cordonnier.

» Nous attendîmes dans la cour de son hôtel, avec un grand nombre de femmes de tous les rangs, que le même malheur y amenait sans doute. Il n'était pas permis d'approcher près des puissants du jour, et depuis longtemps nous attendions, lorsque nous vîmes un officier descendre rapidement l'escalier et s'éloigner à grands pas.

» — Est-ce Parcin? s'écrièrent quelques voix.

» — Non, répondit un homme placé là pour nous barrer le chemin : c'est le commandant de la place.

» — Courez vite le rejoindre, me dit tout bas ma protectrice, je le connais, c'est lui; il est en effet commandant de la place, mais il ne veut pas être reconnu.

» J'eus de la peine à le rejoindre, tant il marchait vite.

(1) Les caves de droite de l'hôtel de ville étaient connues sous le nom de *bonnes caves;* celles de gauche sous celui de *mauvaises caves;* on ne sortait guère de ces dernières que pour monter à l'échafaud.

Essoufflée par ma course, je ne pouvais proférer une parole distincte. Comme il ne s'arrêtait point à ma voix, je le pris par le bras, et courant à côté de lui, je laissai un libre cours à ma douleur.

» — Elle n'est point coupable, m'écriai-je, on la prend sans doute pour une autre, qu'on l'interroge encore; rendez-la-moi, elle est innocente! rendez-la-moi! Je suis orpheline, je n'ai plus qu'elle; que deviendrai-je sans elle? C'est ma seconde mère, je lui dois tout; c'est mon soutien, c'est tout ce qui me reste! Elle est innocente; interrogez-la encore, rendez-la-moi; elle est innocente!

» Je ne pouvais prononcer que des paroles entrecoupées; mes larmes et sa marche rapide m'ôtaient la respiration et la voix. Sa figure me parut impassible; je n'y aperçus aucune émotion; il ne jeta pas un seul regard sur moi et il laissa tomber ce seul mot :

» — Je verrai.

» Je redoublai mes supplications :

» — Je verrai.

» Et, me repoussant brusquement, il redoubla de vitesse. Ma compagne me rejoignit; elle me conduisit chez Corchant. C'était un des juges. Son abord était plus facile, on nous laissa entrer; il était à sa toilette et faisait faire sa barbe. On le disait plus doux que ses confrères. Il ne répondit à mes instantes prières que par :

» — Nous verrons.

» Il nous fut impossible de pénétrer chez les autres juges. Enfin, j'allai chez Marino; il me reçut avec douceur et me refusa tout.

» — Cette affaire ne me regarde pas, me dit-il.

» — Mais ne peux-tu pas prier pour moi? repris-je tout en larmes.

» Il resta inébranlable. Je passai la journée entière dans les rues, à errer autour de l'hôtel de ville. Mme Milanès m'avait fait une courte pétition pour Parcin; je la lui remis moi-même au

détour d'une rue. « Je verrai » fut toute sa réponse. Enfin, le soir, je me rendis à la commission temporaire, j'y attendis comme de coutume dans l'antichambre, exposée à tous les sarcasmes grossiers des soldats d'ordonnance qui s'y trouvaient. Un d'entre eux s'approchait. O mon Dieu! que d'amertume se mêlait à cette douleur infinie! Dans ce moment on me dit :

» — Le citoyen Parcin arrive.

» C'était lui que j'attendais; déjà je l'avais cherché dans son logement. Je voulais le supplier encore. Je m'élance en pleurant au-devant de lui :

» — C'est ma tante, c'est sa vie que je viens vous demander ! c'est elle qu'il faut me rendre! c'est ma mère! c'est tout ce que je possède! Que ne puis-je mourir avec elle !

» Il me répéta sa phrase habituelle :

» — Je prends part à ta peine comme particulier ; comme homme public, je n'y peux rien.

» Et il me tourna le dos sans le moindre signe de compassion.

» Cet homme que j'allais supplier, cet homme que j'avais vu chez mon père, cet homme qui s'était assis à sa table, cet homme dont je me suis approchée sans effroi, c'est lui qui avait dicté l'arrêt, c'est lui qui avait répondu : « Qu'on la fasse périr, » à ceux qui lui disaient : « Il n'y a rien contre cette femme de ton pays. — Qu'on la fasse périr, qu'on en purge le sol de la république; c'est un monstre d'aristocratie. » C'est cet homme-là que je suppliais dans l'abandon, dans la confiance d'une immense douleur! Mes larmes coulaient sans contrainte, mes paroles s'échappaient de même; nulle crainte ne modérait mes expressions. Hélas! que me restait-il de plus à redouter? [1]

(1) Depuis, écrit l'auteur de ce récit, j'ai su que lui seul était l'assassin de ma tante. De tous ces grands criminels, c'est le seul que je n'aie pu revoir. Après tant d'années qui se sont écoulées depuis ces temps sanguinaires, je ne puis encore les comprendre, et je ne puis comparer cette frénésie cruelle, cette rage funeste qui s'emparait d'eux qu'au tigre qui tue, qui déchire pour le plaisir de tuer et de déchirer, et que la vue du sang excite à en répandre davantage. Enfin, c'était une ivresse du sang. Dieu nous garde à jamais de revoir ce fléau désoler encore la terre !

» Le matin suivant, j'étais de bonne heure à l'hôtel de ville. Je me plaçai au bas de l'escalier qui conduisait au tribunal. J'espérais voir passer les juges. Rien ne parut : ils avaient sans doute d'autres issues qui leur permettaient d'échapper aux regards des malheureux solliciteurs. Ce fut là qu'un homme me fit signe de le suivre, après m'avoir demandé mon nom. Je le suivis de loin, le cœur palpitant, espérant la revoir ; il n'en fut rien. Je parvins au troisième étage, où mon guide me fit entrer dans une chambre qui donnait sur la cour, et après s'être assuré que personne ne m'avait aperçue, il me remit l'étui et le couteau de ma tante, qu'elle me renvoyait et qui, disait-il, lui avaient été apportés par un inconnu. Ainsi, elle sentait que j'étais près d'elle, elle devinait ma présence en ces lieux, elle savait qu'on m'y trouverait. Je reçus avec respect ces précieux souvenirs, et j'insistai pour obtenir la grâce d'être secrètement introduite auprès d'elle. Il fut muet à mes questions, insensible à mes prières, et ne voulut se charger de rien. Je baisai pieusement les objets que la main de ma tante avait touchés. Il y avait donc encore des âmes compatissantes, chargées de répandre quelque douceur dans l'amertume dont nous étions abreuvées. Peut-être, sans avoir voulu me le promettre, cet homme aurait-il porté à ma tante les paroles de son enfant, et fait goûter à son cœur maternel la seule consolation qu'il lui fût permis de connaître encore, en ajoutant : « Je l'ai vue, elle t'aime, elle te pleure... elle prie pour toi.... »

» Pendant cette funeste matinée, je ne sortis pas de l'hôtel de ville, en proie à une affliction que rien ne peut dépeindre. J'en parcourais les cours sans apercevoir ceux que je cherchais. Si les sentinelles ne m'eussent repoussée, j'aurais été redemander ma tante au tribunal même. Enfin, je restai fixée devant la porte fatale par où elle devait sortir. Je voulais la revoir encore, puis mourir aussi... Je voulais la revoir..., puis je redoutais d'être aperçue d'elle et d'ébranler son courage. Et pourtant je m'écriais encore avec véhémence : « Je veux la revoir!... » Ici la mémoire me manque....

» Je vis des gens s'enquérir du sujet de mes larmes, et cela seul me rappela que j'en versais. J'entendis sonner les heures; qu'elles allaient vite! Onze heures trois quarts. Je veux rester encore... Midi!.. on veut m'emmener; on m'emmena. Pourquoi suis-je partie? pourquoi mon courage a-t-il failli? A-t-elle cru que je l'abandonnais? Ah! si quelque chose peut me consoler de ne l'avoir pas revue, c'est que ma présence et ma douleur auraient rendu son sacrifice plus pénible.

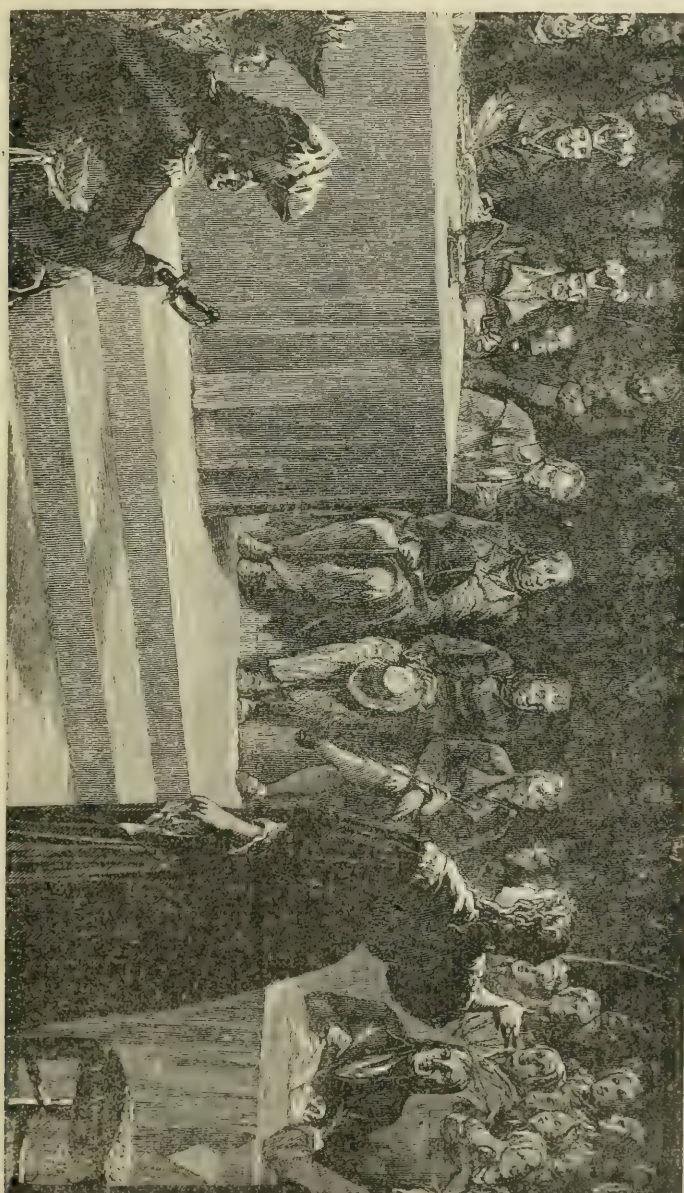
» J'étais sans mouvement, abîmée dans mon affliction, lorsque vers trois heures on frappe. Une femme inconnue remet un billet et s'éloigne. Ce billet était de ma tante qui déjà n'existait plus! O mon Dieu! que de douleurs déchiraient mon âme! quel deuil s'étendait sur mes jeunes années!... Le voici, ce billet :

« Je t'embrasse, ma bonne et chère amie. Mon billet d'hier ne t'est pas parvenu : ménage ta santé. Je te remercie du café; je viens de le prendre. Je t'engage à aller voir ta sœur. Ne redemande rien et ne m'envoie que peu de choses. Je t'embrasse de tout mon cœur, et n'ai pas l'espérance de le faire moi-même. J'ai demandé à être encore interrogée. Ménage ta santé et aime une tante qui t'aime et fait des vœux pour te revoir et pour ton bonheur. Ne demande pas de permission pour me voir. Bien des amitiés à nos voisins; tâche de les intéresser à ton sort. Adieu, ma chère petite amie. »

« Ce billet était écrit sur un petit morceau de papier qui semblait arraché à un vieux livre et ne portait pas de date. Il faut avoir vécu dans ces temps affreux pour comprendre la tendre prudence qui l'avait dicté, pour concevoir avec quelle prévoyance ces phrases, en apparence si simples, avaient été tracées, pour apprécier le calme d'esprit de ma tante et cette résignation qui s'interdit la plainte et ne permet pas un mot inutile. O mon Dieu! vous seul pouvez donner à l'âme la force qui fit alors son seul bien et sa grandeur!

» Le soir, j'entendis pleurer silencieusement à côté de moi : c'était Mme de Bellecise! Elle pleura longtemps sans chercher à me consoler, et cette douce compassion adoucit un peu l'excès

de mon affliction. Quelles paroles auraient pu valoir ses larmes! L'abandon où j'étais affaissait mon âme. J'ignorais où se trouvait



Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire. (P. 185.)

mon père; je ne savais si mes frères existaient encore. Le fil qui dirigeait, qui soutenait ma vie, venait d'être coupé;

pour moi, il n'y avait plus que des larmes et je n'en versais point.

» Mme de Bellecise le sentait. Elle se tint près de moi comme un bon ange, et quand ses pleurs eurent amolli mon âme, quand, sortant de l'immobilité où j'étais depuis bien des heures, je pus en répandre moi-même, mes yeux cherchèrent ses yeux pour y trouver, pour y voir le cœur qui souffrait avec mon cœur, l'âme qui venait de parler à mon âme ; je ne me sentis plus seule; il me sembla que ma tante me parlait encore par ses larmes, par ses regards doux et consolants; et lorsqu'elle m'engagea à la suivre, je me levai et je la suivis sans répugnance pour pouvoir gémir et pleurer près d'elle.

» Après le malheur d'avoir perdu ma tante, ce qui pouvait m'affliger encore, c'était d'ignorer tout ce qui avait précédé ses derniers instants. La Providence m'accorda plus tard d'en connaître quelques détails. Où pourrais-je les placer mieux qu'ici?

» Je les dois à M. de Révéroni, qui, par une protection toute particulière, fut tiré de la mauvaise cave peu d'heures avant l'exécution. Il s'y trouvait avec ces dames, et, comme elles, il se préparait à mourir. La bonté céleste leur avait ménagé les secours d'un prêtre qui devait partager leur sort.

» Elles passèrent en prières la nuit qui précéda leur exécution, elles se confessèrent humblement de leurs fautes, et demandèrent à Dieu la grâce de mourir avec courage. Leur résignation, leur pieuse ferveur étaient telles, que M. de Révéroni, qui était époux et père, se vit arracher à regret du milieu d'elles. L'espérance de vivre ne lui sembla rien auprès d'une si belle mort ; lui aussi avait fait son sacrifice, et déjà la terre avait disparu à ses regards! Il fit de douloureux adieux à ces êtres prédestinés pour le ciel, et rentra péniblement dans les fatigues de ce monde.

» Depuis lors, il a dit souvent que ce tableau ne s'effacerait jamais de sa mémoire; qu'aucune expression ne pouvait faire comprendre le repos de cette nuit solennelle.

» Le calme religieux qui se voyait chez ces pauvres victimes les suivit à l'échafaud. Lorsque, pour la dernière fois, la porte de leur cachot s'ouvrit devant elles, on les vit s'avancer

avec la plus grande tranquillité. Elles écoutèrent dans un profond silence la lecture de leur jugement, et descendant de l'hôtel de ville avec la même sérénité, elles marchèrent d'un pas ferme à la mort. Arrivées au pied de la guillotine, le saint prêtre leur donna sa bénédiction.... Ma tante y monta la première.... Elle fut suivie de Mlle Olivier qui voulut parler au peuple : on s'y opposa. Les autres montèrent ensuite; l'homme de Dieu les bénit et mourut le dernier.

» Pasteur fidèle, qui ne rentra dans son repos qu'après avoir vu ses brebis à l'abri de tout danger !

» O mon Dieu, ne les reçûtes-vous pas dans votre gloire, ces âmes pieuses qui, pour vous, supportèrent leurs souffrances avec amour? Et tandis que des larmes amères s'échappaient de mes yeux, que mon cœur était déchiré, le ciel s'ouvrait pour elles, et déjà, devenues les sœurs des anges, elles recevaient leur récompense.

» Qu'une pareille mort est belle! Vous ne m'en avez pas jugée digne, Seigneur; vous m'avez destinée à parcourir une carrière plus longue, afin de méditer sur vos voies et d'être fortifiée par de nouvelles épreuves. Hélas! souvent fatiguée de mes infortunes, j'ai gémi, j'ai pleuré, et je vous ai demandé pourquoi le bonheur et la vie étaient prodigués à tant d'autres, tandis que je devais vivre abandonnée, seule et pauvre. Longtemps vous êtes resté muet pour cette âme éprise des biens du monde; mais enfin, Seigneur, je suis revenue à vous, vous avez daigné m'instruire, et j'ai reconnu que beaucoup de maux sont eux-mêmes des biens. Que d'âmes se sont purifiées par les souffrances, et dans l'obscurité de ces cachots où vous avez fait briller à leurs yeux le flambeau de la foi! Abîmées dans le soin de leurs affaires ou de leurs plaisirs, le plus grand nombre avaient oublié celui de leur salut. Elles reconnurent leurs erreurs par vos salutaires avertissements, et s'estimèrent heureuses de les expier par des épreuves passagères. Que leur exemple ne soit pas perdu pour moi!.... »

5. — Mme la duchesse de Duras.[1]

La duchesse de Duras offre à la jeunesse un des plus beaux modèles de piété filiale, en même temps qu'elle réunit les vertus chrétiennes les plus éminentes, la soumission parfaite à la Providence, l'abnégation, le pardon des ennemis, l'attachement inébranlable à l'Eglise catholique.... Elle ne songeait qu'à faire le bonheur de son vieux père et de sa mère, sans aucun souci d'elle-même, lorsque les sbires de la Révolution vinrent l'arracher à sa paisible retraite. Les pages suivantes de ses Souvenirs de famille vont nous faire assister aux diverses étapes de sa captivité, dont la plus amère douleur fut toujours la pensée de ses bien-aimés parents, soumis eux-mêmes à toutes les rigueurs de la vie de prison, puis traînés inhumainement à l'échafaud.

« Ce fut le 6 octobre 1793 que je partis de Mouchy, à cinq heures du soir, dans une voiture de mon père, avec M. Poulain et ma femme de chambre. Nous arrivâmes à Beauvais après deux heures de marche.

Je souffrais beaucoup intérieurement. L'obscurité cachait heureusement les larmes qui coulaient de mes yeux. Je demandais au Ciel, avec ardeur, de soutenir mon courage. Je passai une cruelle nuit. La déplorable position de mes parents se représentait sans cesse à mon esprit et à mon cœur : leur âge,

(1) Extrait du *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes*, par Mme la duchesse de Duras, née Noailles. (Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, Paris, 1889.)

leur isolement (eux qui étaient entourés, il y avait peu de temps, d'un si grand nombre de parents et d'amis!) l'incertitude de leur avenir qui laissait tant à craindre! Je partis ensuite pour me rendre dans un ancien couvent de religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, qui était occupé par des soldats malades et des détenus qu'on y mettait en dépôt jusqu'à ce qu'il y en eût un nombre suffisant pour composer un convoi et l'envoyer à Chantilly. J'entrai dans un salon où la compagnie était rassemblée : elle était composée d'ecclésiastiques, d'un petit nombre de nobles et de femmes. Ce qu'il y avait de plus considérable d'ailleurs était un nommé Poter, chef de la manufacture de Chantilly, une religieuse, un vivandier, etc. Je demandai qu'on me conduisît à mon gîte, qui était une ci-devant lingerie, éloignée de tout le monde, de manière que, si j'avais eu besoin de quelque chose, il m'eût été impossible de me faire entendre.

M. Allou, notre voisin de Mouchy, qui venait souvent chez mes parents, me rendit tous les services qui étaient en son pouvoir et m'engagea à faire coucher une petite fille détenue chez moi; je l'acceptai avec une extrême répugnance, aimant mieux être seule. De tristes réflexions m'empêchèrent de dormir, ainsi que le peu d'habitude de coucher sur un lit de sangle. Je perdis sur-le-champ celle de la lumière, à laquelle je tenais fortement; mais étant destinée à supporter de grandes privations, je renonçai dès ce moment aux commodités de la vie et m'appliquai à l'étude du ménage. Je fis, pour mon apprentissage, du chocolat qui était détestable. Voyant mon incapacité, je pris des leçons et j'osai, dès le lendemain, inviter une de mes voisines à déjeuner, laquelle se crut obligée, par politesse, de louer mon nouveau talent. J'avais arrangé mes journées pour qu'elles parussent moins longues. Je lisais, j'écrivais, et m'imposais un temps déterminé de promenade dans les cloîtres. Ils étaient habituellement parfumés d'une vapeur de soufre, dont on faisait un grand usage dans cette maison pour traiter les soldats galeux. L'air n'y était pas bon, à cause des canaux d'eau stagnante qui la traversaient. Nous n'avions pas la liberté du jardin, il était

destiné à faire promener les convalescents. L'ancien chœur des religieuses subsistait encore, la plupart des détenus allaient y faire leurs prières. Je pensais quelquefois combien le Ciel devait trouver de différence entre ces âmes pures qui nous y avaient précédées et les nôtres. Elles s'étaient privées volontairement de la liberté pour la consacrer à Dieu, et je sentais que la perte de la mienne était la matière d'un grand sacrifice. Les murs de cette sainte demeure ne retentissaient autrefois que des louanges de Dieu, et aujourd'hui les soldats y proféraient sûrement des blasphèmes. Un jour, pendant que je me confessais, je fus étourdie par les chants de la Terreur : le corps de garde de l'armée révolutionnaire étant adossé à ma chambre.

Il y avait parmi les détenus des ecclésiastiques respectables, qui nous donnaient l'exemple d'une grande soumission à la Providence. J'eus besoin de les imiter. Peu après mon entrée à Saint-François, le régisseur de Mouchy, nommé Legendre, fut arrêté et mis dans notre prison en raison de son attachement pour mes parents. Je fus d'autant plus sensible à cet événement, que si je l'avais fait avertir à Beauvais au moment où M. Poulain vint m'arrêter à Mouchy, il eût eu le temps de s'évader. Je lui témoignai tout ce que je sentais à cette occasion.

Sur la demande de M. Poulain au comité révolutionnaire de Beauvais, ma femme de chambre (mademoiselle Dubois) eut la permission d'entrer, une heure par jour, à Saint-François, pour faire ma toilette, à laquelle je n'ai jamais attaché le moindre prix; mais c'était une véritable satisfaction pour moi de savoir par elle des nouvelles de mes parents et de leur en donner des miennes, qu'ils recevaient avec bonté et intérêt. Quelle horrible impression fit sur moi celle qui me fut annoncée par M. Allou : qu'ils avaient été enlevés le 16 octobre, par ordre du comité de sûreté générale, et conduits à Paris à la grande Force ! Je ne sus aucun détail; je fus accablée. Ce pauvre homme l'était aussi, nous pleurâmes ensemble. J'espérais que la vieillesse de mes parents, leurs vertus et la voix des pauvres apaiseraient la colère des autorités constituées; mais Robespierre, ayant appris

que les grands propriétaires qui avaient des terres aux environs de Paris s'y étaient retirés et y vivaient tranquillement, prit la résolution de les en faire sortir et de les faire mettre en prison.

Mes parents ne passèrent que vingt-quatre heures à la Force. Ils furent transférés au Luxembourg, d'où ils ne sont sortis que pour entrer dans la carrière de l'éternité.

J'apprenais tous les jours des nouvelles fâcheuses par les détenus qui lisaient les papiers publics et qui me proposaient de me les communiquer. Je m'y refusai, pensant que c'était un nouveau surcroît de peines. Pendant que je m'occupais de celles qu'éprouvaient mes parents, je vis arriver dans le cloître M. d'Aryon, capitaine de la garde nationale, homme fort honnête, auquel j'ai eu depuis des obligations, qui ne voulut pas m'aborder, tant il était consterné de sa mission. Il chargea un détenu de me remettre ma lettre de cachet, dont la copie est ci-dessous :

« Vous êtes prévenue que vous devez partir pour Chantilly dans la nuit de ce jour, du samedi au dimanche. Vous voudrez bien prendre toutes vos dispositions pour emporter les effets de première nécessité. »

Dès que l'ordre de partir nous eut été intimé, on se préoccupa de savoir si tous les détenus de Saint-François seraient du convoi. Il n'y en eut qu'une partie de destinée pour Chantilly, dans ce moment-là. On passa toute la journée à emballer les effets. Les miens y furent portés de Mouchy; ce qui m'ôta pour cette fois l'embarras du déménagement, auquel je fus forcée de m'accoutumer par la suite. J'oubliais de dire que le concierge de Saint-François était le plus humain de tous ceux desquels j'ai dépendu. Je ne pus pas démêler si j'étais fâchée ou bien aise de changer de prison. Celle que j'allais habiter était infiniment plus mauvaise; mais je n'en connaissais pas le terrible régime.

Vers onze heures du soir, on vint nous dire de monter en voiture, et le convoi ne se mit en marche qu'à minuit. Il était composé de charrettes et de différentes voitures. Je pris dans la

mienne M. de Reignac, officier de la garde constitutionnelle du Roi (qui a été guillotiné), une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Beauvais et ma femme de chambre. Mon cocher, à qui ce voyage déplaisait beaucoup, pleura toute la route. Nous étions escortés par la garde nationale de Beauvais à pied et à cheval. Comme il faisait clair de lune, le peuple se mit devant ses portes pour nous huer et nous jeter des pierres. Le convoi qui nous avais précédés avait été infiniment plus insulté. M. Descourtils, ancien militaire très estimable, qui avait rendu, dans tous les temps, les plus grands services à la ville de Beauvais, ainsi que M. Wallon, le père des pauvres, furent accablés d'outrages.

Notre cortège allait si doucement et nous arrêtions si souvent, que nous n'arrivâmes à Clermont qu'à onze heures du matin, après avoir fait six lieues. Je lus presque tout le temps du voyage.

Nous dînâmes dans une auberge à Clermont. Le peuple nous regarda débarquer avec l'air de la pitié. Ce sentiment, en général peu désirable à inspirer, nous fit plaisir par sa rareté dans ce temps de terreur. Il ne se passa de remarquable, pendant notre petit séjour à Clermont, que la manière dont nous fûmes gardés. Notre escorte, ayant besoin de se reposer et de manger, nous confia à la garde nationale de cette ville, parmi laquelle se trouvaient des détenus qu'on avait fait venir pour grossir la troupe. Le voisinage de Fitz-James me rappela de douloureux souvenirs : j'y avais été heureuse dès ma plus tendre jeunesse; il ne m'en restait que des regrets. Tous les gens avec qui j'avais passé ma vie étaient morts ou absents. Mais pendant que je me livrais à ces tristes réflexions, on vint nous dire de partir. Le convoi se remit en marche, et nous arrivâmes à trois heures à Chantilly.

On peut difficilement se représenter la confusion que causa le déballement d'une quantité de voitures remplies de matelas et d'effets appartenant aux détenus, jetés au hasard dans la cour, sans autre ordre que de les décharger, et de ne monter les ballots que le lendemain, pour avoir le temps de les visiter.

L'usage, en conséquence, était de coucher sur une chaise la première nuit, ou d'accepter le matelas d'un détenu qui s'en privait, avec un souper bien chétif. En passant la grille qui conduit au château, l'idée du 2 septembre me revint, et je dis à M. de Reignac qu'il était assez vraisemblable qu'on nous rassemblait pour nous faire subir le même sort : il m'en parut persuadé. On a tenté plusieurs fois d'inventer des conspirations qui n'ont pas plus existé à Chantilly que dans les autres prisons. Pour adoucir ce terme on les appelait : Maisons d'arrêt, de justice, de détention, etc. Comme dans ce temps de terreur ces mots étaient synonymes, je m'en servirai indistinctement. On fit entrer tout le convoi dans une chapelle bien dorée où j'avais entendu la messe du temps de M. le prince de Condé. Elle était toute remplie de sacs de farine; j'en trouvai un arrangé d'une manière assez commode, sur lequel je m'assis. Alors le commissaire de la maison, nommé Notté, membre du département de l'Oise, monta sur l'autel pour faire l'appel, tenant dans sa main la liste de ceux qui composaient le convoi; il avait à sa droite un nommé Marchand (fils d'une femme de chambre très estimable de ma tante la maréchale de Noailles), qui avait toute la confiance du comité de salut public; il avait l'air de prendre plaisir, quand on nommait des prêtres et des nobles, à leur dire des choses dures et piquantes. Ce fut un vicaire de village des environs de Beauvais et moi qui eûmes toutes les préférences en ce genre. Ce Marchand demanda à Notté s'il avait eu l'attention de me bien mal loger; il lui répondit qu'il m'avait choisi la plus petite chambre possible. Quand l'appel fut fini, mademoiselle Dubois, ma femme de chambre, sollicita la permission de rester en détention avec moi. Les commissaires la lui refusèrent et prirent la résolution de chasser toutes celles qui jusqu'à ce moment étaient restées dans la maison. Mademoiselle de Pons (aujourd'hui madame de Tourzel) vint, de la part de madame sa mère, m'offrir à souper, et madame de Chevigné, à déjeuner pour le lendemain. J'acceptai avec plaisir la seconde proposition. Je n'avais jamais vécu en société avec

ces dames. C'étaient les seules de la cour qui fussent dans la maison. Je les avais seulement rencontrées chez des personnes de ma connaissance.

La fatigue que j'avais éprouvée la veille me procura du sommeil; à peine levée, je vis entrer chez moi mademoiselle Lefèvre, belle-sœur du régisseur de Mouchy, qui me donna des renseignements sur les habitants de notre prison, et des conseils pour le ménage qui me furent très utiles. C'est une chose extrêmement pénible de se voir isolée au milieu d'une multitude. M. Notté me rendit une visite. Je ne lui trouvai pas ce visage sévère qu'il avait à l'arrivée de notre convoi, quand il était à côté du commissaire de l'armée révolutionnaire. Il me parla avec douceur et me dit que, les détenus étant très serrés dans leurs logements, il croyait convenable que je prisse quelqu'un avec moi, dans un petit cabinet dont j'avais la clef; pour y parvenir il fallait traverser ma chambre. Il me donna le choix de la personne, que je fis tomber sur la religieuse hospitalière qui était venue de Beauvais avec moi. C'était une bonne personne, fille d'un maréchal de village.

Je commençai à rendre des visites à notre colonie, qui était composée d'individus disparates : il y avait des prêtres, des nobles, des religieuses, des magistrats, des militaires, des négociants, et une grande quantité de ce qu'on appelait des sans-culottes, de tous les pays, qui étaient les meilleures gens du monde. J'avais dans mon voisinage un postillon de poste, une servante de cabaret et des domestiques que j'estimais infiniment. Ils avaient pris en grande affection un vénérable curé de Beauvais qui logeait avec eux. Ils l'appelaient leur père, lui rendaient beaucoup de services et le soignèrent parfaitement dans une grande maladie qu'il eut pendant sa détention. On trouvait d'autres ecclésiastiques, vrais confesseurs de Jésus-Christ, admirables par leur patience et leur charité, d'autres qui avaient renié leur état.

J'allais faire tous les jours quelques visites et j'en recevais après mon dîner pendant que je travaillais. Il y avait quel-

quefois des patriotes que je connaissais fort bien qui faisaient les aristocrates pour me faire parler; c'était, sans contredit, le temps de la journée le plus désagréable. Elle s'écoulait sans ennui, car je la remplissais par la prière, la lecture, et un peu de promenade dans une cour bâtie des quatre côtés et extrêmement triste. Dans les commencements, on avait la facilité d'aller à la grille faire la conversation avec des personnes du dehors; mais on voulut l'empêcher, et pour y parvenir on mit des planches qui cachaient la vue de l'extérieur; cela devint dès lors impossible. Il y avait au troisième étage des terrasses en plomb, sur lesquelles donnaient toutes les fenêtres, qui servaient de portes dans plusieurs endroits : on n'y pouvait passer qu'une personne à la fois. C'était un coup d'œil vraiment comique que cette colonne de détenus qui circulaient costumés de toutes les manières, et représentant un tableau mouvant. On était souvent obligé de s'arrêter à cause de la trop grande quantité de promeneurs. Mlle de Pons, qui jouait du piano, occupait un des logements dont je viens de parler. La vue en était très agréable : les plus belles eaux vives, des villages en quantité, une superbe forêt, de beaux bâtiments dépendant du château et une pelouse qui charmait les yeux. Je parcourus notre prison dans tous ses détails. On avait partagé plusieurs des grands appartements avec des cloisons en planches, qui ne montaient qu'à la hauteur de six ou sept pieds; ce qui occasionnait à ceux qui demeuraient là l'hiver un froid excessif. Les pièces qu'on avait conservées dans leurs anciennes dimensions contenaient jusqu'à vingt-cinq personnes.

Marchand, commissaire de l'armée révolutionnaire, vint m'y rendre visite; il ne trouva rien à dire à mon mobilier, qui était composé d'un lit de domestique, de deux chaises et d'une table. Les lits et les malles servaient de sièges, quand la compagnie devenait trop nombreuse. En général, le luxe l'offusquait. Je lui dis qu'il ne serait pas offusqué du mien, j'eus tort : il me répondit que j'en avais eu beaucoup autrefois, ainsi que mes parents. Il parcourut le château en entier et imagina, pour

impatienter les femmes un peu occupées de leur toilette, de leur ordonner de se faire couper les cheveux.

La fantaisie prit à nos gouverneurs de nous mettre à table commune, ce qui s'est depuis appelé noblement : manger à la gamelle. On établit dans la galerie toute dorée du petit château une table de deux cents couverts, sans nappe, et qui devait changer trois fois de convives. Nous étions beaucoup plus de six cents dans la maison, mais on permit aux vieillards et aux infirmes de rester chez eux. Une des tables était remplie par des prêtres et des célibataires; la seconde, de gens mariés et d'enfants; la troisième, de gens isolés; et c'était la mienne. On avait écrit les numéros à chaque place, et nous en avions les doubles. Quand la cloche sonnait, nous arrivions avec des paniers (comme à l'école), où étaient nos couverts, gobelets, etc. Souvent le dîner d'avant n'était pas fini, on attendait sur ses jambes, très longtemps, en groupes, dans le salon qui précède la galerie. Nous mangions de la soupe où il n'y avait que de l'eau, des lentilles que les chevaux mangent habituellement, du foin aux épinards, des pommes de terre germées, et un ragoût excessivement dégoûtant appelé ratatouille. On sortait de table ayant faim. Les membres du Comité révolutionnaire, avec les officiers de notre garde, faisaient le tour de notre table, le bonnet rouge sur la tête. Il y en avait un qui était le perruquier de toute la compagnie et qui regardait avec beaucoup d'attention si l'on faisait maigre.

Le carême, dans les circonstances où nous nous trouvions, n'était pas facile à observer. Beaucoup de gens cependant le firent dans toute sa rigueur, quoique les grands vicaires du diocèse eussent dispensé de trois jours. Nos tables étaient environnées de soldats de l'armée révolutionnaire. Je causais quelquefois avec eux. J'en trouvai un auquel son service déplaisait beaucoup. C'était un domestique, que la misère avait engagé à prendre cette vilaine place. Il nous plaignait et aurait voulu procurer quelques adoucissements à notre affreuse règle. Une de leurs fonctions était d'accompagner avec le sabre nu les

blanchisseuses, quand elles venaient prendre et rendre notre linge dans nos chambres. Ce détail était vraiment humiliant, et je me forçais un peu pour éviter ce qu'il y avait de plus embarrassant.

Un commissaire fit un jour un reproche bien atroce au concierge. Il lui dit qu'il ne mourait pas assez de détenus dans sa maison. Ce n'était pas que le défaut de soins, la mauvaise nourriture et l'impéritie de l'officier de santé ne dussent en tuer un grand nombre; mais la Providence les protégeait, et les santés se soutenaient infiniment meilleures qu'on n'aurait pu l'espérer. Un jour, en dînant dans la galerie du petit château, je me rappelais les beaux tableaux dont autrefois elle était ornée : la cuirasse du grand Condé, percée de balles, ses victoires représentées par les plus grands peintres, toutes les fêtes auxquelles j'avais assisté dans ce lieu; mais heureusement ces idées me revenaient rarement. J'en avais de très communes : celles de mon ménage, de faire entrer, à force d'argent, une livre de beurre ou quelques œufs, m'absorbaient entièrement. J'eus, pour des objets de ce genre, une scène assez plaisante avec notre nouveau commissaire, appelé Perdrix. Cet homme avait une tournure grotesque et un costume qui ne l'était pas moins. Son ancienne profession avait été de peindre les chiens de M. le prince de Condé; il crut probablement se donner de la considération en devenant plus sévère que ses prédécesseurs. On ne pouvait lui parler que par une ouverture pratiquée dans le mur. Je me présentai un jour à cet étrange parloir, pour lui demander de me laisser parvenir six livres de chocolat qui avaient été gardées chez lui; il me répondit avec dignité qu'il ne m'en accorderait précisément que ce qu'il fallait pour mon estomac. Je lui assurai que, pour que la dose fût exacte, je n'avais pas d'autre moyen que de déjeuner tous les jours avec le chirurgien; que d'ailleurs je comptais en céder à un homme malade. Il ne fit pas droit à ma requête, et je m'en allai un peu fâchée de ne pouvoir plus prendre une nourriture qui soutenait mes forces. Ma femme de ménage,

qui était heureusement la sienne, rapporta le lendemain cette grande provision.

Les convois se multipliaient d'une manière désolante. Chaque jour qu'il en partait nous étions consternés. Les maris étaient séparés de leurs femmes, les mères de leurs enfants, et ceux qui n'avaient pas des intérêts si chers avaient à regretter quelqu'un de leur société. Nous ignorions où on les conduisait et ce qui se passait dans les prisons de Paris.

A peine quelques détenus étaient-ils partis, qu'il nous en revenait un plus grand nombre pour les remplacer. Nous n'avions jamais de non-complet. Je rencontrai une vieille religieuse que je ne connaissais pas, accablée d'années et d'infirmités; elle paraissait beaucoup souffrir de la mâchoire. Une de ses compagnes me dit qu'en montant dans la charrette qui l'amenait à Chantilly, elle avait fait le signe de la croix, et qu'un soldat de son escorte en avait été si indigné qu'il lui avait donné un coup affreux sur le visage, qui lui avait cassé plusieurs dents. Quelle horreur! Je me plaisais à visiter ces vierges saintes, inconsolables d'avoir quitté des asiles où régnaient la paix et l'innocence. Elles supportaient leur affreuse et étrange position avec une parfaite résignation, et ne manquaient pas de réciter leur office comme si elles avaient été encore dans leur couvent.

Tous nos compagnons d'infortune ne se ressemblaient pas ; il y en avait qui, dans l'espoir d'obtenir leur liberté, faisaient le métier de dénonciateur. Plusieurs d'entre eux venaient pour me sonder; ils perdaient leur peine : quand ils me parlaient nouvelles, je ne les écoutais pas, et je détournais sur-le-champ la conversation.

Une chose qui m'étonne quelquefois, c'est le peu d'ennui que j'éprouvais pendant ma captivité. Mes idées étaient resserrées dans une sphère très étroite. Elles portaient sur le regret d'être éloignée de ce que j'aimais et sur les besoins courants de la vie. Le défaut d'exercice, qui m'est absolument nécessaire, par la grande habitude que j'en ai contractée dès mon enfance,

m'occasionna une grande réplétion de sang. Il me porta violemment à la tête, ainsi que mon rhumatisme. En me réveillant je me sentis tellement étourdie, que j'appelai l'hospitalière qui logeait auprès de moi. Elle crut que j'allais mourir et alla chercher du secours. Cet état, réellement inquiétant, ne dura pas longtemps et se termina par des vomissements. Je m'endormis, et en me réveillant, je me trouvai entourée de beaucoup d'obligeantes personnes auxquelles je témoignai ma reconnaissance, puis je fondis en larmes. Elles ne surent à quel propos. Je leur fis des excuses, et leur expliquai qu'un pareil accident m'était arrivé, il y avait plusieurs années, que j'étais alors entourée d'amies, de parents, et qu'aujourd'hui je me trouvais dans un isolement déchirant. Je me secouai et sortis de ma chambre pour prendre l'air.

Il nous parvenait des nouvelles de Paris très inquiétantes, c'étaient les seules qui pouvaient passer. On parlait de nous interroger sur des cadres qu'il faudrait remplir. Je crains excessivement ce genre de tourments, en raison de mon amour pour la vérité, qui peut compromettre soi et les autres. Le Ciel permit qu'on ne réalisât pas cet indigne projet.

Le régime des malades était affreux : il n'était permis de faire entrer aucun médicament. On ne leur donnait personne pour les soigner, et on défendait même aux détenus de leur rendre service. J'ai vu cinq ou six fièvres putrides dans la même chambre. Une digne fille de Crépy, qui y habitait, était obligée de passer toutes les nuits auprès des malades.

J'avais de grandes consolations du côté de la religion. Un ecclésiastique respectable voulait bien me confesser et même me donner la communion. Il avait eu le courage d'apporter une assez grande quantité d'hosties consacrées et de les conserver, malgré le danger qu'il courait s'il eût été découvert.

J'étais assez contente de mon sort puisqu'il en fallait supporter un rigoureux. Je n'avais pas demandé d'être dans une meilleure maison, la Providence m'y avait placée, et un séjour de six mois m'y avait accoutumée.

Vers la fin de mars 1794, je reçus une lettre de ma mère, remplie de bonté, mais qui m'affligea : elle me mandait qu'elle avait lieu de s'étonner que je ne fisse pas de démarches auprès des commissaires du gouvernement qui venaient à Chantilly, pour l'aller joindre. Cette invitation me parut un ordre et une volonté de la Providence qui changeaient ma destination. Je m'informai sur-le-champ du moment où le citoyen Martin, qui inspectait notre maison, devait y venir. Je lui présentai une pétition pour me rendre au Luxembourg. Il fit droit à ma demande, et s'occupait alors d'arranger un atroce convoi, composé de jeunes filles qu'on arrachait des bras de leurs mères sans savoir à quoi on les destinait.

Les malheureuses mères se désolaient. Je fus témoin de la scène de Mme de Pons (la ci-devant vicomtesse) chez Perdrix ; elle se jeta à ses pieds, elle lui dit tout ce que l'excès du désespoir peut inspirer en pareil cas et se servit des expressions les plus touchantes; rien ne fut entendu. Elle tomba alors évanouie. Ayant repris ses sens, elle sollicita au moins la permission de suivre sa fille; il s'y refusa.

J'oubliais de dire qu'un instant avant que Mme de Pons fût venue chez Perdrix, celui-ci avait envoyé chercher Melle sa fille, et, en présence de Martin et de deux gendarmes, il lui dit :

— Comment t'appelles-tu?

— Pons.

— Oui; donne tes noms de baptême.

— Vous voulez parler à ma mère? je vais la chercher.

— Non, non, je te demande tes prénoms.

— Les voici. Puis-je savoir à quoi vous les destinez?

— Tu partiras demain pour te rendre dans une maison d'arrêt, avec d'autres détenus.

— Sans maman? ah! Dieu! quel sort m'est-il réservé?

— Sors, ou je te ferai emmener.

Mme de Pons écrivit plusieurs lettres à Martin, se bornant à demander un délai ; elle offrit tout son bien à la République, et la seule réponse fut : « Ta fille partira. »



Je m'occupai d'arranger mes malles et de les faire charger pour le Luxembourg, afin de n'avoir plus avec moi que le strict nécessaire. Le 3 avril 1794, on nous fit dire de nous tenir prêts pour partir le lendemain, qu'on attendait les voitures. Mes compagnons de voyage étaient consternés de quitter leurs parents, et moi charmée d'aller retrouver les miens; tout le monde m'en faisait des compliments. Je reçus beaucoup de témoignages d'intérêt et de regret de la part des détenus. Il y en avait dont je me séparais avec peine, et un secret pressentiment (quoique, en général, je n'y croie nullement) m'annonçait que ma réunion avec mes parents ne s'effectuerait pas. Les journées du 3 et du 4 se passèrent en adieux. Le 5 (anniversaire de la naissance de mon fils), j'ignorais que le convoi dût partir de bonne heure. On m'appela à dix heures du matin. Je trouvai les charrettes presque toutes remplies; j'eus, par conséquent, une place détestable, à côté d'une vilaine femme qui nous annonça qu'elle recevrait, en chemin, des marques de l'intérêt public. Je la portais à moitié sur mon corps, et, afin de nous faire plus souffrir, on avait négligé la précaution d'usage pour les veaux, qui était de mettre de la paille. Nous sortîmes de la cour du château, au milieu de nos compagnons d'infortune qui la remplissaient, qui nous regrettaient et redoutaient notre sort. Les larmes coulaient de leurs yeux avec une sorte de réticence par la crainte d'être aperçus.

Notre cortège fit halte en sortant de la porte pour un appel nominal, de peur qu'il ne s'échappât quelque détenu; nous y étions presque aussi accoutumés que les soldats. On nous environna de garde nationale, et nous restâmes une heure sous les fenêtres du château, à la vue des mères désolées de l'enlèvement de leurs filles, et qui levaient les mains au ciel et leur donnaient des bénédictions. Ce spectacle si douloureux est encore présent à mon esprit. Combien il y a eu de celles qui donnaient ces bénédictions ou qui les regardaient qui furent immolées sur l'échafaud! Je voudrais savoir peindre et décrire tout ce qui se passa d'affreux et de touchant au moment de ce

départ, mais je sens toute mon impuissance. Pour moi, j'étais en proie à une terrible émotion, que je dissimulais.

On arrangea le convoi commandé par un garçon imprimeur de Beauvais qui nous précédait. Sa première charrette était remplie de jeunes filles, la seconde de femmes, et trois autres d'hommes. Les voitures étaient entourées de fusiliers. Nous partîmes à onze heures du matin par un fort vilain temps. Il régnait un vent très froid, et nous n'avions pas de couvertures à nos voitures.

A l'entrée des villes et des villages, on rassemblait notre escorte, pour y entrer avec une sorte de dignité, tambour battant.

Dans quelques endroits, nommément à Creil-sur-Oise, on nous fit le geste de cou coupé. Dans un village appelé La Mortaye, il parut tout à coup une douzaine de gens qui vinrent voir ma lourde voisine, et lui dirent à l'oreille qu'elle ne serait pas longtemps en prison.

Arrivés au Mesnil-Aubry, on nous descendit dans une auberge; c'est-à-dire les femmes avec les filles, et les hommes dans une autre. C'était un samedi, j'obtins la faveur d'une omelette. On vint d'abord, après dîner, nous demander de payer sur-le-champ les frais de notre translation; je m'y refusai. Mademoiselle de Pons obéit et donna cent quatre-vingt-douze francs. Les femmes qui avaient leurs maris dans le convoi sollicitèrent la permission de les aller voir pendant que les chevaux se reposaient, et ne purent l'obtenir. Le fameux Martin, dont j'ai eu occasion de parler déjà plusieurs fois, vint nous inspecter, et se plaça à la tête de notre cortège au moment où il se mit en marche. Il était dans une berline dorée, attelée de chevaux de poste, ayant, sur le devant, un petit greffier âgé de douze ans. Je disais en moi-même : Malheureux enfant, quelle éducation que celle du terrorisme! Pendant la route, il faisait des revues comme un officier major, passant de la tête à la queue de notre triste colonne pour voir si elle marchait en ordre. Quelquefois nos chevaux trottaient, et nous éprouvions

des secousses très pénibles. En approchant de Paris, je commençais à souffrir excessivement du côté qui était appuyé sur le bord de la charrette, sans intermédiaire. Mon goût pour les livres et la peur d'en manquer m'avaient décidée à en remplir deux paires de poches qui me surchargeaient.

Le convoi s'arrêta vers huit heures du soir à Saint-Denis. Martin nous quitta. L'officier de garde sépara les hommes d'avec les femmes pour les mener au Luxembourg. La pluie nous prit et nous accompagna jusqu'à Paris. Nos conducteurs ne connaissaient pas les rues. Nous leur demandâmes avec instance où nous allions, la réponse fut qu'ils n'en savaient rien. Après nous avoir promenés jusqu'à onze heures par une nuit sombre, on arriva à la porte des Madelonnettes. On eut assez de peine à s'y faire entendre du portier, qui dit qu'on ne recevait pas de femmes dans cette maison; que Sainte-Pélagie, qui leur était destinée, était toute pleine; mais que nous trouverions de la place au Plessis (ancien collège de l'Université, rue Saint-Jacques, à côté de celui de Louis-le-Grand). Nos gardes, assez humains, excédés de fatigue, avaient la plus grande impatience de nous déposer dans une prison quelconque. Je m'aperçus que nous prenions le chemin de la Conciergerie; alors des souvenirs affreux vinrent à mon esprit et aussi l'idée de notre fin prochaine si nous étions détenus. Mais nous passâmes devant sans nous y arrêter, et je fus plus tranquille dans le chemin qui est au-delà.

La porte du Plessis fut le terme de notre pénible route. Notre conducteur y frappa longtemps sans succès, soit qu'on ne l'entendît pas, soit que le portier ne voulût pas se lever. Il était une heure; enfin il nous ouvrit au milieu de l'obscurité; nous ne savions où nous étions. Après avoir franchi une voûte, on nous arrêta. Nos gardes eurent la charité de nous aider à descendre de nos rudes voitures; peut-être n'en aurions-nous pas eu la force sans leur secours, tant la fatigue de quatorze heures de voyage nous avait excédées.

Le premier objet qui se présenta à mes yeux fut un homme

vêtu d'une espèce de robe de chambre qui dit être le portier. Il portait un immense trousseau de clefs pendu à sa ceinture, et une lanterne, à la lueur de laquelle je vis des guichets, des barreaux de fer énormes, des monceaux de pierres, des matériaux, enfin l'aspect d'une prison qu'on travaillait à agrandir. On nous fit traverser plusieurs guichets, et sur-le-champ nous fûmes entourées de geôliers.

Le séjour du guichet étant insoutenable, on nous conduisit dans une grande salle où il n'y avait pas une seule vitre. Nous étions fort tourmentées par la soif; le plus mauvais de tous les geôliers, nommé Baptiste, nous apporta un seau d'eau, qui fut reçu avec une grande joie. Un moment après il en vint un second. Vers deux heures du matin, nous vîmes paraître le concierge, qui était sorti quand nous arrivâmes. Il s'appelait Haly; son visage était pâle et livide. Tout le monde voulut lui parler. J'eus mon tour et lui dis que, n'ayant jamais été dénoncée, je n'étais que dans la classe des suspects; que je ne devais pas rester dans sa maison et que j'étais partie de Chantilly pour être transférée au Luxembourg. Je lui demandai avec instance d'y être conduite. Plusieurs personnes lui dirent qu'il n'était pas en droit de nous garder; il n'en tint aucun compte et fit apporter les matelas des personnes qui les avaient fait mettre dans les charrettes. Je n'avais pas pris cette précaution, ce qui me fit passer la nuit assise sur un petit banc de bois, occupée à cacher le peu d'assignats que j'avais. Je ne dormis pas un instant, non plus que mes compagnes. A la pointe du jour, je contemplai avec satisfaction nos jeunes personnes, auxquelles un doux sommeil donnait un air paisible. Je me disais :

— A leur âge, on n'a ni l'expérience du malheur ni les inquiétudes de la prévoyance.

La pensée de retrouver mes parents dans la journée arrêta mes tristes réflexions. Le froid se fit sentir fortement. Baptiste entra, accompagné de plusieurs de ses camarades, qui nous regardèrent avec une joie féroce, calculant que nous étions de

bonnes recrues pour leur maison et qu'ils tireraient parti de nos bourses. L'un d'eux, ci-devant laquais de Mme de Narbonne, me reconnut et me traita honnêtement. Un gendarme (dont je n'ai jamais su le nom) parut, s'approcha de mon oreille et me dit :

— Cachez votre argent, vos bijoux. On ne vous laissera que cinquante francs en assignats et on vous ôtera vos couteaux et vos ciseaux.

Je le remerciai, il se retira. Quoique les grandes angoisses que l'âme éprouve rendent les besoins de la vie moins pressants, en raison du peu qu'on y pense, cependant nous commençâmes à être tourmentées par la faim. Nous n'avions rien pris depuis la veille, quoique ayant supporté une extrême fatigue de corps et d'esprit. On demanda de la nourriture aux geôliers, qui, après deux heures d'attente, nous apportèrent du café et du chocolat. Je déjeunai avec le plaisir de supprimer une souffrance pendant un moment. Martin entra après, pour réclamer un manteau qui avait été prêté à madame de Vassy; il nous regarda d'un œil sévère. On s'approcha de lui pour lui faire des demandes, entre autres les jeunes filles, qui désiraient ardemment faire savoir à leurs mères ce qu'elles étaient devenues. Elles lui donnèrent à cet effet de petits billets qui ne parvinrent pas à leur destination.

Je suppliai ledit Martin de me faire aller au Luxembourg; il me donna quelque espérance; sa visite fut courte. Jusqu'à ce moment la garde nationale de Chantilly était restée avec nous; elle fut remplacée par des geôliers qui ne nous quittèrent plus. Nous vîmes paraître un nouveau visage, c'était un inspecteur nommé Grandpré, qui avait des formes assez douces. Etonné de nous voir dans cette prison et un peu touché de notre triste position, il nous promit d'agir pour nous faire transférer dans une maison de suspects, et moi particulièrement au Luxembourg. Haly, notre concierge, entra et lui dit que notre sort était décidé; que nous étions écrouées comme agitatrices et récalcitrantes au régime de la maison de Chantilly. Un cri de

surprise et de douleur se fit entendre; mais on était sourd aux plaintes. Mes compagnes ne méritaient pas plus que moi ces qualifications, mais j'avoue qu'après la conduite que j'avais eue, soumise à toutes les volontés des commissaires, ne me mêlant de rien, ne me plaignant jamais, ayant été amenée à Paris sur ma demande, je restai dans un étonnement et une consternation que je ne peux pas exprimer. Les fausses accusations étaient assurément la moindre de mes peines; l'innocence console facilement; mais de me voir privée d'aller rejoindre mes parents, cela me perçait le cœur, d'autant plus que j'étais très sûre qu'ils partageraient sensiblement mes regrets. Il fallut donc se résigner à rester sous l'empire direct de Fouquier-Tinville, confondue avec des gens accusés et traités, par conséquent, plus sévèrement que les suspects.

J'avais pris le parti, à l'exemple d'une de mes édifiantes compagnes, de me mettre dans un coin de la salle pour réciter la messe et l'office. C'était le dimanche de la Passion : à l'exemple de notre divin Maître, nous essuyions des outrages, et nous devions chercher à imiter sa patience. On nous faisait accroire que nous pourrions écrire et recevoir des lettres, jouissance dont nous étions privées à Chantilly. Mlle de Pons en reçut une, ce qui nous donna un peu d'espérance.

Le concierge nous fit ordonner de paraître devant lui deux à deux, pour être enregistrées; ce fut dans ce moment qu'il nous annonça que l'usage de la maison était de déposer entre ses mains les ciseaux, les couteaux, les fourchettes ainsi que les montres, parce qu'on pourrait se servir des ressorts pour limer les barreaux. Vint ensuite la demande des bijoux et de l'argent, à la réserve de cinquante francs en assignats. Je lui remis tout ce qu'il exigea, excepté quelques assignats et une petite et vilaine pendule de cuivre qui m'était extrêmement précieuse, parce qu'elle avait sonné, en ma présence, la dernière heure de mes chères amies mesdames de Chaulnes et de Mailly. Le concierge ne voulut pas me la laisser, malgré les regrets que je lui témoignai de m'en séparer, pour la même raison que les montres.

Quand cette agréable opération fut terminée, on nous prescrivit de suivre les geôliers. Ils nous firent monter tout au haut du bâtiment, traversant un guichet à chaque étage fermé avec d'énormes verrous et gardé par quatre hommes.

Nous arrivâmes enfin dans nos chambres. Mlle de Pons ne m'avait pas quittée depuis notre arrivée au Plessis; nous mesurâmes des yeux notre habitation et nous trouvâmes qu'il y avait l'espace nécessaire pour y mettre deux lits en les arrangeant avec art, sa tête à mes pieds. Cette aimable personne fondit en larmes en voyant son triste établissement; elle s'assit sur un matelas à côté de moi et me dit :

— Nous sommes donc destinées à périr? Il est impossible de vivre dans un lieu aussi resserré!

Je fis de mon mieux pour ranimer son courage, qui était très abattu. Notre mobilier consistait en deux chaises, nos matelas étaient à terre, et la muraille nous servait d'oreiller. Elle était, heureusement, blanchie nouvellement, ce qui la rendait propre. On ferma les verrous; moment fort triste, puisque le bruit qu'ils font annonce que jusqu'au lendemain, quelque chose qui puisse arriver, il est impossible d'avoir du secours. On nous disait qu'un geôlier de garde répondrait si on l'appelait; mais j'ai entendu une de mes voisines crier toute la nuit des douleurs qu'elle éprouvait, sans être secourue.

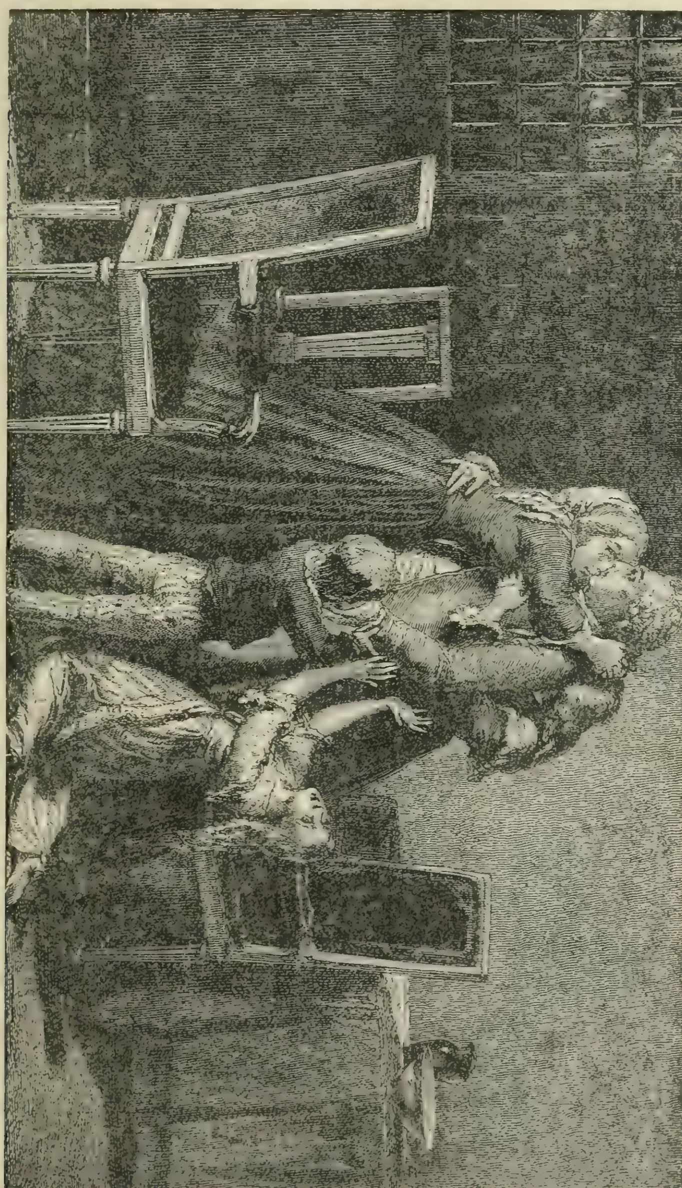
La première nuit que je passai fut excellente. La grande fatigue que j'avais essuyée les jours précédents m'avait procuré du sommeil. Ma jeune compagne dormit très longtemps. Quand le jour parut, j'aperçus une très belle vue : on découvrait tout Paris. Je fis de tristes réflexions sur l'état affreux de ma malheureuse patrie, si célèbre autrefois, où l'on passait des jours doux et tranquilles. Je me représentais toutes les horreurs qui s'y commettaient; les larmes me gagnèrent, je les séchai promptement pour ne pas affaiblir Mlle de Pons au moment de son réveil.

Vers huit heures du matin, les verrous s'ouvrirent et le concierge Haly entra, suivi d'un énorme chien. Cet homme

étrange nous aborda comme si nous étions dans ces anciens châteaux où régnaient l'abondance, la paix et les plaisirs. Il nous témoigna une sorte d'étonnement que nous ne fussions pas charmées du joli logement qu'il nous avait donné. Après qu'il fut parti et que nos compagnes furent délivrées de leurs verrous, nous nous cherchâmes avec empressement, et n'eûmes pas de peine à nous trouver, puisque nous étions dans un corridor de trois pieds de large. Il fallut, avant toute autre affaire, s'occuper du ménage. Ce ne fut que par des demandes réitérées que nous obtînmes la permission de descendre six marches pour nous pourvoir d'eau. Le geôlier qui nous gouvernait, ainsi que ses camarades, prenaient le nom de gardiens, croyant par ce changement rendre leurs fonctions plus honorables. Il y en avait de trois classes, presque tous ivrognes, intéressés, menteurs, et quelques-uns vraiment féroces. On nous en fit remarquer un qui avait été un des massacreurs, le 2 septembre 1792. Celui qui, dans ce premier moment, nous *despotisait*, était un sculpteur, et je m'étonnais qu'il eût pris un aussi vilain emploi. Après qu'il nous eut accordé la permission d'aller chercher de l'eau, le besoin nous vint de manger. La gamelle n'était pas encore établie. Je demandai la manière de se procurer des vivres à un prix modique. Un traiteur nous envoyait à dîner; mais avant qu'il parvînt à l'étage que nous habitions, qui était le plus haut de la maison, il était fort ordinaire que l'on s'emparât, chemin faisant, à d'autres étages, du repas qu'il apportait. Quand il me fut démontré que je ne pouvais pas subsister de cette manière, je fis demander chez moi si l'on pourrait m'envoyer tous les jours à dîner; Lucas, officier de mon père, s'y prêta avec zèle; mais on eut beaucoup de peine à trouver dans la maison quelqu'un qui voulût bien me l'apporter, croyant que c'était un danger à courir, et une chose peu civique. Enfin un vieux postillon, nommé Lerot, dont je dis le nom par reconnaissance, eut le grand courage de s'en charger.

A huit heures du matin les gardiens tiraient les verrous; c'était un moment vraiment agréable, si ce mot peut être

employé en pareille occasion ; ils écrivaient nos noms sur des registres, et le peu d'habitude qu'ils avaient d'en tenir faisait



Rappeler les malheurs de Louis XVI.... (P. 185.)

qu'ils ne trouvaient jamais leur compte et qu'ils recommençaient à faire des appels deux ou trois fois par jour. Ils voulaient,

dans certains moments, que nous restassions dans nos chambres; puis, que nous fussions en sentinelles sur nos portes. La fermeture se passait avec plus de solennité. Le concierge venait, suivi de guichetiers, de gendarmes et de gros chiens, à dix heures du soir ou à minuit.

Notre préoccupation, pendant les premiers jours, fut de faire des pétitions à Fouquier-Tinville, pour obtenir notre réunion avec nos familles. Nous avons appris depuis qu'il ne lui en était parvenu aucune. Je cherchai avec le plus grand empressement les moyens d'avoir et de donner de mes nouvelles à mes parents. Enfin, je découvris qu'en envoyant une bagatelle au Luxembourg, je pourrais y joindre deux ou trois lignes qui serviraient de certificat de vie. On donnait les billets ouverts, qui passaient par les greffiers et les geôliers du Plessis et du Luxembourg. Il m'en coûta horriblement d'annoncer à mes parents que je n'aurais pas la consolation de les aller joindre; ils me témoignèrent leurs regrets avec une grande bonté. La vue de leur écriture, après en avoir été privée si longtemps, me causa une vive émotion.

L'état des choses empirait chaque jour. Il nous venait des convois de tous les départements; notre prison se remplissait énormément; les visages changeaient. Ceux qui entraient nous annonçaient la mort des gens les plus respectables. Nous faisions des questions au concierge qui ne voulait pas s'expliquer. On nous disait des choses vagues. Grandpré vint faire son inspection; je le conjurai encore d'opérer ma réunion avec mes parents; je ne pus rien obtenir. Il répondit à mes vives sollicitations, d'un air compatissant :

— Vous ne savez pas ce que vous demandez; vous ne seriez assurément pas mieux au Luxembourg.

Il semblait qu'il prévît les malheurs qui devaient y arriver. Hélas! je ne calculais pas les sévérités de la détention, mais le besoin de mon cœur.

Un mois s'était écoulé depuis notre départ de Chantilly. Il nous arriva un convoi, dont était Mme de Pons, à qui je

remis le dépôt précieux que j'avais été assez heureuse de lui conserver; je me trouvai alors seule dans ma chambre, ce qui me fut agréable. On m'avertit qu'il était question de séparer les suspects des personnes traduites devant le tribunal révolutionnaire, et de nous mettre dans un bâtiment en face de celui que nous occupions. Ce changement nous parut si avantageux que nous pressâmes le concierge de le réaliser le plus promptement possible. Il faut lui rendre justice, il se conduisit très bien dans cette occasion, en employant son crédit auprès du terrible Fouquier-Tinville pour que nous ne fussions pas confondues avec les accusés, et que notre translation fût faite sans délai. Je regrettai un moment la vue de ma chambre; tous les beaux édifices de Paris étaient sous mes yeux : la Cathédrale, Saint-Sulpice, le Val-de-Grâce, etc. Je me rappelle que, le jour de Pâques, m'affligeant en pensant que le saint Sacrifice n'était plus offert dans ces temples si respectables par leur antiquité et les prières qu'y faisaient les fidèles, je me joignis à ceux que la ferveur soutenait encore, et que je savais partager mes sentiments, et je me trouvai plus recueillie que je ne l'avais été souvent dans ce saint jour, au pied des autels.

On vint nous intimer l'ordre de quitter notre demeure et de faire transporter nos effets. Une personne suffit avec moi pour mon déménagement : un méchant grabat, une chaise de paille et quelques poteries composaient mon mobilier.

Le moment de notre départ fut extrêmement douloureux pour les personnes qui restaient directement sous la puissance de l'accusateur public. Plusieurs, parmi elles, pleurèrent en nous quittant. La séparation devenait totale.

J'arrivai donc dans ma nouvelle prison, qui me parut un château en n'y trouvant que deux guichets au lieu de six; il nous fut permis de parcourir les bâtiments du haut en bas, sans gardiens. On me logea au cinquième, dans ce que l'on appelait ci-devant chauffoir des philosophes. Les noms des écoliers, selon l'usage, étaient charbonnés sur la muraille; j'en reconnus quelques-uns. Il y avait dans cette belle chambre une cheminée

qui était, à ce que je crois, la seule du corridor. Elle servit très promptement à chauffer toutes les cafetières de mes voisines : ce qui faisait une procession continuelle fort peu agréable.

Avant ma détention, je croyais que la prison était un lieu de repos où l'on pouvait au moins se livrer à l'étude; il n'en est rien, au moins dans celles que j'ai habitées. A chaque instant, le concierge, les geôliers, les greffiers, les fournisseurs, etc., entraient chez nous. On nous faisait descendre au greffe pour des commissions, je ne pouvais pas lire une heure sans être interrompue. Une chose que j'ai ouï dire et que j'ai bien constatée, c'est l'habitude qu'ont les prisonniers de dévaster, par le besoin qu'ils ont de mille choses. Je n'avais pas de pelle, je cassais une ardoise pour m'en servir. Je prenais un carreau pour couvercle. C'était une chose très difficile de se procurer du bois, je brûlais des chaises. On ne pouvait pas faire descendre l'escalier à un gardien sans lui donner un assignat de cent sous.

Malgré l'admiration que m'avait causée ma nouvelle demeure, je fus forcée de regretter celle que je quittais. Nous couchions dans des plâtres tout neufs qui m'occasionnaient, en m'éveillant, un tel grattement dans la gorge, que j'étais obligée d'avaler du lait. Les rampes sentaient une odeur d'huile très malsaine; on avait grillé toutes les fenêtres du haut en bas et placé des soufflets, pour empêcher de pouvoir jeter des lettres.

La fameuse gamelle dont nous avions fait l'essai à Chantilly s'établit. On nous plaça dans la classe de rhétorique, divisée par tables de douze couverts. On nous donna une cuillère de bois, sans fourchette, nous faisant entendre que c'était une arme presque dangereuse. Je n'en tins compte et m'en procurai une de buis. On nous donna aussi, pour manger la soupe, une gamelle de bois que j'ai gardée comme curiosité. Je n'en ai jamais fait usage. Il semblait qu'on eût cherché avec attention tout ce qui pouvait exciter le dégoût. Les tables sans nappes n'étaient jamais lavées; comme on y répandait beaucoup de vin, c'était une odeur insoutenable; les plats étaient remplis

de cheveux, et les plus sales détenus étaient chargés de nous servir. Des cochons se promenaient dans le réfectoire pendant le dîner. On y afficha un jour qu'il ne fallait nous donner que ce qui était nécessaire pour nous empêcher de mourir.

On supprima le souper en totalité. Mesdames de Courteilles, de Rochechouart, de Richelieu mangeaient avec les poissardes. Les hommes mangeaient dans un autre réfectoire. Mes convives étaient fort difficiles pour la nourriture, entre autres la fille d'un palefrenier de M. le duc de Bourbon, servante de son état. Ces espèces de gens n'étaient jamais contents. Le concierge, impatienté un jour de ce qu'ils voulaient lui jeter les plats au visage, me montra à un commissaire qui nous examinait, ainsi que d'autres personnes de ma classe, et lui dit :

— Vous n'avez que faire de questionner ces dames-là, elles ne se plaignent jamais de rien.

Il aimait beaucoup mieux nous gouverner que les pauvres gens.

L'enlèvement des victimes devenait de plus en plus nombreux ; c'était ordinairement pendant que nous nous premenions dans la cour. Je crois encore voir passer le malheureux Titon, conseiller au parlement de Paris, sous les fenêtres de sa femme et de sa fille, qui n'avaient pas eu la permisston de lui faire leurs adieux. Il était alors cinq heures du soir, et le lendemain, à midi, il n'existait plus. Il arrivait des charrettes à différentes heures, et la voiture de Fouquier-Tinville, dans lesquelles on entassait les accusés. Le cocher de cet homme était bien digne d'un tel maître; pendant que les victimes montaient en carrosse, il battait des entrechats, et son costume était celui d'un baladin. Il est presque impossible de décrire, surtout quand cela se répète plusieurs fois par jour, la terreur qu'imprimait l'ouverture de la grande porte. J'entends encore le bruit des battants frapper mes oreilles. Les huissiers du tribunal révolutionnaire précédaient les voitures avec les mains remplies d'actes d'accusation. A l'instant il se faisait un silence effrayant, qui était celui de la mort. Chacun croyait que l'arrêt fatal allait lui être remis;

les visages étaient consternés, les esprits et les cœurs saisis d'effroi. Les huissiers montaient dans les corridors pour appeler ceux qui devaient partir, et ne laissaient qu'un quart d'heure pour s'y préparer. On se disait un éternel adieu, nous restions frappés de stupeur, n'étant sûr de vivre que depuis dix heures du soir jusqu'à sept heures du matin. Le sommeil était léger quand on le prenait avec de pareilles inquiétudes, et interrompu très souvent par l'arrivée des convois. Celui des fameux Nantais fit un grand effet; l'usage était, pour recevoir les détenus, d'allumer des flambeaux, et le concierge, accompagné du geôlier et de gros chiens, faisait descendre des charrettes les pauvres individus, avec une dureté affreuse. Il avait une telle peur de perdre un de ses prisonniers, qu'il répétait deux ou trois fois de suite l'appel nominal, puis on les mettait à la souricière, mot nouveau qui signifiait au dépôt. On ne calculait jamais s'il y avait de la place ou non dans notre maison : on en faisait; et nous avons été, à ce qui nous a été assuré, dix-sept cents dans les collèges réunis du Plessis et de Louis-le-Grand. On mettait vingt-cinq personnes dans la même chambre, même dans les entresols, avec des fenêtres grillées. La sévérité augmentait de plus en plus. Un jour, à trois heures après midi, j'entendis fermer mes verrous sans en savoir la raison; elle était étrange. C'était une servante qui, après la défense qui en avait été faite, avait jeté de l'eau par la fenêtre de la cour, et on nous punissait de cette grande faute.

La défense d'avoir de la lumière dans nos chambres nous fut faite : c'était une privation extrêmement pénible. Loger en face d'un réverbère était une faveur très recherchée. Le corridor était rempli de réchauds sur lesquels on faisait son souper. Celles qui avaient des cheminées rendaient le feu bien vif pour s'illuminer. On allumait une chandelle pendant une minute, puis la peur d'être en faute la faisait éteindre. Manger à tâtons était insupportable. Aller tous les jours prier le geôlier de couper mon chocolat n'était pas plus propre qu'amusant.

Le 18 juin, il m'arriva une cruelle scène. J'étais chez Mme de Pons, nous faisions une partie d'échecs; on vint me demander, je sortis. Une personne qui s'intéressait à sa fille m'apprit qu'on avait transféré son père dans la maison de santé où il était, au Plessis, et qu'en descendant il avait reçu son acte d'accusation; qu'il sollicitait avec la plus grande vivacité la permission de voir sa fille, mais qu'on la lui refusait pour éviter la plus affreuse des entrevues. Les fenêtres du concierge donnaient précisément sur la cour où se promenait alors sa fille, on les ferma. Il se livra presque au désespoir, faisant des actes de violence, disant qu'on lui dérobait son trésor, tout ce qu'il avait de plus précieux au monde. Il s'agissait de faire quitter la cour à sa fille pour qu'elle ne se doutât de rien. Haly lui avait donné quelques soupçons en lui défendant d'avancer sous ses fenêtres, en raison de l'arrivée de nouveaux prisonniers; je cherchai un prétexte pour la faire rentrer avec une de ses amies dans notre bâtiment, et celle-ci la conduisit dans un endroit très éloigné de son malheureux père. Alors je retournai chez Mme de Pons, qui s'aperçut, au changement de mon visage, qu'il s'était passé un événement. Je ne lui dis rien et je repris la partie d'échecs, pour avoir le temps de l'y préparer. Elle me pressa de lui dire le sujet de mon émotion. Comme M. de Pons était fort malade de la poitrine depuis longtemps, je lui répondis qu'il était à l'extrémité. Elle m'engagea à n'en pas parler à sa fille, ce que je fis. On ne vint chercher ce malheureux qu'à neuf heures du soir, pour le mener à la Conciergerie; et il était dans le même lieu que son enfant depuis cinq heures sans pouvoir la serrer dans ses bras, la consoler, lui faire ses derniers adieux! Il avait employé tout ce temps-là à menacer et à chercher les moyens d'exciter la compassion et l'intérêt du concierge. Il jeta un dernier regard sur cette cour et on l'emmena.

Je passai la soirée dans un trouble et une agitation extrêmes; quoique je connusse peu M. de Pons, l'idée qu'il n'avait pas pu, dans les angoisses de l'agonie, apercevoir sa fille

et la bénir, le chagrin qu'elle allait éprouver, toutes ces choses réunies me firent passer une nuit affreuse. La jeune personne m'a dit depuis qu'on lui cachait quelque chose de sinistre, par l'embarras qu'on lui montrait. Elle vint, le lendemain, comme à son ordinaire chez moi, pour peigner ma plate et blanche chevelure; et j'eus beaucoup de peine à me contenir pendant ma toilette, en pensant que son père était au tribunal révolutionnaire ou montait à l'échafaud. Elle s'en alla promptement. Sa mère m'avait demandé la vérité, je la lui avais dite. Elle avait envoyé demander des nouvelles du jugement de son mari, et apprit qu'il était condamné, ainsi que MM. de Laval, de Rohan-Soubise, de Montbarrey et cinquante autres, à périr comme coupables d'une conspiration contre Robespierre, et à être exécutés à la Grève.

On s'occupa, toute la journée, d'augmenter l'inquiétude de Melle de Pons sur la maladie de son père, qu'elle savait en danger et pour lequel elle craignait une fin prochaine.

Mme de Pons me sollicita vivement de lui apprendre sa mort; je lui résistai longtemps. Elle finit par m'alléguer de bonnes raisons, et j'y consentis. Melle de Pons, devant qui je ne cachais plus mon émotion, devina son malheur. Elle me questionna, je ne répondis rien et je l'embrassai en la baignant de larmes.

Un jour que j'étais seule dans ma chambre, je vis entrer deux gendarmes; je crus que c'était le dernier moment de ma vie. Ils me firent des questions sur mon père, sur mes frères; et comme la conversation s'allongeait, j'espérais que la simple curiosité de voir une personne de ma sorte destinée à l'échafaud les avait attirés; ils s'en allèrent, je fus très soulagée de leur départ. Peu après, une femme qui avait l'air de très mauvaise compagnie, vint me dire qu'elle avait ordre du concierge de venir loger dans ma chambre, et qu'elle allait, sur-le-champ, y apporter son lit. Je sentis un mouvement d'impatience, très vif, que je réprimai. Je lui dis que j'en sortirais, et qu'elle y logerait seule. Les femmes et les filles pauvres avaient fait une



Le petit prisonnier de la Tour du Temple. (P. 185.)

spéculation qui me fut utile, c'était de s'emparer des petites cellules et de les céder pour de l'argent, trouvant moyen, quant à elles, de s'entasser avec d'autres personnes. J'avisai celle de la fille d'un palefrenier de M. le prince de Condé, qui me donna la sienne pour un louis en assignats; elle se vanta beaucoup de sa complaisance pour moi, qui, dans le fait, me fut agréable. Mon nouveau gîte avait un avantage : c'était de pouvoir y placer une chaise entre mon lit et la muraille. Je pouvais ouvrir le loquet de ma porte sans me lever, et même regarder dans la cour. La prison m'a prouvé qu'il n'y avait pas de petit talent qui ne fût précieux. La difficulté de se procurer de la lumière et du feu me donna celui très recommandable de battre le briquet. Je me cachais soigneusement de posséder ce bijou, de peur qu'on ne le plaçât comme une arme dangereuse dans l'arsenal révolutionnaire. Le concierge, ayant appris qu'on s'était servi de son nom pour me faire déménager, vint m'affirmer que cette belle expédition n'était pas de lui et qu'il me demandait de lui dénoncer la femme qui l'avait imaginée. Je lui répondis que j'avais tant d'horreur pour les dénonciations, que je ne la lui nommerais pas; il me proposa alors de retourner dans ma belle chambre, mais je m'y refusai; la prison se remplissait tellement que je craignais que l'on ne m'obligeât d'y recevoir quelqu'un.

Il arrivait à chaque instant des convois de tous les départements. Il en vint un de quatre-vingts paysannes du Vivarais, avec des costumes singuliers. Nous les interrogeâmes pour savoir la cause de leur arrestation; elles nous firent entendre dans leur patois que c'était pour avoir été à la messe. Ce crime parut si énorme qu'on les mit dans le bâtiment du tribunal que nos plaisants appelaient la *boutique à Fouquier*. Des dames de Normandie passèrent dans le nôtre, elles sentaient le terroir; elles n'avaient pas apporté leurs costumes, mais elles écrivaient depuis le matin jusqu'au soir des mémoires et des pétitions; habitude dangereuse pendant la Terreur, et qui hâtait le moment de la mort.

J'attendais toujours et lisais les lettres de mon père avec une vive émotion; il me mandait un jour que madame Latour, femme de chambre de ma mère, qui était toute leur consolation, qui soulageait le fardeau de leur vieillesse, venait de leur être enlevée, qu'on l'avait forcée de sortir de la prison, malgré toutes les démarches qu'elle avait faites pour y rester ou y rentrer.

Elle sollicitait cette détention avec autant de vivacité qu'on en met ordinairement pour obtenir sa liberté. Cet événement me désola. Je sentis plus que jamais le besoin que mes parents avaient de moi, et je recommençai à faire des démarches pour les aller trouver; elles furent infructueuses. Ils restaient donc abandonnés à eux-mêmes, mon père âgé de quatre-vingts ans et ma mère de soixante. Leur déplorable position se représentait sans cesse à mon esprit. Pendant que je m'en occupais profondément, j'entendis un grand bruit dans la cour : j'y regardai et je vis entrer un convoi de cent quatorze personnes arrivant de Neuilly-sur-Seine. On les avait fait passer par le camp des élèves de Robespierre, qui leur avaient fait des menaces très effrayantes. Comme ils n'avaient pas ordre de les tuer, ils se contentèrent de les accabler de menaces et d'injures. Le convoi était composé de beaucoup de nobles, qui s'étaient établis dans le village de Neuilly. A sept heures du soir, les logements furent distribués; et pour la satisfaction des religieuses, on les plaça au sixième étage, avec vingt-cinq personnes. Pour les rendre plus malheureuses, on les joignit à des poissardes. Tous ceux qui composaient le convoi souffraient excessivement de la faim. Nous donnâmes ce que nous pûmes; je me rappelle que je composai pour mesdames de Choiseul une panade qu'elles trouvèrent délicieuse. Du pain et du vin, dans le courant, c'était tout ce qu'on pouvait offrir aux arrivants. Ce détail est minutieux et est destiné à faire connaître la pénurie qui régnait dans notre prison.

Je me flattais quelquefois que le grand âge de mes parents et leurs vertus les sauveraient, et que moi je périrais, car je

voyais clairement par tous les refus que j'avais éprouvés qu'il fallait renoncer au bonheur de les aller rejoindre. Ce fut pour moi la matière d'un grand sacrifice; chaque jour en fournissait de nouveaux; il m'aurait été bien difficile de soutenir ma position avec courage si je ne m'étais pas complètement résignée à la volonté de Dieu. La charité qu'on avait de si fréquentes occasions d'exercer servait de distraction. Un jour, par exemple, je rencontrai une pauvre femme qui arrivait accablée de fatigue d'un long et pénible voyage, ayant couché, pendant la route, dans des cachots infects; le geôlier, pour la faire monter dans son logement qui était très haut, la maltraitait, l'injuriait et lui donnait des coups de pied pour la réveiller des défaillances qu'elle éprouvait sur les marches de l'escalier. Je demandai à ce cruel citoyen de ne pas la traiter comme une bête de somme et de me la confier; j'eus de la peine à obtenir cette grâce, et je vins à bout, avec une de mes compagnes, de la soustraire à ce barbare. Je crois que c'était Mme de Richelieu.

J'attendais toujours avec une impatience mêlée de crainte les petits billets du Luxembourg. J'en reçus un le matin du 26 juin. Mon père me mandait (je transcris le billet) :

« Votre mère a une forte indigestion de salade, qui est son seul souper ; je l'ai secourue d'abord, et j'ai eu après mes voisins, qui nous ont rendu toutes sortes de services. Nous avons un bon médecin, détenu ici; il lui a fait prendre deux grains d'émétique, qui ont eu un grand succès. Elle prend des eaux demain et va très bien. Vous en aurez des nouvelles demain. Nous vous embrassons et nous vous aimons, ma chère fille, très tendrement. »

Cette lecture me perça le cœur; je voyais ma mère en espèce d'apoplexie, mon père désolé, moi dans l'impuissance de leur être utile. Je fus dans une agitation extrême tout le jour et la nuit, et je trouvai que le soleil tardait à paraître. Je descendais et envoyais sans cesse au greffe. Enfin, le temps où l'on pouvait recevoir les lettres était écoulé sans que j'en eusse reçu, et

comme beaucoup de nos détenues avaient leurs maris au Luxembourg, je les interrogeai pour savoir si elles avaient de leurs nouvelles; les unes me dirent que non, les autres me témoignèrent de l'embarras et un genre d'intérêt qui ressemblait à de la compassion. J'en fus frappée, et l'idée du malheur dont j'étais menacée vint sur-le-champ à ma pensée. J'en parlai toute la soirée à Mme de la Fayette et à différentes personnes. Leur air consterné confirma mes affreux soupçons. Je leur dis avec une extrême émotion :

— On me cache aujourd'hui ce que l'on m'avouera demain matin; je devine ce que vous voulez me taire. Ma cousine, vous m'annoncerez des nouvelles épouvantables.

Effectivement, elle entra dans ma chambre de très bonne heure, et je ne doutai plus de mes malheurs; je les lus sur son visage renversé. Elle ne me les apprit pas tous les deux en même temps, elle laissa un court intervalle. Il m'est impossible d'exprimer le déchirement que je sentis..., l'horreur de voir monter sur l'échafaud mes malheureux parents! Leurs bontés pour moi, leur tendresse, leurs exemples, leurs leçons, me revenaient successivement à l'esprit. J'étais étouffée par les sanglots... C'était la veille de la Saint-Pierre, jour de jeûne. Je fis une terrible pénitence, et l'observai en me nourrissant de larmes; on est tellement saisi, dans ces moments-là, qu'on ne saurait le décrire. Je ne pus pas apprendre de détails, si ce n'est qu'ils avaient été immolés comme conspirateurs.[1] Je fus quelques

(1) La duchesse de Duras écrivit plus tard : « Lorsque mon respectable père partit de la prison du Luxembourg pour être transféré à la Conciergerie, il dit aux détenus qui l'accompagnaient jusqu'à la porte, avec les signes de la douleur la plus profonde : « A seize ans, j'ai monté à la tranchée pour mon Roi, et à quatre-vingts, je monte à l'échafaud pour mon Dieu. » Le *Messager du Soir*, quoique rédigé dans l'esprit de la Terreur, inséra, le 20 mai 1795, l'article suivant : « Lorsque le vénérable maréchal de Noailles-Mouchy, qui fut toute sa vie le père des malheureux, fut traîné à la boucherie avec sa bienfaisante épouse, un misérable lui cria : « Les sans-culottes mangeront ton bien et boiront ton vin. » Il répondit avec cette sérénité qu'une conscience pure laisse à l'honnête homme pour prix de ses vertus : « Dieu veuille que vous ayez du pain dans un an, et que vous ne soyez pas réduits à vous manger les uns les autres ! »

jours sans descendre et un temps considérable sans aller dans la cour. Mes voisines eurent beaucoup d'attentions pour moi. Depuis cette époque, la pensée de la mort m'était toujours présente; tout en rappelait l'image et diminuait peut-être la violence de ma douleur. Une de mes premières visites fut chez une femme qui avait perdu, le même jour, son mari et son fils unique, âgé de seize ans. On me dit que je pourrais lui être utile, et j'employai tous les moyens pour y parvenir. Je disais habituellement les prières des agonisants pour les autres et pour moi; je les ai répétées si souvent qu'elles sont devenues pour moi une lecture indifférente. J'étais affligée de terminer ma carrière sans secours spirituels. C'était d'autant plus triste qu'il y avait deux cents ecclésiastiques dans notre maison; mais défense absolue de communiquer avec nous. Il y avait des personnes que cela désespérait. Je leur disais que, dans l'impossibilité de se confesser, il fallait faire le sacrifice de sa vie, s'exciter à la contrition parfaite, et qu'elles obtiendraient miséricorde. Je ne me tourmentais pas beaucoup, parce que j'étais entièrement résignée à la volonté de Dieu.

Trois paysannes du Berry, adossées précisément à mon lit, reçurent, en se couchant, leurs actes d'accusation. L'une avait craché sur le manteau d'un patriote, une autre avait marché sur le bras d'une statue de la Liberté, qui était tombée. Je ne sais quel était le crime de la troisième. Elles furent toute la nuit dans un état affreux. Leurs sanglots ne me permirent pas de prendre le moindre repos. Je me levai pour les encourager et les exhorter à se soumettre aux décrets de la Providence. Elles se calmèrent un peu, montèrent au tribunal et furent acquittées. C'était pour laisser croire qu'on jugeait avec une espèce d'équité.

Les prétendues conspirations se multipliaient d'une manière bien effrayante. Depuis celle du Luxembourg, on en avait supposé une à Saint-Lazare et à Bicêtre. On nous amena en dépôt, pour vingt-quatre heures, les victimes comprises dans celle de cette dernière prison. Le convoi était escorté par

quatre-vingts gendarmes armés de fusils. Il y avait beaucoup de prêtres; ces malheureux étaient enchaînés deux ou trois ensemble, comme des bêtes féroces; la plupart avaient leur bréviaire à la main. On fit coucher tous ces prêtres au cachot, et on les fit partir le lendemain, dans le même cortège, pour la Conciergerie. On a mis en question si on avait pris la peine de les condamner avant de les immoler.

On nous menaçait d'une visite domiciliaire; le concierge, assez obligeant pour moi, me conseilla de placer mes livres de piété de manière qu'on ne pût pas les apercevoir. Je les cachai avec beaucoup de soin, ainsi que mes assignats, dont il est resté quelques-uns dans les poutres de nos cellules. Cette visite ne fut point faite.

J'avais une affaire à traiter avec Haly; nous parlâmes ensuite des événements. Il me laissa entendre que toutes les personnes de notre classe seraient immolées très prochainement. Je compris que j'avais peu de temps à vivre, et mis sa conversation à profit. Je redoublai de vigilance sur moi-même; je demandai à Dieu de soutenir mon courage, ce qu'il voulut bien m'accorder.

Il ne fallait pas accabler ses compagnes du poids de sa douleur et de ses craintes. Il y en avait qui se faisaient illusion, comme certains malades dans les épidémies, quoiqu'ils en soient tous atteints et qui disent : Celui qui vient de mourir avait une hémorragie, je n'en ai pas; l'autre se plaignait d'un point de côté, je n'en ai point ressenti. De même les détenus répétaient : Ceux qui périssent étaient en correspondance avec les émigrés, ils étaient aristocrates, on leur a trouvé de l'argent, etc. Ils voulaient se persuader qu'ils n'étaient pas dans la catégorie de ceux qui étaient condamnés journellement. Je ne voyais pas comme eux; il me paraissait impossible, si la Terreur continuait, qu'il échappât aucun individu de notre caste. Je sentais que j'allais subir le même sort que les auteurs de mes jours; je cherchais à imiter leur résignation et à rendre hommage à leur mémoire, par une fin qui en fût digne. Je songeais

que ce terrible fauteuil[1] avait été honoré par les personnes vertueuses qui l'avaient occupé. Tous les soirs, en me couchant, je disais mon *In manus*[2]; j'arrangeais mon très petit mobilier, pour le distribuer à mes compagnes. Je m'excitai habituellement au pardon des injures. Mes parents, qui avaient été admirables en cela, me servaient de modèles. Qu'il est beau de n'avoir aucune aigreur contre ceux qui, après nous avoir rassasiés d'opprobres, nous conduisent au tombeau d'une manière si atroce! Ce n'est qu'en suivant la morale de l'Evangile, dans toute sa perfection, qu'on peut pratiquer une charité aussi parfaite.

Il me restait un sacrifice à faire, qui était le plus douloureux : c'était celui de ne jamais revoir mon fils; je ne peux pas exprimer ce que je sentis alors et quel effort il me fallut faire pour y parvenir. J'avais la confiance que Dieu me ferait miséricorde, et j'étais dans un état aussi paisible qu'une aussi cruelle position peut le permettre. Voici la résolution que j'avais prise pour le moment où je paraîtrais au tribunal : ne rien répondre aux questions de ces juges iniques, et, après avoir entendu lire mon arrêt, j'aurais dit :

— Vous condamnez une innocente; en qualité de chrétienne, je vous pardonne; mais le Dieu des vengeances vous jugera.

J'étais affligée de penser que je ne mourrais pas pour la religion. Ah! la belle pensée, en voyant approcher sa dernière heure, que celle d'être sûre de posséder une couronne de gloire, et d'habiter cette région dont saint Augustin dit que : la Vérité est le Roi, la Charité la Loi, et la Durée l'Éternité! L'idée que je ne périssais que pour la tache ineffaçable d'aristocrate me déplaisait infiniment.

Le 8 thermidor, 27 juillet 1794, nous aperçûmes vers le soir un redoublement de terreur : on ne laissait pas aller les prisonniers dans la cour, les guichets étaient fermés; dans une

(1) On interrogeait les victimes, au tribunal révolutionnaire, sur un fauteuil d'où elles partaient pour l'échafaud.

(2) Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.

autre position que la nôtre, on eût été pris d'inquiétude; mais quand on attend chaque jour le dernier supplice, la crainte d'autre chose n'existe plus. Il me restait cependant celle d'être tuée en détail, comme au 2 septembre, par des piques, des baïonnettes, ou de semblables armes infernales. Je dormis comme à mon ordinaire, et le lendemain, 9 thermidor, le canon se fit entendre. Le concierge et les geôliers étaient dans la plus grande agitation, les yeux hagards, le visage renversé. Nous ne savions rien de ce qui se passait, mais nous présumions des choses affreuses. Le soir, les figures prirent un caractère plus humain, et le bruit de la mort de Robespierre se répandit.

Le lendemain 10, les habitants des maisons voisines du Plessis firent de leurs fenêtres des signes de satisfaction. Nos gouverneurs parurent plus sereins. Nous entendîmes dans la cour des cris de joie et des battements de mains; c'était un nommé Lafond, qui était au secret depuis cinq mois, dont nous ignorions l'existence, et qui avait sa liberté. Ce fut pour nous l'aurore de jours moins affreux. Nous crûmes, pour la première fois, qu'on pouvait sortir de notre tombeau. Le 11, la femme de chambre de Mme Rovère eut aussi sa liberté. Au moment où la personne détenue approchait du guichet, on criait : Liberté! ce qui l'annonçait à toute la prison; et ce mot retentissait à nos oreilles d'une manière fort agréable. Je ne savais que penser de ce qui se passait en dehors. Nous apprîmes que les fameux terroristes étaient toujours à la tête de la Convention, que le terrible Collot d'Herbois, qui nous avait fait incarcérer, était du nombre, ce qui me faisait croire que notre caste resterait toujours en prison. L'idée de la mort ne s'éloignait pas de mon esprit ni de celui de mes compagnes.

Le nombre des personnes mises en liberté, augmentant chaque jour, commença à nous donner l'espoir de franchir enfin notre barrière, que jusque-là nous ne comptions rompre que pour aller à l'échafaud. Les femmes du peuple eurent les premières faveurs, et il se passa plus de six semaines avant qu'on osât parler pour un noble.

Le 16 octobre 1794, la grande porte s'ouvrit, et on y vit entrer un carrosse, ce qui nous parut un spectacle nouveau et agréable, puisque auparavant, quand une voiture entrait dans la cour, elle n'en sortait que chargée de victimes. Des députés montèrent au greffe, où furent appelés les détenus de la classe populaire. Ils en firent mettre sur-le-champ quatre-vingts en liberté. Les ci-devant ignoraient encore s'ils seraient bientôt du nombre des élus. Les députés ajournèrent leur seconde séance au 18 octobre; je sentais que ce serait probablement le jour que nous subirions nos interrogatoires, et je le redoutais en raison de mon amour pour la vérité. Je craignais de la trahir, ou, si je la disais sans déguisement, de rester encore plusieurs années captive. Pendant que je roulais ces pensées dans mon esprit, qui était fort troublé (c'était le fameux 18 octobre), on m'envoya dire de me rendre au greffe. Nous entrâmes dans la chambre où étaient les députés, et au même moment ils nous dirent d'un ton sévère :

— Que les ci-devant sortent; il n'est pas convenable qu'ils soient interrogés avant les braves sans-culottes.

Nous nous retirâmes, et attendîmes près de trois heures presque toujours debout. Je m'entretenais pendant ce temps-là avec Mme de la Fayette. Enfin mon tour arriva; Bourdon me demanda mes noms; je les lui dis. Il fit un saut sur sa chaise, en s'écriant :

— Ce sont des noms affreux; nous ne pouvons pas mettre cette femme en liberté; il faudra parler de son affaire au Comité de sûreté générale.

J'implorais intérieurement le secours du Ciel pour conserver la modération nécessaire en pareil cas, et ne pas trahir la vérité.

Bourdon me fit quelques questions insignifiantes sur mon domicile, le temps de ma détention, etc. Legendre prit un air assez humain et représenta à son collègue que mes papiers étaient bons, qu'on lui avait dit du bien de moi, qu'il savait que j'avais été dame de charité de Saint-Sulpice. J'éprouvai

une véritable satisfaction d'avoir des obligations aux pauvres. Fortin me demanda « ce que j'avais fait pour la Révolution. » Je lui dis :

— Dans tous les temps de ma vie, j'ai fait tout le bien que j'ai pu, et j'ai donné de l'argent à de pauvres volontaires qui partaient pour l'armée.

Une détenue qui était présente à mon interrogatoire eut le bon procédé de faire mon panégyrique, que le concierge approuva et augmenta en louant ma soumission au régime de la maison.

J'étais appuyée familièrement sur la table, où étaient toutes les paperasses de mes juges. J'ai appris depuis qu'ils m'avaient trouvé l'air hautain. Ils ne prononçaient rien sur mon sort; je finis par leur dire que les malheurs sans exemple que j'avais éprouvés me donnaient de grands droits à leur justice. Legendre eut l'air ébranlé, mais je sortis un moment après, croyant mon affaire perdue. Il traita indignement Mme de la Fayette. Il lui dit « qu'il avait à se plaindre d'elle, qu'il détestait son mari, elle et son nom. » Elle lui répondit, avec autant de courage que de noblesse, qu'elle défendrait toujours son mari, et qu'un nom n'était pas un tort.

Bourdon lui fit plusieurs questions auxquelles elle répliqua avec beaucoup de fermeté. Legendre termina ce joli dialogue en lui disant qu'elle était une insolente. Ils décidèrent la liberté de la plupart de nos compagnes. Je m'en allai, persuadée que j'allais être écrouée de nouveau. Mais une de mes voisines m'assura que j'étais sur la liste des personnes qui seraient mises en liberté. Je reçus à cette occasion, de la part de mes compagnes, de grandes marques d'intérêt sur l'incertitude de mon sort; je remontai dans ma chambre, résignée à reprendre mes chaînes; je fis mon sacrifice, ainsi que Mme de la Fayette.

Le 19 octobre 1794, à dix heures du matin, pendant que j'étais occupée de mon ménage, j'entendis ouvrir brusquement ma porte. Peu de temps auparavant, j'aurais cru que c'était l'annonce de ma mort, et je n'attribuais pas encore cet empres-

sement à une bonne nouvelle; mais une personne dont je ne me rappelle pas le nom me dit avec satisfaction :

— Vous avez votre liberté.

Mon cœur, si fermé aux émotions agréables, ne se livra pas encore à cette idée. Le concierge entra, confirma la nouvelle et m'apporta mon *acte de liberté.* Je fis alors des réflexions douloureuses sur le triste usage que j'en allais faire. Dépourvue de toute consolation, éloignée de mon fils, de mes parents, de Mme de Chimay, seule amie que le Ciel m'eût laissée, sans asile et manquant presque du nécessaire, j'étais irritée des félicitations que m'adressaient les geôliers et les gendarmes. Dans ce désordre de pensées et de sentiments divers, le souvenir de mon cher fils et la pensée de l'utilité dont je pourrais lui être relevèrent mon courage, que cette crise avait un peu abattu. Il fallut arranger mon petit déménagement, qui ne fut pas long. Tous mes effets tinrent dans deux paquets. Je fis mes adieux à Mme de la Fayette, qui était destinée à rester en prison, ainsi que plusieurs autres personnes. Je fus très reconnaissante, étant dans une position aussi cruelle, de la joie qu'elles me témoignèrent de voir rompre mes chaînes. Je pris une commissionnaire au guichet, avec laquelle je partageai mon bagage. Nous arrivâmes chez ma belle-mère, qui demeurait alors rue de Bellechasse. Elle me reçut avec bonté et attendrissement....

6. — Mlle Gilbert des Héris.

ROSE-FRANÇOISE Gilbert des Héris avait trente ans lorsque fut déclarée la guerre sans merci à la noblesse et à la religion. Fille d'un conseiller à la cour des Aides, à Angoulême, elle eut trois frères qui embrassèrent l'état ecclésiastique. Arrêtée le dimanche des Rameaux 1793, Rose fit cette simple remarque qu'elle ne s'y attendait pas. Un de ses frères, qui pensa qu'on en voulait à lui, dit aux fusiliers qui demandaient Melle Gilbert :

— Vous vous trompez : c'est moi que vous demandez et non ma sœur.

Mais l'individu chargé d'arrêter la sœur exhiba le mandat d'amener. Toutefois il eut la délicatesse de ne pas visiter les papiers qu'elle avait. Il fit semblant d'y jeter un coup d'œil et dit à ceux qui l'accompagnaient :

— Ce sont des sermons, dont il ne faut pas s'occuper.

Il y avait en effet parmi ces papiers quelques sermons de ses frères. Quand elle sortit de la maison :

— Ma fille, lui dit son frère, mettez toute votre confiance en Dieu.

Les dames d'Angoulême déjà incarcérées avaient en quelque sorte rendu à sa première destination le couvent des Ursulines qui était leur prison ; elles ne passaient pas le temps à déplorer leur sort ; leur occupation était la prière [1] qui se faisait très

(1) Celles-là du moins sont apparemment restées inconnues aux écrivains,

régulièrement et des ouvrages de leur sexe; elles se consolaient mutuellement; tout y était paisible; il n'est pas douteux que la présence, les conseils, l'exemple de Melle Gilbert aient encore contribué à cette régularité.

Les pauvres regrettèrent bien vite celle qui, dès cette époque, était déjà leur mère. Les abondantes aumônes du frère passaient toutes par les mains de sa sœur; il n'y avait pas de réduit indigent qu'elle ne connût, pas de pauvre honteux chez lequel une ingénieuse charité ne l'eût bien souvent menée. Peu de jours après son incarcération une foule considérable de pauvres se portèrent au district qui occupait alors le Doyenné, et réclamèrent la délivrance de Melle Gilbert sur un ton qui ne permettait pas de refus; en effet, elle fut immédiatement relâchée.

« Je ne saurais oublier, — raconte-t-elle dans ses *Souvenirs* que nous reproduisons ici, — le seul moment de plaisir que j'aie eu pendant la Révolution : ce fut de voir celui que mon frère éprouva lorsque je fus mise en liberté et ramenée près de lui, alors qu'il disait :

» — Il n'y a plus de chagrin, voilà ma sœur!

» Mais, hélas! à ces instants de joie succédèrent bien des amertumes, lorsque nous entendîmes parler des jugements cruels exercés contre les gens de bien et les ecclésiastiques, et de la barbarie avec laquelle on traitait les reclus. Un grand nombre de prêtres des autres départements, qui étaient conduits à Rochefort passaient en notre ville. Mon frère eut la douleur de rencontrer parmi eux d'anciens amis. A tous, il offrait des secours et enviait presque la récompense de leur fidélité à leur conscience. Des familles entières avaient été transportées de la Vendée. La plupart étaient encore plus distinguées par leur attachement à la religion et à la royauté, que par leur rang et leur naissance. On s'était emparé de leurs biens; leurs maisons

romanciers de leur métier, qui nous représentent les prisons sous la Terreur comme de vastes salons où l'on faisait de la poésie et de la musique, où l'on s'étourdissait à festoyer et à danser.

avaient été pillées, lorsqu'on n'y avait pas mis le feu. J'obtins d'entrer dans la prison qu'elles occupaient. Plusieurs manquaient des choses nécessaires à la vie; mon frère contribua à les leur procurer.

» La divine Providence permettait ainsi que mon frère restât encore dans sa maison, pour continuer des secours aux fidèles qui étaient alors souvent dans le cas d'être dénoncés, arrêtés, condamnés à la réclusion, même à la mort pour leur seul attachement aux exercices du culte catholique, dont on leur faisait un crime.

» Parmi les craintes continuelles auxquelles mon frère devait être en proie, il se détachait de plus en plus des choses d'ici-bas; il prit ses dispositions comme pour mourir et se prépara à tous les événements avec une tranquillité admirable.

» Nous restâmes ainsi pendant une année dans l'attente que chaque jour serait celui de son arrestation. Cette situation était d'autant plus pénible qu'il était prévenu qu'il serait déporté. Longtemps avant qu'on l'arrêtât, il avait été mandé à la municipalité pour qu'on inscrivît son nom et son âge, sur la liste des prêtres réfractaires qui devaient subir la peine de la déportation. Il était près de midi lorsqu'il revint de la municipalité, et me fit part de ce qu'on venait de lui dire. Je vis la nature frémir à la perspective des peines de tout genre qui lui étaient réservées. Il devint blanc comme un linge et demeura pensif, recueilli en lui-même, l'espace de vingt minutes. Je partageai son angoisse, et comme pour l'encourager je lui pris la main. Alors d'une voix ferme il me dit :

» — Mon sacrifice est fait.

» Puis nous nous mîmes à table comme à l'ordinaire. Depuis ce moment je ne le vis ni triste ni abattu; je ne l'entendis jamais se plaindre de cet arrêt. Il disait que la déportation servirait à lui faire expier ses fautes.

» Mon frère était si généralement estimé, même des révolutionnaires, que plusieurs avouaient qu'il devait être protégé pour ses mœurs et sa bienfaisance, et nous avions lieu de penser

qu'il ne nous serait enlevé que par une mesure générale. Tandis que nous attendions le moment marqué pour cela par la Providence, le temps s'écoulait, et nous fûmes surpris.

» Ce fut le 11 avril 1794. Le comité de surveillance, très ombrageux, avait donné la veille ordre au commandant de la garde nationale de rassembler un grand nombre de fusiliers, qui devaient ignorer pourquoi on les mandait, jusqu'au moment de l'exécution. Ils devaient aller alors investir dans le même instant les maisons où demeuraient les chanoines et autres prêtres non fonctionnaires publics. C'était la première fois que l'on prenait cette mesure, les arrestations ayant été faites jusque-là successivement. Mais on voulait les prendre tous à la fois, pour qu'il ne pût être rien soustrait de leur mobilier.

» Il était six heures du matin, mon frère confessait; j'allais préparer l'autel pour qu'il célébrât le saint Sacrifice, quand il se présenta à la porte une compagnie d'archers; j'allai l'avertir; il descendit de suite et se présenta devant eux sans témoigner aucune peine. En sortant de la maison il en remit la clef à ma nièce, en lui disant qu'il souhaitait et priait que son père fût un autre Tobie, dans les épreuves qui semblaient devoir le menacer.

» Il fut de suite conduit dans la maison d'arrêt où étaient détenus depuis près de deux ans les prêtres sexagénaires. J'obtins la permission de le voir : je fus consolée. Il se répandit en actions de grâces sur quelques détails que je lui donnai, qui marquaient la protection du ciel dans les fâcheuses circonstances où je m'étais trouvée. Il me parut plein de joie de se voir réuni aux confesseurs de la foi, avec lesquels il avait toujours autant que possible entretenu correspondance.

» A l'instant où on était venu prendre mon frère, des gardes avaient été placés dans sa maison et autour de moi. Le séquestre fut mis sur son bien et les scellés apposés sur tout le mobilier que contenait sa maison sans distinction : l'inventaire fut fait comme s'il avait été mort. Le district avait fait enlever sa montre, sept couverts d'argent et une somme d'environ mille



Lorsqu'elle fut arrivée à destination. (P. 186.)

francs, et après cela il refusait de contribuer à sa nourriture.

» Mon frère ne paraissait point sensible à ce dépouillement, mais il déclara simplement se démettre de tout ce qui pourrait être soustrait au séquestre de son bien, puis il confia ses sentiments pour tous les cas qui pourraient survenir.

» Il était dans un dégagement parfait de tout ce qui pouvait l'intéresser. Il ne croyait plus rien posséder sur la terre; il en éprouvait une sorte de contentement, et disait naïvement à ses confrères :

» — Je n'ai plus rien, j'ai donné sans restriction tout ce que je pouvais avoir à réclamer; si je reviens, ma sœur me nourrira.

» Sa sincérité était telle que m'ayant demandé quelques louis, que je tenais de lui, pour un prêtre qui paraissait dépourvu, en les lui donnant, il lui dit :

» — Voilà un présent que ma sœur vous fait.

» S'élevant au-dessus de toute affection humaine, il consolait ses amis et nous fortifiait par son exemple, encore plus que par ses discours qui étaient tout en Dieu.

» Le 30 mai 1794, jour de l'Ascension, mon frère dit la messe, dès les quatre heures du matin, avant les autres prêtres, pour être plus recueilli dans le sacrifice qu'il faisait de lui-même, en union de celui du sacré corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il offrait pour la dernière fois. Quelque diligence que j'eusse faite, je ne pus être présente, quoique ce fût un jour de faveur, où il avait été permis à mes nièces et à moi d'entrer dans la maison de réclusion, pour avoir le bonheur de participer aux divins mystères. J'eus bien peu de temps pour entretenir mon frère; les déportés étaient occupés du soin d'arranger les choses nécessaires pour le voyage, ne s'attendant pas à la spoliation complète qui eut lieu peu après.

» Les portefaix allaient et venaient; les gardes exerçaient leur surveillance. Malgré cela, mon frère nous exhortait et ceux qui l'entouraient, — car il y eut, à la sortie de la maison, un certain concours de peuple, — à conserver la foi catholique au

péril de notre vie; à ne pas nous troubler pour les persécutions qui pourraient survenir; à nous refuser à toute espèce de serment présenté sous une forme captieuse, et à nous confier en Dieu, contre toute espérance.

» Il partit d'Angoulême ce même jour de l'Ascension, avec vingt ecclésiastiques de notre département et l'un de mes frères beaucoup plus jeune que lui, qui était aussi prêtre, mais qu'aucune loi ne paraisait atteindre, parce qu'il avait toujours gratuitement exercé le ministère, n'ayant jamais possédé aucun titre ni rempli aucune place comme fonctionnaire public. Il ne voulut pas, malgré la grande sensibilité qui lui était naturelle, être séparé de cette bonne compagnie; et il s'opposa à ce que nous fissions aucune démarche pour qu'il ne fût pas compris dans la peine de la déportation.

» Mon frère aîné, se surpassant lui-même, animé des vues de la foi, partait comme en triomphe; il s'était revêtu d'habits neufs, comme pour une fête. Nous l'accompagnâmes hors de la ville, au-delà des faubourgs et des ponts. Le capitaine des gendarmes avait semblé nous favoriser en faisant avancer jusque-là les chariots. Mon frère nous entretenait comme il l'eût fait dans sa chambre; il nous exhortait à nous en retourner pleins de joie, en louant Dieu à l'imitation des apôtres après l'Ascension, et à nous confier en Dieu pour l'issue de cette séparation qui se terminerait comme il plairait à la divine Providence à laquelle il s'abandonnait. Pendant qu'il tenait ces discours, nous arrivâmes au terme du voyage en commun. Il nous fit ses adieux avec la plus grande sérénité. Dieu nous accorda de suivre ses avis et de ressentir pendant plusieurs jours l'impression des exemples qu'il nous avait donnés. Préférant l'observation de la loi divine aux affections naturelles, nous nous félicitâmes d'appartenir à des confesseurs de la foi. Quant à mon frère, il m'écrivit de Charente à peu près les mêmes choses sur la confiance en Dieu. Il se louait de l'honnêteté de ceux qui les avaient conduits, particulièrement du capitaine, qui, en effet, leur laissa toute liberté dans les diffé-

rentes auberges où ils logèrent. Il couchèrent le premier jour, jeudi, à Jarnac, à Cognac le vendredi, et arrivèrent le samedi soir à Saintes. Ils avaient mis en commun une somme de douze cents livres pour les frais de route et régalaient les onze gendarmes qui les conduisaient, les défrayant avec leurs chevaux. Les déportés se firent servir du maigre; les gendarmes faisaient gras, ce qui augmentait la dépense.

» Par indemnité, cependant, on avait généreusement accordé trois sous par lieue pour la nourriture des prêtres, ce qui monta à cent quatre-vingt-dix francs en assignats, qui suffirent à payer à peu près les frais d'une couchée.

» Ces illustres confesseurs eurent la consolation de trouver partout où ils logèrent des personnes compatissantes, surtout à Saintes. Ce fut là qu'on commença à les avertir des mauvais traitements qu'ils allaient essuyer. Mon frère et quelques autres y laissèrent en dépôt des objets qui ont été fidèlement rendus par les personnes pieuses qui avaient bien voulu s'en charger.

» Les déportés dînèrent le dimanche à Saint-Porchaire et se rendirent le soir à Charente. Ils eurent encore bonne réception à l'auberge. Mais le lendemain, qui était le 3 juin, dès le matin, ils furent conduits, sans entrer dans Rochefort, à *la Cabane-Carrée*, distante d'un quart de lieu de la ville. Les gendarmes les remirent à ceux qui étaient préposés pour les recevoir. Ceux-ci les firent entrer dans un vieux vaisseau sans agrès qui était dans la rade et qui servait d'entrepôt pour les déportés et les prisonniers qu'on avait faits sur mer, jusqu'à ce qu'on les renvoyât à leur destination.

» Mes frères ont éprouvé les peines communes aux autres déportés. Il y avait dans le premier bâtiment où ils furent mis, environ deux cents prêtres, un grand nombre de soldats et autres prisonniers étrangers, qui attendaient qu'on les transportât dans l'intérieur de la France. Ils étaient pêle-mêle et couchaient tous ensemble, sur les hamacs, dans l'entrepont qui se fermait la nuit. Les soldats étrangers se croyaient tout

permis avec des Français proscrits par leur propre nation, et se permettaient toutes sortes d'insolences.

» Ce n'était là que le commencement des douleurs. Le jour, on était libre de demeurer sur le pont, on pouvait faire venir de Rochefort des aliments de son goût, et dédaigner la ration des matelots à laquelle on commençait à être réduit. On était servi par bande de dix, pour manger ensemble. La première emplette nécessaire à chacun fut une tasse de fer-blanc et une cuiller d'étain, que l'on attachait à la boutonnière pour la retrouver au besoin. Malgré cette précaution, la plupart perdirent ces petits ustensiles, sans avoir les moyens de réparer cette perte : ils furent obligés de se prêter les uns aux autres leur cuiller et leur tasse, quelles que fussent leurs infirmités. Il n'y en avait quelquefois qu'une pour toute la bande.

» Le 20 juin, un ordre arrive : les déportés sont destinés à passer sur le *Washington*. Une centaine de prêtres parmi lesquels était la troupe d'Angoulême, reçoivent l'ordre de monter sur une goélette; ils s'occupent de leurs malles. Dans la crainte qu'on ne les leur enlevât, la plupart, malgré la chaleur, avaient pris sur eux doubles chemises et autres vêtements. On leur assure qu'ils ne doivent pas s'inquiéter de leurs effets, qu'il est certain qu'ils seront tous apportés, qu'il faut partir sans délai. Ils arrivent bientôt à bord du *Washington*, où on les fait monter un à un; alors on leur prend or, argent, couteaux, ciseaux, rasoirs, assignats, plumes, livres quels qu'ils fussent, et toutes les choses qu'ils portaient et qui était un symbole de religion; tout était enlevé jusqu'aux tabatières, boucles de souliers, jarretières, etc.

» Vingt-quatre heures environ s'écoulèrent à faire ce pillage, après lequel tous les déportés eurent leur place assignée pour la nuit dans l'entrepont du vaisseau. Ils y restèrent jusqu'à huit ou neuf heures du matin. A peine pouvait-on se tenir debout dans la partie qui était la plus élevée et qui comportait environ cinq pieds de hauteur; elle formait comme une espèce de corridor au milieu de l'espace que les prêtres pouvaient occuper.

On avait fabriqué, pour doubler les couches, des espèces d'étages, où il fallait se placer la nuit; on ne pouvait lever la tête sans rencontrer le plancher; encore n'avait-on pas le moyen de se coucher tous, si ce n'est encombrés les uns sur les autres. C'était là que pendant quinze heures entières, quelquefois plus, étaient renfermés hermétiquement ces dignes prêtres au nombre de plus de six à sept cents, réduits à respirer dans les ténèbres le peu d'air fétide qui pouvait circuler en ce lieu. C'était une grâce vivement sollicitée que celle de sortir pour respirer l'air, en hissant l'eau nécessaire pour laver le bâtiment ou en faisant d'autres rudes travaux.

» Sur le pont du vaisseau il y avait environ le tiers de l'espace accordé aux déportés, sur lequel ils montaient sans passer par le reste du bâtiment. Ce lieu était fermé d'une cloison en bois, hérissée de grilles et de pointes de fer. Aux deux portes étaient continuellement des fusiliers. Il y avait quatre canons dont les bouches traversaient la cloison, donnant en plein sur l'espace qu'occupaient les déportés, espace qui se trouvait encore embarrassé par les cordages et autres agrès du vaisseau, de sorte que les prêtres étaient fort gênés et ne pouvaient y être tous à la fois. Du reste, l'on ne souffrait guère qu'ils fussent réunis.

» Dans les heures où l'on voulait faire manœuvrer des apprentis marins, on ne laissait pas un seul déporté sur le pont, de peur qu'on ne lui parlât. Ils avaient défense de parler avec aucun des gens de l'équipage dont ils étaient séparés jour et nuit. L'appel pour manger se faisait trois fois le jour. On servait le plus souvent au déjeuner de vieux biscuits à demi-rongés par les vers, qu'à peine pouvaient mâcher des vieillards, des infirmes, venus principalement des provinces du Nord de la France. On servait très souvent au dîner et au souper des gourganes ou petites fèves de marais ramassées des greniers où elles avaient été accumulées depuis plusieurs années. Elles étaient servies dans un grand bassin en bois. L'eau dans laquelle on les avait fait bouillir conservait leur couleur noirâtre, la graisse ou le

suif qu'on avait mis pour leur assaisonnement surnageait ou s'attachait aux parois du vase; on n'avait jamais que de l'eau froide pour nettoyer ce vase. On donnait aux déportés un peu de vin, de la morue, de la viande salée en même quantité qu'aux matelots. Mais la faim presse tellement les passagers sur les vaisseaux que cette nourriture était très insuffisante, au point que la plupart enviaient ce qu'on donnait aux pourceaux. Quelques-uns essayaient de dérober leurs restes.

» Dans le même temps que les déportés étaient montés sur les vaisseaux, leurs malles y avaient été apportées; j'en ai vu une quantité sur lesquelles on s'asseyait; on disait les garder dans l'intention de remettre aux prêtres les draps, chemises, couvertures et habits qu'elles contenaient; ce qui n'a point eu lieu. Mais au commencement ils avaient chacun une paire de bas, un ou deux mouchoirs, une chemise qu'ils étaient obligés de laver avec l'eau qu'ils avaient hissée dans leurs baquets.

» Les officiers vinrent à savoir que les déportés avaient soustrait quelques vêtements et autres petits objets. Dès ce moment, de temps en temps, on fit faire ce que l'on appelait le branle-bas du vaisseau. On était obligé alors de vider totalement l'entrepont. Ce qui avait échappé aux regards une première fois était enlevé à une seconde, à une troisième, à une quatrième fouille. Cependant quelques déportés trouvèrent le moyen de conserver quelques livres de prières qui couraient de main en main. Ils eurent le bonheur de dérober à ces impies une petite fiole contenant les saintes huiles, pour administrer aux mourants le sacrement de l'Extrême-Onction.

Le *Washington* avait été conduit jusqu'à la rade de l'île d'Aix, à un quart de lieue du fort; il est toujours demeuré aux environs, le capitaine n'osant s'écarter à cause des Anglais. Cependant on ne parlait aux déportés que de départ; il arrivait assez souvent qu'au milieu de la nuit on faisait faire de grands mouvements au vaisseau, comme s'il eût dû cingler en pleine mer. Les matelots criaient qu'ils allaient mener ces chiens de prêtres à Madagascar. Les déportés s'imaginaient naviguer et se

trouvaient le matin à la même place, pour recommencer leur pénible existence.

» Tous les jours, matin et soir, l'équipage chantait avec des cris de fureur, la Marseillaise, qu'ils appelaient leur prière. Les prêtres n'osaient faire devant eux aucun acte extérieur de religion, dans la crainte de provoquer leurs blasphèmes exécrables. Les officiers étaient si impies qu'ils défendaient de prier sur le pont. On tolérait seulement qu'ils priassent la nuit dans leur cachot, parce qu'on ne pouvait l'empêcher.

» Pour la moindre dénonciation d'une parole ou d'un geste équivoque, pour satisfaire le caprice d'un officier, tel ou tel déporté était mis aux fers tout le jour et quelquefois la nuit. C'était un grand chagrin pour les autres prêtres qui s'unissaient pour demander grâce, au risque de subir la même peine.

» Les fumigations que l'on faisait dans ces vaisseaux pour prévenir la contagion étaient un autre genre de supplice. Dans l'entrepont bien fermé, on portait le matin un boulet de canon qu'on avait fait rougir; on le jetait dans un baril plein de goudron, qui se fondait entièrement; ce qui produisait une grande explosion avec une fumée qui pénétrait les poumons au point de faire cracher le sang.

» Les déportés ne pouvaient se préserver, malgré tous leurs soins, d'être rongés par les insectes, dont il y avait des myriades : on ne peut entrer à ce sujet dans le détail, tant c'est de nature à soulever le cœur.

» Les malades étaient livrés à de jeunes apprentis-médecins, de quinze à dix-huit ans, qui passaient sur les vaisseaux pour apprendre, disaient-ils, la chirurgie; c'était pour ne pas servir sur terre. Ils parlaient en riant de couper quelques membres aux déportés, pour faire des expériences comme sur les animaux. Mon plus jeune frère s'est obstiné à conserver un bras qu'on voulait lui couper ainsi.

» On ne paraissait souhaiter que la mort des déportés, ils pouvaient dire au Seigneur : « Nous sommes comme les brebis destinées à la boucherie à cause de votre nom. » Ces hommes

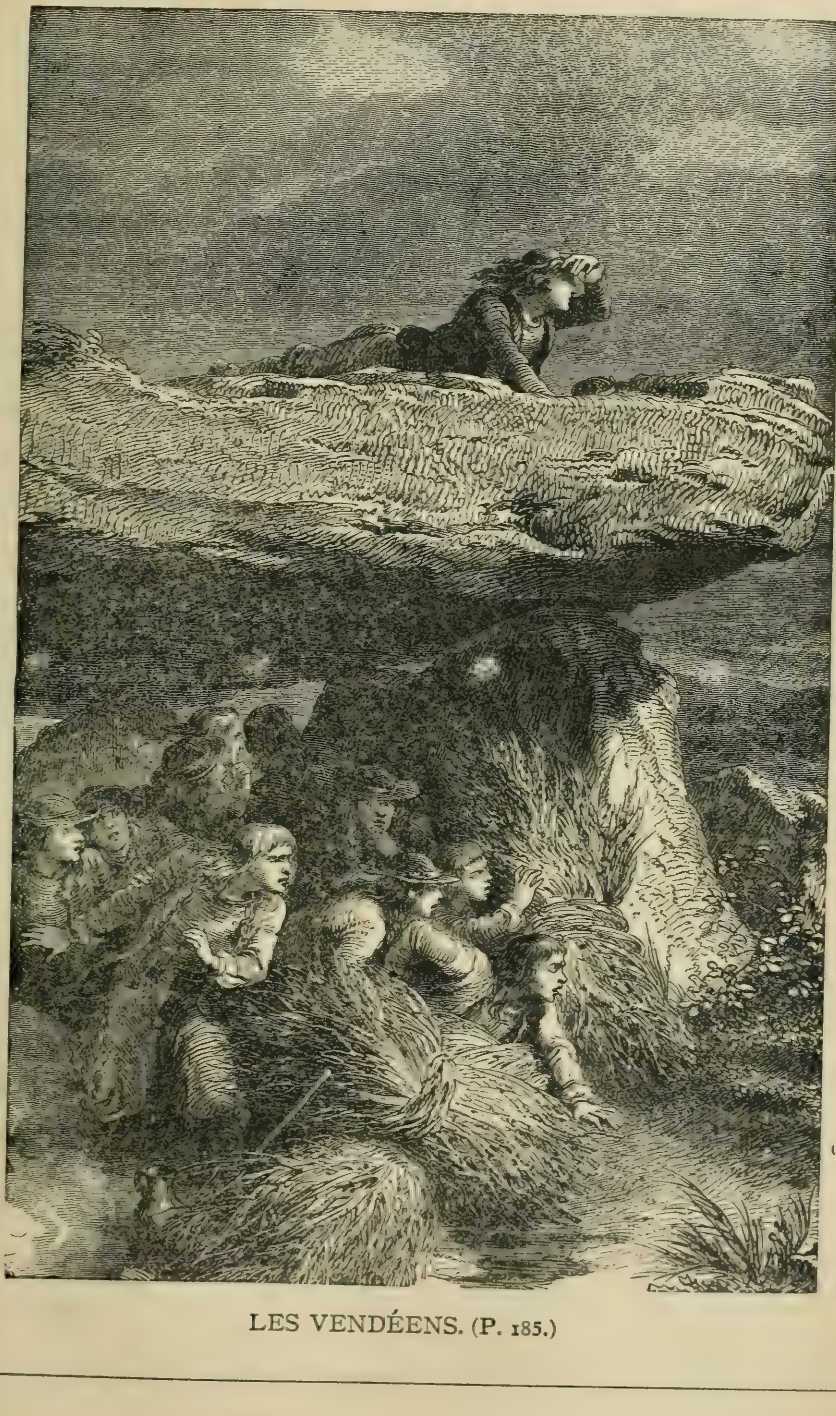
que l'on traitait plus indignement que les plus grands criminels, souffraient comme des agneaux. Ils étaient regardés comme les plus méchants des citoyens, pour avoir voulu garder leur conscience pure. Ils n'avaient entre eux qu'un cœur et qu'une âme pour s'entr'aider mutuellement. Ils s'excitaient à la résignation dans leurs souffrances qu'ils offraient continuellement à Dieu, pour obtenir la grâce et la paix pour la France entière et en particulier pour ceux qui les opprimaient.

» Martyrs de la charité, ces généreux confesseurs sacrifiaient leur vie, pour se soigner les uns les autres dans leurs maladies, n'aspirant qu'au ciel; ils enviaient le sort de ceux qui les précédaient.

» Les petits livres de piété que quelques-uns des déportés avaient pu conserver servaient à tous, ainsi que les autres choses qu'ils pouvaient se communiquer. Celui qui avait passé le jour à des travaux pénibles, à soigner des agonisants, à porter des morts, à creuser les fosses pour les enterrer, se refusait pendant la nuit le sommeil dont il avait un si grand besoin pour réparer ses forces, afin de pouvoir dans le recueillement réciter du moins quelque partie du bréviaire que l'on avait pu conserver.

» Là on ignorait tout ce qui se passait dans le monde : les lettres mêmes des parents ne leur parvenaient point. Il n'était presque pas possible d'écrire un mot. Quand cela fut permis à la fin de l'année, dans le temps où j'y allai, les lettres qu'ils écrivaient étaient encore sujettes à de fâcheuses interprétations. Je trouvai le moyen d'en escamoter quelques-unes que les matelots voulaient porter au capitaine, pour faire mettre aux fers leurs auteurs, à cause de quelques expressions latines tirées des psaumes.

» Les déportés ne s'aperçurent de la révolution du 9 thermidor que longtemps après. Elle arriva dans le moment où il périssait le plus de ces respectables prêtres à cause des chaleurs. Si on les eût relâchés à cette époque, ils auraient pu se guérir encore des maladies dont ils furent atteints, particulièrement



LES VENDÉENS. (P. 185.)

dans les mois de juillet et d'août. Tous les matins, on trouvait les cadavres de plusieurs d'entre eux morts pendant la nuit, sans qu'il eût été possible de leur donner aucun secours. Les officiers, craignant la contagion pour eux-mêmes, firent descendre quelques prêtres des plus malades dans un petit vaisseau qui servait comme d'hôpital, où l'on était moins gêné à la vérité, mais où l'on manquait des choses les plus nécessaires.

» Ce que je viens de tracer ici n'est qu'une faible esquisse des tourments qu'ont soufferts les prêtres déportés. Beaucoup moururent à l'île Madame, où ils avaient été transportés sous des tentes. Ceux qui avaient survécu espérèrent ne plus demeurer dans ces prisons flottantes, une fois la tyrannie abattue; cependant il fallut y rentrer dès le mois d'octobre à cause des pluies qui rendaient les tentes inhabitables.

» Les vaisseaux furent beaucoup moins pleins : tant de déportés avaient péri! Ceux qui restèrent occupèrent trois vaisseaux situés entre le port des Barques et le fort de Fourras. Les plus malades étaient à l'*Indien*, les convalescents aux *Deux-Associés*, et ceux qui se portaient mieux au *Washington*, sous une consigne encore bien sévère.

» Nous ignorions tout ce qui s'était passé à Rochefort; et il nous avait été impossible de nous procurer aucune nouvelle. Pendant la tyrannie de Robespierre personne n'avait osé élever la voix contre l'injustice atroce des mesures prises pour détruire la religion et ses ministres. Exister était beaucoup alors! Nous ne faisions que gémir et prier pour les nôtres. J'avais sollicité en vain les gendarmes qui avaient conduit les déportés, de me dire quelque chose de leur sort. Quelquefois nous nous flattions que sur des plages lointaines ils goûtaient une sorte de tranquillité étrangère à la France. Ce ne fut qu'à la fin de septembre qu'une lettre de l'abbé Sauvo échoua à Angoulême, où il disait en peu de mots, que lui et ses confrères étaient relâchés à l'île Citoyenne sous des tentes, que la saison pluvieuse commençait à n'être plus favorable et qu'elle les forcerait à abandonner ce séjour. Il nous laissait ignorer la mort de nos proches et disait

d'une manière générale que ceux de notre département qui étaient ensemble se portaient bien.

» Je formai alors le projet d'aller porter du secours à mes frères, d'alléger au moins leur captivité. Dans l'espoir de les en tirer, j'avais déjà présenté diverses pétitions au comité de sûreté générale à Paris, intéressant nos députés à leur sort, et ne négligeant rien pour réussir; je comptais aller moi-même à Paris après que j'aurais vu mes frères.

» Pour obtenir plus facilement cette permission, je recueillis les vœux d'un grand nombre de personnes de tout rang qui attestèrent par écrit les actes de bienfaisance que mes frères avaient accomplis en leur faveur, ou ceux qu'ils leur avaient vu faire. Les autorités constituées, les membres du comité de surveillance, touchés de témoignages si honorables, légalisèrent ces attestations, et y joignirent, selon le style du temps, leurs déclarations personnelles, pour tout ce qui pouvait intéresser le sort des frères Gilbert.

» Chargée d'une infinité de recommandations pour les autorités établies à Rochefort, je partis à la mi-novembre avec M. Jean Richebœuf, un de mes compatriotes qui nous était fort attaché, et qui s'était offert à m'accompagner. Sa grande piété l'a porté à rendre généreusement toutes sortes de services aux ecclésiastiques persécutés. On voyageait alors avec tant de difficulté que je mis six jours pour me rendre à Rochefort. J'eus un grand nombre de démarches à faire, aidée de M. Texier, maire de la ville, auprès du comité et du chef de la marine, pour obtenir de descendre à bord des vaisseaux éloignés de plusieurs lieues.

» Enfin, le jour arrive où, munie de toutes les permissions, passeports, etc., je pars avec Richebœuf et un officier qui était d'autant plus compatissant qu'il avait été lui-même détenu; le capitaine du vaisseau se joignit à nous.

» La journée entière se passa à parcourir la distance, tantôt en bateau, tantôt à pied. Il était presque nuit, lorsque nous arrivâmes au port des Barques; les officiers voulurent manger.

Après quoi on monta dans un canot tellement petit que l'officier en témoigna du mécontentement aux matelots. Nous arrivâmes à six heures à bord du *Washington*. Les prêtres déportés étaient enfermés suivant l'usage; cependant le capitaine commande que l'on appelle les Gilbert, que leur sœur a permission de voir. M. Thinon, chanoine d'Angoulême, répond :

» — L'aîné est mort, il y a trois mois; le plus jeune est malade à bord de l'*Indien*, (bâtiment que l'on m'avait dit être rempli de prêtres que l'on avait séparés des autres, parce qu'ils étaient atteints de maladies très contagieuses).

» L'officier, mon conducteur, qui paraissait prendre part à la douleur que j'éprouvais, m'offrit sur-le-champ de me conduire dans ce vaisseau. J'acceptai avec un certain frémissement de la nature, la première impression étant celle de la crainte de prendre la maladie qu'on m'avait dit être la peste. Le trajet fait, (il était d'environ un quart de lieue), j'abordai l'*Indien*, je trouvai mon jeune frère sur le tillac du vaisseau, sans cheveux, méconnaissable, le bras extraordinairement enflé, etc. Quoique son étonnement fût extrême de me voir là, il avait un si grand besoin d'être soulagé que sa première parole fut de me demander de quoi acheter des fruits. Je fus conduite dans la chambre du capitaine. J'avais eu à peine le temps de me reconnaître. Je ne savais trop ce que je disais dans les premiers transports de ma douleur, en apprenant subitement la mort de mon frère aîné; je me plaignais de la barbarie avec laquelle on l'avait traité. Dieu permit qu'une parole du capitaine Boivin, chef du vaisseau, apaisât les mouvements tumultueux qui s'élevaient dans mon âme :

» — Nos jours sont comptés, dit-il, citoyenne! vous vous plaignez à tort du sort de votre frère. Dieu avait fixé ses jours.

» Je me tus. J'adorai les décrets immuables de la Providence qui m'avait destinée à lui survivre!

» On me permit de voir une cinquantaine de prêtres couchés dans l'entrepont, sur des espèces de matelas. Les matelots et l'infirmier me donnèrent quelques spiritueux; en y descen-

dant, ils paraissaient craindre surtout la contagion. L'esprit plein de l'idée de mon frère, je demandai à ces respectables mourants s'ils l'avaient connu. Je crois entendre encore la voix d'un d'entr'eux qui se ranima pour me dire :

» — C'était une grande âme.

» Il continuait ses éloges, mais je fus bientôt arrachée de ces lieux où j'avais la consolation d'entendre parler de lui. Il fallut quitter ce vaisseau où il n'y avait pas de logement pour moi, afin de retourner au *Washington*. Y étant arrivé, l'officier, mon conducteur, m'entretint en particulier des moyens à prendre pour retirer mon jeune frère du vaisseau, où il était en danger de périr s'il y passait l'hiver. Cela donna de l'ombrage au capitaine qui lui défendit de me parler hors du lieu où tous s'assemblaient pour souper. J'étais du repas, dans une compagnie bien étrange; j'offrais intérieurement à Dieu tout ce que j'avais à souffrir, quoiqu'ils me traitassent avec tous les égards possibles. Ils buvaient de l'eau-de-vie, se réjouissaient à leur manière, parlaient contre les déportés, etc. Cependant ils excusaient ma tristesse; celle de Richebœuf leur déplaisait.

» — Tu es prêtre, lui disaient-ils pour l'injurier.

» — Je n'ai pas cet honneur-là, répondait-il modestement.

» Il voulait passer la nuit sans se coucher, n'ayant aucune chambre, mais on le renferma dans une espèce de placard si petit qu'il le remplissait. On le menaça de le mettre aux fers s'il osait parler à quelqu'un de l'équipage.

» Je me retirai dans une chambrette qu'on m'avait donnée, avec de la lumière qu'il me fallut éteindre à une certaine heure, selon les règlements. A quatre heures du matin, je demandai une plume et de l'encre pour prendre des notes et copier la consigne inique que le lieutenant de vaisseau m'avait remise. Tout en voulant me faire des honnêtetés, comme pour s'excuser des cruautés exercées contre les déportés, les discours de cet officier me faisaient frémir : il me dévoila des projets horribles :

» — Aucun des prêtres n'existerait, me disait-il, si nous les

eussions embarqués; nous avions ordre de les fusiller tous, à la vue du premier vaisseau qui aurait voulu nous attaquer.

» Je pris alors la résolution d'employer tous les moyens possibles pour obtenir la mise en liberté du reste des victimes, particulièrement des prêtres de notre département, dont à peine la moitié avait survécu. L'officier, mon conducteur, me mena dans le vaisseau des *Deux-Associés;* j'y vis MM. Sauvo, Jolly, Hériard, Dereix. Ce dernier était le plus méconnaissable. Il était parti d'Angoulême à la fleur de l'âge, avec une noble figure et une taille avantageuse; quel changement dans son extérieur! Ils étaient tous à peine convalescents. Je retournai embrasser mon frère à l'*Indien*. Après avoir passé vingt-quatre heures dans ces différents vaisseaux, je revins à Rochefort.

» J'eus du succès dans la démarche que je fis pour obtenir la translation de mon frère à l'hôpital royal; j'obtins même qu'il fût placé à l'hôtel de Mars, que les officiers seuls avaient le privilège d'occuper. La place qu'on assignait aux prêtres dans l'hôpital était dans la salle des galériens, où ceux-ci étaient attachés à leur lit avec une chaîne de fer. Je me trouvais heureuse d'avoir pu éviter à mon frère cette compagnie.

» L'officier, mon protecteur, avait eu la complaisance de l'aller chercher à bord de l'*Indien* et de l'amener à l'hôpital où je lui avais procuré une jolie chambre. Je le recommandai aux soins des bonnes Sœurs de la maison, je promis de payer les frais de nourriture, ainsi que les gardes qui étaient placés à la porte de la chambre qu'il occupait, dans laquelle deux autres prêtres détenus eurent la permission d'avoir chacun une couchette.

» Mon frère se serait trouvé heureux dans cet hospice, s'il n'avait pas eu la crainte continuelle d'être séparé de ses respectables compagnons. Ce qui arriva en effet, même avant l'époque où il fut conduit à Saintes, à la fin de février.

» Dans cette ville, les confesseurs de la foi éprouvèrent toute la bonté des habitants. On témoignait à tous une grande joie de leur retour; les âmes pieuses les accueillirent avec une

générosité particulière, cherchant à les consoler et à les dédommager de tous les maux qu'ils avaient soufferts.

» Pendant que j'étais à bord, j'avais entendu de ma chambre ce propos :

» — Si la citoyenne donne des assignats pour son frère déporté, nous lui donnerons quelque chose en sa présence.

» Avertie de ce qu'il fallait faire, je remis à Rochefort à Mlle Vivès ce que j'avais apporté. Cette respectable demoiselle a eu bien des droits à ma reconnaissance et à celle d'un grand nombre de personnes persécutées, à qui elle a rendu tous les services d'une charité sincère.

» Je revins à Angoulême le cœur navré, ne pouvant m'occuper que des moyens d'aller de suite à Paris, travailler à délivrer les captifs que j'avais vus. Arrivée dans la capitale, nouveaux embarras dans les démarches multipliées qu'il fallait faire parmi les cabales et les révolutions des membres de la Convention. C'était au milieu du rude hiver de 1795. Dans le temps où l'on m'avait remis les pièces qui regardaient mes frères, ce qui m'ôtait toute espérance, je ne cessai d'agir, et à la fin du mois de mars suivant, j'obtins leur entière liberté, et comme je sollicitais, en même temps, de tout mon pouvoir, celle de messieurs leurs confrères, ils furent tous élargis, et arrivèrent à Angoulême, au mois de mai.[1] »

Pendant son séjour à Paris, Mlle Gilbert, quoique absorbée par les démarches qu'elle faisait, chercha les moyens de remplir ses devoirs religieux, comme partout ailleurs.

(1) N'est-ce pas le cas de répéter qu'une volonté énergique vient à bout de tout? Quelle audace n'a-t-il pas fallu à cette vaillante fille pour aller plaider à Paris la cause des prêtres déportés, auprès des membres du gouvernement d'alors, si hostiles encore à la religion! Combien sa tentative devait paraître, humainement parlant, téméraire et insensée! Et pourtant, elle a réussi! Elle a sauvé la vie aux saints prêtres exilés qui survivaient à leurs confrères et qui sans elle devaient immanquablement périr. Voilà un trait des plus mémorables; mais ce qui n'est pas moins digne d'admiration, c'est la modestie de notre héroïne qui raconte ses périlleuses démarches comme la chose la plus simple du monde, sans se permettre une seule réflexion sur le prodigieux succès qui couronna ses efforts.

On sait que depuis 1793, tout culte avait été aboli dans la capitale, sauf celui de la déesse Raison. Mais à défaut d'église, et malgré les investigations de la police, il se forma aussitôt, en divers quartiers, des réunions secrètes, dans des maisons particulières qui furent bientôt connues des véritables chrétiens. On y célébrait les saints mystères; Mlle Gilbert, qui se logeait dans le quartier Saint-Roch, fut admise à la réunion tenue dans ce quartier. Elle allait fréquemment au faubourg Saint-Germain, près Saint-Sulpice, voir des personnes pieuses. Elle fut également admise à la réunion de Saint-Sulpice; son frère avait laissé dans cette paroisse les souvenirs d'une piété exemplaire.

Dès qu'elle eut obtenu la délivrance des déportés, elle prit auprès d'elle le frère qui lui restait. Les souffrances de sa longue détention avaient altéré ses facultés mentales, quoiqu'il ne déraisonnât point. Il est resté près d'elle jusqu'à sa mort, arrivée en 1823.

« J'ai toujours eu plaisir, raconte un prêtre, à converser avec ce vénérable vieillard, qui avait résisté aux tourments d'un si pénible martyre. Il avait infiniment de connaissances. Rien n'était plus intéressant que la manière dont il soutenait l'entretien avec un enfant, car j'étais tout jeune alors. Je le questionnais avec toute la curiosité de mon âge, et lui répondais avec la même vivacité, malgré le respect qu'il m'inspirait. Depuis, je lui ai été reconnaissant de cette bienveillance, qui me flatte d'autant plus qu'il y avait une grande distance entre l'écolier pétulant et le vieillard méditatif. Son regard avait quelque chose de très doux, quoique de temps en temps l'habitude du recueillement et du silence lui donnât l'air un peu égaré. Malgré les représentations de sa sœur, il a toujours eu des singularités dans sa manière de vivre : on a pensé qu'en cela il voulait continuer les privations et les souffrances qu'il avait éprouvées sur les vaisseaux. »

A son retour de Paris, Mlle Gilbert, voyant que le culte catholique était aboli à Angoulême, établit à l'exemple de ce qu'elle avait vu en voyage, un oratoire dans sa maison. D'autres



Les pertes qu'ils avaient infligées aux républicains. (P. 185.)

furent disposés dans la ville. Ces oratoires furent d'abord très secrets, mais lorsqu'on les connut, il y eut une grande affluence de fidèles. L'appartement qui servait à cette fin ne pouvant contenir tous ceux que la dévotion attirait à l'office qui se célébrait, un grand nombre de personnes se plaçaient sur les marches de l'escalier, dans la cour, et même dans la rue.

« Je me rappelle, dit un témoin oculaire, avoir une fois entendu la messe, à genoux dans la rue. Nous ne pouvions voir le prêtre, mais une clochette avertissait du commencement de la messe et des autres parties du saint Sacrifice. L'oratoire de Mlle Gilbert était, je crois, le plus fréquenté. On célébrait dans tous ces oratoires la messe, les autres offices, on y administrait le baptême, on y récitait l'office des morts; on y faisait des exhortations; on y tenait des registres de baptême et de mariage, en un mot, c'étaient comme de véritables paroisses. »

Jusqu'en 1802, époque de la publication du Concordat, Mlle Gilbert ne se borna pas à fournir un local, les vases sacrés et les ornements nécessaires, pour les cérémonies religieuses, elle contribua largement à l'entretien des prêtres qui desservaient les oratoires, ainsi qu'aux dépenses qu'exige ordinairement l'exercice du culte. Elle fit plus, elle se dévoua généreusement à un actif et utile apostolat. Elle tint chez elle des assemblées régulières, où les jeunes filles de toute condition recevaient des instructions sur la doctrine catholique, étaient préparées à la première communion, et formées à la pratique des vertus chrétiennes. Elle remplit ces saintes fonctions avec un zèle admirable. En sorte qu'il n'y avait guère de famille distinguée dans la ville et dans le pays, dont les membres, jeunes alors, ne dussent la conservation de la foi aux solides instructions de cette fervente catéchiste. Ces services rendus à la religion la rehaussaient aux yeux de tous. Elle donnait également des soins aux jeunes enfants, préparait même peu à peu ceux qui avaient du penchant pour l'état ecclésiastique. Elle assistait surtout les pauvres avec une si constante sollicitude, qu'on la regardait comme la providence des malheureux.

Mlle Gilbert avait alors quarante ans. Toute sa vie ne fut qu'une suite de bonnes œuvres.[1]

*
* *

Thérèse de Lamourous fut, à Bordeaux, son pays natal, ce qu'était à Angoulême Rose Gilbert. Craignant avec raison pour les jours de son père, elle prit le parti de se retirer avec lui dans un domaine que possédait au Pian, petite paroisse voisine de Bordeaux, la famille de Lamourous. Les sentiments honnêtes de la population inspiraient une certaine confiance à notre héroïne. Il lui fallait un asile très sûr, car l'âme ardente de son père s'enflammait au récit des excès qui se commettaient tous les jours; il ne pouvait contenir sa colère et son indignation. Thérèse, en outre, s'était liée d'une étroite amitié avec Mme Lalanne, qui fonda la maison des jeunes orphelines de la Providence, à Bordeaux, et se concertait avec cette dame pour recevoir l'un ou l'autre des prêtres courageux qui, résolus de braver la mort pour le salut de leurs frères, étaient restés aux environs. Dans ce but, elle avait dressé, dans un appartement retiré de la maison qu'elle appelait son petit ermitage, un modeste oratoire. C'était là que, de temps en temps, de vénérables confesseurs de la foi venaient célébrer les saints mystères, et fortifier les fidèles en leur conférant les sacrements. Celle des deux amies qui avait le bonheur de posséder un prêtre chez elle, faisait secrètement prévenir l'autre; et celle-ci, accompagnée d'un villageois admis à leur confidence et mort depuis en odeur de sainteté, ne faisait pas difficulté de se rendre, au milieu même de la nuit, au pieux appel.

La tempête révolutionnaire se prolongeant au delà de ce qu'on avait cru d'abord, Mlle de Lamourous eut à gémir

(1) Un fonctionnaire distingué disait : « Mlle Gilbert est la plus habile femme que je connaisse. Elle ferait un ministre excellent, et qui rendrait la France heureuse. Elle a l'esprit extrêmement juste, et de rares aptitudes. C'est une personne de tête, d'une dévotion bien entendue. Je la respecte profondément. »

profondément sur les suites funestes de l'ignorance des vérités du salut dans laquelle étaient tombés ses chers Pianais. N'écoutant que son zèle, elle s'empressa d'y remédier. Elle fit préparer, au milieu d'un bois qui appartenait à sa famille, un emplacement convenable; et là, rassemblant en secret, chaque dimanche, les filles et les femmes des lieux d'alentour, elle les instruisait avec cette aimable gaîté qui lui gagnait tous les cœurs. Elle admettait aussi plusieurs de ces bons paysans, le dimanche surtout, à entendre la messe chez elle. C'était encore pour eux une consolation de se réunir dans son pieux ermitage pour y réciter les vêpres ou d'autres prières. Les enfants étaient en particulier l'objet de son attentive charité, et elle leur enseignait les prières et le catéchisme. Aussi elle suppléait, avec une activité qui ne se lassait jamais, à l'absence des ministres de la religion.

Mais, pendant son séjour dans cette paroisse qu'elle évangélisait au péril de sa vie, les malades excitèrent, d'une manière toute spéciale, l'ardeur de son zèle. Elle les visitait, les encourageait, éveillait dans leurs cœurs le désir des sacrements dont ils étaient privés; et elle avait la satisfaction de voir mourir ces bonnes gens dans les sentiments de la piété la plus vive. Aussi disait-elle depuis, que, malgré les peines de tout genre qu'elle avait endurées à cette époque de sa vie, elle avait goûté des consolations inexprimables.

Un dimanche soir, elle venait de réciter son chapelet au pied d'un Calvaire, lorsqu'elle vit se diriger vers elle deux hommes mal vêtus et de mine farouche. Elle fut saisie de frayeur au fond de l'âme; mais, triomphant de sa première émotion, elle osa aborder ces deux étrangers et leur dit d'un air bienveillant et ouvert :

— Bonsoir, citoyens! soyez les bienvenus. Vous me paraissez fatigués. J'ai du bon vin à vous offrir. Venez vous reposer chez moi.

Ces deux hommes, comme interdits par un accueil si cordial, se regardèrent l'un l'autre et lui dirent avec franchise :

— Ma foi, citoyenne, nous acceptons d'autant plus volontiers que nous allions chez toi.

— C'est bien, mes braves.

Et elle les introduisit chez elle. Là, elle eut soin qu'on leur servît à manger et à boire. Ils firent honneur au repas. Après qu'ils se furent rassasiés, ils se parlèrent à l'oreille. Puis, l'un des deux, adressant la parole à Mlle de Lamourous, lui dit :

— Citoyenne, tu ne te doutes pas dans quelle intention nous sommes venus ici?

— Non, mes amis, c'est peut-être que vous cherchez de l'ouvrage?

— Pauvre femme! reprit-il en riant; tiens, lis cela.

Et il lui montre son signalement avec l'ordre de l'arrêter.

— Ah! c'est pour cela? dit Mlle de Lamourous, sans paraître émue. Eh bien! nous partirons demain matin.

— Non, reprirent les deux envoyés, tu es trop bonne femme. Ce serait dommage de te faire du mal.

Et ils se retirèrent en lui serrant la main.

Ce n'était là que comme le prélude des épreuves qui attendaient Melle de Lamourous et des dangers qu'elle avait à courir dans ces temps malheureux. Elle devait s'armer de courage : Dieu demandait d'elle de grandes choses, et il le lui déclara manifestement par l'organe d'un de ses serviteurs.

Le P. Pannetier, religieux carme, ayant été arrêté, fut condamné à mort. Mlle de Lamourous le sut, et elle ne fit pas difficulté de s'exposer elle-même au plus grand péril, en pénétrant jusque dans sa prison. Elle y était conduite par sa charité, par le désir de rendre quelque service à l'homme de Dieu et de profiter pour elle-même de ses bons avis. Elle le pria, en se retirant, de lui donner sa bénédiction. Le généreux confesseur de la foi la bénit en effet avec beaucoup de bonté; et, comme elle s'éloignait, il la rappela pour lui dire :

— Souvenez-vous bien de mon dernier mot : servez Dieu en homme et non en femme.

Il semble qu'elle fit encore mieux, qu'elle servit Dieu avec la tendre sollicitude et la délicatesse qui sont le propre de son sexe, en y joignant le courage et la fermeté qui se retrouvent dans l'homme généreux.

Mlle de Lamourous ne s'était point tellement fixée au Pian, qu'elle ne fît de fréquentes apparitions à Bordeaux. Elle séjourna même quelque temps dans cette ville à cette triste époque; c'était uniquement la religion et la charité qui l'y appelaient et qui l'y retenaient.

Une de ses sœurs, qui demeurait à Bordeaux, vivait dans de cruelles inquiétudes. En voyant disparaître peu à peu tant de personnes distinguées, elle craignait pour sa famille, elle tremblait surtout pour son mari, revenu trop tôt d'Espagne où il avait émigré et qui était de nouveau recherché par la police révolutionnaire. Mlle de Lamourous passa quelque temps auprès d'elle. Pour la rassurer, elle employait tous les moyens que peut inspirer le plus généreux dévouement : par exemple, elle avait soin, toutes les fois qu'on frappait à la porte, de se présenter elle-même et de répondre à ceux qui venaient; et sa sœur, qui connaissait sa présence d'esprit et son intrépidité, se calmait un peu en la voyant au poste le plus critique.

Pendant son séjour à Bordeaux, Mlle de Lamourous donna bien des preuves de courage et d'habileté. Citons un seul trait.

Une femme, bonne chrétienne, avait le malheur d'être mariée à un terroriste des plus fougueux. Dangereusement malade et n'osant proposer à son mari d'introduire auprès d'elle un ministre de la religion, elle se voyait dans la dure nécessité de mourir sans sacrements. Mlle de Lamourous l'apprend. Suivie d'un prêtre qui portait sur lui le saint viatique, tandis que sous sa mante, elle portait elle-même les saintes huiles, l'étole et le surplis, elle vole chez la pieuse malade, et, s'adressant à son mari, elle lui dit :

— Ecoute, citoyen, j'ai appris que ta femme était bien mal.

Tiens, voilà un monsieur qui lui donnera des remèdes excellents : elle s'en trouvera très bien.

Celui-ci accepte l'offre. Bientôt Mlle de Lamourous réussit adroitement à l'éloigner. Le prêtre courageux profite de ce temps pour administrer les sacrements à la pauvre femme; lorsque le mari revint, il la trouva causant tranquillement avec lui et Mlle de Lamourous. Le prétendu médecin ordonna un remède pour la nuit, et Mlle de Lamourous ajouta, d'un ton décidé :

— Citoyen, ne manque pas de le lui faire prendre exactement; ce que celui-ci promit avec beaucoup de déférence. Sa femme mourut peu de jours après.

Mlle de Lamourous était trop connue par sa piété et son zèle pour pouvoir se vanter d'échapper aux persécutions qui étaient alors le partage de tous les gens de bien. Elle fut enfin arrêtée et traduite devant le tribunal révolutionnaire. La vaillante enfant de l'Eglise catholique y comparut avec calme, quoique s'attendant à une mort certaine. Le président l'interrogea, et lui dit brusquemment :

— Citoyenne, tu es accusée d'avoir caché des prêtres et d'être noble. As-tu quelque chose à répondre?

Aussitôt, avec une présence d'esprit admirable, Mlle de Lamourous répond :

— C'est possible, citoyen; mais voudrais-tu bien me permettre, avant tout, de te faire moi-même une question? Fais-moi le plaisir de me dire, je t'en prie, ce qu'on remarque à ta joue?

— Ta demande est plaisante, répliqua le président. Tu ne le vois donc pas? C'est *une envie*.

— Mais d'où vient que tu as cette envie sur la joue?

— D'où cela vient? Eh! je suis né comme ça; c'est ma mère qui me l'a donnée.

— Eh bien! citoyen, moi aussi, je suis née comme ça; c'est ma mère qui m'a faite noble.

Tous les assistants se prirent à rire, et le président de la congédier en lui disant :

— Va-t'en, tu es une bonne enfant.

Mlle de Lamourous ne se fit pas répéter ces paroles.

Elle ne devait pas cependant trouver toujours le tribunal révolutionnaire d'une aussi bonne composition. Il lui fallut se présenter dans une autre circonstance devant les terribles juges; et, cette fois, elle fut condamnée à quitter Bordeaux. On lui laissa le choix de son nouveau séjour. Ce choix fut bientôt fait : elle alla demeurer dans son cher ermitage du Pian.

Voici un nouveau trait de cette présence d'esprit qui ne l'abandonnait jamais dans les moments critiques. Son père, vieillard vénérable, mais, comme nous l'avons dit, d'une exaltation que son âge et les crimes de la Révolution augmentaient tous les jours, était pour ainsi dire tombé en une sorte d'enfance. Les paroles énergiques et souverainement imprudentes, qui lui échappaient contre les terroristes, donnaient à Mlle de Lamourous les inquiétudes les plus vives.

— Ma fille, disait-il, ce sont des insolents. Mais leur règne passera; nous les verrons, nous les verrons venir nous demander à genoux pardon de leur conduite.

— Mais, mon père, ne les irritons pas maintenant. Nos discours peuvent leur être rapportés.

— Je te dis que ce sont des insolents.

Et Mlle de Lamourous ne pouvait obtenir qu'il se modérât.

Un jour, obligée de faire une apparition à Bordeaux, elle était dans un grand embarras au sujet du vieillard, craignant également de le laisser sans elle à la campagne et de l'emmener avec elle à la ville. Il fallut cependant prendre un parti, et elle se résolut à l'avoir auprès d'elle. On n'avait encore fait qu'une partie du voyage, lorsqu'il s'ennuya d'aller en voiture. Ce fut inutilement que sa fille le supplia de rester à ses côtés; il voulut absolument marcher. Nouveau sujet de crainte pour Mlle de Lamourous. Elle tremblait qu'il n'apostrophât, avec sa véhémence imprudente, quelqu'un des forcenés qu'on rencontrait alors sur son chemin bien plus souvent qu'on ne l'aurait

voulu. Comme elle était en proie aux plus vives appréhensions, elle aperçut de loin deux hommes dont la mine indiquait assez les sentiments. A l'instant, élevant son cœur à Dieu pour lui demander du secours, et s'établissant dans le calme dont elle avait besoin, elle va droit à eux et les aborde d'un air aisé :

— Mes amis, leur dit-elle, rendez-moi, je vous prie, un service. Je suis obligée d'aller à Bordeaux avec ce bon vieillard que vous voyez derrière nous. Il veut voyager à pied. Voyez cependant comme il marche lentement. Je ne voudrais pas le laisser seul, il pourrait lui arriver quelque chose de fâcheux. Faites-moi donc l'amitié de le prendre sous votre garde et de l'emmener avec vous. Je suis bien sûre que tant qu'il sera près de vous, personne ne lui fera du mal.

Sa demande fut bien accueillie; et M. de Lamourous, sous cette protection singulière, arriva fort heureusement à Bordeaux.

Le bon vieillard, gardé par sa fille, comme par un ange tutélaire, et entouré de tous les secours et de toutes les attentions de l'affection la plus tendre, termina paisiblement sa carrière au Pian.

Dans une autre circonstance, et après la mort de son père, le désir de se procurer les secours de la religion avait arraché Mlle de Lamourous à sa retraite; elle aperçut tout à coup, sur la route qu'elle suivait, une bande de gens du peuple, plus que suspects. Grande fut d'abord son inquiétude. Il était tard, et elle n'était point accompagnée. Mais elle se rassure bientôt, et sans paraître effrayée, elle va droit à eux et les aborde en leur disant :

— Bonsoir, mes amis! Vous faites route pour chercher de l'ouvrage sans doute? Eh bien! je puis vous en procurer.

A l'instant, elle est entourée et comme enveloppée de ces hommes au regard farouche, adoucis par ses manières affables. Elle leur propose de venir le lendemain dans la paroisse du Pian et leur promet de leur donner de l'occupation. Ils accep-

tent l'offre et la laissent aller sans lui avoir rien dit de désagréable. Le lendemain plusieurs d'entre eux se rendirent au Pian, où Mlle de Lamourous remplit de son mieux la promesse qu'elle leur avait faite.

Une autre fois, elle revenait de Bordeaux, où l'avaient encore appelée des motifs de piété; la nuit la surprit au milieu d'une lande. C'était en hiver, par un temps très mauvais; il y avait à craindre la rencontre des loups, alors fort communs dans la contrée. Mlle de Lamourous, toujours simple dans sa foi, se rassura par la pensée que son ange gardien était à son côté, et qu'il la tenait par la main. Et comme elle avait entendu dire que le chant faisait fuir les loups, elle se mit à chanter un cantique.

— De sorte que, disait-elle agréablement en racontant ce trait, mon petit paquet sur la tête, donnant la main à mon bon ange, et chantant un cantique, je me tirai d'affaire.

En effet, elle parvint d'abord à la maison d'un paysan, où elle fut reçue avec joie. Ses vêtements étaient mouillés; la femme du paysan se fit un bonheur de lui prêter des siens. Après s'être un peu remise de la fatigue, elle se hâta de reprendre sa route, et parvint heureusement au Pian.

Toujours simple, elle aimait beaucoup à se promener, le soleil couché, à l'entrée de son ermitage, afin de jouir du calme de la nature, de contempler la beauté des astres et de bénir Celui qui les sema dans le firmament. Un soir qu'elle récitait son chapelet dans un petit bois avoisinant sa demeure, elle vit venir à elle un homme du pays, ardent révolutionnaire. Il était environ neuf heures. Au premier moment, elle fut saisie dans tous ses membres d'un tremblement subit. Mais sa présence d'esprit ne l'abandonna pas.

— Que ferai-je? se dit-elle à elle-même. Si je fuis, ce révolutionnaire verra que je le crains, et la chose peut avoir des conséquences. Il vaut mieux faire bonne contenance.

Elle continua donc de se promener en récitant son chapelet. Arrivé près d'elle, le jacobin lui dit :

— Tu n'as pas peur de moi, citoyenne?

— Eh! mon brave, lui répondit-elle, pourquoi aurais-je peur? Si j'étais en danger, tu viendrais à mon secours.

— Tu dis vrai, citoyenne, reprit celui-ci, flatté de la confiance que lui témoignait une personne du mérite de Mlle de Lamourous.

Nombreuses sont les familles auxquelles Mlle de Lamourous eut le bonheur de rendre, pendant le cours de la Révolution, d'importants services. Le désir qu'elle avait d'être utile au prochain, désir qui provenait de son ardente charité, lui faisait fréquemment entreprendre le voyage de Bordeaux, et braver les dangers inouïs auxquels elle s'exposait. On aurait de la peine à croire, si l'on n'en avait des preuves positives, que cette personne naturellement timide, dont l'existence en ces jours de délire et de crime était une Providence, avait trouvé le moyen de s'introduire, sans être connue, jusqu'au tribunal révolutionnaire. Là, elle se faisait adroitement montrer le registre où étaient inscrits les noms des victimes destinées à la mort. Elle se hâtait ensuite de les prévenir ou de les faire prévenir à temps, afin qu'elles se missent à l'abri du danger. Lorsque, sur la liste de proscription, elle apercevait le nom de quelque personne de sa connaissance, ou qu'étant parmi ces hommes sanguinaires, elle entendait parler de quelque exécution déjà faite, elle ne pouvait pas toujours dissimuler l'impression qu'elle éprouvait. Alors l'un d'eux lui disait quelquefois :

— Eh quoi! citoyenne, cela te ferait-il de la peine? et pourquoi? ce sont des coquins.

Et Mlle de Lamourous leur répondait avec son calme admirable :

— Que voulez-vous? vous autres, hommes, vous avez plus de courage; mais moi, qui ne suis qu'une femme, je ne puis m'empêcher de frissonner.

Plus tard elle fut arrêtée de nouveau. Mais alors le danger était moins grand; la guillotine ne fonctionnait plus. Les membres du comité, devant lesquels elle dut paraître, ne furent

pas peu étonnés de voir en elle la personne à qui ils avaient montré plus d'une fois le fatal registre; mais ils se contentèrent de dire :

— Ah! si nous l'avions connue alors!

On peut conclure de là qu'au moment de l'orage révolutionnaire, nul moyen humain ne pouvait vraisemblablement la soustraire à la mort. Elle en était persuadée, et ne connaissant pas les desseins ultérieurs de la Providence, elle se tenait prête à tout. Toujours disposée à faire à Dieu le sacrifice de sa vie, et s'attendant de jour en jour à tomber, comme tant d'autres, sous le fatal couteau, elle s'était coupé les cheveux d'avance, ne voulant pas que la main de l'exécuteur lui rendît un pareil service. Afin de s'encourager au martyre, elle allait voir le terrible appareil, se disant que c'était de dessus cet autel érigé par le crime, mais sanctifié par la résignation la plus héroïque, que tant de généreux confesseurs de la foi étaient montés au ciel. Leur sort lui paraissait digne d'envie. Mais Dieu la réservait pour d'autres œuvres d'une haute importance; il ne permit pas que le sacrifice se consommât.

7. — La princesse Lubomirska.[1]

CETTE infortunée princesse, femme d'Alexandre Lubomirski, née Rosalie Chodkiewicz, une des Polonaises les plus distinguées de son temps, semble être venue à Paris tout exprès pour se donner en pâture au monstre sanguinaire qui faisait à cette époque tant de victimes : on était en octobre 1792.

La princesse avait vingt-quatre ans.

Elle ne songeait, en arrivant à Paris, qu'aux fêtes et aux plaisirs. L'été précédent, elle avait voyagé en Suisse. Sa petite fille, âgée de quatre ans, deux domestiques et une femme de chambre l'accompagnaient.

Etait-ce bien le moment de venir à Paris pour s'y distraire, alors que le sang coulait à flots sur les places publiques? Hélas! il faut le dire, à Paris on ne s'est jamais complètement déshabitué de la frivolité et des plaisirs. Aux plus mauvais jours de la Terreur, et quoique la mort moissonnât un si grand nombre de victimes, plusieurs théâtres étaient encore ouverts. *L'enfant prodigue* de Voltaire fut représenté à la Comédie française au jour à jamais néfaste du 21 janvier 1793.

« De même, remarque un historien de notre époque[2], ceux

(1) Nous intercalons cette monographie dans le recueil pour en augmenter la variété. Mme Lubomirska n'était ni une Française ni un modèle de courage et de vertu.

(2) Casimir Stryienski, auteur d'une étude très complète sur la princesse Lubomirska et Mme Chalgrin, à laquelle nous empruntons les éléments de cette notice et les documents cités plus loin. — M. Stryienski insinue que c'était la population de

qui ont assisté au siège de Paris et à la Commune peuvent se souvenir des matinées du Théâtre Français; on y riait comme en temps ordinaire et on n'était rappelé à la réalité qu'à la sortie, lorsque quelque convoi de blessés arrivait à l'ambulance. »

Donc, la princesse Lubomirska occupait à Paris, rue du Chaillot, un brillant hôtel; elle faisait de la musique, s'esseyait à peindre, recevait des visites et en rendait.

Un soir, elle avait réuni chez elle quelques étrangers lorsqu'une femme du peuple se présenta pour toucher le montant d'une note qu'elle voulait à tout prix faire remettre à l'instant même à sa débitrice. Le rapport qu'un officier de police a redigé à cette occasion et qui existe encore aux Archives Nationales fera connaître les détails de cet incident, si minime en apparence et qui devait être terriblement exploité contre l'imprudente princesse. L'orthographe de la dite pièce est si curieuse que nous croyons intéressant de la conserver.

« Le 8 mai 1793, a comparu par devant nous la citoyenne Roncelin dit Darboulin, laquelle nous a déclaré que, s'étant rendue chez la citoyenne Lubomiska, demeurant quai de Chaillot, nº 33, pour y toucher la somme de 60 livre quil luy étoiet dub pour pansement et guérison de corps et de poireaux quel avet aux pieds, que au lieu de satisfaire à la juste demande de la déclarante elle avet été sans doutte par l'autorité de la metresse jettée hors de la maison, et que, ayant voulu se retenir, ses deux mains se sont trouvée enfermée dans la grille.

» A elle demandé sy il y avet d'autres personnes dans la maison dou elle venet daistre chassée elle nous a répondu quel

Paris, *en masse,* qui négligeait de se préoccuper des graves événements de l'époque et ne songeait qu'à s'amuser. Cela nous paraît exagéré. Si les récits de deux ou trois mémorialistes dont il invoque l'autorité, le confirment, nous pouvons dire qu'un très grand nombre d'autres, que nous avons eu l'occasion de consulter, prouvent le contraire. L'effroi régnait dans la presque totalité des familles riches ou notoirement religieuses; on était jour et nuit sur le qui-vive, dans l'attente d'une perquisition, trop souvent suivie de l'arrestation. Les réjouissances et les fêtes étaient pour le peuple, pour les républicains avérés et tous ceux qui avaient des accointances avec le gouvernement révolutionnaire.

y avet veü deux Englais à elle inconnus et la praincesse Ostande, sœurs du praince de Salm, ainsy que plusieurs autres personnages quel n'a pas veü mais quel soubsonne setre trouvée dans la maison au momant ou elle y toiet a en juger par la grande quantité de vaisselle destinée à servir au déjeuné a des personnes, ainsy que au refus aupiniatre que lon luy a fait de la laisser parler à la susditte citoyenne praincesse Lubomirska, et à la violance que lon a employé pour la faire sortir de cette maison, ce quil luy a fait soubsonner quel servet de reperts et de lieu de Rasemblement a laristocratie.

» Lecture faite à la déclarante de la présente dénonciasion a dit soutenir vérité et y persister et a signé avec nous et a signé Geneviève Roncelin, dit Darboulin. »

La princesse commit encore l'imprudence d'écrire et de signer une lettre dans laquelle elle parlait avantageusement de la reine Marie-Antoinette.[1] La lettre tomba entre les mains des hommes du pouvoir et la princesse fut avertie qu'elle courait de grands dangers. Il était trop tard.

Elle voulut néanmoins donner immédiatement de ses nouvelles à son mari, qui n'avait pas quitté la Pologne.

« Un jour, raconte M. H. Stecki dans ses Souvenirs, la princesse Lubomirska appela en particulier sa femme de chambre qui se nommait Rosalie comme elle et lui dit :

» — M'aimes-tu assez pour faire tout ce que je te demanderai?

» Rosalie se jeta à ses pieds et lui répondit qu'elle était prête à donner sa vie pour elle. Alors la princesse, prenant un crucifix, lui fit jurer qu'elle se conformerait en tous points à ses

(1) Que d'autres infortunés furent jetés dans les cachots ou conduits au supplice pour des *crimes* de cette gravité !... Dans ce temps-là, s'apitoyer sur le sort de la famille royale, rappeler les malheurs de Louis XVI et ceux de son fils, le pauvre petit prisonnier de la Tour du Temple ou encore, témoigner de l'intérêt aux Vendéens, se réjouir des pertes qu'ils avaient infligées aux armées de la République, louer le courage des prêtres proscrits qui, au péril de leur vie, célébraient les saints mystères dans de sombres galetas ou au fond des forêts, réprouver les scènes sanglantes dont la France était le théâtre et lui souhaiter des jours meilleurs : tout cela était considéré comme digne de mort !...

ordres. Et pendant que Rosalie était à genoux, sa maîtresse se mit à la coiffer et à natter ses cheveux.

» — Ne touche pas à ta coiffure, dit-elle, avant d'être auprès du prince, et, dès que tu seras arrivée, demande-lui de dénouer tes cheveux.

» Elle lui offrit quelque argent pour la route et ajouta :

» — Voilà tout ce que je puis te donner, tâche que cela te suffise.

» Puis, en pleurant, elle bénit Rosalie et la congédia.

» La jeune fille partit à pied, dans son costume de paysanne ukranienne. Elle put gagner la frontière. En Allemagne, de temps en temps elle rencontrait un voiturier qui, pour quelques sous, la laissait monter à côté de lui, puis, reposée, elle reprenait sa route, en suivant l'itinéraire que la princesse lui avait tracé sur un petit papier. Ce voyage dura près de deux mois. Enfin, lorsqu'elle fut arrivée à destination, elle obéit aux ordres de sa maîtresse.

» Quand le prince Lubomirski défit les cheveux, une lettre tomba à terre... Il la ramassa et, l'ayant lue, il s'écria, les larmes aux yeux :

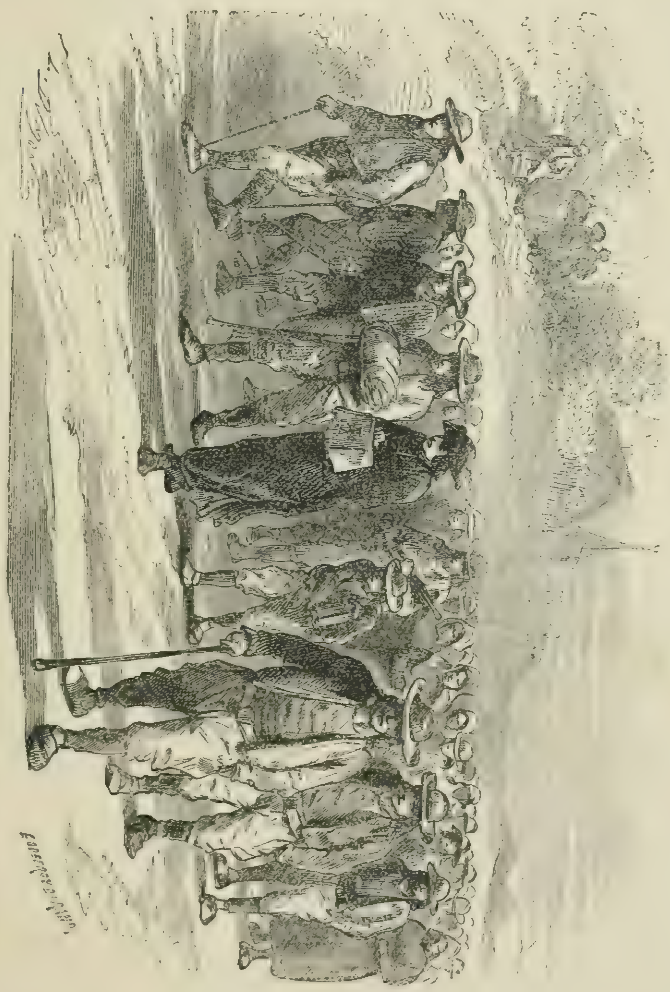
» — Pauvre enfant! »

Oui, pauvre enfant! pauvre femme!... Mais pourquoi aussi avait-elle quitté le prince pour aller courir seule la Suisse et la France! Ici, comme en bien des circonstances, le malheur était le châtiment de l'oubli du devoir.

Malgré tous ses efforts pour se justifier et l'expression désespérée de sa douleur, elle fut jetée en prison. Et dans cette prison elle dut se soumettre à toutes les fantaisies de geôliers et de surveillants tyranniques, partager la société de femmes criminelles et éhontées, entendre les propos les plus révoltants, faire elle-même son ménage, passer les nuits sur un infect grabat!... Que de tristes réflexions elle eut sujet de faire, en cet affreux séjour, sur l'instabilité des fortunes humaines! Quel souvenir amer des bals et des fêtes étourdissantes auxquelles elle avait pris part, devait partout la poursuivre!

» Sa petite fille, qui avait alors cinq ans, fut jetée au fond d'un cachot, elle aussi, l'innocente créature ! Mais, chose horrible à dire, ce n'était pas dans la même prison que sa mère....

» Cependant plusieurs Polonais de marque, alors en rési-



Au péril de leur vie, ils célébraient les saints mystères au fond des forêts. (P. 185.)

dence à Paris, firent des démarches en faveur de la princesse ; le ministre des affaires étrangères, sur leurs instances, sollicita son élargissement auprès du Comité de sûreté générale. L'affaire traîna en longueur et, par une sorte de fatalité, un incident

bizarre vint aggraver les charges qui pesaient sur la pauvre prisonnière.

» Dans une perquisition opérée chez le marquis de Rosambo, parmi une foule de papiers examinés avec la plus rigoureuse attention, on trouva une lettre, datée de Nice, laquelle contenait le passage suivant :

« Madame de Lévis m'a fait l'honneur de me dire, Mme la Présidente, qu'elle comptait vous écrire; ainsi vous êtes au courant de Nice tout comme si vous y étiez, avec cette différence que vous ne jouissez pas des mêmes agréments que nous. Le froid s'est fait sentir pendant deux ou trois jours, car le thermomètre est descendu jusqu'à un degré et demi au-dessous de la glace à minuit. Tout le reste du temps, nous avons des jours superbes. Mme *la princesse Lubormiska*, qui a habité quelque temps la campagne, dînait en plein air, et votre amie, Mme de Roquefeuil, dîne tous les jours les fenêtres ouvertes, ayant devant ses yeux un grand nombre d'orangers chargés de fruits.... »

» Sur cette simple mention de la « princesse Lubomirska, » la jeune Polonaise fut suspectée d'avoir entretenu des relations avec les défenseurs du parti royaliste. Et voici ce qu'il y a de plus stupéfiant : ce n'était pas d'elle qu'il s'agissait dans la lettre, mais bien d'une de ses parentes!... N'importe; les tribunaux de l'époque n'y regardaient pas de si près; les réclamations et les protestations furent inutiles.

» Si l'on veut avoir une idée des sentiments qui animaient les jurés, qu'on lise le billet suivant, écrit le 1er floréal de cette année-là, par un nommé Trinchard, menuisier, qui devait, le 3 du même mois, décider avec ses collègues du sort de Mme Lubomirska.

» C'est à sa femme qu'il envoyait ce singulier avis un peu avant la séance :

« Si tu nest pas toute seulle et que le compagnion soit à travalier tu peus ma chaire amie venir voir juger 24 mesieurs tous si deven président ou conselies au parlement de Paris et de

Toulouse. Je t'ainvite à prendre quelque choge aven de venir parcheque nous naurons pas fini de 3 hurres.

» Je tembrase ma chaire amie et epouge. — Ton mari : TRINCHARD. »

» Ce misérable eut l'audace de répondre, en face de la princesse, sur les questions adressées au sujet des prévenus amenés à la barre du Tribunal : « Les accusés ont conspiré contre la République !... »

» Condamnée sans miséricorde, la princesse Lubomirska multiplia de nouveau les démarches pour sauver sa vie. Elle écrivit à Fouquier-Tinville, à ses compatriotes, etc. Toutes les tentatives restèrent sans résultat et la malheureuse prisonnière dut se résigner à mourir.

» Voici le dernier billet qu'elle adressa à la princesse Hohenzollern, son amie :

« Adieu, Amélie, je vais bientôt cesser de vivre, souviens-toi de ton amie et aime-moi dans la personne de mon enfant. »

» Cette enfant, plus à plaindre encore que sa mère, se vit abandonnée à des étrangers, après l'exécution de la princesse Lubomirska. Une Polonaise se chargea ensuite de la ramener à son père. Elle quitta Paris le 21 septembre 1794.

» Mariée plus tard à l'émir Rzewuski, écrit Stryrienski, elle se souvenait de ce séjour à Paris. Elle se rappelait le moment de la séparation; on l'avait soulevée jusqu'à la grille de la prison, et elle avait vu sa mère, les yeux au ciel, adressant à Dieu une muette prière. Pour la première fois, disait la comtesse Rzewuska, j'ai compris qu'il y a là-haut un Être invisible, protecteur des orphelins !... »

8. — Mme la comtesse de Bohm.[1]

ECHAPPÉE comme par miracle à la tourmente révolutionnaire, je recueille mes souvenirs, au soir de ma vie, non par désir de vengeance ou dans des vues de récrimination, mais par amour de la vérité.

Ayant en horreur le séjour de Paris, théâtre perpétuel des scènes les plus révoltantes, je quittai la capitale au moment où les massacres de septembre venaient de révéler à l'univers toute la perversité du parti dominant. La retraite convenait à ma situation et à mes penchants; je louai donc à Senlis un appartement confortable, dans un quartier isolé. Ne fréquentant que la famille de mon hôte, M. Picot, officier général, je me croyais oubliée de tout l'univers; une sœur charmante et tendrement aimée vint partager ma solitude.

Mais vers cette époque, un des plus fougueux conventionnels, Collot-d'Herbois, s'établit à Senlis. Heureux de com-

(1) Dans ses Mémoires la comtesse de Bohm, née de Girardin, dépeint, d'une manière très exacte, ce que les malheureuses victimes des fureurs révolutionnaires avaient à souffrir, principalement dans leurs affections et leur dignité morale. Sauf quelques divergences sur des points secondaires, il est vraisemblable que la plupart des infortunés qui furent arrêtés comme suspects, connurent les tourments dont nous parle la fidèle narratrice. Encore faut-il bien tenir compte de ce fait que Mme de Bohm passa par les prisons les plus douces et les plus commodes. On peut voir dans notre recueil intitulé *Les Drames de la Captivité* combien furent plus horribles les cachots de Paris qui reçurent le plus de détenus : le séjour dans ces antres ténébreux était comme une mort anticipée. — Comparer le récit de Mme de Bohm, avec celui de la duchesse de Duras, qui passa par les mêmes prisons, p. 106.

mettre impunément les forfaits qui souriaient à son infernal génie, satisfait de se faire craindre et de jouer à son gré un grand rôle sur un vaste théâtre, il se montrait orgueilleusement en public; d'autre part il tenait sa demeure fermée, éloignant ainsi toute réclamation. Le silence et l'épouvante ne tardèrent pas à régner dans la ville. L'effroi des honnêtes citoyens contrastait singulièrement avec le tumulte, le désordre, les vociférations d'une soldatesque effrénée qui remplissait les rues, faisant retentir l'air de menaces et d'affreuses clameurs.

Le marquis d'Hérouville, maire de la ville de Senlis, vint chez moi le 15 août 1793 : deux officiers et un notable l'accompagnaient. Il me lut à haute voix l'arrêté du Conseil général du département de l'Oise. Les conventionnels, pour se mettre à l'abri de toute responsabilité, faisaient toujours intervenir, dans l'exécution de leurs odieuses mesures, les autorités locales; ils rendaient ainsi leur crime national.

— Agissez-vous en vertu de cet arrêté? dis-je à M. d'Hérouville. Vous le savez, citoyen, nul Français ne peut être appréhendé qu'en vertu d'un jugement.

— N'êtes-vous pas noble? reprit l'un d'eux. Que faut-il répondre à Collot-d'Herbois? Si vous voulez donner acte de votre désaveu, nous le ferons valoir; nous sommes à plaindre, nous obéissons exactement, et nous sommes sans cesse dénoncés.

— Celui qui facilite l'iniquité, la commet, répondis-je. Si vous prévoyez votre emprisonnement, vous êtes doublement blâmables, vous périrez avec l'exécration universelle; votre résistance eût peut-être empêché le crime, et dans tous les cas vous aurait illustrés. Je ne désavouerai pas ma famille, je l'honorerai en protestant contre votre attentat, en ne me soumettant qu'à la force.

Ils se retirèrent. Ces gens-là vous laissaient dire tout ce que vous vouliez; ils écoutaient, mais un échafaud les vengeait. La turpitude qui signale cette époque fut telle que les parents, connaissances, clients des proscrits, prêtèrent leur appui au con-

ventionnel. Pas un citoyen, sauf le jeune Crételle, procureur de la commune de Senlis, n'éleva la voix contre cette atroce mesure; mais cet homme distingué donna sa démission et quelques mois plus tard paya de sa tête sa généreuse conduite.

Aussitôt que les nombreuses arrestations furent terminées, la municipalité donna ordre aux gardiens qu'elle avait placés dans l'intérieur de nos maisons, de river les portes bâtardes, de barricader les fenêtres extérieures. Ces geôliers, pris parmi les artisans et les domestiques, recevaient de nous trois francs par jour. Un tel salaire, quoique gagné pour ces horribles soins, ne leur répugnait plus : ils remplissaient, de concert avec les sentinelles placées à l'extérieur, l'office d'espions, de délateurs, de provocateurs.

Une ancienne amie apprend mon arrestation, arrive à Senlis avec une voiture et un permis du Comité de sûreté générale pour m'emmener à Paris; je m'y refuse. Je voyais en tout lieu les cachots entr'ouverts; la persécution avait une marche régulière et acerbe qui démontrait qu'elle deviendrait générale.

— Peut-être, disais-je à cette amie, me laisseront-ils chez moi.

Elle me quitta, déplorant avec raison mon aveuglement.

J'étais donc depuis trois semaines séparée de toute relation sociale au dehors, lorsqu'une première translation de prisonniers s'arrêta sur la place d'Armes, en face de mes fenêtres. Les impitoyables gendarmes avaient entassé pêle-mêle, dans dix mauvaises charrettes, les détenus et leurs effets. Ces voitures stationnèrent plus de trois heures en plein soleil, entourées d'une multitude excitée au désordre et sans cesse renforcée par un grand nombre de gardes nationaux marchant à l'ennemi; ces soldats ivres et grossiers vociféraient, contre ceux qu'ils nommaient des suspects, les imprécations les plus virulentes; mais les pervers, Dieu le permet ainsi, n'accomplissent jamais en entier le mal qu'ils projettent.

Les prisonniers placés sur ces tombereaux paraissaient plutôt braver la mort que la craindre. Hélas! dans cette fatale occurrence, je ressentais vivement le danger de leur position;

je me représentais l'abandon de leur domicile, ces maisons désertes, peut-être déjà livrées au pillage, ces enfants en bas âge séparés de leurs parents et privés avec violence du toit paternel.

Enfin, soit impuissance de faire commettre par les Senlisiens les massacres espérés par Collot-d'Herbois, soit pour d'autres motifs, comme de différer pour mieux réussir, le convoi se mit en marche, et les prisonniers, couverts de huées et de boue, prirent la route de Chantilly : les clameurs, les outrages les y accompagnèrent.

Deux jours s'étaient à peine écoulés depuis ce transfèrement, lorsqu'à trois heures du matin ma chambre fut bruyamment investie par deux gendarmes, précédés par mon gardien, qui leur dit en ouvrant mes rideaux :

— La voilà !

— Point de ménagement pour les suspects ! s'écria le brigadier ; lève-toi, me dit-il ; dans un quart d'heure nous te conduirons à Chantilly.

Il plaça une sentinelle au pied de mon lit. Je prévoyais mon sort, je ne me déshabillais plus. Mon fils Amédée, âgé de dix ans, devait le partager. Je lui avais dépeint la veille toutes les horreurs d'une prison.

— Laissez-moi, me demanda-t-il, laissez-moi vous suivre, ma mère ! J'aime mieux vous suivre que d'aller avec eux.

Age heureux où les sinistres prévisions n'atteignent pas le sentiment !

Au moment venu, où je me disposais à dire à ma sœur un tendre et pénible adieu :

— Je ne te quitterai pas, s'écria-t-elle en m'abordant, nous partirons ensemble.

Je la serrai dans mes bras, je reçus cette offre comme je l'eusse faite, mais ma reconnaissance et mon émotion furent sans bornes.

Cependant les gendarmes préposés à notre garde déclamaient violemment contre les aristocrates, leur attribuant les périls qui menaçaient alors la France.

— Il était à regretter, disaient-ils, que cette mesure patriotique d'incarcérer les suspects n'eût pas été prise dès 1789.

Les arrangements de notre translation dépendaient d'eux. Je leur fis donc servir, vers cinq heures du matin, un bon déjeuner qu'ils accueillirent avec plaisir. Nous apprîmes que tous les quatre jours, ils étaient de garde au château de Chantilly. Nous pouvions, ajoutèrent-ils, compter dorénavant sur leurs bons offices. Une fois gagnés, je dois avouer qu'ils mettaient de la bonne foi et même du zèle à remplir les commissions dont ils se chargeaient. Je n'en ai du reste jamais fait usage que pour des objets de peu d'importance.

A neuf heures du matin nous montâmes en voiture : c'était la nôtre, les gendarmes l'avaient permis. Une foule prodigieuse et les nouvelles recrues nous entouraient, demandant à grands cris que les stores fussent levés. Nous le fîmes, et ces furieux, apercevant avec surprise deux femmes et deux enfants :

— Est-ce donc là, disaient-ils, ces conspirateurs qui font tant de mal à la nation?

Des oiseaux privés, que ma sœur aimait beaucoup, étaient aussi du voyage; l'un d'eux, Goliath, beau moineau franc, s'envola, et se posa sur le siège occupé par un gendarme; celui-ci saisit avec égards le fugitif, et nous le rendit obligeamment. Nous cheminions cependant au milieu des vociférations, et blessées par des cailloux lancés contre nous; mais l'injustice des hommes nous inspirait un tel mépris, qu'oubliant en quelque sorte le fatal convoi dont nous faisions partie, nous nous occupions d'un oiseau.

La route de Senlis à Chantilly traverse un parc délicieux; la saison était brillante, notre marche avait un aspect extraordinaire; le grand air dont nous étions privées depuis longtemps, la vue d'une campagne charmante, les scènes champêtres qui s'offraient successivement à nos regards, adoucissaient la rigueur de notre situation. Ah! la Providence est une bonne mère qui nous prodigue ses dons sans conditions et sans termes; mais combien les hommes sont parfois méchants!



L'angélique prière de la plus jeune enfant.... (P. 261.)

Ce bien-être passager s'évanouit complètement à notre arrivée au château. La garde formant la haie, sous les armes, s'empara de nous et nous conduisit dans l'intérieur de ce palais où nous devions éprouver mille douleurs, et n'entrevoir aucune espérance. Nos inquiétudes sur notre avenir oppressaient tumultueusement nos âmes. Nous ignorions tout à fait le sort des prisonniers qui nous avaient précédés. Quelques-uns d'entre eux se firent voir sur les plates-formes, et nous nous dîmes mutuellement : « On n'est pas massacré en arrivant. »

Le commissaire et le concierge, chargés par le département de l'Oise de la direction de la prison de Chantilly, nous accueillirent comme un vil troupeau, donnèrent un reçu, et nous renfermèrent dans la chapelle dégradée et spoliée, conservant le nom d'un lieu sanctifié sans en offrir aucun attribut.

Le soir même ils nous firent subir un appel nominal qui ne put être achevé. Nos noms écrits au crayon sur un chiffon de papier étaient presque illisibles; ils y renoncèrent pour le moment et nous laissèrent enfin chercher nos effets livrés à l'abandon, à la rapine, confondus, brisés, jetés au hasard.

— Rien ne sort d'ici, disait le concierge, rien ne peut donc se perdre; il y a déplacement.

Vers dix heures du soir, le commissaire nous poussa dans une salle basse, dit au vénérable M. Picot, à sa famille, à ma sœur et à moi :

— Arrangez-vous, voilà votre gîte.

C'est ainsi qu'il nous installa dans une chambre dévastée, où l'espoir de découvrir quelque trésor avait décidé le district de Senlis à ordonner, comme dans plusieurs autres salles, de percer d'outre en outre les épaisses murailles; en sorte que, par ces ouvertures larges et multipliées, le vent, l'humidité et les exhalaisons fétides des fossés mis en partie à sec, pénétraient jusqu'à nous, et rendaient notre position insupportable. Les portefaix nous remirent nos malles et nos meubles : un gendarme se présenta pour les visiter, je lui en payai la rançon.

Exténués de besoin et de fatigue, nous dûmes cependant

nettoyer le logement, arranger les lits, pourvoir à notre nourriture, et pour suffire à ces nombreux soins, nous étions cinq femmes et trois enfants; le général Picot était impotent.

Un espace à peine suffisant pour cinq personnes nous fut donc assigné; les enfants couchèrent par terre sur nos matelas amoncelés, et sans lumière, assises sur un tapis, souffrantes, inquiètes, nous ne dormîmes point. Vers minuit un grand fracas se fit entendre et nous glaça d'effroi; on allait, on venait, on gémissait, on jurait, on criait, on menaçait. Ce vacarme réveilla les enfants; ils nous appelèrent, et l'obscurité ajoutant encore à leur terreur, ils demandaient en sanglotant grâce pour eux, grâce pour nous, à ces hommes vêtus de bleu; ils croyaient voir les gendarmes dont en route ils avaient eu tant de peur; nous les calmâmes. Les sensations douloureuses sont heureusement de courte durée dans l'enfance, ces êtres faibles ne devinent pas.

Le jour vint enfin éclairer notre réduit, nous y attendîmes le commissaire. Celui-ci entra vers sept heures, fit le récolement de nos noms, nous écroua, et présumant qu'il serait impossible de nous conserver vivants si nous séjournions longtemps dans une aussi étroite enceinte, il nous abandonna, à son très grand regret, deux petites chambres contiguës.

Ma sœur, moi et les enfants nous en prîmes possession, et dès que nous pûmes en sortir, nous apprîmes que l'effroyable tapage nocturne qui nous avait alarmés provenait d'un convoi amené de Noyon à Chantilly. Les prisonniers qui le composaient avaient passé quarante-huit heures sans repos, sans nourriture, exposés aux menaces, aux insultes, aux provocations de leur escorte. Les voitures s'étant brisées en route, plusieurs d'entre eux étaient grièvement blessés.

Les Senlisiens qui nous avaient précédés à Chantilly nous aidèrent à emménager, nous donnèrent gracieusement des fruits et des vivres. Il nous était permis, les premiers jours de notre détention, de recevoir du dehors des lettres et des provisions; mais vers la fin de la seconde semaine, la communication verbale avec nos domestiques venant journellement de Senlis

pour prendre nos ordres, nous fut impitoyablement interdite. Les ponts de dégagement furent abattus, les portes bâtardes rivées. Ces précautions étaient dérisoires. Un projet d'évasion aurait-il pu naître parmi des individus qui venaient de se laisser paisiblement désarmer, puis arrêter et incarcérer?

Les prisonniers s'amoncelaient à Chantilly, il en arrivait de chaque district du département; on vociférait alors *aristocrate* sur son ennemi, comme jadis on criait *haro*.

Pour caser ces nombreux détenus, l'administration fit construire à la hâte un nombre considérable de casemates : les galeries du château y furent toutes employées. Le commissaire entassa dans ces étroits réduits, dix à dix, pêle-mêle, sans distinction, tous les prisonniers pauvres qui arrivaient à Chantilly. La misère et la faim les consumaient; le concierge se fit enfin adjuger par le commissaire le droit de les nourrir à raison de cinquante sous par tête. Ces frais devaient être prélevés sur les détenus réputés riches.

Outre son exécrable gargote, le concierge seul était autorisé à nous vendre du vin, du bois, du charbon, de la poterie, louait vingt francs par mois, à ceux qui n'en avaient pas et pouvaient payer, les matelas, les draps, les couvertures qu'il enlevait journellement aux détenus qui en étaient pourvus. Il fallait subir tranquillement ses exactions, s'en exempter à grands frais ou éprouver de sa part des tracasseries continuelles.

Cette réunion si nombreuse vicia l'air; le chagrin, la douleur présente, un avenir menaçant, causèrent parmi nous des maladies contagieuses. La rougeole se propagea avec une rapidité effrayante; une jeune dame en fut la première victime. Elle périt sans avoir reçu aucun soin médical, et le concierge, pour toutes funérailles, enveloppa le corps, puis, en plein jour, passant au milieu de nous, il porta son fardeau mortuaire à l'entrée du bois, en face de mes fenêtres; le jetant dans les ruines d'une chapelle, il ne l'enterra même pas.

A peu près vers ces temps, ma sœur fut atteinte de cette cruelle maladie. L'humidité qui régnait dans notre logement

aggravait journellement le mal. Les quatre filles de M. Picot le gagnèrent. Le jeune Picot, qui logeait au petit château, prit mon fils sous sa garde; dès lors, libre de toute inquiétude maternelle, je me dévouai entièrement à soigner les cinq malades; aucune crainte personnelle ne vint me saisir; qui que ce soit ne s'offrit pour me seconder; on ne voulait même pas approcher de nous.

J'obtins du commissaire, qui d'abord s'y refusa fort durement, la permission de mander de Paris le docteur Ruffin, qui méritait à plus d'un titre confiance et estime; mais afin que pareille demande ne pût dorénavant se reproduire, le commissaire installa comme officier de santé de la prison un chirurgien nommé Achard, assez bon homme, serviable, croyant que six cents francs de traitement seraient une rente viagère, tant il se flattait, comme il l'a dit souvent, « que cette bienfaisante mesure d'incarcérer les suspects se prolongerait longtemps. »

Ma sœur dépérissait à vue d'œil; néanmoins l'idée de la perdre ne se présentait pas à moi; les quatre jeunes filles auxquelles pour tout spécifique j'avais administré de l'eau panée ou rougie, recouvraient la santé; j'espérais donc, en dépit même des cruelles angoisses qui m'assiégeaient journellement.

L'excellent docteur Ruffin resta vingt-quatre heures à Chantilly et nous prodigua les soins les plus empressés. J'étais tombée malade le jour même qu'il nous visita. Il avait apporté les médicaments qu'il jugeait nous être utiles; nous ne pouvions nous en procurer du dehors. Achard nous les préparait; Ruffin et lui nous firent transporter dans une vaste chambre à feu et placèrent près de nous deux servantes, l'une depuis longtemps à mon service, l'autre attachée à la prison. Dès lors, ma sœur se trouva mieux, mes inquiétudes diminuèrent, et les tourments du cœur n'ajoutant plus à ma maladie, elle aurait probablement suivi son cours accoutumé sans un événement imprévu qui m'accabla.

Privée en partie de la vue, luttant contre ma destruction, souffrant depuis cinq jours d'une fièvre éruptive, j'apprends que mon fils vient d'être atteint de la rougeole. Je me rappelle seu-

lement que sans murmure, sans effroi, j'ordonnai que l'on dressât à l'instant son lit près du mien. Étendue sur mon grabat, ma mort semblait inévitable; un certain pressentiment, une vague espérance me persuadaient néanmoins que nous guéririons tous.

Amédée me disait :

— Je suis content d'être avec vous et avec ma tante, je m'ennuyais avec M. Picot.

Le malheur à cet âge est accepté comme une nécessité.

Au moment même où nous étions pour ainsi dire mourants, le commissaire entra dans la chambre, et tenant sous ses narines un mouchoir imprégné de vinaigre, il dit à ma sœur :

— Ne te nommes-tu pas femme Puget? Tu es entrée ici volontairement, tu n'en sortiras pas de même; ton mari te réclame, mais....

Elle répondit avec ce calme qui la caractérisait :

— Je suis venue à Chantilly pour consoler ma sœur, je ne demande pas à sortir.

Il nous quitta en murmurant

En octobre 1793, époque à laquelle les fêtes de la Raison eurent lieu dans le département de l'Oise, les armées dites révolutionnaires parcouraient les campagnes, pillaient, dévastaient, incendiaient les habitations, traînaient en prison tout individu qui s'opposait aux déprédations ou qui s'en plaignait!

La Commune de Paris, alors toute-puissante, donnant des pouvoirs illimités à quiconque pouvait ou voulait nuire, en munit deux de ses affidés, Clémence et Marchand, les chargeant de diriger dans le département de l'Oise la pompe des fêtes de la Raison et les expéditions de ces armées révolutionnaires, organisées pour agir dans l'intérieur et porter en tout lieu le brigandage et l'effroi.

Marchand fit célébrer ces fêtes à Senlis, en ordonna le rit, nomma les femmes qui devaient y figurer, fit enlever de l'église métropolitaine, où il entra à cheval, les vases sacrés et les ornements du culte catholique.

Les villages imitèrent avec empressement ces indignes représentations; Chantilly eut aussi sa déesse de la Raison. Nous vîmes de nos fenêtres passer sur la pelouse le char triomphal. Une foule de paysans formaient le cortège; des jeunes filles, vêtues de blanc, parées de rubans tricolores, entouraient cette Raison, dont le costume et l'attitude dénotaient la bacchante la plus éhontée!

Ce même jour, les deux agents de la Commune de Paris amenèrent dans la prison un grand nombre de captifs qu'ils avaient dépouillés, et qu'ils traînaient à leur suite depuis quinze jours.

Le district de Senlis, administrant la maison d'arrêt de Chantilly, avait ordonné au concierge de préparer aux frais des détenus un somptueux repas qui serait servi sur la pelouse et offert à l'armée révolutionnaire. Des tables d'une étendue démesurée et de nombreuses banquettes furent dressées; nous vîmes avec horreur des femmes de la haute bourgeoisie, venues des villes voisines, s'y placer avec empressement, mangeant, chantant, dansant avec les soldats de l'armée révolutionnaire et tous les figurants du cortège.

Vers le soir, ce même jour, 15 octobre 1793, douze charrettes encombrées de femmes, d'enfants, de vieillards, de religieuses, entrèrent dans la cour du château. Les saintes filles, enveloppées dans leurs sombres manteaux, attendant avec résignation le coup funeste qu'elles croyaient prêt à les frapper, étaient calmes et silencieuses. Une joyeuse musique militaire précédait ce convoi. Les soldats, les curieux, la foule parée de feuillage formaient des rondes autour des voitures; ils les accompagnèrent dans l'enceinte même de la prison, dont les portes restèrent ouvertes.

Des canons furent braqués contre nos murailles, l'air retentissait au dehors et dans la cour des plus exécrables vociférations, des plus effrayantes menaces.

Lorsque ces cannibales eurent incarcéré leurs victimes, ils revinrent sur la pelouse, burent, mangèrent, dansèrent de nouveau aux cris mille fois répétés :

— Vive la nation! Périssent les suspects!

Des salves d'artillerie brisèrent, firent voler en éclats les vitres qui s'y trouvaient exposées. Les prisonniers, consignés dans leurs chambres, cherchaient à se préserver de ce danger inattendu en mettant des matelas contre les fenêtres. Un capitaine de l'armée révolutionnaire ayant aperçu à l'entre-sol une prisonnière qui, effrayée d'un tel vacarme, ne savait où fuir, tira sur elle deux coups d'un pistolet chargé à balles, la blessa dangereusement, et en outre fracassa l'épaule d'un détenu qui se trouvait dans la même chambre.

Ce funeste événement se passa au-dessus de mon logement; la nouvelle s'en répandit à l'instant parmi nous; chacun la publiait à haute voix par les croisées, d'étage en étage. Nous nous attendions à voir se renouveler de suite le trop fameux 2 septembre. Des soldats de ligne, des gardes nationaux forcèrent la consigne d'entrée, ouvrirent les chambres, s'y présentèrent inopinément. Deux d'entre eux pénétrèrent ainsi dans la nôtre, et nous demandèrent avec assez de douceur comment nous nous trouvions du séjour de Chantilly.

— Comme on se plaît, lui répondis-je, sur une mine où l'on est tué sans pouvoir se défendre.

— Nous ne sommes pas, reprit le garde national, des soldats de l'infernale armée révolutionnaire!

A quoi le dragon ajouta vivement :

— J'aimerais mieux être le dernier fantassin de ligne que général en chef de cette troupe de bandits.

Cette exclamation, bien qu'elle me parût sincère, ne m'inspira, je l'avouerai, aucune confiance : tout uniforme, depuis 1789, me faisait frissonner; ils ont joué tant de rôles, ces soldats! ils ont été si complaisamment les satellites de tous les pouvoirs! Néanmoins, je dissimulai mon effroi; je les remerciai même de l'intérêt qu'ils paraissaient prendre aux détenus. Ils voulaient, disaient-ils, que les prisonniers fussent jugés et non massacrés, et, sous ce rapport, ajoutaient-ils, nous vous défendrons au péril de nos jours, nous ne quitterons Chantilly qu'après le départ de l'armée révolutionnaire.

Tout à coup, apercevant dans l'embrasure de la fenêtre un jeune homme assis, malade et couvert, ils l'apostrophèrent rudement en disant :

— Lève-toi, ôte-nous ton bonnet; les dames peuvent dire ce qu'elles veulent; les hommes, à tout âge, doivent respect à l'uniforme!

Je tremblais pour ce garçon, je voyais en eux, dans cet instant, de perfides meurtriers!

Leur silence, le nôtre, effrayant et complet, dura quelques minutes. Ils nous considéraient attentivement; nous étions, sans doute, pâles comme la mort.

— N'épouvantons pas ces dames, dirent-ils en s'éloignant.

Et de là portant l'épouvante de chambre en chambre, ils entrèrent dans toutes sans adresser la parole à aucun prisonnier.

Lorsque, fort avant dans la nuit, le tapage tant intérieur qu'extérieur cessa, le détachement qui avait amené le dernier convoi demanda vingt détenus au choix du commissaire « pour montrer, disaient-ils, leur savoir-faire, et ne pas revenir à Paris les mains vides. »

Celui-ci leur en livra vingt-six; les soldats s'en emparèrent violemment, puis les jetèrent sur des charrettes, ne les égorgèrent pas en route, mais les rançonnèrent, les maltraitèrent outre mesure, les déposèrent dans la maison d'arrêt d'Ecouen, d'où, conduits deux mois après à Paris, ils y périrent sur l'échafaud.

Ce jour, à ce que j'appris ensuite de manière à n'en pouvoir douter, devait amener pour nous la plus funeste catastrophe. Nous ne mourûmes pas, mais notre situation empira : l'armée révolutionnaire se cantonna au petit château d'Enghien, et prit seule la garde intérieure et extérieure de la prison.

Le régime de 1793 traitait tout en grand, sur une échelle immense; tout ployait, l'effroi était universel; des milliers de Français, incarcérés dans les maisons d'arrêt, se trouvaient plus sévèrement surveillés que les autres; mais en réalité, l'épée de Damoclès pendait sur toutes les têtes! Il fallut donc s'installer

en prison, prévoir que nous y passerions l'hiver, s'y meubler, s'y considérer comme dans un domicile, entrevoir que nous pourrions y séjourner des années... peut-être la vie entière.... Les



Les armées de la Révolution. (P. 185.)

mesures prises par le gouvernement d'alors avaient un caractère de violence, de ténacité qui atterrait les victimes.

Les prisonniers pauvres manquaient de tout, couchaient

sur un amas de paille pourrie, souvent sur le parquet, huit ou dix, pêle-mêle, dans des casemates dont les croisées ne s'ouvraient pas. Les riches réglèrent leur petit ménage, distribuèrent leur temps, leurs occupations.

Huit cents individus arrachés à leur domicile, à leurs intérêts, à leurs familles, presque totalement privés des jouissances que procure la fortune, pouvant ajouter à l'horreur de leur position le souvenir du bien-être passé, la crainte d'un avenir rigoureux, vécurent cependant sans tenter de changer leur sort. Ce phénomène, que l'imagination n'aurait pu concevoir, explique les redoutables et funestes résultats d'un pouvoir sans frein, agissant sur une multitude impassible.

Cet état dura peu; cette apathie déplaisait aux puissants d'alors. Plus cruels envers les humains que nous ne le sommes envers les animaux, ils ne souffrirent point que leurs victimes vécussent en repos; ils les tourmentaient sans cesse, leur présentaient continuellement des images funèbres, les livraient enfin à une agonie perpétuelle. Ils voulaient que les maisons d'arrêt devinssent des réceptacles de moribonds qui devaient tôt ou tard y trouver leur tombeau.

Les souffrances du corps se joignirent à celles de l'âme; le pain nous manqua plusieurs fois, et celui que nous pouvions nous procurer, au risque de la vie, nous était délivré dans la chapelle. La vente au comptant s'en faisait à heure fixe; quatre soldats, la baïonnette au bout du fusil, barraient l'entrée, n'y laissaient pénétrer que deux prisonniers à la fois; cette enceinte n'ayant qu'une issue, ils rudoyaient également les détenus qui se retiraient avec leur modique ration, et ceux qui se pressaient à leur tour pour l'obtenir.

Je vis un jour mon fils Amédée saisi au collet par deux fusiliers, tandis qu'un troisième lui appuyait une baïonnette sur la poitrine. Il pouvait périr sous mes yeux, si la foule qui le suivait l'eût poussé en avant :

— Reviens, reviens, m'écriai-je; je ne veux pas d'une nourriture obtenue à ce prix.

Il ne m'entendit pas, prit le pain sans malencontre, le paya, et me l'apporta en riant.

Marchand, agent de la Commune de Paris, chargé, comme il le disait, de mettre au pas le département de l'Oise, voulut avant de le quitter visiter Chantilly, accompagné de l'état-major de l'armée révolutionnaire; il parcourut en courant l'intérieur de la prison, et trouvant çà et là des prisonniers vêtus élégamment, des hommes habillés avec soin, il en témoigna son mécontentement, se permit les expressions les plus grossières, tançant vivement le commissaire, blâmant le régime de la prison :

— Je veux, dit Marchand, que les sans-culottes partagent la table et le logement des muscadins ; c'est la volonté expresse de la nation ; exécutez-la, ou bien j'en rendrai compte à la Commune.

Les domestiques étrangers au service du château reçurent l'ordre de se retirer; nous fûmes obligés de nous livrer de nouveau aux travaux les plus fatigants. Ma sœur elle-même fut sommée de retourner chez elle ; je l'en sollicitais depuis longtemps ; mais cette cruelle séparation déchira mon cœur, et baignée de larmes, en proie au désespoir, je dus quitter à l'instant un logement devenu trop vaste.

J'achetai du concierge la jouissance d'un petit local au premier, ainsi que les divers objets de mobilier dont j'avais journellement besoin, car il venait de confisquer tout ce qui m'appartenait.

Ma nouvelle demeure de douze pieds de long sur six de large m'aurait suffi ; néanmoins, à peine convalescente, je me trouvais encore si faible qu'il me fallait un aide pour subvenir à mes besoins et à ceux de mon jeune fils. J'y admis en troisième Thérèse Cléret, jeune paysanne dont la résignation, la piété, la modération m'édifiaient sans cesse. Sa dévotion était, comme elle, douce et constante ; cette bonne fille et deux de ses frères furent incarcérés par suite de ces mille et mille injustices commises sans nécessité, au hasard, toutefois avec cette atrocité qui caractérisa le gouvernement révolutionnaire.

Vers les premiers jours de janvier 1794 parut un règlement

rédigé, imprimé, publié sous le bon vouloir du district de Senlis, qui le fit placarder dans tous les corridors de la prison. Il interdisait aux détenus « toute communication d'étage à étage, l'usage des lampes la nuit, la pommade, la poudre à poudrer, le feu dans les cheminées, les repas particuliers. Chaque prisonnier, y était-il dit, trouvera désormais sa nourriture à des tables communes. On ne devait plus apporter du dehors, ni vivres, ni médicaments, ni journaux, ni vêtements, ni souliers, ni linge, ni aiguilles, ni épingles, ni couteaux, ni ciseaux, ni canifs, ni plumes, ni chanvre pour filer. »

Le concierge dut nous fournir à raison de trois francs par tête notre nourriture journalière. Il murmura d'abord de cette faible rétribution ; mais il lui fut permis de réduire la quantité, d'altérer la qualité, permission dont il usa largement.

Ce fut alors qu'arrivèrent à Chantilly deux agents du Comité de sûreté générale, Martin et Maisoncelle. Il fallut passer un à un dans leur appartement. Cet appel dura cinq jours. Un secrétaire de Martin transcrivait nos réponses, traçait une croix avec de l'encre rouge en avant de la plupart des noms. Ce signe, dans la pensée de telles gens, n'était certes pas celui de la rédemption. Martin paraissait au fait de toutes les circonstances relatives à la Cour ; il épargnait aux prisonniers qui en avaient fait partie le soin de décliner leur nom, le dictait même en ricanant à son scribe, brigand de quinze ans, digne en tout point d'un tel patron !

Lorsque ces hommes sanguinaires se furent assurés qu'aucun prisonnier ne manquait au récolement, ils firent publier au son du tambour qu'ils recevraient le lendemain les pétitions, les plaintes, les réclamations des détenus. Les perruquiers Ducroc prévinrent leurs pratiques de se défier de ce piège ; un grand nombre d'entre nous profita de cet avis. Ceux qui le négligèrent furent tout à la fois dupes et victimes.

Cependant, plusieurs jours s'écoulèrent sans que les agents reparussent ; on les disait même partis pour Paris ; mais ils revinrent au château. Un nombreux détachement de l'armée révolutionnaire les suivait. Ils déclarèrent que le désarmement

des prisonniers allait s'effectuer, et placèrent à cet effet de fortes patrouilles dans les corridors et sur les escaliers.

Martin et Maisoncelle entrèrent dans les chambres, demandèrent avec un regard farouche le nom de chaque prisonnier, et s'adressant avec une sorte de fureur à tous indistinctement, ils leur criaient :

— Rendez à l'instant vos armes, couteaux, ciseaux, pistolets, épées, barres de fer.

Les détenus répondirent unanimement qu'ils étaient dépourvus de toutes armes meurtrières. Les deux agents fouillèrent à la hâte les coffres, les armoires, sans rien écouter, passant rapidement d'un lieu à un autre.

Martin se présenta seul chez moi ; mon fils s'éloigna.

— As-tu peur? lui demanda-t-il.

Puis, m'adressant la parole :

— J'ai ton nom, tu m'es particulièrement recommandée.

Il ouvrit quelques livres posés sur ma cheminée et me quitta.

Continuant précipitamment sa revue, il trouva dans une chambre un ciseau de menuisier dont un détenu faisait usage ; il s'en saisit avec rage, le montra à ses acolytes réunis dans la cour :

— Voyez, leur dit-il, de telles armes entre les mains de ces malveillants!

Ce n'est pas de ce pitoyable outil que naissait leur mécontentement ; il provenait de la contenance menaçante de quelques prisonniers ; elle leur prouvait qu'un massacre général était inexécutable. Maisoncelle s'exprima de manière à être entendu, en disant :

— Le coup est manqué, je pars pour Paris!

Martin nous resta, et de concert avec le commissaire Perdrix, il recevait tous les matins les dénonciations des valets, des fournisseurs du château, et dressait des listes de proscription pour des transfèrements à Paris.

De triples guichets au travers desquels les prisonniers ne pouvaient passer qu'un à un, précédaient le réduit où se tenait ledit Perdrix ; il ne se laissait entrevoir que derrière d'épais

grillages placés en avant de son repaire; il ne parlait aux femmes qu'avec terreur; les Charlotte Corday, si rares à rencontrer, lui troublaient constamment la cervelle; il se croyait digne d'un tel poignard.

Le premier concierge, bandit reconnu, et ayant été chassé de Beauvais pour vol, fut renvoyé du château; son second le remplaça. Les employés, les valets, les fournisseurs de cette prison étaient tels que les galères devaient seules y fournir des recrues!

Le premier repas pris en commun fut présidé par Martin; les tables longues, étroites, grossières, étaient dressées à demeure dans la galerie des *Conquêtes*. Deux cents convives s'y plaçaient à la fois; des numéros nous furent distribués d'avance, comme s'il importait qu'un prisonnier mourût de faim ou de dégoût à telle ou telle place.

Le commissaire Perdrix avait composé, pour cette circonstance, un chant patriotique :

La liberté veut, pour l'égalité, qu'ils mangent à la gamelle.

Il en miaulait sans cesse le refrain; cependant il n'osa pas le faire chanter.

Les familles mangeaient à midi et à six heures; les célibataires, à deux heures et à sept heures du soir; les prêtres et les religieuses, à trois heures et à neuf. Par cette disposition, les habitudes des détenus se trouvèrent contrariées. L'activité humaine, dirigée vers le mal, déploie une force, une ténacité incalculables.

Trois mauvais plats pouvant à peine suffire pour sustenter six personnes, étaient servis pour en nourrir douze. Il fallait apporter linge, couteaux, sel, gobelets, ou s'en passer. Le pain, le cidre étaient avariés, les légumes gâtés; du cheval mort nous était servi tous les vendredis.

Martin, suivi du commissaire et de quelques officiers de l'armée révolutionnaire, se promenait constamment le long des tables aux repas du matin. Les factionnaires placés à l'entrée de

la salle, et dans l'embrasure de chaque croisée, donnaient à ces banquets l'aspect fraternel de Caïn et d'Abel. Un soir, tant en dehors que dans l'intérieur des galeries, nous trouvâmes la troupe, sabre nu....

Les détenus ne touchaient à aucun mets; nous avions constamment les yeux fixés sur Martin ce soir-là; il se montra seul; nous présumions à chaque instant qu'en se retirant, il allait donner aux soldats l'ordre de nous massacrer! Tout à coup, un ancien militaire assis près de moi dit à l'agent :

— Si vous avez contre nous un projet funeste, exécutez-le.

Martin se retira précipitamment; les soldats désarmèrent, et depuis ils n'entrèrent même plus dans le réfectoire. La plupart d'entre eux, grands vauriens, refusèrent néanmoins de commettre un semblable attentat.

Les dénonciations, les vengeances particulières exercées par le digne Perdrix opérèrent à la vérité plus lentement, aussi sûrement et sans l'exposer à aucun péril.

L'hiver se passa ainsi; des jours amers et douloureux s'accumulèrent sans nous amener la mort.

Le printemps de l'année 1794 fut hâtif, sec et brillant. De ma fenêtre, donnant sur la forêt de Chantilly, j'en contemplais le développement successif; et pour jouir encore mieux du charme de cette belle saison, je passais la plus grande partie de la soirée sur les terrasses du château. Lorsque les prisonniers s'y portaient en foule, ils étaient contraints de suivre un ordre processionnel; mais de cette promenade on planait sur une vaste étendue, sur des sites enchanteurs; nous la préférions à toute autre. Quelquefois, m'y trouvant seule, j'oubliais qu'une prison était ma demeure, un échafaud mon avenir. Je considérais avec un charme inexprimable ce beau parc dans lequel erraient à leur gré une multitude d'êtres libres.

Les jardins de Chantilly, ces délicieux bosquets, ces charmilles élégantes, furent successivement détruits. Le parterre abandonné produisait çà et là quelques plantes rares qui croissaient à la vérité sans être cultivées ni cueillies; leurs tiges

délaissées commençaient à se parer de fleurs, lorsque de vils animaux, lâchés à dessein, les dévorèrent sous nos yeux. La futaie, dont les tiges séculaires excitaient l'étonnement, tomba sous les coups redoublés de la cognée dévastatrice. Les routes, déjà solitaires, devinrent impraticables; des feuillages flétris souillèrent le cristal des eaux, et les firent déborder. Les oiseaux effrayés s'envolèrent rapidement, abandonnant à jamais l'asile ombragé où ils étaient nés. Les fleurs printanières furent étouffées, les arbrisseaux mutilés; enfin ce bouleversement que je considérais avec affliction, cette dévastation sur laquelle, comme malgré moi, j'arrêtais mes regards attristés, m'inspiraient un mélange d'attendrissement et d'indignation que je ne saurais exprimer.

Le lierre, étroitement enlacé à l'arbre qui le supportait, périssait avec lui :

— C'est ainsi, me disais-je, que succomberont un grand nombre d'entre nous, des parents, des amis, des époux unis jusqu'au trépas! Nos enfants, nos neveux, s'ils sont épargnés, languiront-ils donc honteusement comme les rejetons de ces lierres? ramperont-ils désormais sur ce sol inhospitalier qui semble s'entr'ouvrir sous nos pas?

La vaste pelouse était alors morne et solitaire. Chantilly! Chantilly! pensais-je souvent, ta splendeur passée s'est-elle donc évanouie sans retour? Tes murailles en ruines servent de prison, ton château, ton majestueux château est journellement insulté par les nombreuses milices qui défilent à tes pieds; hélas! par ces mêmes soldats qui naguère passaient avec orgueil devant ton prince et s'inclinaient respectueusement à la vue de cette demeure, où se trouvaient réunis les talents, la loyauté, les vertus et la valeur!

Chantilly, séjour délicieux dont j'avais admiré si souvent les sites ravissants, la limpidité des eaux, leur étendue, leur rapidité; où j'avais suivi avec curiosité, intérêt, constance, les roses que je jetais à plaisir dans les ondes! Je les y voyais surnager, tourbillonner, résister d'abord à l'impétuosité du courant, puis, entraînées, s'éloignant, disparaissant à jamais; là tout était

féerie, et c'était dans ce lieu rempli d'illustres souvenirs que j'étais souffrante, prisonnière, menacée d'une mort violente et prochaine! Une statue décollée s'offrait journellement à mes regards et présageait mon sort; enfin, dans l'enceinte de ce palais, qui renfermait, il y a peu d'années, toutes les délices de la vie, j'éprouvais des calamités sans nombre.

J'ai quelquefois aperçu au loin des êtres sensibles parcourant le parc, un branchage ou un mouchoir flottant à la main, indiquant ainsi à quelques prisonniers que du moins tout souvenir, tout intérêt n'étaient pas éteints. Ces incidents, fort rares à la vérité, à cause du péril qu'offraient de semblables manifestations, me furent toujours étrangers.

Je fus appelée chez le commissaire; il était assis dans son antre grillé; Martin lisait, deux soldats faisaient faction. Après une assez longue attente, l'agent dit à Perdrix, en lui rendant des papiers :

— Ce sont des bêtises.

— Il ne faut rien négliger, reprit le dernier.

Et, mettant ses lunettes, il lut à haute voix :

« Marie, blanchisseuse, dépose que la femme ici présente lui a dit : « Si les Parisiens avaient une soupe à l'eau pour toute nourriture, ils ne seraient pas contents. »

— Eh bien, me dit-il, qu'avez-vous à répondre?

— Rien, répliquai-je.

Il interpella Martin en ces termes :

— C'est un fait très grave, majeur; il compromet la République, prouve le mécontentement, cherche à l'exciter; c'est une tendance...

Un des soldats l'interrompit avec fureur :

— Les prisonniers, dit-il en jurant, croient que notre armée veut les massacrer; nous ne l'avons jamais demandé, tu le sais; si nos officiers donnaient l'ordre...

— La force armée, répliqua Martin, doit, suivant la loi, être essentiellement obéissante...

— Oui, ajouta le soldat, la dépouille nous reviendrait de droit; on nous la promet tous les jours...

— Assez, assez, dit l'agent.

Et, par un geste animé, il imposa silence.

Ensuite, après avoir estropié mon nom, il ajouta :

— Tu partiras demain pour Paris.

— Non, reprit Perdrix, je la ferai conduire chez son grand-père ou à l'hôpital.

Je tombai évanouie, et, quelques heures après cette scène, recouvrant l'usage de mes sens, j'appris de ma bonne Thérèse que, m'ayant trouvée sur le pavé de la cour, un détenu et elle me transportèrent dans ma chambre; le soldat de l'armée révolutionnaire m'avait jetée contre la muraille; j'étais baignée de sang!

Néanmoins, en reprenant la vie, je sentis la nécessité de m'occuper de suite du sort d'Amédée; voulant à tout prix le soustraire à l'affreuse menace de l'hôpital, je retrouvai pour ainsi dire des forces nouvelles, je disposai toutes choses pour notre séparation immédiate. Je le confiai à Julienne Morand, brave fille que je tenais à mes gages dans la petite ville de Chantilly; elle nous avait soignés avec zèle pendant plusieurs mois. Elle me promit de le conduire au village de Thiers, chez ses parents. J'engageai Amédée à prendre le costume, les habitudes de cette bonne famille qui allait le recueillir; il me quitta, et, de ma fenêtre, je le vis suivant à pas lents sa conductrice, regardant douloureusement le château, d'où je lui envoyais mille et mille bénédictions.

Je coupai mes longs cheveux, je les jetai au feu.

— Que faites-vous donc? dit quelqu'un.

— Vous le voyez, je les dérobe au bourreau.

Nous rendant au réfectoire, nous trouvâmes placardée à la porte une liste de cinquante-six prisonnières qui devaient, moi comprise, se tenir prêtes à partir le lendemain pour Paris.

J'aime à changer de place, non pas précisément dans l'espoir d'être mieux, mais pour le seul plaisir d'être autrement. Je ne désirais certainement pas, dans les circonstances où je me trouvais, retourner à Paris; cependant il fallait partir.

Ce fut à l'occasion de ce départ que Perdrix et Martin

proposèrent aux jeunes prisonnières et aux femmes d'émigrés d'épouser des soldats, mettant à ce prix leur mise en liberté. Toutes refusèrent sans hésiter.

Le lendemain, au point du jour, trois mauvaises charrettes arrivèrent dans la cour de notre prison ; la garde nationale les escortait; la ville les avait fournies. Martin fit monter sur la plus élevée, comme en triomphe, toutes les jeunes personnes du convoi. La duchesse de Duras, femme sans égale par son noble caractère, ses vertus, sa dignité, s'y plaça, sans que Martin osât s'y opposer. Les malheureuses mères auxquelles on enlevait ainsi leurs filles, fondaient en larmes; c'étaient des cris, des gémissements tels que l'on dut en entendre au massacre des Innocents. Tous les détenus se pressaient auprès des voitures, nous prodiguaient les soins les plus dévoués. Le commandant du détachement s'en indigna; il les fit consigner. Que craignait-il? Hélas! à cette funeste époque, lorsque les armées françaises portaient au loin l'épouvante et la destruction, d'autres français, dans l'intérieur, se laissaient timidement enchaîner, opprimer, égorger comme de vils esclaves! La postérité pourra-t-elle croire qu'il ait existé, en même temps, dans une même nation, tant de bravoure et tant d'inertie?

Martin, ayant achevé l'appel nominal des partants, nous fit jeter, pour ainsi dire, dans les autres voitures destinées aux femmes, tandis que lui-même, accompagné de son scribe, montait dans une antique berline dorée, attelée de quatre chevaux de luxe, équipage somptueux enlevé, à cet effet, au château de Liancourt. Il nous précédait; vingt hommes de la garde nationale de Chantilly nous escortaient; nous traversâmes ainsi la ville, où nous recueillîmes autant d'injures que l'on y comptait d'habitants.

Amédée, placé sur le seuil d'une porte, m'attendait; il s'élança vers moi, un soldat l'éloigna à coups de baïonnette. Je voilai ma tête avec mon manteau; mon corps et mes facultés s'engourdirent. Un brouillard, formé par mes larmes, isola de moi tous les objets. Dans cet état d'anxiété qui rend impassible,

les cahots multipliés de cette charrette, traînée péniblement sur un pavé raboteux et faisant retomber continuellement nos malles sur nos corps meurtris, ne m'affectaient nullement : mes compagnes en gémissaient. Placées à la hâte dans la même voiture, ne nous connaissant que de nom, nous partagions une semblable infortune; le vent, la pluie nous tourmentèrent pendant toute la route, qui dura dix-huit heures.

Martin nous compta de nouveau à Vauderlan, nous poussa et nous fit entrer dans une misérable auberge, où l'on nous servit de la soupe grasse, des légumes, de la viande fraîche, du pain blanc : il arriva que les prisonnières, privées depuis plus de six mois de bonne nourriture, mangèrent pour la plupart avec avidité; car en toute circonstance l'appétit et le désir maîtrisent l'homme.

Le repas était à peine terminé, lorsque le commandant de l'escorte nous exhiba le décompte des frais de conduite, se montant à trois mille francs; les assignats, dans la dépense courante, étaient encore au pair. Plusieurs d'entre nous qui, à défaut des non-payantes, devaient solder le tout, se récrièrent vivement. Le commandant jura qu'il ne lui en revenait pas un denier pour sa part, que les gardes nationaux s'acquittaient de cette corvée par patriotisme : ma quote-part fut de six cents francs.

Un des cousins de ma bonne Thérèse avait voulu nous escorter, espérant, grâce à son uniforme, être en état de nous rendre quelque service; il me le dit lorsque j'entrai à l'auberge :

— Non, non, lui répondis-je, je ne vous compromettrai pas; puissent mes parents ignorer où vous me conduisez; puissent-ils, pour leur repos, oublier que j'ai existé!

Martin prenait l'avance à chaque village que nous traversions; son secrétaire mettait pied à terre, ameutait les habitants, venait à leur tête nous insulter, nous couvrir de boue, nous jeter des pierres : c'était, suivant eux, remplir un vrai devoir civique!

Nous entrâmes à Paris vers dix heures du soir, nous nous arrêtâmes à la maison d'arrêt de Saint-Lazare. Le concierge,

tant nous étions en piteux état, refusa de nous y recevoir. Les passants disaient en nous voyant :

— Ce sont de pauvres paysannes.

D'autres, moins compatissants, s'amoncelaient autour des charrettes, nous donnant en jurant le nom d'aristocrates : ces sortes de scènes étaient alors fort recherchées par les oisifs de la capitale. Ce mode de persécution contre les nobles et les gens distingués prévalait tellement que, les jours d'exécution, la place était encombrée; car cette multitude, avide de se repaître de ces atroces sensations, épiait curieusement comment tant d'illustres personnages, figurant ci-devant avec succès sur la brillante scène du monde, supportaient ce triste passage de l'existence au trépas.

« Le crime fait la honte et non pas l'échafaud, » mais tout le sang d'un honnête homme se fige en y pensant.

Sans avoir donné aucune instruction sur notre destination, Martin nous avait quittées à la barrière. Ce fut alors que, repoussées de Saint-Lazare, l'impitoyable commandant de notre escorte nous conduisit successivement à Sainte-Pélagie, aux Madelonnettes, à la Conciergerie, enfin au guichet extérieur de toutes les geôles de Paris; nous y fûmes constamment injuriées et refusées. Ici la maison regorgeait de prisonniers; là des femmes n'étaient point admissibles; ailleurs nous n'étions pas annoncées... Ces cupides concierges ne nous estimaient pas assez riches pour payer des geôliers et des bourreaux. Lorsque le commandant eut enfin deviné ou présumé la vraie cause des refus obstinés qu'il essuyait, il s'efforça de les désabuser, et, en dépit de notre chétive apparence, il répondit de nous sur sa tête :

— Ce sont, leur disait-il, des nobles, des duchesses, des comtesses, toutes fort riches.

On ne le croyait point.

Enfin, ce méchant homme, voulant à toute force se débarrasser de nous, leur disait en jurant :

— Si le salut de la nation n'en dépendait pas, je les laisserais s'enfuir.

Il demandait à tous les concierges qui nous éconduisaient

de vouloir bien, au nom du repos public, lui indiquer un lieu sûr où il pût nous déposer !

Tel était l'excès de nos souffrances qu'un cachot nous paraissait un asile sortable; on y mourrait peut-être de suite et moins douloureusement. Le commandant parlait déjà de nous reconduire à Chantilly : « Il ne prétendait pas risquer sa tête pour de semblables pécores! » Les charretiers s'y refusaient; mais, en dernier lieu, à la prison de la Force, où nous fûmes présentées, le concierge Le Beau ayant indiqué le Plessis comme une maison d'arrêt nouvellement ouverte, nous y allâmes.

Parvenues au haut de la rue Saint-Jacques, un soldat de notre escorte frappa violemment à la porte extérieure de cette maison; le portier répondit que la demeure n'était pas encore habitable :

— Ouvrez, ouvrez, criait le commandant, ce sont des dames de haut parage, une aubaine infiniment meilleure qu'elle ne le paraît !

A ces mots de dames, d'aubaine, à la menace que firent les gardes nationaux et les charretiers de nous abandonner au hasard dans la rue, faisant ainsi retomber sur le portier tous les dangers dont notre évasion menaçait la République, la porte tourna bruyamment sur ses gonds; nous entrâmes dans une vaste cour, encombrée de pierres et de charpentes. La nuit était profonde, l'enceinte obscure; les conducteurs accrochèrent plusieurs fois, faillirent nous verser, nous mirent à terre ainsi que nos effets, nous accablèrent d'injures, nous demandèrent leur pourboire, plaignirent leurs chevaux, nous envoyèrent mille fois au diable, et se battirent avec le portier pour sortir.

Le parent de Thérèse dit au commandant :

— Ce lieu-ci ressemble plus à un coupe-gorge qu'à une prison.

— Tant pis pour elles, répondit le commandant.

Il nous quitta.

Cependant à droite, à peu de distance de nous, une porte bâtarde s'ouvre avec fracas; un nègre bien vêtu descend lentement, s'avance, nous éclaire, nous aide à monter un escalier

extérieur roide, sans rampe, à moitié achevé, et nous fait asseoir dans un vestibule nouvellement peint. Notre épuisement était tel, que nous discernions à peine les objets; mille pensées diverses, sinistres, sans liaison, sans vraisemblance, se succédaient rapidement dans nos esprits; nous étions en proie aux plus affreux pressentiments.

Le nègre nous quitta; nous entendîmes des jurements exécrables; le silence, la consternation régnèrent parmi nous. Puis, un grand bruit de clefs, de verrous, nous frappa, et précéda l'ouverture d'une porte masquée, d'où nous vîmes s'élancer trois hommes en carmagnole, portant chacun un flambeau à la main. Ils nous les passèrent près de la figure, entremêlant de blasphèmes les propos indécents qu'ils tenaient entre eux. Deux soldats de notre escorte, le cousin de Thérèse et un de ses amis, leur ayant donné la liste de nos noms, s'éloignaient à regret; mais nous voyant si pâles, si effrayées, Cléret dit au guichetier :

— Nous ne les remettrons qu'au directeur de la prison, nous répondons d'elles.

Les geôliers se récrièrent grossièrement :

— Restez, si vous voulez; ne sont-elles donc pas aussi bien avec nous qu'avec vous? Ah! le directeur, il se dérangera, n'est-ce pas, pour de semblables péronnelles!...

Ils ouvrirent alors une grande salle contiguë, nous y firent entrer deux à deux, demi-mortes, harassées de fatigue; nous nous jetâmes dans les stalles adossées contre les murailles.

Heureusement pour nous toutes, je reconnus que le nègre était un certain Théodore ayant servi, comme valet de chambre, une créole de ma connaissance; je l'appelai par son nom, il répondit avec empressement; je lui donnai quelque argent, lui demandant à voix basse :

— Dans quelle maison sommes-nous?

Il mit son doigt sur sa bouche, m'engagea seulement à cacher mon argent, mon portefeuille.

— Ils voleront tout, ajouta-t-il.

— Voler, pensai-je, massacrer ensuite?

Pendant assez longtemps nous essuyâmes les mauvais propos de ces hommes ivres, grossiers, avides; mais ils se tinrent constamment loin de nous; Cléret et son camarade étaient en faction à l'entrée de la salle.

Vers deux heures du matin, le concierge, en robe de chambre de piqué blanc, un madras artistement arrangé sur sa tête, arriva dans la salle, nous regarda fort attentivement l'une après l'autre, nous passant une lanterne sous le nez, et disant d'un air patelin :

— Allons, soyez tranquilles, mes belles, vous achèverez la nuit ici; on m'a trompé, je le vois; vous paraissez, pour la plupart, des femmes bien nées, je m'y connais!

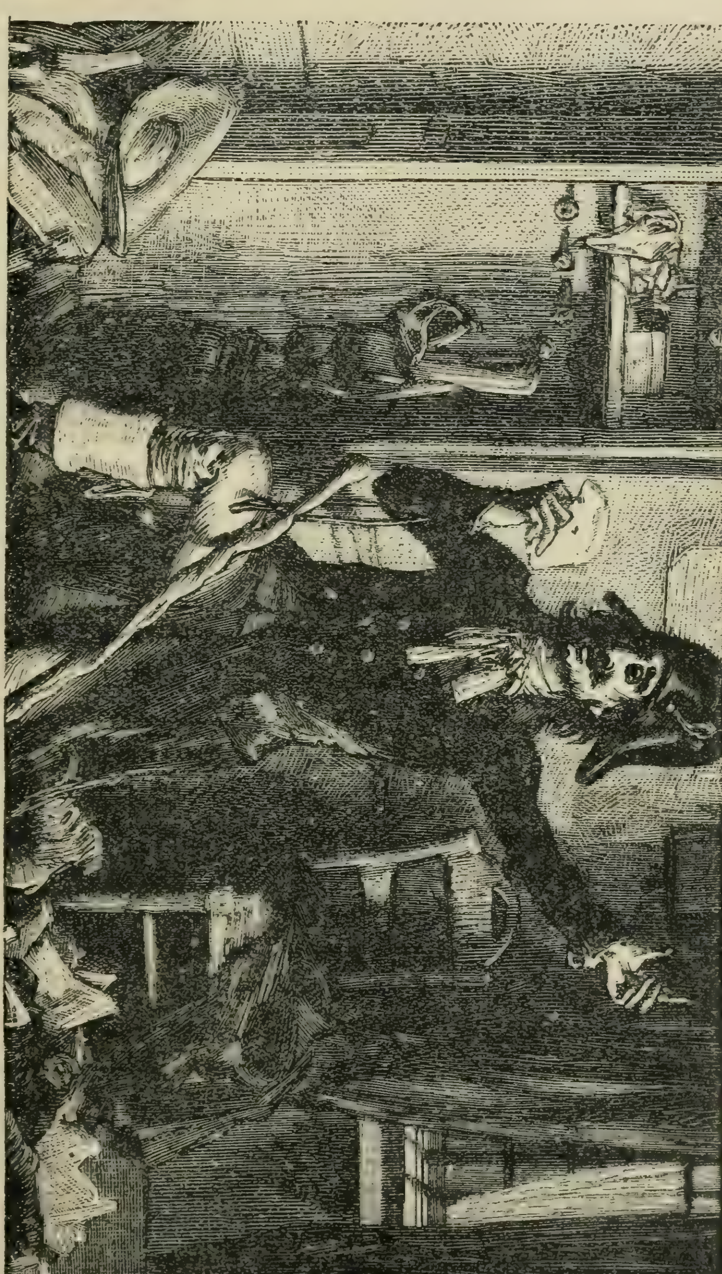
Il nous quitta; les geôliers nous apportèrent en jurant deux seaux; l'un, rempli d'eau, s'épancha presque entièrement sur le carreau, et le guichetier nous dit dédaigneusement :

— Buvez, puisque vous avez soif; on ne refuse ici de l'eau à qui que ce soit... Mais ces maudites femmes, ça ne boit que de l'eau; ces bons lurons d'hier, c'étaient aussi des prisonniers, buvant des liqueurs, nous en donnant; il n'y a rien à faire aujourd'hui, car ces duchesses, ces comtesses, comme notre Haly les nomme, elles font pitié!

Ils fermèrent la porte, nous laissèrent dans l'obscurité; les fenêtres n'étaient pas vitrées, le vent était froid et impétueux; nous avions passé trois nuits sans dormir; nos vêtements trempés par la pluie, contribuaient encore à rendre notre malaise plus insupportable. Pour moi, je m'occupai de dérober à l'œil de nos cupides gardiens les effets que je possédais, et, lorsque le jour vint à poindre, l'aspect hideux de ce vestibule de la mort me glaça d'épouvante.

Mon apprentissage des prisons de Paris allait commencer.[1]

(1) Nous ne pouvons suivre d'étape en étape l'infortunée prisonnière; elle eut de bien tristes journées à passer et courut les plus effroyables périls : le 9 thermidor lui valut enfin sa délivrance.



Parmi une oule de papiers, on trouva une lettre. (P. 188.)

9. — Les Ursulines de Valenciennes.

CE fut le 26 vendémiaire, an III de la République, que cinq Ursulines du monastère de Valenciennes, sous prétexte qu'elles avaient émigré, furent condamnées à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire.

« Ces saintes religieuses avaient enduré déjà tant de souffrances, écrit l'abbé Loridan, à qui nous empruntons cet épisode,[1] que la mort était pour elles plus qu'une délivrance; aussi, bien loin d'en être effrayées, elles la saluaient comme la messagère du plus parfait bonheur.

» — Que ferions-nous actuellement sur la terre, se disaient-elles, en présence d'un pareil débordement d'impiété?

» Rentrées en leur lieu de détention, nos condamnées s'empressent de faire leur préparation prochaine à la mort, en se confessant aux prêtres détenus avec elles. Faisant trêve à toute autre pensée et brisant les étreintes de l'amitié fraternelle qui les enlace :

» — Mes chères mères, dit l'une d'elles, présentement nous nous préparons à paraître devant Dieu.

» Et sur cette parole de mère Louise, toutes se mettent à genoux en plaçant au milieu d'elles un petit crucifix. Mère Natalie récite les prières des agonisants, les autres religieuses unissent leurs prières aux siennes.

(1) *Les Ursulines de Valenciennes, avant et pendant la Terreur*, par l'abbé Loridan, chanoine honoraire de Cambrai. Lille, Société Saint-Augustin.

» Au bruit qu'on entendit peu après, mère Clotilde et ses sœurs comprirent qu'on venait pour les séparer. Aussitôt les condamnées se jettent de nouveau à genoux et mère Natalie dit au nom de toutes :

» — A cet instant, qui va décider de notre sort éternel, nous vous supplions, mes chères mères, de nous pardonner les mauvais exemples que nous avons donnés à notre communauté; nous demandons pardon à chacune de nos sœurs de tous les déplaisirs que nous leur avons causés, les assurant que nous n'avons aucune rancune pour les chagrins qu'elles auraient quelquefois pu, involontairement, nous causer de leur côté.

» Puis, s'adressant en particulier à leur Supérieure :

» — Et vous, ma révérende Mère, daignez recevoir les remerciements de nous toutes pour les soins maternels que vous nous avez prodigués pendant votre supériorité, et nous donner à toutes votre bénédiction pour la dernière fois.

» Mère Clotilde les bénit. Plus qu'aucune autre dans la prison, elle fut consternée en apprenant la sentence, mais ses bonnes filles la consolèrent.

» — Vous n'y pensez pas, ma Mère, lui dit mère Augustine avec sa franchise habituelle, vous nous exhortiez chez nous au courage et, au moment de nous voir couronnées, vous vous affligez! Quelle contradiction!

» Puis toutes s'embrassèrent avec affection, non sans se donner un prompt rendez-vous dans le ciel. Les condamnées seules étaient gaies et ne pleuraient pas.

» Pendant ces derniers adieux, les soldats et les tambours qui les précèdent arrivent au guichet. A leur approche, mère Natalie s'écrie :

» — Allons, le jour de la gloire est arrivé!

» Et mère Laurentine :

» — Voilà le premier degré du ciel!

» Chacune des condamnées présente tranquillement les mains à l'exécuteur pour les lier derrière le dos, et le remercie de ce service. Elles se laissent ensuite en silence couper les che-

veux qui sortent de dessous leur bandeau, et elles ne rompent ce silence que pour demander à l'officier municipal de leur laisser jusqu'au dernier instant le mouchoir qu'elles portent sur leurs épaules. Elles ont mis tous leurs soins à l'ajuster, de manière que le cou seul puisse être découvert sous le fer de la guillotine.

» Leur lugubre toilette est achevée. Les portes de la prison s'ouvrent et elles s'apprêtent à traverser la foule dans cet humiliant appareil. Leurs pensées sont au ciel. Ces cinq vierges sages ont entendu la voix de l'Epoux et, répondant à son appel, elles s'élancent vers le lieu du supplice en psalmodiant à haute voix le *Miserere*. Leur visage respire une douce sérénité, leur démarche est joyeuse, autant que leur modestie angélique. « Elles ne marchèrent pas, mais elles volèrent au lieu du supplice, » écrira mère Scholastique parlant de leur mort ; et leur Supérieure dira de son côté : « Elles sont montées à la guillotine avec un courage, une joie inexprimables. Elles allaient à la mort comme au plus grand triomphe. »

» L'échaufaud est dressé sur le Grand Marché, au lieu autrefois marqué par la *Croix au Ceps*. Ce point de jonction des rues de Lille, Saint-Géry et Cardon, réservé aux exécutions, a porté le nom de *Carrefour du Carcan*.

» Un peuple immense remplit le court intervalle qui sépare la maison d'arrêt de cette place. Mais à la vue des condamnées, la foule ne profère ni imprécations, ni cris de mort ; elle s'écarte, cette fois, émue et presque attendrie sur le passage et demeure silencieuse. Il est visible que ce spectacle la touche profondément. En voyant ces femmes, dont plusieurs âgées ou délicates, aller au supplice avec un courage plus que viril, les plus farouches eux-mêmes sont muets de respect et d'admiration. Des témoins de cette scène ont raconté que, parmi les spectateurs, plusieurs versaient des larmes de compassion ; d'autres nous ont transmis cette parole que s'adressaient ces vaillantes femmes : « Courage, mes sœurs, nous allons au ciel ! »

» Les saintes victimes sont au pied de l'échafaud ; on les

entend encore réciter à haute voix des litanies, chanter le *Magnificat* et d'autres prières. L'huissier, Noël Ledoux, s'avance et, du haut de la plate-forme de la guillotine, il lit la sentence de condamnation à mort, « en présence du public et des condamnées. »

» Mère Nathalie, dont le nom est proclamé le premier, gravit d'un pas ferme, et avec une ardeur qu'on ne lui connaissait pas, les degrés de la sanglante machine. La foule haletante vit alors se renouveler une scène digne des âges héroïques de l'Eglise.

» Quand, le matin, les juges avaient appelé mère Augustine Déjardin, elle avait couru à eux, le sourire sur les lèvres.

» — Ne vous donnez pas la peine de me chercher, leur dit-elle, me voici.

» — Tu es bien gaie, repartit l'un des commissaires.

» — Comment ne le serais-je pas? je ne crains rien, reprit-elle.

» On dit même qu'un des soldats, touché de tant de magnanimité, résolut de la sauver et lui fit à ce sujet une proposition qui ne fut pas écoutée. Quelques heures après, son sacrifice se consommait avec le même entrain. A peine a-t-on fait le premier appel nominal que mère Augustine se présente. Mais mère Nathalie, la retenant par le bras, lui dit :

» — Un instant, ma chère sœur, c'est à moi à y monter avant vous.

» Mère Augustine céda, mais à trois reprises elle se présenta au bourreau. Cette généreuse émulation fut réprimée par l'exécuteur, qui la força à descendre pour attendre que la tête de sa dernière compagne fût tombée. « Cette joie et ce courage, nous dit mère Clotilde, mirent les bourreaux en admiration. » La foule disait déjà, et l'on a souvent écrit depuis, qu'une religieuse avait été graciée quand elle s'étendit à son tour sur la planche fatale. A chaque tête qui tombe, la populace s'écrie : « Vive la République! » et ces héroïques filles de sainte Ursule vont l'une après l'autre « étendant leur corps sur l'echafaud avec la simpli-

cité joyeuse des premiers disciples qui étendaient leurs vêtements sous les pas du divin Maître. »

» Le même jour, une scène non moins belle se passait à l'hôpital civil de Valenciennes, où mère Marie-Ursule Gillart, en ce moment malade, avait été transportée. Elle reposait sur son lit de douleur, quand elle apprit ce qui se passait sur la place du Marché. Il n'y avait pas en effet d'autre bruit dans toute la ville : « On va guillotiner les nonnes. » Réunissant alors ce qui lui reste de forces, tandis qu'elle se met à genoux sur son grabat :

» — Seigneur, s'écrie-t-elle, ne permettez pas que mes sœurs entrent au ciel avant moi!

» A peine ces derniers mots se sont-ils échappés de ses lèvres que, retombant sur sa couche, la fervente Ursuline rend le dernier soupir.

» Une seconde exécution eut lieu le 2 Brumaire, et cette fois les Ursulines fournirent six victimes à l'échafaud. Elles aussi furent admirables d'édification à leurs derniers moments.

» Sœur Cordule s'était empressée de faire annoncer à sa famille que sa condamnation à mort serait prochaine. A la réception de cette nouvelle, on accourut pour la voir une dernière fois; mais on arriva trop tard, il y avait quarante-huit heures que l'exécution avait eu lieu.

» Les Ursulines se rendirent mutuellement les services que réclamait la funèbre toilette et se coupèrent les cheveux les unes aux autres, puis récitèrent les prières des agonisants. C'est à cet instant que se place une dernière visite. Une nièce de mère Clotilde, Rosalie Leroy, fut admise à pénétrer dans la prison. Elle apportait quelques vêtements en prévision des premiers froids. La révérende Mère, en la remerciant, lui dit qu'elle n'en aurait plus besoin.

» — Eh! qu'est-ce qu'il y a de nouveau, ma tante? dit la pieuse visiteuse, qui ignorait les événements de la matinée.

» — Dans une demi-heure, répondit mère Clotilde, je ne serai plus, je suis avec cinq de mes religieuses condamnée à la mort.

» Et comme Mlle Leroy fondait en larmes :

» — Et de quoi pleurez-vous, ma nièce?... Est-ce de ce que je vais voir mon Dieu?... Ah! vous pleurez donc mon bonheur?... Allons, j'entends les tambours qui viennent nous chercher, il ne sied pas que vous vous trouviez ici en ce moment.

» En effet, la garde entrait. Après l'appel des condamnées et la lecture du jugement, la supérieure prononça ces paroles :

» — Citoyens, nous vous sommes bien obligées, ce jour sera le plus beau de notre vie. Nous prierons Dieu de vous ouvrir les yeux.

» A quoi mère Scholastique ajouta :

» — Nous pardonnons aux juges qui nous ont condamnées, au bourreau qui va nous exécuter, et à tous nos ennemis.

» Tandis qu'elles s'embrassaient une dernière fois, tous les détenus qui les entouraient fondaient en larmes. Chaque religieuse se laissa lier les mains derrière le dos, et remercia le bourreau en lui baisant la main.

» Une scène touchante, et vraiment digne des premiers âges de l'Eglise, eut lieu au moment où nos héroïnes sortirent de la prison. Les noms des cinq premières religieuses avaient seuls été appelés; le geôlier chargé de les conduire à l'échafaud avait oublié celui de la sixième, sœur Marie-Cordule, — et de fait il existe telle liste d'écrou où son nom manque à côté de celui de ses cinq compagnes. — Dès qu'elle s'aperçut du départ de ses sœurs, se demandant avec une amère tristesse si cet oubli n'était pas causé par la divine Providence qui la regardait comme indigne de la gloire du martyre, sœur Cordule se jette à genoux, lève les mains au ciel, et supplie le Seigneur de l'associer au dernier combat et à la gloire de ses compagnes. Elle avait à peine achevé sa prière que la porte s'ouvre, et qu'un geôlier lui lie les mains et la réunit à ses sœurs.

» La méprise de la patrouille pourrait s'expliquer. Une personne de Pont-sur-Sambre, Amélie Dupont, peut-être la servante du couvent, voulut les accompagner à l'échafaud. Elle sortit, en effet, avec les cinq religieuses au moment du départ.

Mais un habitant de Pont, qui se trouvait sur le passage de l'escorte, l'aurait arrachée à la mort en faisant reconnaître aux soldats qu'ils n'avaient pas l'ordre de l'emmener. C'est alors qu'on serait revenu prendre sœur Cordule.

» A l'heure où les saintes victimes se rendent à l'échafaud, la foule, toujours insatiable de semblables spectacles, remplit la grande place et ses abords. La populace accourt même des villages voisins pour « voir guillotiner les nonnes, » tandis que ceux qui fuyaient ces criminelles exécutions s'entendaient appeler « aristocrates » ou « enfants d'aristocrates. » Cette multitude éprouva, en présence du funèbre cortège, une émotion dont elle ne se croyait plus capable. Elle s'écarte, muette d'épouvante ou d'attendrissement, pour livrer passage à ces angéliques femmes. Les Ursulines psalmodient le *Te Deum*, le *Veni Creator*, les litanies de la sainte Vierge et d'autres prières liturgiques qu'elles avaient l'habitude de redire chaque jour en communauté. Un instant, tout ce peuple sembla recueilli comme sur le passage d'une procession.

» Mère Clotilde était désignée par l'âge et par son titre de Supérieure pour gravir la première ces degrés ensanglantés. Au moment de paraître devant Dieu, elle se montra plus absorbée que jamais par la pensée du ciel. Une relation signale à son sujet cette particularité : « Comme elle avait le cou très court, on lui ôta avec violence son mouchoir pour lui trancher plus facilement la tête. On lui enleva en même temps la petite croix d'argent qu'elle portait, et qui fut remise dans la suite à sa famille : M. le sénateur Wallon a reçu et conservé cette précieuse relique de sa vénérée parente.

» Les cinq autres ursulines, s'inclinèrent à leur tour sur la fatale planchette avec le même calme et le même courage. »

* * *

Tandis que ces épouvantables massacres s'accomplissaient dans le Nord, trente-deux autres religieuses, à l'extrémité opposée

de la France, recevaient, la même année, la palme du martyre. Nous ne résistons pas au désir de placer ici, comme contraste, le récit de cette nouvelle hécatombe : le trait saillant de ce rapprochement, c'est que si les circonstances varient, les sentiments des victimes sont les mêmes : les unes et les autres, pareilles à de douces colombes, reçoivent sans se plaindre le coup de la mort, animées de cette commune foi, qu'elles ne perdent la vie aux yeux des hommes que pour aller la retrouver, éternelle et inamissible, dans le sein de Dieu.

Ces religieuses appartenaient à divers monastères des diocèses d'Avignon, de Carpentras et de Cavaillon, et avaient été réunies dans les prisons d'Orange. Dès le lendemain de leur arrivée, le 2 mai 1794, elles se rassemblèrent dans la même salle; et là, remplies d'un même esprit, et ne pouvant douter de leur fin prochaine, elles formèrent la résolution de suivre une même règle, sacrifiant ainsi, à l'esprit d'union et de charité, toutes les différences qu'auraient pu mettre dans leurs pratiques les règles des divers ordres auxquels elles étaient attachées. Dès ce moment, à l'exemple des premiers fidèles, tout fut commun entre elles, provisions, linge, assignats, etc.

« Chaque jour, écrit l'abbé Carron, à cinq heures du matin, leurs exercices commençaient par une méditation d'une heure, suivie de l'office de la sainte Vierge, qui les disposait à la récitation commune des prières de la sainte messe.

» A sept heures, elles prenaient un peu de nourriture; à huit heures, elles se réunissaient encore pour réciter les litanies des Saints, et pour faire leur préparation à la mort. Chacune d'elles s'accusait à haute voix de ses fautes, et se disposait en esprit à la réception du saint Viatique.

» L'heure de l'audience publique du tribunal suivait de près ces exercices. Comme toutes ces pieuses filles s'attendaient à y comparaître à leur tour, elles récitaient ensemble les prières de l'extrême-onction, renouvelaient les vœux du baptême et les vœux religieux, en s'écriant avec un saint transport : « Oui, mon Dieu, nous sommes religieuses, nous avons une grande joie de

l'être. Nous vous remercions, Seigneur, de nous avoir accordé cette grâce. »

» A neuf heures, l'appel commençait. Toutes espéraient d'être nommées, toutes souhaitaient d'aller au tribunal. Un jour, on y appelle les deux sœurs, mesdames Roussillon, religieuses du même couvent; on n'en condamne à la mort qu'une seule.

» — Comment, ma sœur, s'écrie celle qui était condamnée à survivre à l'autre, vous allez donc au martyre sans moi ?

» — Ne perdez pas courage, lui répondit celle-ci : votre sacrifice, ma bonne sœur, ne sera pas longtemps différé.

» On croirait entendre le diacre Laurent et le pape saint Sixte s'entretenant ensemble, et s'encourageant au moment de leur martyre. La prédiction de la première des deux sœurs, dont le supplice avait excité une sorte d'envie à l'autre, ne fut pas longtemps sans se réaliser.

» Les religieuses dont les sentences n'étaient pas encore prononcées, accompagnaient par le désir celles que leur martyre avait déjà couronnées dans le ciel; et, au lieu de prier pour ces courageuses compagnes, elles les invoquaient et demandaient à Dieu, par leur intercession, la grâce d'imiter d'aussi beaux modèles, et de mériter leurs couronnes. Elles répétèrent, dans cette intention, les paroles de Jésus-Christ sur la croix, les litanies de la sainte Vierge, la salutation angélique, et les prières des agonisants. Le jugement une fois porté, elles ne revoyaient plus les condamnées. Celles-ci étaient jetées dans une cour qu'on appelait le Cirque, avec les autres personnes dont on avait déjà prononcé la sentence; là ces amantes de la croix exerçaient, à l'égard des autres victimes dévouées à la mort, une sorte d'apostolat. Elles fortifiaient les faibles, instruisaient les ignorants, encourageaient les lâches, relevaient les désespérés. Elles montraient, à ceux que la perte de leurs femmes, de leurs enfants, retenaient à la vie, des espérances plus solides, un héritage dont la vue adoucissait l'amertume des plus grands sacrifices; et il n'était pas rare de voir des condamnés, après avoir jeté derrière

eux un regard de tristesse et de regret, reprendre des forces nouvelles à la voix consolante de ces martyres, et faire, à leur exemple, le généreux sacrifice de leur vie, dans l'espérance d'une meilleure. Il est peu de prisonniers qu'elles n'aient gagnés à Jésus-Christ. Nous ne pouvons omettre le trait d'une d'entre elles, qui, voyant le père d'une nombreuse famille tomber dans le désespoir, à la seule idée du supplice qui allait faire tant d'orphelins, passa une heure entière les bras étendus en croix, pour le préserver du malheur de mourir sans se soumettre à la volonté de Dieu. Elle ne pria pas en vain : l'infortuné mourut dans les sentiments d'une grande résignation.

» Fidèles au règlement général qu'elles s'étaient donné, ces vierges chrétiennes avaient changé leur prison en une sorte de temple, où elles n'avaient plus d'autre soin que celui de louer le souverain Seigneur, et de faire connaître ses miséricordes infinies aux prisonniers qui partageaient leur sort. Chaque heure était marquée par un exercice particulier dont rien ne pouvait les distraire, ni l'attente de leur jugement, ni les injures et les cris de mort de leurs satellites. Elles allaient un matin se réunir pour la prière lorsque la voix du geôlier se fait entendre. Plusieurs sont appelées pour se rendre devant le tribunal :

» — Nous n'avons pas dit nos Vêpres, dit l'une d'elles.

» — Nous les dirons au ciel, répondit l'autre.

» Ces bonnes religieuses partageaient l'honorable mission de prêcher Jésus-Christ et de le confesser, avec plusieurs prêtres fidèles qui avaient préféré « obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes, » sans craindre les tourments dont on les avait menacés, et qu'ils étaient assurés de subir. On les entendait, en allant au supplice, bénir ceux qui les y menaient, et leur parler de Dieu et de sa justice, la seule à craindre; ils les plaignaient de les voir condamnés à leur survivre, et de les laisser exposés à tant de dangers, sur une terre où tout n'est qu'erreur et corruption, quand ils se trouvaient, eux, au moment de posséder l'éternelle vérité. Les gendarmes chargés de les accompagner à l'échafaud ne pouvaient s'empêcher de l'avouer :

» — Ces misérables, s'écriaient-ils, meurent tous dans la joie de leur âme!

» Mais ils admiraient surtout le courage héroïque des religieuses, qui ne se démentait pas à leur dernière heure; car, si l'on vit une ou deux de ces saintes victimes éprouver quelques frissons de terreur avant leur condamnation, toutes, à l'heure même de leur supplice, furent animées des mêmes sentiments; la paix et le calme de leur conscience se montrèrent dans la sérénité de leur visage. Les témoins de ces scènes sanglantes voyaient avec étonnement qu'on pût ainsi aller à la mort comme on irait à une partie de plaisir.

» A cinq heures du soir, nos saintes victimes terminaient la psalmodie de leur office. A six heures, le bruit du tambour, les cris de mort annonçaient la prochaine exécution de celles de leurs compagnes que l'on avait appelées en jugement; elles récitaient alors à genoux les prières des agonisants et de la recommandation de l'âme.

» Quelques instants après, et quand elles présumaient que le jugement des hommes était exécuté et que celui de Dieu avait couronné leurs compagnes, elles se levaient, récitaient le *Te Deum*, et le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, et elles se séparaient en se félicitant les unes les autres du bonheur d'avoir pu donner au ciel de nouveaux habitants, et s'exhortaient à l'envi à marcher sur leurs traces, pour arriver aux mêmes récompenses.

» Ce fut le 4 juillet que le tribunal commença à décider du sort de ces quarante-deux religieuses. On les interrogea une à une, sur leur état, leur profession, et sur le serment qu'on avait exigé d'elles.

» La sœur Desage, religieuse Bernardine à Caderousse, âgée de quarante-huit ans, reçut la première la palme du martyre.

» La sœur Susanne Saint-Martin Gaillard, religieuse du Saint-Sacrement à Bolène, âgée de trente-deux ans, fut condamnée le lendemain.

» La sœur Rocher, menacée d'être traduite au tribunal d'Orange, incertaine du parti qu'elle devait prendre, consulte son père, vieillard octogénaire d'une grande piété, qui n'avait que cette fille pour lui donner des soins à la fin de sa carrière. Voici quelle fut la réponse de ce père religieux :

» — Il me serait facile de vous cacher, chère enfant, et de vous dérober aux poursuites des persécuteurs. Mais examinez bien devant Dieu, si, en fuyant, vous ne vous écartez pas des desseins qu'il a sur vous. Peut-être veut-il votre mort comme celle d'une victime qui doit apaiser sa colère. Je vous dirai, comme Mardochée à Esther, que vous n'existez pas pour vous, mais pour son peuple.

» Un conseil aussi généreux fit sur l'âme de la jeune vierge tout l'effet que produisit autrefois sur Esther le discours de son vénérable parent. Elle ne balança plus sur le parti qu'elle devait suivre ; elle se montra, comme à l'ordinaire, dans les oratoires qu'elle avait coutume de fréquenter. Elle y fut prise, ainsi que l'avaient été déjà quelques-unes de ses compagnes, et conduite en prison. Là, elle fut comblée de grâces extraordinaires. Dieu lui fit connaître le jour de son sacrifice. La veille de sa mort, elle demanda pardon à toutes ses compagnes du mauvais exemple qu'elle avait pu leur donner, et se recommanda à leurs prières, en les assurant qu'elle aurait le bonheur d'être condamnée le lendemain. Elle le fut en effet, et lorsque sa sentence lui fut prononcée, elle en remercia ses juges comme d'un bienfait.

» Le 7 juillet, Agnès Roussillon, âgée de quarante-six ans, et Gertrude de Lausier, âgée de trente-cinq ans, ursulines de Bolène, furent condamnées et exécutées. Elles allèrent à la mort avec une joie si grande, qu'elles baisèrent l'instrument de leur supplice, et remercièrent aussi leurs juges et leurs bourreaux. La sœur Sophie s'était réveillée dans la nuit, pleine de l'idée d'un bonheur qui lui avait fait répandre des larmes :

» — Je suis, disait-elle, dans une sorte d'extase, et comme hors de moi-même ; je suis certaine que demain je mourrai et je verrai mon Dieu.

» Ensuite, elle craignit que ce ne fût là une tentation et un mouvement d'orgueil, et elle eut besoin d'être rassurée sur la témérité de cette parole.

» Le 8 juillet, le tribunal condamna à mort Elisabeth Peleysier, âgée de cinquante-quatre ans; Rosalie Bès, âgée de trente-quatre ans; Marie Blanc, âgée de cinquante-deux ans, religieuse du Saint-Sacrement à Bolène, et Marguerite Bavasre, ursuline au Pont-Saint-Esprit, âgée de cinquante-quatre ans. A l'instant même où leur jugement fut prononcé, la sœur Pélagie tira de sa poche une boîte remplie de dragées, qu'elle distribua à ses compagnes :

» — Ce sont là, dit-elle, les dragées que j'avais réservées pour un si grand jour!

» Le 9 juillet, furent jugées et exécutées, Madeleine Tailleu, âgée de quarante-six ans; Marie de Genès-Chansolle, âgée de trente-cinq ans, religieuse du Saint-Sacrement à Bolène; Louise Eluse, âgée de vingt-neuf ans, converse au même couvent; et Eléonore de Justamont, âgée de quarante-six ans, religieuse de Sainte-Catherine d'Avignon.

» Du 9 au 13 du même mois, on sursit au jugement des autres, afin d'en condamner à la fois un grand nombre.

» Le 13, six furent condamnées : Anastasie de Rocard, supérieure des Ursulines de Bolène; Marie-Anne Lambert, âgée de cinquante-quatre ans, converse au même couvent; la sœur Sainte-Françoise, âgée de trente-huit ans, converse chez les Ursulines à Carpentras; et trois religieuses du Saint-Sacrement à Bolène : Elisabeth Verchière, âgée de vingt-huit ans; Alexis Mincette, âgée de cinquante ans, et Henriette Laforge, âgée de vingt-six ans. La sœur Sainte-Françoise disait aux autres sœurs, la veille de leur condamnation :

» — Ah! mes chères sœurs, quel jour que celui qui se prépare!... Demain les portes du ciel s'ouvrent pour nous; nous allons jouir de la félicité des saints.

» Le 16 juillet vit périr sept autres religieuses, qui montrèrent le même désir de la mort, le même calme et le même cou-

rage. L'une d'elles, Madeleine-Dorothée de Justamont, âgée de quarante ans, étant montée sur le char de la mort, dit à ses gardes :

» — Nous avons plus d'obligations à nos juges qu'à nos pères et à nos mères ; ceux-ci nous ont donné une vie temporelle et périssable, nos juges nous procurent une vie éternelle.

» Un de ses gardes fut touché de ses paroles jusqu'aux larmes ; et un paysan voulut lui baiser la main, par le même principe de foi qui faisait dire à la femme de l'Evangile, à la vue de Jésus-Christ : « Qu'il me soit seulement donné de toucher le pan de votre robe. »

» Le 26 juillet, cinq autres religieuses subirent le même sort.

» — Qui es-tu ? demanda le président du tribunal à la première qui fut traduite devant lui.

» C'était la supérieure des Ursulines de Sisteron, Thérèse Consolon.

» — Je suis fille de l'Eglise catholique, répondit-elle.

» Claire Dubac, âgée de cinquante-deux ans, répondit à la même question, « qu'elle était religieuse, et qu'elle le serait jusqu'à la mort, de cœur et d'âme. » Toutes montrèrent le même courage invincible et firent l'admiration de leurs bourreaux. »

10. — Les Carmélites de Compiègne et celles de Paris.

LE couvent des Carmélites de Compiègne possédait un assez grand nombre de religieuses lorsqu'elles en furent chassées en 1792. Seize d'entre elles se fixèrent dans la même ville et vécurent le plus possible dans la retraite, se visitant quelquefois et priant en commun. L'édification qu'elles donnaient aux familles attira sur elles l'attention des impies. Elles furent toutes arrêtées au commencement de mai 1794. M. Mulot de la Ménardière fut mis en prison en même temps qu'elles.

Le couvent de la Visitation de Compiègne leur servit de maison d'arrêt; déjà les religieuses bénédictines anglaises de Cambrai s'y trouvaient renfermées, contre tout droit des gens ; elles s'étaient mises en route pour passer en Angleterre, lorsque leur ordre fut détruit en France : et on les détenait dans ce couvent, comme on eût détenu des prisonniers d'Etat. C'eût été, pour ces religieuses, ainsi que pour les carmélites, une grande consolation de pouvoir s'exhorter mutuellement dans leurs maux; mais cette jouissance leur fut impitoyablement refusée; une affreuse surveillance les empêcha de pouvoir jamais communiquer entre elles.

Le séjour des carmélites dans cette prison s'étendit peu au delà d'un mois. Elles furent conduites à Paris le 10 ou le 11 juin, et menées sur-le-champ à la Conciergerie. Quelques jacobins se trouvant sur leur passage, à leur entrée dans la capitale, les accablèrent d'injures; pour toute réponse, elles bénirent le Seigneur

de les avoir jugées dignes de souffrir pour son nom, et prièrent pour leurs persécuteurs, bien loin de proférer une plainte.



Mlle de Sombreuil, arrachant son père des mains des bourreaux... (P. 262.)

M. Mulot, qui fut conduit à Paris sur la même charrette, souffrait avec peine la rigueur de son sort. La mère prieure des

carmélites eut le bonheur de l'amener à des sentiments de véritable résignation.

Cette même prieure ayant appris qu'une carmélite de Paris venait de monter à l'échafaud et avait fait preuve d'un parfait abandon à la volonté de Dieu, s'écria :

— Mes filles, nous avons plus de sujet de nous en réjouir que de nous en affliger. Ah! si le Seigneur nous réservait une aussi belle mort, souvenons-nous de ce que nous lisons dans notre sainte règle, que nous sommes en spectacle au monde et aux anges; il serait en effet trop honteux qu'une épouse d'un Dieu crucifié ne sût pas souffrir et mourir.

Les carmélites de Compiègne furent appelées devant le tribunal révolutionnaire le 17 juillet 1794. Pendant les trente-cinq jours qu'elles passèrent à la Conciergerie, elles firent au divin Maître une offrande continuelle d'elles-mêmes. On a appris d'un zélé catholique, qui se trouvait enfermé dans la même prison, qu'il les entendait toutes les nuits, à deux heures du matin, réciter ensemble leur office. Une d'elles disait en parlant de la guillotine :

— Je crois qu'avec la grâce de Dieu, ce genre de mort me paraîtrait doux et léger; je n'en dirais pas autant d'un supplice plus cruel.

D'autres religieuses, sans s'arrêter au genre de supplice, témoignaient seulement leur peine de n'être pas assez dignes de mourir pour une si belle cause.

Le jour du grand sacrifice arriva pour toutes : traduites au pied du tribunal, on leur lit les trois chefs d'accusation pour lesquels elles sont arrêtées.

Le premier était d'avoir renfermé dans leur monastère des armes pour les émigrés;

Le second, d'avoir exposé le Saint-Sacrement, les jours de fête, sous un pavillon qui avait à peu près la forme d'un manteau royal;

Le troisième, d'avoir eu des correspondances avec les émigrés, et de leur avoir fait passer de l'argent.

Ce fut à la prieure que le juge du tribunal adressa la parole.

Au premier chef, elle montra le crucifix que les religieuses carmélites portent toujours sur elles et dit au juge, en le lui montrant :

— Voilà les seules armes que nous ayons jamais eues dans notre monastère, et on ne prouvera pas que nous en ayons eu d'autres.

Au second chef, elle répondit que le pavillon du Saint-Sacrement était un ancien ornement de leur autel ; que sa forme n'avait rien qui ne fût commun à tous les ornements de cette espèce; qu'il n'avait aucun rapport avec le projet de contre-révolution dans lequel on voulait les impliquer à cause de ce pavillon; qu'elle ne concevait pas qu'on voulût sérieusement leur en faire un crime.

Au troisième chef, elle répondit que si elle avait reçu quelques lettres de l'ancien confesseur de son couvent (prêtre déporté), ces lettres se bornaient à des avis purement spirituels.

— Au surplus, dit-elle, si c'est là se rendre coupable d'un crime, ce crime ne peut être celui de ma communauté, à qui la règle défend toute correspondance, non seulement avec les étrangers, mais avec leurs plus proches concitoyens, sans la permission de leur supérieure. Si donc il vous faut une victime, la voici : c'est moi seule que vous devez frapper. Celles-là sont innocentes.

— Elles sont tes complices, répondit le président du tribunal.

La sous-prieure voulut alors parler; les juges refusèrent de l'entendre. La prieure, ne se rebutant pas, essaya de sauver du moins les deux tourières.

— Ces pauvres filles, dit-elle, de quoi pouvez-vous les accuser? Elles ont été les commissionnaires à la porte; mais elles ignoraient le contenu des lettres et le lieu de leur adresse; d'ailleurs, la qualité de femmes gagées les obligeait de faire ce qui leur était commandé.

— Tais-toi, reprit le président, leur devoir était d'en prévenir la nation.

Après ce court interrogatoire, le tribunal se prétendit suffisamment instruit, et condamna les quatorze religieuses et les deux tourières à la peine de mort. Le jugement qualifiait les condamnées de royalistes et de fanatiques. A ce dernier mot, ces saintes filles ne purent s'empêcher de manifester leurs immortelles espérances. Fanatique et chrétien étaient alors des expressions synonymes, et s'entendre qualifier ainsi par ses juges, c'était obtenir par écrit la preuve d'une mort soufferte pour la cause de la foi.

M. Mulot, accusé d'être leur aumônier, subit le même jugement. En vain s'éleva-t-il contre la qualité de prêtre réfractaire qu'on lui donnait dans l'acte d'accusation ; en vain attesta-t-il à ses juges qu'il n'avait jamais été prêtre, mais qu'il était marié et que sa femme se trouvait en ce moment détenue dans la maison d'arrêt de Chantilly; qu'il n'assurait rien dont on ne pût se convaincre par les certificats les plus authentiques; en vain réclama-t-il le témoignage d'un de ses juges, frère du maire de Compiègne, pour qu'il certifiât la vérité de ses paroles.

— Je ne te connais pas, répondit le juge infâme.

Ce qui décida aussitôt la sentence du tribunal.

Les portes de la Conciergerie s'ouvrirent de nouveau devant les épouses du Christ. Dans l'intervalle qui se passa depuis leur jugement jusqu'à son exécution, la prieure exhorta ses filles à la mort avec une foi pleine d'onction. On a connu cette circonstance par un vigneron d'Orléans, prisonnier à la Conciergerie, qui remplissait, à l'égard des détenus, l'office d'infirmier, et qui prétexta ses fonctions pour faire ses derniers adieux aux religieuses de Compiègne. Ce prisonnier s'appelait Blot; il était connu dans ce pays par son zèle pour la religion. Après avoir été renfermé deux mois dans la maison d'arrêt des Minimes d'Orléans, comme responsable de la fuite d'un vertueux ecclésiastique, des gendarmes eurent ordre de le traîner à la Conciergerie de Paris, où sa détention fut aussi de deux mois. Il

attribuait à son office d'infirmier, qui lui avait valu la bienveillance du concierge, la grâce d'être sorti de cette prison un mois après la mort de Robespierre.

Ce fervent disciple de Jésus-Christ s'approche des carmélites :

— Vous touchez, leur dit-il, à votre dernière heure, mesdames, et peut-être ne suis-je pas bien loin de la mienne. Je viens me recommander à vos prières.

— Eh quoi ! dirent-elles, vous êtes donc aussi détenu dans ces lieux ; et pour quelle cause ?

— Comme fanatique et fauteur de la fuite de M. Porcher, curé de Fadouville.

— Priez donc vous-même pour nous, mon ami, dans le cours de cette journée ; nous en avons grand besoin ; mais nous espérons prier pour vous ce soir, dans le ciel.

Ce digne homme, en rapportant ces paroles, ajoutait qu'il n'aurait su rendre l'impression du respect qu'inspirait le dévouement de ces généreuses victimes.

— Elles avaient l'air, disait-il, dans son langage ingénu, d'aller à leurs noces. Toutes soupiraient après le moment de leur sacrifice ; toutes s'invitaient les unes les autres à se montrer fermes et courageuses dans ce dernier combat.

Elles étaient encore à jeun, et l'heure du supplice pouvait tarder. Il était à craindre que des corps épuisés ne vinssent à succomber à la fatigue. La vénérable prieure ne voulut pas exposer ses filles à cette apparence de faiblesse, et, pour l'honneur de la religion, crut devoir prévenir cet inconvénient. La sous-prieure la seconda dans ses vues. La vente d'une pelisse leur avait donné le moyen de procurer une tasse de chocolat à toute la communauté. Les religieuses, après avoir béni la Providence de ce dernier repas, déjeunèrent avec une tranquillité d'esprit admirable, et ne songèrent plus ensuite qu'à se disposer prochainement à la mort. C'est à cette heure-là qu'elles entonnèrent un cantique de triomphe que M. Mulot ou l'une de ces saintes filles avait composé. Puis, dans la récitation de l'office des morts, toutes achevèrent de se fortifier contre les terreurs de l'échafaud,

pour lequel on vint enfin les appeler. Elles montèrent sur la charrette qui devait les y conduire, ayant le visage calme et recueilli, signe non équivoque de la paix et de la sérénité de l'âme.

On a remarqué qu'elles étaient toutes vêtues de blanc; le plus profond silence régnait sur leur passage, malgré la foule immense qui les environnait. Elles récitèrent, de la prison au lieu du supplice, les prières des agonisants.

Plusieurs prêtres, en costumes laïques, étaient dans l'usage, les uns d'accompagner la charrette des victimes, ou de se placer sur leur route, les autres de les attendre sur le lieu même de l'exécution, pour les bénir au nom de Jésus-Christ, et pour répandre secrètement sur elles toutes les grâces qu'il est au pouvoir du sacerdoce d'accorder au mourant qui va paraître devant son Créateur. Ce genre de secours ne manqua point aux religieuses de Compiègne : tous les ministres sacrés qui se dévouaient à cette périlleuse fonction accompagnèrent les glorieuses victimes de leurs bénédictions et de leurs vœux.

Arrivées à la place de la barrière du Trône, elles chantèrent le *Te Deum;* et, au pied même de l'échafaud, récitèrent le *Veni, Creator*, qu'on leur laissa achever; puis, à haute et intelligible voix, elles prononcèrent toutes ensemble la formule de leurs vœux de religion. Une d'entre elles ajouta : « Mon Dieu, trop heureuse si ce léger sacrifice peut apaiser votre colère et diminuer le nombre des victimes. » Alors elles se présentèrent tour à tour à l'instrument qui devait leur donner le coup de la mort. La prieure, semblable à la mère des Machabées, demanda en grâce et obtint de ne périr que la dernière. Elle profita de cette faveur pour encourager toutes ses filles à mourir avec joie, et à renouveler à Dieu le sacrifice de leur vie. Elle eut la consolation de se voir exaucée. Aucune d'entre elles ne faiblit. La généreuse prieure alla les rejoindre dans le séjour des élus et partager avec elles la récompense de leur martyre.

*
* *

Non moins admirables les carmélites de Paris, au nombre desquelles se trouvait à cette époque une personne de haute distinction, Mlle Camille de Soyecourt, en religion mère Camille.

Exposées comme toutes les autres religieuses, en ces temps affreux, à être expulsées ou même à monter à l'échafaud, les carmélites de Paris avaient envoyé à l'Assemblée nationale une adresse qui, contrairement à toute prévison, eut un certain succès. Elles ne furent pas d'abord inquiétées, mais ce n'était qu'un court répit.

Le 2 septembre 1792, jour de sanglante mémoire, quelques sœurs du monastère aperçurent, le soir, dans le jardin, cinq hommes qui essayaient d'ouvrir les portes. Madame la prieure fit avertir la section; on répondit qu'il n'y avait pas moyen de résister, qu'on massacrait tout dans les prisons; néanmoins on empêcha ces hommes de pénétrer, mais depuis lors les pauvres sœurs s'attendaient à tout, car des clameurs sanguinaires parvenaient sans cesse jusqu'à leurs oreilles. Le 14 septembre, deux commissaires s'étant fait ouvrir les portes, demandèrent à être conduits dans toute la maison; ils brisèrent tous les objets d'or et d'argent tels que croix, reliquaires, encadrements, et s'en emparèrent. A peine ces agents avaient-ils terminé leur sacrilège spoliation qu'ils déclarèrent aux religieuses qu'ils avaient ordre de les faire sortir. La populace fut aussitôt introduite pour mettre cet ordre à exécution. La mère prieure, prévoyant la catastrophe, avait fait préparer à l'avance des habits séculiers et divers logements dans différents quartiers. Elle divisa la communauté qui se composait de trente et une religieuses en six groupes, les mettant chacun sous la direction d'une présidente qui devait correspondre avec elle. La plus jeune de ces vierges avait trente ans et la plus âgée quatre-vingts. La sœur Camille, placée à la tête de sa division, fut envoyée dans une petite maison de la rue Mouffetard, où l'une des chambres ayant été convertie en chapelle, elles récitèrent l'office en chœur comme au couvent. Deux religieux et plusieurs prêtres persécutés vinrent leur dire la messe, les confesser et les communier. Cette

abondance de secours spirituels les dédommageait du dénuement dans lequel elles se trouvaient pour le temporel.

Parmi les autres groupes, il s'en trouva encore un qui par sa position put facilement pratiquer la règle et qui le fit avec bonheur. Les grands vicaires allaient exercer dans leur local les fonctions du saint ministère, mais elles furent soupçonnées, on les conduisit devant le tribunal révolutionnaire qui en condamna six à la déportation et la septième à la mort. Elles languirent pendant deux ans dans les cachots de la Pitié et furent ensuite rendues à la liberté; l'arrêt de mort prononcé contre la sœur Louise-Thérèse se trouva annulé par l'exécution de Robespierre.

Le vendredi saint 1793, un Polonais, chef de la section où se trouvait Mme de Soyecourt avec la petite communauté qu'elle présidait, se présenta accompagné de trente hommes armés de piques pour chercher les armes et les prêtres qu'on les accusait de cacher. Les ayant aperçus par la fenêtre, elle prit sur elle, d'après la recommandation du grand vicaire, le ciboire qui renfermait plusieurs saintes hosties et servit ainsi de tabernacle à Notre-Seigneur, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, à la sortie des révolutionnaires. Ils avaient fouillé partout pour découvrir ce ciboire dont un petit tombeau leur avait fait soupçonner la présence. Dans leur procès-verbal, ils déclarèrent avoir trouvé au réfectoire pour tout aliment du pain sur une serviette pliée et une cruche d'eau. Ils avaient découvert des lettres de prêtres émigrés qu'ils enfermèrent sous scellés dans une armoire. Mme de Soyecourt ayant obtenu le lendemain, à la mairie, la levée des scellés, le Polonais en fut si furieux qu'il en cracha le sang; il la fit conduire entre deux gendarmes dans une salle de la préfecture où une quarantaine de personnes avaient déjà été amenées; elle écrivit alors à son père qui vint dans la journée la réclamer. Quel ne fut pas l'attendrissement du père et de la fille lorsqu'ils purent se précipiter dans les bras l'un de l'autre! Ils parcoururent les bureaux de douze administrateurs pour subir l'interrogatoire, mais ce jour-là on avait arrêté tant



Après avoir longtemps prié et pleuré au pied de son lit... (265.)

de monde qu'il n'y eut pas moyen de se faire entendre de personne. On permit à M. de Soyecourt d'emmener sa fille sous la surveillance d'un gardien; c'était le samedi saint. Parmi les compagnes de la sœur Camille qui étaient restées dans leur maison, trois furent conduites après un court interrogatoire dans les prisons de Sainte-Pélagie, les deux autres effrayées prirent la fuite.

Le saint jour de Pâques, vers le soir, on vint chercher la sœur Camille pour lui faire subir un interrogatoire. On voulait savoir les noms des prêtres qui étaient venus leur dire la messe, car c'était alors un crime, et l'on en avait amené un en chasuble qui avait été saisi au moment où il montait à l'autel. Après quelques autres questions, elle fut envoyée rejoindre ses compagnes dans la prison de Sainte-Pélagie. Sa mère, apprenant cette décision inique, entra dans la salle en s'écriant qu'il était affreux de confondre le vice et la vertu, les lis de la terre avec le rebut du genre humain. Elle couvrit sa fille de baisers, l'arrosa de ses larmes; et la serrant contre sa poitrine, lui promit de ne pas se séparer d'elle. Mais entourées bientôt par les farouches satellites de la Terreur, on les sépara de vive force, malgré leurs sanglots, en promettant cependant à la mère de faire passer la nuit à sa fille dans un appartement de la mairie où le lendemain elle pourrait venir la rejoindre. Mme de Soyecourt obtint que sa femme de chambre restât auprès d'elle, et ce ne fut qu'à cette condition qu'elle consentit à se retirer.

Le lendemain, de bonne heure, on conduisit la sœur Camille à Sainte-Pélagie, d'où elle fut tirée dans la journée avec trois de ses sœurs pour aller assister à la levée des scellés de la petite maison de la rue Mouffetard. Les papiers furent portés à la mairie et devinrent quelque temps après l'objet de longs interrogatoires devant le tribunal révolutionnaire de Sainte-Geneviève. Ce fut pour elle une épreuve délicate, car il fallait éviter de compromettre les autres sans cependant blesser la vérité. Elle eut recours à la prière et répondit ensuite avec assurance et simplicité. On avait trouvé dans ses papiers plusieurs images du

Sacré-Cœur qu'on regardait comme suspectes. Interrogée sur le nombre qu'elle en avait distribué :

— J'en ai tant fait, dit-elle, et tant donné, qu'il me serait impossible d'en dire le nombre.

Une autre fois, les accusateurs prétendaient avoir trouvé dans une lettre qu'il fallait faire mourir la *nation* quand elle se révolte, et la comprimer quoi qu'il en coûte.

— Lisez bien, dit la carmélite, car vous tronquez les mots ; c'est tout simplement un avis de direction.

En effet, c'était de la *nature*, et non de la nation que parlait la lettre.

La captivité des religieuses carmélites à Sainte-Pélagie dura cinquante jours. Elles continuèrent pendant ce temps à observer la règle autant que cela leur fut possible, surtout pour l'abstinence et la récitation du saint office. Leur plus grand tourment, c'était d'entendre les vociférations souvent indécentes que proféraient contre elles les femmes de mauvaise vie que le même toit abritait ; mais en même temps elles se rappelaient que leur divin Maître avait été mis au rang des scélérats, et cette pensée était pour elles un dédommagement. La sœur Joséphine, bonne et sainte religieuse de soixante ans, qui depuis son enfance n'avait jamais quitté le cloître, voulut se préparer au martyre par la pénitence et se mit au pain et à l'eau.

— Allons, ma sœur, lui disait en riant ses compagnes, il faut au contraire engraisser un peu la victime.

— Quel bonheur, s'écriait-elle, d'aller bientôt porter notre tête à l'échafaud ! qu'avons-nous fait à notre bon Maître pour mériter une si grande faveur ?

Ayant appris que le Polonais qui les avait fait saisir et qui avait juré leur perte, était mort dans des convulsions et des douleurs épouvantables, elle ajouta :

— Puisque le bon Jésus ne veut pas encore m'appeler à lui, je vais réparer mes forces selon les moyens qu'il m'en donnera.

Elles étaient encouragées dans ce *vestibule de la mort*, comme on appelait alors cette prison, par les exhortations de

M. l'abbé de Lalande, depuis évêque de Rodez, qui, chaque semaine, y pénétrait déguisé en marchand de vin, pour entendre les confessions des personnes détenues qui voulaient profiter de son saint ministère.

Le jour de la Pentecôte, la sœur Camille et ses compagnes furent mises en liberté. Sur les instances réitérées de ses parents, elle rentra dans la maison paternelle avec une religieuse de Pontoise qui se trouvait sans asile. Les autres se réunirent aux petits détachements qui existaient encore de leur communauté dispersée. Quelques mois après, M. et Mme de Soyecourt furent eux-mêmes arrêtés : l'un fut conduit au couvent des Carmes, où se trouvaient déjà plus de quatre cents prisonniers, au nombre desquels Mmes de Carcado, de Beauharnais, etc. ; l'autre fut renfermée à Sainte-Pélagie, dans la cellule que sa fille avait occupée précédemment. Elle y mourut quelque temps après des suites d'une maladie que les chagrins et des privations sans nombre lui firent contracter dans cette prison. Les comtesses de La Tour et d'Hinnisdal, ses filles, avaient été également emprisonnées, et cette dernière fut même conduite à l'échafaud trois jours après son père. La mort de Robespierre sauva la sœur Camille et Mme de la Tour, qui devaient être guillotinées à la décade suivante d'après la fatale liste. Craignant d'être arrêtée de nouveau, la sœur Camille s'enfuit un jour de la maison paternelle avec six francs pour toute ressource. Elle alla s'offrir pour sacristine à une personne pieuse qui avait une chapelle secrète où quelques prêtres venaient dire la messe ; très peu de monde y était admis. L'offre ayant été acceptée, cette personne, qui crut que Mlle de Soyecourt avait une bourse bien garnie, fit acheter des tapisseries, et les six francs ne purent suffire à payer la dépense. Elle fut donc réduite au plus complet dénuement et sentit plus d'une fois les douleurs de la faim. Un jour, du réduit qu'elle habitait, ayant entendu passer dans la rue une marchande de lait, elle descendit avec une petite tasse pour en acheter. Un homme qui se trouvait là, reconnaissant à sa physionomie la noblesse de son origine :

— Dis donc, citoyenne, lui cria-t-il, d'un ton menaçant et avec un regard farouche, on a donc oublié de te raccourcir?

Le langage de cet apôtre de la liberté la saisit d'épouvante, et elle s'enfuit avec sa tasse vide. Une autre fois elle fut plus heureuse; voulant acheter des pommes à une femme qui passait, celle-ci, émue de compassion, en la voyant si chétive et si triste :

— Tenez, ma mignonne, lui dit-elle, mettez tout cela dans votre petite pochette et gardez votre argent.

Si elle craignait la mort, c'était parce qu'on l'eût conduite à l'échafaud, comme noble; car elle ne redoutait pas de mourir pour Jésus-Christ qu'elle avait choisi pour époux. Ce qui le prouve, c'est qu'après la mort de Mme de Soyecourt, la mère Nathalie, sa prieure, qui connaissait le lieu de sa retraite, l'ayant fait appeler, lui dit que l'intérêt de sa famille exigeait qu'elle se rendît à la maison paternelle où le juge de paix l'attendait pour apposer les scellés. La sœur regarda cette injonction du magistrat comme un stratagème employé pour découvrir sa retraite; mais comme la prieure insistait :

— Eh bien, oui, ma mère, dit-elle, j'irai selon vos ordres, et ainsi je mourrai par obéissance et non plus seulement comme noble.

Elle partit en effet avec deux domestiques et trouva le juge de paix auquel elle avoua, qu'étant religieuse, il lui en coûtait de se mêler d'affaires. Celui-ci eut pour elle beaucoup d'égards et l'avertit de cacher une image du Sacré-Cœur qu'elle avait dans son bréviaire, dans la crainte qu'elle ne la compromît.

Le lendemain elle courut aux Carmes pour voir son père; mais n'ayant pu arriver jusqu'à lui, elle trouva moyen de lui faire parvenir une lettre, car M. de Soyecourt lui écrivait :

« Il y a bien longtemps, ma chère fille, que vous ne m'avez donné de vos nouvelles; c'est cependant la seule, je ne dirai pas consolation, car il n'en est point pour moi, mais une satisfaction bien grande de m'entretenir avec ceux qui me sont chers. Je suis au milieu de trois cents personnes sans que qui que ce soit partage ma douleur, ni ait connu celle qui en est l'objet. Je végète

en attendant ce terme heureux qui engloutit toutes les afflictions. »

Le jour de Pâques 1794, le décret qui exilait les nobles ayant paru, M. de Soyecourt écrivit à sa fille pour l'engager à se rendre au château de Tilloloy, mais elle préféra la ferme des Moulineaux, près Paris. Avant son départ, elle eut le bonheur d'entrevoir son père. Laissons la sœur Marie-Eléonore raconter elle-même cette entrevue.

« Ce fut par l'entremise du valet de chambre de M. de Soyecourt, ami du cuisinier de la prison des Carmes. Elle monta dans les bâtiments attenants aux chambres des détenus, et vit par une fenêtre ce tendre père qui se promenait dans le jardin. Il la reconnut aussitôt; et voulant cacher à sa fille chérie sa vive émotion et les larmes qui inondaient son visage, il enfonça avec violence son chapeau jusque sur ses yeux, puis lui envoya un affectueux baiser, et lui fit signe de la main de se retirer au plus vite, parce que ceux qui approchaient de cette fenêtre étaient arrêtés et condamnés à mort. Elle se retira donc et cette entrevue fut la dernière. Elle ne revit plus son père. Le langage humain, ajoute la sœur, est impuissant à peindre le déchirement et l'angoisse du cœur de notre tendre mère s'éloignant de cet horrible séjour sans pouvoir rien, rien pour son père livré à la garde de geôliers impitoyables, et n'ayant que l'échafaud en perspective. »

M. de Soyecourt, sûr de sa conscience, ne pouvait croire cependant que les révolutionnaires voulussent attenter à sa vie; aussi faisait-il des projets pour sa sortie de prison, et lorsque après quelques mois de détention on vint lui annoncer qu'il allait la quitter, il crut que c'était pour être mis en liberté et prit avec lui un petit paquet contenant quelques effets.

— Tu n'as besoin de rien emporter, lui dit le gardien.

Il comprit alors seulement que sa dernière heure était venue. Ayant obtenu de remonter quelques instants, il en profita pour se jeter aux pieds d'un ecclésiastique qui partageait depuis quelques jours sa captivité et ses souffrances. Après avoir reçu de lui

l'absolution qui devait préparer son âme à paraître devant Dieu,[1] il redescendit avec le calme d'une bonne conscience et monta d'un pas ferme sur la fatale charrette qui devait le conduire à l'échafaud.

La sœur Camille était aux Moulineaux, ignorant le triste sort de son malheureux père. Chaque jour, à midi, elle allait se présenter à la municipalité voisine. C'était une mesure que les tribunaux de sang avaient prise pour être sûrs d'avoir toujours leurs victimes sous la main. A son retour, elle s'occupait de la ferme; sa douceur et sa bonté lui avaient gagné les cœurs de tous les employés. Aussi eût-elle été heureuse si l'on avait pu l'être dans ces temps de terreur, où il y avait à craindre à chaque instant pour soi-même et pour les siens. Un jour elle entend publier sous ses fenêtres *la vente des biens du condamné Soyecourt.* Ces paroles qui furent la première annonce de l'assassinat de son père, percèrent son cœur aussi profondément qu'un poignard. Elle apprit ensuite d'un nommé M. Timbert, avocat, la mort de ce père si tendrement aimé et qui méritait tant de l'être.

Privée de son père, de sa mère et de ses sœurs que l'hydre révolutionnaire avait dévorés, chassée de sa ferme et dépouillée de tous ses biens, la sœur Camille fut se jeter dans les bras de sa mère prieure qui habitait le village d'Issy; mais elle était elle-même dans la plus grande misère et ne put la loger. La voilà donc sans pain, sans asile et ne sachant comme son divin Epoux où reposer la tête. Il ne lui restait plus d'autre consolation que le souvenir de ces paroles *ou souffrir ou mourir,* qui étaient la devise de sa sainte mère Thérèse, fondatrice de l'ordre qu'elle

(1) On voit par cet exemple, comme par celui de M. Molé (p. 41) et bien d'autres que nous pourrions citer, qu'à cette époque désastreuse, malgré les épouvantables ravages du philosophisme, il y avait encore des chrétiens sincères, fidèles à la pratique des sacrements. Ces exemples seraient bien plus nombreux si les condamnés avaient eu la ressource de remplir leurs devoirs religieux; mais chacun sait que les prêtres d'alors étaient ou exilés ou cachés dans d'impénétrables retraites ou déjà exécutés. S'il s'en trouvait quelques-uns dans les prisons, ce n'était que transitoirement.

avait embrassé. Son enfance, qu'elle avait passée sous les lambris dorés des châteaux, avait sans doute été bercée de douces illusions. Elle avait renoncé librement à tous les plaisirs du siècle pour se livrer à la pénitence et porter la croix de Jésus-Christ; mais eût-elle pu supposer qu'un jour elle serait privée du nécessaire le plus absolu? Elle pouvait, en faisant le serment exigé, se procurer une pension, mais elle préféra la détresse à des ressources achetées au détriment de la conscience. Cependant Dieu, qui n'abandonne jamais les siens, inspira des sentiments de compassion à l'un des membres de la mairie, qui la fit loger dans une maison inoccupée et lui procura quelques secours. Elle fût restée là, dans l'isolement, sans une sœur converse de sa communauté, nommé Catherine, qui, depuis la révolution, s'était placée en qualité de domestique dans une maison où elle avait pu faire quelques économies. Une somme de deux cents francs, qu'elle possédait, pourvut à leurs besoins communs. Elles établirent dans le haut de leur demeure une petite chapelle où des prêtres venaient de temps en temps dire la sainte messe. Un peu plus tard, ayant eu sur les biens de sa mère non confisqués une somme de cent louis pour elle, sa sœur et son neveu, elle alla s'établir auprès du séminaire du Saint-Esprit, dans un petit logement obscur qu'elle loua, et là encore, elle s'empressa d'installer une chapelle.

La chute de Robespierre fit espérer que le fleuve de sang que la Terreur avait fait couler allait enfin tarir; on commença à respirer, et les habitants du quartier s'empressèrent de demander l'ouverture de la chapelle du séminaire qui n'avait pas été profanée. M. Boudet, que la révolution avait épargné, remit les clefs. On la nettoya aussitôt, et le soir même, il donna la bénédiction du Saint-Sacrement que l'on transporta de la chapelle de la sœur Camille où il était conservé. Des larmes de joie coulèrent de tous les yeux, lorsque le *Tantum ergo* se fit entendre sous ces voûtes qui depuis si longtemps étaient silencieuses, et l'on put augurer que les maux de la France allaient enfin avoir un terme. Aussi la sœur Camille résolut de louer une

maison pour réunir celles de ses sœurs qui n'avaient pas péri durant la tempête. Elle s'établit dans la rue Saint-Jacques, dont l'église était desservie par un prêtre assermenté, et ouvrit pour les catholiques sincères une grande chapelle dans la maison dite de la Vache Noire, qu'habitait déjà M. l'abbé Duclaux. Cette chapelle fut très fréquentée ; le dimanche elle était comble et les messes se succédaient sans interruption depuis cinq heures du matin jusqu'à midi. Quelques religieuses de son ordre vinrent se joindre à la sœur Camille, et reformer une petite communauté, qui plus tard alla s'établir à la maison des Carmes, où tant de sang avait été versé.

11. — Les victimes inconnues de la Révolution.

TOUTES les femmes illustres de notre histoire, ou à peu près, si grandes qu'elles aient été par elles-mêmes, n'ont dû pourtant la principale part de leur célébrité qu'à la religion ; mais ce fut tout spécialement à l'époque de la Révolution française qu'on put juger combien la foi inspirait de courage et de grandeur d'âme aux épouses, aux filles, aux mères des victimes de la furie populaire. Bientôt victimes elles-mêmes, ces femmes se montrèrent intrépides devant la mort. Nous venons de contempler un certain nombre de ces héroïnes ;[1] nous voudrions, avant de finir, consacrer quelques pages à d'autres femmes, bien dignes aussi de vivre dans la mémoire des générations futures, quoiqu'elles soient fort peu connues.

« Nous les avons vues, dit à ce sujet un auteur qui fut leur

(1) Combien d'autres noms glorieux il nous aurait fallu citer, à commencer par Marie-Antoinette, Marie-Thérèse et Madame Elisabeth ! Nous sommes forcé de renvoyer aux grandes publications relatives à la révolution. On trouvera encore quelques monographies de femmes remarquables de cette époque dans nos ouvrages : *Le martyre du cœur, scènes de la vie intime sous la Terreur ; Epreuves de deux Vendéennes (Mme de Sapinaud et la Marquise de la Rochejaquelein ;) Les destinées d'une famille ; Vie de Mme de Lafayette ; Trois années au fort Saint-Jean*, etc. C'est bien quand il s'agit de ces épisodes du temps de la Terreur que l'on peut rappeler le mot de Guizot : « Vous demandez des romans : pourquoi ne pas lire l'histoire ?... » Il n'y a pas en effet de romans plus dramatiques ni plus émouvants que ces ouvrages, et l'on peut au moins se dire, en les lisant, que ces événements si extraordinaires se sont réellement accomplis, tandis que les lecteurs de romans se perdent dans le domaine de la fantaisie et du rêve, absolument comme les enfants qui dévorent les contes de fées ! Les uns sont aussi mensongers que les autres, pour ne pas dire aussi absurdes.

contemporain, nous les avons vues reines, princesses ou roturières; nous les avons pieusement suivies dans ce douloureux pèlerinage de la prison à l'échafaud, et, sans esprit de parti, sans préjugés, nous avons honoré ce qui nous paraît devoir être honoré partout et toujours : la dignité dans l'infortune, le courage invincible en présence du danger.

» Mais à côté des noms retentissants et illustres, combien de noms obscurs que nul ne prononce et qui, pourtant, ont droit aussi à une glorification! Que d'actes sublimes, que de dévouements ignorés!

» L'historien qui embrasse l'ensemble des événements peut les passer sous silence; c'est un devoir pour l'annaliste de les rechercher, de les mettre en lumière le plus possible, de ne rien laisser échapper de tout ce qui peut contribuer à leur gloire. »

Qui de nous, par exemple, connaît aujourd'hui le nom de Mme de Lavergne? Elle avait épousé un vieil officier qui eut le malheur de ne pas se faire tuer avant de rendre aux Prussiens la place de Longwy, qu'il commandait au moment de l'attaque de cette place. Il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Son sort ne pouvait être douteux; on le condamna à mort. A cette fatale nouvelle, sa malheureuse femme court chez les juges; elle les implore. Repoussée, elle se rend chez un personnage influent qui pouvait peut-être arracher une tête au bourreau. Elle le supplie de lui conserver son époux; elle espère l'attendrir en lui parlant de l'âge avancé de M. de Lavergne.

— Eh quoi! lui répond-on, est-ce donc un si grand malheur pour toi d'être délivrée d'un mari fâcheux qui, par sa mort, te laissera libre d'employer plus utilement tes charmes et ta jeunesse?

Désespérée, humiliée, indignée, elle sort et va devant le tribunal; son mari, malade, est porté sur une civière pour entendre prononcer l'arrêt qui le condamne à mort. Tout à coup un cri de : *Vive le Roi!* se fait entendre. C'est Mme de Lavergne

qui l'a poussé; ne pouvant conserver les jours de son mari, elle veut au moins partager son sort.

Interrogée par l'accusateur public, elle déclare que c'est l'amour seul de la royauté qui l'a inspirée. Elle fut condamnée à son tour. Sur la charrette qui les conduisait tous deux au supplice, Mme de Lavergne n'eut d'autre préoccupation, d'autre soin que celui de fortifier, de consoler son mari. Quelques minutes après, l'échafaud les avait pour toujours réunis.

Une malheureuse famille gémissait en prison en attendant la mort. Mme MALEZEY était enfermée avec son père et sa mère. Joyeuse, elle soutenait leur courage. Traduite devant le tribunal, elle aperçoit un vieillard qui venait d'être condamné et qui s'abandonnait au désespoir.

— Eh quoi! lui dit-elle, vous êtes homme et vous pleurez!

Et, oubliant sa propre infortune, elle s'empresse auprès de ce malheureux, et parvient à ranimer ses forces.

Condamnée avec toute sa famille, elle veut elle-même faire la dernière toilette de ses parents; elle coupe leurs cheveux et les baise avec respect. En embrassant son père pour la dernière fois, elle lui dit un mot charmant.

— Je me serrerai tant contre vous, que Dieu me laissera passer malgré mes péchés.

Un autre prisonnier, nommé Boyer, venait d'être condamné à mort. Sa femme écrit aussitôt à l'accusateur public :

— Citoyen, il est inutile de vous déguiser plus longtemps les opinions les plus chères de mon cœur, et les vœux les plus ardents que je forme pour le retour de la royauté. Je consacrerai toutes mes forces et tous mes efforts à ce retour si désiré, et mon dernier soupir sera ranimé par l'espérance de voir un jour mes vœux réalisés. Vive le Roi!

On la condamna à mort. Sur l'échafaud, elle s'écria :

— C'est là qu'il a péri, hier, à la même heure, j'y vois son sang : bourreau, hâte-toi d'y mêler celui de son épouse.

Que de drames touchants et terribles nous présente cette époque! Une jeune femme voit son mari condamné. Après avoir tout fait pour le sauver, elle assiste à son exécution, puis elle se rend auprès du fossoyeur. Elle lui offre cent louis s'il veut obéir; il consent et la malheureuse renferme dans un voile la tête de celui qu'elle aimait et que la guillotine vient de frapper. Au coin de la rue Saint-Florentin, elle tombe épuisée de douleur; le précieux fardeau qu'elle porte roule au loin; elle est arrêtée, traduite devant le tribunal, et condamnée à mort. Elle marcha avec fermeté au supplice.

On sait combien il était dangereux de cacher un condamné; la mort était la récompense promise à un tel dévouement.

Lors de la chute des Girondins, Guadet trouva un asile chez une de ses parentes, Mme BOUQUET, et y conduisit son ami Salles. Trois autres amis de Guadet, l'ayant su, s'adressèrent à cette généreuse femme et lui firent demander un asile.

— Qu'ils viennent tous, répondit Mme Bouquet.

Plus tard, Buzot et Pétion, poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, se réfugièrent dans cette hospitalière maison. Lorsque ces malheureux proscrits représentaient à leur hôtesse le danger auquel elle s'exposait :

— N'ai-je pas assez vécu, leur répondait-elle, puisque je vous ai sauvés? Le bonheur de consoler des malheureux n'est-il pas assez grand pour rendre indifférent aux dangers qui peuvent en être la suite? Et la mort n'est-elle pas tout ce qu'on peut envier de plus doux, lorsqu'on a fait tout le bien possible?

Cependant le péril devenait imminent. Un ancien ami de Guadet, parent de Mme Bouquet, ayant appris ce qui se passait chez elle, usa de tous les moyens pour la décider à chercher un autre asile pour ses hôtes. Il employait tour à tour la menace ou la prière. Craignant pour eux plus que pour elle, Mme Bouquet les fit évader.

Mais quelques-unes de ces circonstances furent connues, et Mme Bouquet fut arrêtée en même temps que la famille de

Guadet. Traduite devant le tribunal, elle ne put contenir son indignation :

— Monstres! s'écria-t-elle, tigres altérés de sang, oui, si l'humanité, si les cris de la nature, si les liens de famille sont des crimes, nous méritons tous la mort.

Quand l'arrêt de mort fut prononcé, elle s'élança vers le le président; mais elle contint ce mouvement de colère, et, devenue plus calme, elle marcha à l'échafaud en prodiguant les consolations au père de Guadet.

Cette généreuse femme ne fut pas la seule qui paya de sa tête le devoir accompli; bien d'autres montèrent sur l'échafaud pour avoir refusé de livrer ou de dénoncer un proscrit.

Rabaud de Saint-Étienne, mis hors la loi après le 31 mai, errait d'asile en asile, craignant toujours de tomber entre les mains de ses ennemis. Mme PAYSSAC, avertie du danger qu'il courait, et n'écoutant que son cœur, vient le trouver et lui propose de le cacher dans sa propre maison. Rabaud refusa, mais elle insista tellement que l'infortuné proscrit se rendit. Peu après, le tribunal, informé de sa retraite, fit prendre la victime qu'il avait marquée, et, sans se laisser toucher par le généreux dévouement de Mme Payssac, il fit accompagner Rabaud au supplice par sa bienfaitrice.

Mme BROCHET DE LA ROCHETIÈRE avait vu son mari, procureur syndic à Lyon, révoqué brutalement de ses fonctions et obligé de chercher son salut dans la fuite. Que pouvait tenter cette faible femme, avec ses trois filles, encore très jeunes, pour se défendre contre les sbires de la révolution? Elles n'ignoraient pas que leur rage allait se retourner contre elles-mêmes, à la suite de la disparition de leurs victimes. Et en effet, un matin les agents du pouvoir s'emparaient de Mme Brochet et de ses enfants et les traînaient dans les prisons de l'Hôtel de ville.

Pendant que l'un des tribunaux révolutionnaires, raconte le biographe, M. J. Condamin, instruisait le procès de la pauvre femme, de fréquentes perquisitions avaient lieu, à son

domicile, dans la pensée d'y découvrir son mari, qu'on espérait, un jour ou l'autre, y voir rentrer et y saisir. D'ordinaire, on trouvait porte close, et appartement vide. Mais il advint que, dans une de ces visites, on y rencontra une vieille domestique.

D'une voix menaçante, l'officier chargé de diriger la perquisition interpelle la fidèle servante du magistrat :

— Citoyenne, lui crie-t-il, où est ton maître?

— Citoyen, reprend-elle sans hésiter, avec une présence d'esprit admirable, si l'on vous demandait où est votre mère, afin de la tuer, est-ce que vous le diriez?

L'argument était sans réplique. Il parut faire impression sur le farouche soldat, qui se contenta d'ajouter, en faisant dévier la conversation :

— Alors, dis-nous du moins quels sont les amis de ton maître!

— Les amis de mon maître! riposta la vieille domestique, mais ils sont dans toute la ville : vous n'y trouverez pas un seul honnête homme qui n'aime et ne respecte M. Brochet!

Décidément il n'y avait rien à tirer de cette servante : et les « perquisitionneurs » allèrent conter à Chalier leur déconvenue. La fureur de ce dernier s'en accrut d'autant; et l'effet ne tarda pas à s'en faire sentir sur la vertueuse et innocente épouse du magistrat. Inspiré par Chalier, le tribunal révolutionnaire déclara, en effet, qu' « on avait vu d'autres femmes mourir pour leur mari; qu'en conséquence, puisque Brochet échappait momentanément à la vengeance du peuple, sa femme le remplacerait. » Et Mme Brochet fut condamnée, de ce chef, à porter sa tête sur la guillotine.

Les jours qui précédèrent immédiatement l'exécution de l'abominable sentence s'écoulèrent, pour les quatre pauvres prisonnières, au milieu d'angoisses indescriptibles. Mme Brochet s'affligeait moins à la pensée de mourir, — puisque, par sa mort, elle avait quelque chance de sauver son mari bien-aimé — qu'à l'appréhension de laisser seules et sans soutien, au milieu des tigres qu'affolait la vue de l'innocence, trois enfants qui allaient

être exposées à toutes sortes de mauvais traitements; et les trois sœurs, de leur côté, se désolaient à la perspective de se voir enlever leur mère chérie, et de se la voir enlever pour la conduire à l'échafaud! La prière, en ces heures critiques, tour à tour longues comme l'éternité et rapides comme l'éclair, selon les préoccupations dominantes du moment, la prière, fut alors leur suprême ressource, une prière ardente, accompagnée de larmes, dans laquelle elles demandaient au Ciel, d'où seul pouvait descendre le secours et luire le rayon de lumière et la vertu de force dont elles avaient un si pressant besoin.

L'angélique prière de ces pieuses femmes, de la plus jeune enfant surtout, monta, comme un encens, des sombres profondeurs de leur prison jusqu'au trône de Dieu : elle fut exaucée!

Dans la nuit d'angoisses qui précéda le jour fatal de l'exécution, l'aînée des jeunes filles eut une invention de génie. Aidée d'un prisonnier qui s'était senti touché au spectacle d'une si poignante détresse, elle rédigea, en quelques lignes rapides, un Mémoire destiné aux juges et dans lequel elle plaidait, avec l'éloquence de la piété filiale, la cause de sa mère, et demandait sa grâce.

Le lendemain matin, à la première heure, munies d'une permission pour sortir de la prison, les trois jeunes filles s'acheminent en hâte, leur supplique à la main, vers le tribunal. Un soldat sans pitié veut leur barrer le chemin, et il étend son fusil devant elles pour les empêcher d'arriver jusqu'aux juges. Mais, d'un geste rapide, la jeune Marie-Sophie Brochet a déjà relevé l'arme; son attitude, digne et résolue, impose au soldat étonné : elle passe; ses deux sœurs la suivent; et les voilà toutes trois qui tombent, les mains suppliantes, aux pieds des membres du tribunal. Ces hommes sanguinaires regardent, à demi stupéfaits par tant de courage, les trois enfants qui les implorent. A mesure que le président poursuit, à haute voix, la lecture du Mémoire, un réveil de pitié se fait dans leur âme : ils se troublent, s'émeuvent, et enfin rapportent la tragique sentence, laissent gain de cause aux héroïques jeunes filles.

Mme Brochet de la Rochetière était sauvée, et sauvée par ses enfants!

En tombant dans ses bras, elles annoncèrent à leur mère l'heureuse et inespérée nouvelle. Les portes de l'Hôtel de ville s'ouvrirent, pour ne plus se refermer sur leurs pas. Et tandis que, toutes quatre, elles adressaient du fond de leur cœur, à Dieu et à la Vierge protectrice de Fourvière, de reconnaissantes actions de grâces, elles reprirent, le visage baigné de larmes de joie, le chemin de la maison paternelle.

Bien des semaines s'étaient écoulées depuis qu'on les en avait brutalement arrachées, elles y rentraient du moins bien heureuses. Sans doute, un hôte chéri y manquait encore, au doux appel familial; mais la vieille et fidèle servante leur donna des nouvelles rassurantes du fugitif. Il était en sûreté, autant qu'on pouvait l'être en ces temps troublés; et Dieu, qui venait d'intervenir si visiblement pour sauver la mère, après plus de trois mois de détention, saurait bien pareillement rendre le père à l'affection de ses enfants. Sans bruit, et en s'entourant des mille précautions que conseillait alors la prudence, les pieuses femmes passèrent, à Lyon, les mois lugubres de la Terreur. Et un jour le chef de la famille leur fut rendu.

Un autre Lyonnais, M. Dellegran, avait été arrêté, comme tant d'autres. Ce fut pour sa généreuse fille l'occasion de manifester son héroïque piété filiale.

Elle commença par lui prodiguer les soins les plus tendres pendant sa captivité, en dépit des reproches et des menaces, des injures et des affronts qu'elle devait subir de la part de ses geôliers. L'ordre arrive soudain de transférer à Paris, dans la prison de la Conciergerie, l'infortuné captif. Melle DELLEGRAN n'hésite pas sur le parti qu'elle avait à prendre et va demander immédiatement à être admise dans la voiture qui conduisait son père. Cette grâce lui ayant été refusée, sans consulter ses forces, elle suivit de Lyon à Paris le chariot sur lequel il était placé, tâchant de lui procurer tout ce qui pouvait adoucir sa position.

A l'arrivée à Paris, il fallut se séparer, et elle trembla que ce ne fût pour toujours. Pendant trois mois, la pauvre fille ne cessa de solliciter en faveur de son père toutes les personnes qu'elle crut pouvoir intéresser à son sort; souvent elle venait



Mme la marquise de La Rochejaquelein. (P. 255.)

s'asseoir sur le seuil de sa prison pour se rapprocher de lui. Enfin, après des démarches multipliées, elle eut le bonheur d'obtenir cette liberté si désirée. Munie de l'ordre qui l'assurait, elle vole à la prison, et se précipite dans les bras de son père, en lui annonçant cette heureuse nouvelle. Ses fers brisés, elle le

ramenait en triomphe dans sa famille; mais elle ne put être témoin de l'allégresse que devait causer ce retour inespéré : les souffrances physiques et morales l'avaient tellement épuisée, que, malgré sa jeunesse et tous les secours de l'art, elle succomba en route, laissant son père inconsolable de la perte d'une fille aussi aimante et aussi dévouée.

Le trait de la jeune de BOIS-BÉRENGER n'est pas moins digne d'admiration, et peut-être est-il encore plus attendrissant. Son père, sa mère et sa sœur avaient reçu leur acte d'accusation; elle seule semblait avoir été oubliée par les meurtriers de sa famille. Combien cette préférence lui coûta de larmes! Elle disait dans sa douleur :

— Je suis donc condamnée à vous survivre! Nous ne mourrons pas ensemble!

L'acte d'accusation si désiré arrive enfin, et aussitôt cessent les regrets et les larmes; elle fait éclater les transports de la joie la plus vive.

La jeune héroïne embrasse de nouveau ses parents.

— Cette fois, s'écrie-t-elle, nous mourrons ensemble!

On eût dit qu'elle tenait dans ses mains leur liberté et la sienne. Elle se para comme pour un jour de fête; elle coupa elle-même les tresses de sa longue chevelure. Au sortir de la Conciergerie, elle pressait dans ses bras sa malheureuse mère, dont l'abattement était le seul chagrin qu'elle éprouvât; jusqu'à l'échafaud, ce fut elle qui soutint son courage affaibli :

— Consolez-vous, lui disait-elle, consolez-vous; n'êtes-vous pas heureuse ? Vous n'emportez pas le moindre regret dans le tombeau; toute votre famille vous accompagne, et vous allez recevoir la récompense que méritent vos vertus.[1]

Une autre jeune chrétienne d'un courage au dessus de tout éloge, ce fut Mlle DE LA ROCHEFOUCAULD. Elle avait été con-

(1) Tout le monde a lu le trait admirable de Mlles de Sombreuil et Cazotte, arra chant leur père aux exécuteurs, à force de dévouement et d'héroïsme.

damnée avec son père pendant la guerre de la Vendée, mais elle sut le dérober à l'exécution capitale qui l'attendait. Elle le cacha chez un de leurs anciens domestiques et chercha ailleurs un asile pour elle. Tous deux vivaient ainsi à l'abri des bourreaux; mais comme leurs biens étaient confisqués, et que la charité se lasse vite, leurs ressources s'épuisèrent en peu de temps. Mlle de la Rochefoucauld apprend que son père va succomber au besoin; après avoir longtemps prié et pleuré au pied de son lit, elle prend une résolution héroïque.

Un général républicain passait alors dans la ville où elle s'était réfugiée; elle l'instruit, dans la lettre la plus pathétique, de la situation déplorable de son père, et lui offre de se présenter pour subir l'arrêt prononcé contre elle-même, s'il s'engage à donner un prompt secours à ce vieillard expirant. Le guerrier arrive en toute hâte; mais ce n'est point un ennemi qu'elle voit en lui, c'est un protecteur. Il secourut le père, sauva la fille, et après le 9 thermidor, époque de la chute de Robespierre et de ses complices, il les fit rentrer dans leurs biens, en obtenant la révision de leur jugement.

Mlles DE BUSSY et DE BRION, âgées, l'une de quinze ans, l'autre de dix-neuf ans, avaient toutes deux accompagné leur mère en prison. N'étant point écrouées, elles avaient la faculté de sortir, mais elles préférèrent partager la captivité de leurs mères; et lorsque le décret, qui expulsait de Paris la caste nobiliaire, les força de se séparer d'elles, elles versèrent des torrents de larmes; tous les jours, dans ces campagnes où elles jouissaient de la liberté et d'un air pur, on les entendait regretter l'insalubrité de l'horrible demeure d'où la violence les avait arrachées.

Mlle DE SOISSANDE appartenait à l'une des premières familles de Carpentras. Vers l'époque où Louis XVI, appelé à la barre de la Convention, fut condamné à mort et bientôt après exécuté, cette pauvre jeune fille ainsi que sa mère furent jetées en prison comme *suspectes*. Les deux accusées apprirent bientôt qu'elles étaient condamnées, elles aussi, à la peine de mort; mais les magistrats s'étant réunis décidèrent que la fille de

Mme de Soissande serait mise en liberté si elle consentait à devenir l'épouse d'un bourreau. Une telle proposition révolta son cœur; toutefois, après un moment de réflexion, le désir de sauver sa mère étouffa ses répugnances, quelque vives qu'elles fussent.

— Ma mère pourra-t-elle me suivre? s'écria soudain la jeune fille.

— Non, répondit froidement l'envoyé du tribunal.

Alors, elle accompagna sa mère à l'échafaud.

Mais tous ces noms pâlissent devant celui de Mme MALESSI, fille de Mme de Lachabeaussière. Voici comment un détenu qui a été témoin de son amour filial, Coittant, raconte les beaux exemples qu'elle en a donnés.

« La citoyenne Malessi est arrivée depuis peu dans cette maison. Cette femme, pleine de grâces et de majesté, a sollicité son transfèrement, pour être à portée de rendre des soins à sa mère, qui est toujours au secret. On sort cependant quelquefois cette victime de son cachot. Ce soir, on l'amena au foyer; elle y rencontra sa fille, qui se précipita dans ses bras, et elles restèrent serrées l'une contre l'autre pendant un quart d'heure sans pouvoir articuler une seule parole. Que ce langage était éloquent! tout le monde fondait en larmes....

» Les malheurs de la citoyenne Lachabeaussière ont tellement affecté sa sensible fille, que son esprit s'est aliéné. C'est la Nina de la piété filiale. Mon cœur se déchire chaque fois que je la considère. Si elle essaye quelque ouvrage à l'aiguille, elle travaille une minute ou deux, puis se levant avec précipitation, elle parcourt les corridors et va s'asseoir à la porte du cachot de sa mère; elle écoute; si elle n'entend rien, elle pleure et dit douloureusement et à demi-voix :

» — O ma mère, ma tendre et malheureuse mère!

» Si elle entend marcher ou faire quelque mouvement, elle lui parle et reste des heures entières assise par terre. Sa voix douce est l'accent de la douleur et de la folie. Vient-elle se rasseoir au foyer, ses grands yeux se fixent, et elle ne voit per-

sonne. Elle soupire, elle gémit. Sa figure et son corps sont tourmentés de convulsions. Ses organes sont si vivement frappés, qu'elle ne prend aucune espèce de soin de sa personne; elle ne se coiffe point; ses cheveux sont abandonnés au vent; elle se couche, sans se couvrir la tête, dans une cellule où elle demeure seule.

» Quand la citoyenne Lachabeaussière fut mise au secret dans une chambre qui était destinée à servir de logement aux gardiens, elle fut obligée de coucher pendant quatre jours avec une chienne qui nourrissait six petits. Cette femme, d'une constitution délicate, ne put résister à l'infection de ce lieu. Elle pria qu'on la débarrassât d'une compagnie aussi désagréable. On ne lui rendit ce service qu'après bien des supplications. La citoyenne Lachabeaussière connaissant peu les usages des prisons, ne savait si elle pouvait témoigner sa reconnaissance aux guichetiers qui l'avaient délivrée d'un supplice qui l'aurait conduite au tombeau. Elle tenait à la main son portefeuille, dont elle avait tiré un assignat de cent sous; elle le regardait sans oser l'offrir. Un des gardiens s'approche :

» — Qu'est-ce que tu fais de cela?

» — Mais, citoyen..., puis-je vous offrir quelque chose?

» — Oui, nous prenons, donne.

» Et elle acquitta le bienfait. On laissa à cette citoyenne un chien d'un instinct surprenant, et qui fit sa seule consolation. Brillant était son nom. Cet animal connaissait si bien les gardiens bienfaiteurs de sa maîtresse, Garnier et Desjardins, qu'il ne se trompait jamais dans son choix. Avait-elle besoin de manger, elle disait à son chien qui était dehors :

» — Je n'ai pas déjeuné, ou, je n'ai pas dîné; ou, enfin, j'ai besoin de prendre l'air, va chercher Garnier ou Desjardins.

» Et Brillant allait chercher le gardien, lui sautait au cou, et ne le quittait pas qu'il ne vînt vers sa maîtresse. Ce chien avait contracté beaucoup d'aversion pour le concierge; et comme il ne pouvait se venger sur lui des mauvais traitements qu'il faisait éprouver à sa maîtresse, il se rejetait sur son chien,

et, quoique beaucoup plus faible, il ne le quittait qu'après l'avoir terrassé.

» La citoyenne Malessi portait chaque jour à son infortunée mère une partie de sa subsistance, dont elle se serait souvent passée sans ce soin filial. Un jour elle invoquait, avec l'accent de la douleur, l'ouverture du cachot, pour remplir ce devoir. Par malheur, la troupe des geôliers était à table et se régalait d'un civet de chat, autre victime de leur dégoûtante barbarie; ni la résignation courageuse ni l'intéressant maintien de cette jeune personne ne fléchissent les Cerbères.

» — Que ta mère attende, lui disent-ils avec tous les accompagnements grossiers d'un langage digne d'eux, nous ne sommes pas ses valets.

» Des larmes échappent à sa fille.

» — Tu pleures, lui dit un des sbires; attends, attends, je veux bien me déranger, mais à deux conditions : la première de manger du chat, et la seconde, de boire dans mon verre.

» En vain des représentations douces essayent de démontrer le dégoût invincible que ses souffrances lui donnent pour manger du chat et boire du vin, dont elle ne boit jamais; point de clefs sans cela. Il fallut bien que la tendresse filiale surmontât cette humiliation; elle se détermina à subir les deux épreuves, l'inconvénient qui devait en être la suite, le rire indécent et les plaisanteries des auteurs de cette gentillesse; ce ne fut qu'à ce prix qu'elle obtint, au moins au bout d'une grande demi-heure, le droit de porter à manger à sa malheureuse mère et de la voir quelques minutes. »

Coittant rapporte encore dans ses Mémoires le trait suivant.

« On est venu interroger huit religieuses qui sont au secret. On a voulu leur faire prêter le serment de la liberté et de l'égalité; elles ont refusé en disant simplement qu'elles ne vivaient pas sous le règne de la liberté, puisqu'elles étaient prisonnières. Quant à l'égalité, elles ne voyaient pas que l'on fût davantage sous son règne, puisque celui qui les interpellait mettait tant de

hauteur et d'arrogance dans ses interrogations. On les a menacées du tribunal révolutionnaire, elles ont répondu qu'elles s'y rendraient avec plaisir.

» — Renoncez-vous à votre pension? leur a-t-on dit.

» — Non, parce qu'elle représente des biens qu'on nous a pris.

» — Mais la loi défend de payer ceux ou celles qui refusent de lui obéir, et comment vivrez-vous?

» — La Providence aura soin de nous.

» — Mais la Providence ne vous donne pas de pain.

» — Nous ne demandons rien à personne.

» — Comme la République ne souffre pas d'ennemis dans son sein, on vous déportera : où voulez-vous aller?

» — Nous demandons à rester en France, notre patrie.

» Ces huit religieuses ont été depuis guillotinées comme fanatiques. »

Mme BERTELOT, ursuline de Nantes, avait commis le crime énorme en ce temps-là de chanter pendant une gran d'messe. Sa détention ne fut pas longue : on la déclara digne de l'échafaud. La pauvre sœur était malade depuis quelques semaines et tellement affaiblie qu'il fallut la porter jusqu'au lieu de l'exécution et même la placer sous le tranchant de la guillotine. Mais sa volonté conservait toute son énergie. Elle déclara que jamais elle ne prononcerait le serment impie qu'on exigeait d'elle, et témoigna la joie la plus vive de mourir martyre. — Six autres ursulines de la même ville furent emprisonnées et, après avoir édifié toutes les personnes qui partageaient leur captivité, moururent victimes d'une maladie contagieuse, en confessant leur inébranlable attachement à la foi catholique.

Mme DE LA BILLIAIS et ses deux filles, également de Nantes, avaient commis un crime jugé bien plus grave encore que celui de Mme Bertelot : elles avaient distribué des images du Sacré-Cœur!... On leur demanda au tribunal ce qu'elles avaient à

répondre à une aussi accablante accusation. Elles se bornèrent à dire que c'était la vérité. Un témoin s'avisa aussi de reprocher à la plus jeune des demoiselles de lui avoir refusé l'aumône parce qu'il était publiquement schismatique. A cela l'excellente enfant fut obligée de répondre que ce n'était plus la vérité. « C'est tellement faux, dit-elle au calomniateur couvert de honte, que je vous ai de nouveau fait l'aumône quelques jours avant d'être arrêtée !... »

Cette bonne action, hautement reconnue, ne pouvait faire oublier le délit de la distribution des images auquel se joignaient d'autres actes de prétendu fanatisme. Les trois femmes furent reconduites en prison. Dès lors, elles récitèrent chaque jour les prières des agonisants. Un de leurs persécuteurs avait opiné pour la mort de la mère, estimant qu'il y avait lieu de laisser la vie aux deux filles; mais un autre fit remarquer qu'on devrait pourvoir à leur entretien, leurs biens ayant été séquestrés, et qu'il valait bien mieux leur couper la tête. L'avis de ce monstre prévalut.

Elles marchèrent au lieu de leur supplice avec une sérénité qui eût vraiment donné envie de partager leur sort. Pour que personne ne s'imaginât qu'elles étaient au désespoir tandis que la joie inondait leur âme, elles relevèrent leur voile, et dès ce moment on eût dit une mère accompagnant deux fiancées au jour de leurs noces. Quelqu'un ayant par compassion suggéré aux jeunes filles un mensonge qui aurait pu les sauver, elles repoussèrent cette proposition avec horreur.

L'exécution eut lieu à deux heures de l'après-midi. Au pied de l'escalier la mère et les enfants s'embrassèrent. Soudain un officier s'approcha et dit à la plus jeune des demoiselles que si elle voulait lui promettre de l'épouser, il lui obtiendrait la liberté. Elle répondit simplement : « Je préfère mourir. »

Mme de la Billiais voulut être guillotinée après ses filles : elle leur épargna ainsi la douleur de voir couler le sang de leur mère et eut l'assurance qu'elle allait les rejoindre au ciel.[1]

(1) Son mari, conseiller honoraire du Parlement de Bretagne, avait été guillotiné quelques semaines auparavant; c'était une famille de saints.



Louis XVI à la barre de la Convention. (P. 265.)

Heureuses victimes! N'est-il pas vrai qu'en 93, comme au temps des premières persécutions, la religion embellissait la mort et faisait courir au martyre comme à une fête? On citerait cent exemples aussi admirables, aussi consolants.

Vers le milieu de l'année 1792, les alliés avaient envahi quelques-unes des frontières françaises. Le roi de Prusse, à la tête de son armée, pénétra jusqu'à Verdun, au commencement du mois de septembre.

On fit dans cette ville une réception royale au monarque prussien. A son entrée, un groupe de jeunes filles vint lui offrir des fleurs et des dragées. A la tête de ce cortège étaient trois sœurs : Henriette, Hélène et Agathe WATRIN. Toutes trois jeunes, vertueuses, heureuses, étrangères aux passions politiques qui s'agitaient autour d'elles; on leur avait dit : « Voici un roi qui vient pour sauver un autre roi prisonnier, en butte à la fureur des révolutionnaires, ainsi que sa noble épouse et ses infortunés enfants, tombés du trône dans une horrible prison. » Et elles avaient été saluer ce libérateur royal, elles étaient allées lui offrir des fleurs et des bonbons. Parmi ces jeunes filles, Agathe était la plus distinguée, la plus remarquée. Sans être hardie, elle avait du courage, une noble assurance, jointe à une parfaite modestie : aucune n'avait paru plus digne qu'elle de complimenter le successeur du grand Frédéric; funeste et périlleux honneur dans ces temps de troubles et de bouleversements, où la vertu du matin devenait crime le soir.

L'armée prussienne occupa peu de temps le territoire français. Le canon de Valmy la refoula au delà des frontières. L'armée française avait déjà fixé la victoire sous ses drapeaux. Le terrible gouvernement d'alors, après avoir chassé l'ennemi, rechercha tous les citoyens suspects de désirer le rétablissement de l'ancienne monarchie, et d'appeler de leurs vœux le triomphe des alliés, à plus forte raison ceux qui avaient salué leur courte apparition. Agathe Watrin, ses sœurs et ses compagnes furent arrêtées à Verdun, mises en

prison et conduites à Paris devant le tribunal révolutionnaire.

Toutes ces jeunes filles, ou plutôt ces enfants, parurent devant leurs implacables juges avec le calme de l'innocence. Elles étaient loin de prévoir le sort qui les attendait. A leur aspect, les juges ne purent retenir un mouvement de pitié. L'accusateur public lui-même, au lieu de chercher à les faire condamner, conçut le projet de les sauver. Il ne fit pas entendre les témoins qu'on avait appelés de Verdun. Agathe Watrin se montrait la plus intrépide; elle assumait sur elle tous les périls de l'accusation, comme elle avait eu quelque temps auparavant tous les honneurs de la présentation devant le roi de Prusse. L'accusateur public lui fit dire, avant l'ouverture des débats, qu'il y allait pour elle de la vie, et que son désir était de la sauver, elle et ses compagnes. Il lui indiqua le seul moyen par lequel elle pouvait échapper à la mort : c'était de nier l'action qui leur était reprochée; en l'absence des témoins, il ne resterait aucune preuve de leur imprudence.

Agathe Watrin se tourna vers ses sœurs, et comme si elle venait de lire dans leurs yeux la réponse qu'elle avait à faire pour toutes :

— Nous sommes sensibles, répondit-elle, à la pitié qu'on nous témoigne : ce que nous avons fait ne peut être une faute qui mérite la mort; mais s'il en est ainsi, pas une de nous ne voudrait se souiller par un mensonge. Plutôt mourir!

Un instant après, la cause de ces jeunes filles fut appelée. Tous les cœurs étaient émus à leur aspect; on ne prévoyait que trop le dénouement de ce drame.

A la première question que fit le président, Agathe se leva, et d'une voix ferme :

— Je répondrai pour toutes mes compagnes, dit-elle; pas une seule ne me démentira. Nous avons fait, à la vérité, la démarche qu'on nous reproche; nous avons cru que le roi de Prusse venait en France pour le bonheur de la patrie, nous l'en avons félicité. On nous a dit que cela était un crime qui méritait la mort; aucune de nous n'a soupçonné ce crime : mais si

votre justice nous envoie à l'échafaud, nous y monterons sans effroi, sûres de paraître innocentes devant Dieu.

Ce noble langage augmenta l'intérêt que ces jeunes filles avaient déjà inspiré. Le président, qui voulait aussi les sauver, leur dit :

— Avez-vous cédé à quelque violence? Ne vous a-t-on pas menacées de quelque châtiment si vous ne rendiez les honneurs au roi de Prusse?

— Nous avons agi librement, reprit Agathe; quel que soit le danger qu'il y ait pour nous à l'avouer, nous devons le dire : nous avons toutes été avec joie au devant de celui que nous regardions comme le pacificateur de la France.

— Il n'est pas possible que vous ayez de votre propre mouvement, ajouta le président, entrepris une démarche qui vous posait comme ennemies de la révolution, et qui vous exposait au plus grand danger.

— Nous ne sommes pas capables de distinguer le bien ou le mal dans la politique. En allant au devant du roi de Prusse, nous avons agi librement.

— On vous reproche d'avoir envoyé des secours à des émigrés : ce fait ne peut être vrai.

— Ce fait est vrai; mais il ne regarde que mes sœurs et moi. Des Français étaient malheureux : nous l'avons su, nous les avons secourus. Nous avons aussi secouru des Français malheureux qui ne sont pas émigrés; nous avons fait la part des pauvres dans notre fortune.

Le président, voyant tous ses efforts inutiles, déclara la cause entendue. Les jurés se retirèrent pour délibérer. Les faits étaient constants.

Ils prononcèrent la peine de mort contre les trois sœurs Watrin, qui étaient les plus âgées; les autres accusées ne furent condamnées qu'à la prison.

Ces jeunes filles entendirent leur arrêt avec courage; l'une d'elles laissa tomber tristement sa tête sur sa poitrine, et des larmes coulaient de ses yeux.

— Ne vous découragez pas, ma sœur, lui dit Agathe ; vous mourez pour une sainte cause !

— Je pleure en songeant à mon pauvre père.

L'assistance était dans une profonde émotion ; on fit sortir les victimes pour les reconduire en prison.

Elles eurent à peine le temps de se préparer à la mort. Le lendemain, à neuf heures du matin, la fatale charrette vint prendre les trois sœurs.

Elles étaient vêtues de blanc comme au jour où un pompeux cortège les avait conduites devant le roi de Prusse. Toutes trois allaient à la mort sans faiblesse : Agathe l'envisageait avec un courage héroïque. Sur leur passage, le peuple s'arrêtait pour les considérer avec une sorte de respect. Elles semblaient indifférentes à ce qui se passait autour d'elles, et priaient en se tenant étroitement embrassées.

Arrivée au lieu de l'exécution, Agathe, quoique la plus jeune, voulut être exécutée la dernière. Pendant que le couteau fatal tranchait la tête de ses sœurs, elle se tenait agenouillée et priait. Quand son tour fut venu, elle se leva avec fermeté, et ayant embrassé l'image du Christ pour la dernière fois, elle alla rejoindre ses sœurs, heureuse de perdre la vie plutôt que de trahir la vérité.

Denise DARNAND, pieuse femme de la campagne, s'est surtout distinguée par le soin avec lequel elle préserva la divine Eucharistie de toute profanation de la part des fanatiques de la Révolution et les services qu'elle rendit, au péril même de sa vie, aux prêtres de la sainte Eglise. C'est par ce dévouement à leur égard qu'elle se dédommageait de n'avoir plus la ressource d'aller prier devant le tabernacle. Jour et nuit elle veillait pour mettre en sûreté les ecclésiastiques qui étaient cachés dans sa maison ; les autorités du temps vinrent plusieurs fois chez elle faire des perquisitions. En arrivant, ils la trouvaient presque toujours à la porte, prête à leur répondre.

— N'as-tu pas des prêtres chez toi? lui demandaient-ils.

— Si vous venez pour les prendre, leur répliquait-elle avec le plus grand sang-froid, cherchez-les.

Elle avait su ménager des lieux si sûrs, qu'elle eut la consolation pendant plusieurs années de les soustraire à la fureur de leurs ennemis.

Cependant, malgré sa vigilance très active, elle eut la profonde douleur de se voir enlever un des zélés missionnaires qu'elle logeait, et voici dans quelles circonstances. Le calme était un peu rétabli, le culte catholique était devenu presque public, les prêtres parcouraient même de jour la paroisse sans être inquiétés, ils se croyaient en sûreté et ne prenaient plus les mêmes précautions, lorsqu'un jour entre sept et huit heures du matin, un vénérable Père chartreux étant à célébrer les divins mystères, arrive une troupe de révolutionnaires qui entourent, sans bruit, l'oratoire où se trouvaient plusieurs fervents catholiques qui entendaient la messe. Denise, qui y était, comprit bientôt la gravité du péril que courait le ministre du Seigneur; pour ne pas troubler l'office divin, et sans rien dire au célébrant, elle ferme les volets des fenêtres, donne un tour de clef à la porte, et redouble ses prières pour la conservation du missionnaire. Mais à peine le saint sacrifice est-il terminé, que les assaillants enfoncent la porte, entrent furieux dans l'oratoire, et se saisissent du confesseur de la foi. Non contents de tenir cette proie qu'ils cherchaient, ils s'approchent de l'autel, le renversent, et en jettent çà et là les débris; ils ont l'audace de forcer le tabernacle où se trouvaient les saintes espèces; ils ouvrent le ciboire, et ont l'impiété de répandre par terre les hosties qu'il renfermait. A ce déchirant spectacle, tous les fidèles qui était présents, tombent à genoux en poussant les hauts cris; ils s'inclinent devant leur divin Sauveur que l'on vient d'outrager d'une manière si indigne; mais tandis que tous s'efforcent par leurs adorations de réparer le sacrilège, Denise se lève, et adressant la parole à celui qui commandait cette troupe de profanateurs, elle lui dit, les larmes aux yeux :

— Vois à tes pieds ton Dieu et le mien, tu le méconnais

aujourd'hui, mais un jour viendra que tu seras forcé de publier sa grandeur et sa puissance. Tu ne l'as pas toujours méconnu; tu n'as pas oublié, sans doute, le jour mémorable où nous fîmes ensemble notre première communion : là je te vis, comme les autres, humblement prosterné devant ce Dieu de majesté que tu viens de fouler aux pieds. Tu l'adorais alors, pourquoi l'outrages-tu aujourd'hui? tu le reçus dans ton cœur avec respect, pourquoi l'insultes-tu en ce moment? Ignores-tu que ce Jésus qui souffre en silence ton horrible profanation, sera un jour pour toi et pour moi un juge sévère ? Tremble en sa présence, rends-lui le culte que tu lui dois, et si tu t'obstines à lui refuser tes hommages, laisse-moi du moins la liberté de lui rendre les témoignages de révérence et d'amour qui lui sont dus à tant de titres. Oui, je t'en conjure, rends-moi mon Dieu; mon cœur est brisé de douleur de le voir dans l'état où ton impiété l'a placé.

Ces paroles toutes de feu, prononcées avec cette force d'âme et ce ton de conviction que la foi et la piété savent inspirer, font pâlir ces indignes profanateurs, ils remettent les saintes hosties dans le ciboire, et comme ils hésitaient encore à rendre ce sacré dépôt et que quelques-uns même menaçaient de l'emporter, la courageuse épouse de Jésus-Christ l'arrache de leurs mains, et dans la crainte qu'on ne vienne de nouveau le lui ravir, elle se sauve dans une forêt : c'est là qu'assise au pied d'un chêne, elle demeura le reste de cette journée si glorieuse pour elle.

Qui pourrait redire tout ce qui se passa dans sa belle âme tout le temps qu'elle tint Jésus-Christ entre ses mains? Cent fois, elle lui fit amende honorable pour les outrages qu'il venait de recevoir. Oh! avec quelle ferveur elle lui recommanda les besoins de l'Eglise, de son Chef et de tous ses ministres! Elle lui demanda pour elle-même les grâces les plus abondantes afin de persévérer dans son amour. Elle avouait elle-même que cette journée, qui avait été d'abord si affligeante et si douloureuse pour son cœur, avait fini par lui devenir bien douce et bien consolante.

JULIE POSTEL fut une digne émule de Denise. Elle était bien moins épouvantée des dangers auxquels toute vraie chrétienne était exposée qu'affligée des crimes sans nombre, des blasphèmes affreux, sans cesse renouvelés en ces temps d'impiété sanguinaire.

Sa plus inconsolable douleur eût été la privation des sacrements. Les prêtres étant pourchassés, emprisonnés ou exilés, Julie s'entendit avec l'un d'eux, M. l'abbé Lamache, et lui fit bénir un oratoire secret, où on lui permit de garder le Saint-Sacrement, sous son propre toit. Julie dédia la chapelle à Marie sous le titre consolant de *Mère de Miséricorde*. La mort sur l'échafaud eût été le sort de Julie si les révolutionnaires avaient connu l'existence de son oratoire, s'ils avaient su que non seulement elle y gardait la sainte Eucharistie, mais que de chez elle on la portait souvent aux malades. Il arriva même, plus d'une fois, que Julie fut envoyée prendre elle-même le corps de Notre-Seigneur pour le remettre aux mains de quelque prêtre caché dont un mourant implorait l'assistance. Dans ces occasions, elle éprouvait un tel bonheur, qu'elle le comparait à celui de Marie ayant, à Bethléem, Jésus entre ses bras.

Un certain nombre de prêtres du pays[1] étaient, en effet, restés au péril de leurs jours dans les campagnes, allant de ferme en ferme distribuer les bienfaits de leur ministère, célébrant la messe, administrant le baptême, entendant les confessions, bénissant les dépouilles des morts, faisant le catéchisme aux enfants et aux ignorants. Ils aimaient à venir chez Julie, quand cela se pouvait sans trop de péril; ils y disaient la messe et renouvelaient les saintes espèces. Il y a mieux : les premières communions se firent assez régulièrement, grâce à ces industries charitables.

Le silence était sévèrement gardé par les initiés. Il était impossible cependant qu'il ne transpirât quelque chose de ces mystérieuses cérémonies. Deux visites domiciliaires furent opé-

(1) C'était en Normandie.

rées chez Julie Postel. Par une protection remarquable de la Providence, soit que les municipaux fermassent volontairement les yeux, soit que réellement ils n'eussent rien découvert, l'oratoire échappa à cette double recherche. En parlant, dans la suite, de cette circonstance, Julie disait :

— Non, je n'avais pas peur : j'étais sûre que l'ennemi n'entrerait point dans ma chapelle. Je tournais le dos à la porte du sanctuaire, et, tout en faisant politesse aux agents, intérieurement je disais à Jésus : « A vous, mon maître, de garder votre tabernacle! Ne souffrez pas qu'il soit profané; ou qu'il ne le soit qu'après que j'aurai versé tout mon sang pour le défendre! »

Et ces hommes passaient devant cette porte comme si elle eût été invisible pour eux.

Cette situation développa singulièrement la dévotion de Julie pour Jésus dans le Saint-Sacrement. Elle passait auprès de lui toutes les heures qu'elle pouvait dérober à ses occupations, s'enfonçant dans la contemplation et la prière; elle s'établissait dans son petit sanctuaire la moitié des nuits régulièrement; entre le jeudi et le vendredi, s'unissant plus intimement encore aux scènes de la Passion, elle restait en adoration jusqu'au matin. Parmi ses occupations quotidiennes, la pensée de son hôte divin ne l'abandonnait jamais; cette pensée la soutenait dans ses privations, ses labeurs bien pénibles, les dangers incessants qu'elle courait. Mais voici qui est bien plus admirable : Julie passa trois ans consécutifs sans quitter sa modeste habitation, et même sans regarder par la fenêtre une seule fois. Sa vie était celle de la religieuse cloîtrée la plus mortifiée. La présence du divin Bien-Aimé lui tenait lieu de tout, relations, distractions, promenades. Hélas! ce qu'elle ne pouvait fuir, c'étaient les cris, les chansons, les démonstrations sauvages des bandes de terroristes, qui remplissaient fréquemment les rues : il fallait s'y habituer! Chaque fois que l'écho de ces scènes ignobles montait jusqu'à elle, la pieuse fille s'imaginait aisément qu'on avait surpris son secret, qu'on allait envahir l'oratoire où reposait le Saint-Sacrement : elle courait se jeter à genoux à la



Elle le cacha chez un de leurs anciens domestiques. (P. 265.

porte de l'humble sanctuaire, invoquait ardemment le Dieu tout-puissant et promettait qu'on la mettrait plutôt en pièces que de franchir le seuil pour la profanation.

Du reste, l'énergie du caractère était une de ses qualités distinctives : elle en donne la preuve dans une circonstance remarquable.

Deux militaires, logés chez ses parents, eurent en sa présence une querelle qui détermina à l'instant un duel. « Une âme peut-être va tomber en enfer ! » pense Julie. Sans hésitation, sans faux-fuyant, elle aborde les deux soldats, leur reproche cet emportement sans raison, parle de Dieu, du jugement, de l'éternité, de l'horreur du péché, et des supplices qui l'attendent ; et, sans autre permission, saisit l'arme de l'un des champions et la lance vigoureusement sur un ciel-de-lit. Cette vigueur stupéfait nos hommes ; l'offensé reçoit une satisfaction immédiate, et la réconciliation se fait sur l'heure.

Jeanne-Claude JACOULET naquit aux Chaprais, aux environs de Besançon, en 1772. A l'époque de la Terreur, c'était une vaillante chrétienne, qu'aucune crainte terrestre n'aurait pu faire dévier de la voie du devoir et qui ne comptait ni avec la fatigue ni avec les périls lorsqu'il s'agissait d'un acte de dévouement à accomplir. Humble, pieuse et attachée de cœur à la sainte Eglise, qu'elle aimait comme sa mère, grande fut sa douleur quand elle vit les portes du sanctuaire champêtre se fermer, le pasteur mis en fuite, la religion persécutée. Qui lui donnerait maintenant du courage pour ses travaux et ses bonnes œuvres?... Elle pleura, mais encore fallait-il se hâter d'essuyer ses larmes en ces temps malheureux, car elles auraient paru suspectes. Ce fut alors que l'âme de Jeanne grandit en dévouement et que son amour pour Dieu, son attachement à sa loi, se traduisirent d'une manière éclatante. Elle ne craignit point de s'exposer, de braver les menaces, les périls, de risquer sa liberté, sa vie même, pour aider les persécutés et les proscrits. Sa demeure, qui était aussi celle de ses frères et de ses sœurs, devint

un asile et plusieurs victimes de la haine religieuse y trouvèrent un abri et leur salut. Ce n'était pas assez pour son zèle, qui s'enflammait chaque jour davantage; on la voyait au chevet des malades, leur prodiguant les consolations; on la trouvait dans les prisons ou bien auprès des pauvres, portant dans les chaumières une partie des fruits du jardin et du produit de son travail. Elle réconfortait les âmes chancelantes et troublées, connaissait la retraite des prêtres dévoués qui n'avaient point cédé devant les menaces du tribunal révolutionnaire, et chaque fois qu'une de ses connaissances était en danger de mort, elle lui procurait la facilité de recevoir les derniers secours de la religion.

Jeanne fut bientôt connue par ce dévouement et ce zèle qui ne reculaient devant aucune épreuve, et l'on crut avantageux de la charger des communications secrètes qui ne tardèrent pas à se former entre les exilés et les fidèles restés dans leur patrie. Un soir, tandis qu'accablée de tristesse, elle écoutait, attentive et recueillie, le récit de persécutions nouvelles, on lui demanda si elle se sentait le courage de quitter pour quelques jours son pays, de traverser les montagnes et d'aller en Suisse porter des secours et des lettres aux prêtres émigrés. Jeanne se lève subitement et dit :

— Je partirai demain.

Ses frères admirant cette intrépidité virile, n'osèrent la détourner de sa résolution, et ce jour-là, la prière du soir se prolongea plus qu'à l'ordinaire : il fallait bien supplier le Seigneur de veiller sur celle qui allait s'exposer à mille dangers pour servir les intérêts de la sainte Eglise.

Chacun sait qu'alors toute démarche devenait suspecte, tout soupçon devenait le sujet d'une accusation, toute accusation pouvait conduire à l'échafaud. Jeanne n'a que vingt ans, elle n'a point encore quitté son humble vallée et elle s'en ira par delà les monts, à travers des pays inconnus, elle traversera des forêts profondes, des gorges étroites, un fleuve rapide, pour atteindre un pays où elle ne trouvera peut-être pas ceux qu'elle

cherche. Mais Dieu la soutient, et Celui qui veille sur la fleur des champs ne l'abandonnera pas. Elle part, alerte et joyeuse, murmurant sur ce chemin de la charité les prières de son enfance et récitant ce rosaire qui lui donne de la force, et l'empêche de ressentir la fatigue. Son instinct ne la trompe pas, elle devine à qui elle s'adresse, elle distingue les amis de Dieu de ceux qui le blasphèment, elle touche aux rives du Doubs; une barque l'attendait, la voilà grimpant la montagne de la frontière, elle est sauvée : elle n'entend désormais autour d'elle que des paroles d'admiration et de reconnaissance.

Ce premier succès l'encouragea, et maintes fois elle entreprit ce pèlerinage lointain auprès des exilés, des malheureux, de ceux qui pleuraient la patrie absente et les malheurs de cette patrie. On la voit à Soleure, les réfugiés de Cressiers la connaissent, ceux de Neuchatel veulent l'entendre à leur tour, et le Lauderon a toute une colonie qui bénit l'intrépide messagère de Chaprais.

Revenue de ces courses lointaines, elle reprenait son hoyau, cultivait son jardin, soignait des fleurs. Son espérance était d'en porter un jour encore aux autels de Marie; en attendant, elle en cueillait quelques-unes pour réjouir de pauvres malades, ou pour les déposer sur la tombe de ceux qui s'en allaient pour un monde meilleur.

La mort de Robespierre, arrivée le 18 juillet 1794, avait mis fin au règne de la Terreur; le club des jacobins avait été fermé, et les braves gens se rassuraient déjà. Plusieurs prêtres crurent pouvoir se rapprocher de Besançon pour y exercer leur ministère, mais en l'année 1797, après la journée du 18 fructidor, il y eut une recrudescence de persécution et on surveilla de plus près les maisons où l'on croyait qu'ils trouvaient un asile. Jeanne-Claude avait continué sa vie de dévouement; sa demeure fut bientôt signalée comme suspecte, et des révolutionnaires envoyés par la commune de Besançon la cernèrent à la tombée de la nuit. Un prêtre y était caché.

— Citoyenne, lui dirent les soldats, tu violes les lois de la

république, ta maison recèle un prêtre réfractaire, un ennemi de la nation.

— Citoyens, répondit Jeanne avec calme, ma maison vous est ouverte, venez et voyez.

Elle dirige elle-même les recherches, ouvre les portes, descend à la cave et n'oublie pas le grenier. C'était là, dans une espèce de huche perchée sur des poutres, que se trouvait le prêtre, dont le cœur devait battre bien fort.

— Prenez garde de vous heurter la tête, dit la rusée conductrice.

Et elle passait devant les émissaires en baissant les épaules; tous ses compagnons l'imitèrent, et pas un n'aperçut la cachette du ministre de Jésus-Christ.

— Nous avons tout vu, il n'y a rien, se dirent-ils.

Et ils s'éloignèrent.

La courageuse fille avait sauvé M. l'abbé Maire, le vaillant confesseur de la foi.

Mme DE PINCZON, fondatrice de la Congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, dut s'enfuir en toute hâte de son cher monastère, en 1791, avec ses consœurs. En effet, une bande de révolutionnaires s'était portée vers le couvent et en commençait un siège en règle. Une porte dérobée, dans le fond du jardin, favorisa heureusement cette évasion précipitée. Se joignant à la sœur Sebire, Mme de Pinczon se rendit avec elle et une de leurs élèves à Nice, où habitaient les parents de cette enfant. Les autres religieuses se dispersèrent.

« Après quelques jours passés chez mon père, raconte la jeune fille, devenue plus tard comtesse de Cheffontaine, celui-ci, inquiet de la marche des armées républicaines, voulut partir pour le Piémont et engagea les deux religieuses à nous suivre; mais la mère de Pinczon regarda cet avis comme une terreur panique, et, partageant l'opinion de beaucoup d'émigrés sur le peu de durée que devait avoir la révolution, elle resta à Nice avec sa compagne. Cependant, peu de mois après, les prévisions

de mon père se réalisèrent, une armée passa le Var et une escadre bloqua le port. Il s'en suivit une confusion extrême, tout le monde voulait partir; on ne pouvait, même à prix d'or, se procurer aucun moyen de transport, et les deux pauvres religieuses, dans cette effroyable bagarre, s'enfuirent à pied sans autre bagage que leurs livres de prières et leurs chapelets. Mme Sebire supporta assez bien une marche aussi forcée, mais Mme de Pinczon, au bout de trois heures, fut épuisée de fatigue, sans pouvoir faire un pas de plus; heureusement arriva un détachement d'artillerie qui se repliait sur le Piémont; l'officier qui le commandait était le père de l'une de mes compagnes, il reconnut la maîtresse de sa fille et lui permit de faire la route jusqu'à Coni, en montant sur un affût. Cet épisode d'une religieuse voyageant sur un canon fut dans la suite pour la mère de Pinczon un sujet continuel de plaisanteries que lui inspirait son imperturbable gaîté. A Coni, les deux religieuses prirent place sur une charrette et arrivèrent à minuit à Savigliono, et se présentèrent à l'hôpital de cette ville, où on les reçut. »

Le séjour dans cet hospice fut de courte durée. Bientôt l'approche de l'armée révolutionnaire obligea encore les pauvres religieuses à aller chercher ailleurs un asile, et ce fut sans doute pour le rencontrer plus facilement qu'elles furent obligées de se séparer.

Mme de Pinczon, cheminant forcément à pied, portait avec elle tout ce qu'elle possédait, renfermé dans un sac. Quoique ce sac ne fût pas très rempli, il la fatiguait assez pour qu'elle le confiât à un jeune garçon qui s'égara et ne put le lui rapporter qu'au bout de trois jours.

Pendant ce temps-là, la religieuse manquant de tout, vécut d'aumônes et obtint d'une pauvre femme, comme une grande faveur, de partager son chétif logement. Plus tard, quand elle parlait à ses sœurs de cette époque malheureuse, elle leur disait :

— Trois fois je me suis vue dépouillée entièrement, et n'ayant plus rien à ma disposition; mais ce qui faisait ma con-

solation, c'est que toujours j'avais conservé mon voile et mon crucifix : c'était mon plus riche trésor.

Il n'était pas possible qu'au milieu de tant de fatigues, d'angoisses et de privations, la pauvre exilée conservât longtemps la santé; elle tomba gravement malade, et complètement abandonnée dans le pauvre réduit où elle s'était réfugiée, elle n'avait pour la soigner qu'une petite fille âgée de dix ans, et qui ne lui rendait guère d'autre service que celui d'aller lui chercher de l'eau.

Elle put cependant se procurer la visite d'un prêtre français, qui entendit sa confession et lui administra même le saint Viatique, la croyant à l'article de la mort.

Dieu, qui avait sur Mme de Pinczon des desseins de miséricorde et qui voulait s'en servir pour sa plus grande gloire, la guérit contre toute espérance et sans aucun des secours de la science humaine, mais il voulut la laisser longtemps encore en butte à toutes les rigueurs de la pauvreté.

Sur la fin de sa vie, elle parlait quelquefois à ses sœurs de cette époque d'épreuves, pour exciter leur courage à supporter les fatigues et les privations.

Se trouvant à Gênes au moment de la grande famine qui désola cette ville, la vaillante religieuse dut en supporter toutes les rigueurs; elle racontait parfois qu'elle n'avait pour se nourrir que quelques morceaux de morue qui lui étaient donnés par charité, et des herbes qu'elle ramassait dans les chemins.

Plus tard, elle se rendit à Turin, et eut le bonheur de rencontrer une puissante protectrice dans Mme la comtesse de Provence, Marie-Joséphine de Savoie, épouse de Louis XVIII. Cette charitable princesse la fit recevoir à l'abbaye royale de Sainte-Croix, et, au bout de quelque temps, elle lui remit, avec une aumône, une précieuse lettre de recommandation, signée de sa main.

Mme de Pinczon dut encore séjourner plusieurs années en Italie, où elle vivait du travail de ses mains. Dès que la tranquillité parut renaître en France, elle y rentra et se dévoua

immédiatement, pour le reste de sa vie, à l'instruction des pauvres, heureuse de reprendre l'habit religieux, qu'elle avait dû quitter depuis 1791.

A Arles, la garde nationale, armée de baïonnettes et de sabres, pénétra, avec un prélat constitutionnel, dans une communauté de religieuses, et voulut forcer ces saintes femmes à s'agenouiller devant l'intrus.

La supérieure, douée d'un courage et d'une fermeté héroïques, résista aux menaces des satellites de la Révolution.

« Je ne veux reconnaître et ne reconnais, dit-elle d'une voix assurée, d'autre évêque du diocèse d'Arles que Mgr Dulau, celui qui est soumis au Pape! »

A peine ces paroles étaient-elles prononcées qu'un patriote, saisissant une religieuse par les cheveux, le sabre suspendu sur sa tête, menace de la tuer si elle refuse d'obéir à la loi. La sainte femme, loin de se laisser intimider, baise avec amour le crucifix suspendu sur sa poitrine et s'écrie :

« Vous pouvez m'ôter la vie, si telle est votre volonté; mais vous ne détruirez pas dans mon âme la confiance que j'ai en Jésus crucifié! »

Toutes les religieuses, cédant à l'enthousiasme de leur compagne, se levèrent en faisant le serment de mourir pour la défense de la religion. Devant cette résistance désespérée, les forcenés abandonnèrent momentanément leur odieuse persécution, et se retirèrent en proférant les plus grossières injures.

Dans le diocèse de Béziers un révolutionnaire exalté voulut également, à l'aide d'une menace de mort, forcer une sœur de reconnaître l'intrus.

Cette vierge intrépide répondit avec calme à celui qui s'arrogeait le titre de bourreau :

« Veuillez seulement m'accorder quelques instants, pour recommander mon âme à Dieu. »

Puis, après avoir fait une courte prière, elle reprit d'un ton calme et résigné :

« Je suis prête, Monsieur, vous pouvez frapper. Je prie Dieu qu'il vous pardonne, comme je vous pardonne moi-même. »

Le 4 juillet 1794, les religieuses du Bon-Pasteur de Bordeaux, au nombre de onze, furent condamnées à mort ainsi



THÉRÈSE THIAC. (P. 291.)

qu'un domestique soupçonné du crime d'avoir servi la messe dans leur chapelle...

Ces vaillantes filles se conduisirent en vraies disciples de Jésus-Christ. On leur offrait la liberté si elles voulaient dénoncer les prêtres qu'elles savaient être cachés dans la ville ; elles répondirent à cette proposition par un silence de dédain.

Furieux, le président du sanguinaire tribunal s'adressa directement à une sœur converse, Marie Tifrey, espérant mieux réussir auprès d'elle.

— Veux-tu faire des aveux? lui demanda-t-il.

— Je veux mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, répondit avec calme la digne religieuse.

On les mena à l'échafaud. Six furent exécutées successivement. A ce moment, la guillotine se brisa; après une longue et douloureuse attente, on dut reconduire en prison les cinq dernières religieuses.

En passant dans la rue Sainte-Catherine, l'exécuteur, à moitié ivre, tira de sa poche un crucifix de cuivre et le plaça en ricanant sous les yeux des malheureuses victimes de ses féroces impertinences.

— Tiens, dit-il à l'une; reconnais-tu le bon Dieu que tu aimais tant? Tiens, le voilà!

Cette sœur s'appelait Marguerite Milon. Elle garda le silence, se bornant à jeter sur le bourreau un regard d'indignation.

— Baise le Christ que voilà! dit alors le misérable à une autre des sœurs, nommée Marie Dubert.

Heureuse de l'occasion qui lui était offerte de coller une dernière fois ses lèvres sur l'image sacrée de son Dieu, la bonne sœur s'avança pour obéir à l'invitation du bourreau et feignit de ne pas comprendre ses railleries. Mais au même instant, ce démon incarné, partant d'un grand éclat de rire, brandit le crucifix et lui en asséna un coup violent sur la bouche.

Marie Dubert fut sublime.

— De quelque manière que vous me le présentiez, s'écria-t-elle avec une fermeté pleine de mansuétude, c'est toujours mon Sauveur!...

La conduite de cette sainte femme excita une telle admiration parmi la foule que des cris de colère se firent entendre contre le bourreau, et peut-être l'eût-on mis en pièces s'il n'avait pas cessé ses inutiles et infernales cruautés.

Quant aux religieuses, à peine arrivaient-elles à la prison

qu'on vint leur annoncer que l'instrument du supplice était réparé. Une heure après, elles avaient rejoint dans le ciel leurs bien-aimées compagnes....[1]

Mme CHALGRIN, fille de Joseph Vernet, fut accusée d'être « l'intime amie d'Antoinette » etc., et conduite à la prison de la Conciergerie. Carle Vernet, son frère, ne négligea rien pour la sauver; il fit démarche sur démarche; en effet, aux Archives nationales on ne trouve pas moins de quatre notes dans lesquelles est exposée la défense de Mme Chalgrin. Mais ses appels désespérés ne sont pas entendus.

Le 6 thermidor elle comparut au tribunal. « On n'accepte aucune de ses explications, écrit un biographe, on refuse d'entendre des témoins. Fouquier-Tinville se contente de reprendre l'acte d'accusation, il déclare, qu'examen fait des pièces, « la femme Chalgrin est coupable. Elle était l'intime amie de la « Filleul, » elle logeait avec elle, « on a trouvé, dans son appartement, cinquante livres de bougies. » Toutes ces circonstances démontrent évidemment que la femme Chalgrin avait partagé avec son amie « le fruit de cette spoliation criminelle ».

L'accusateur public a retenu seulement le vol des bougies, il a mis une certaine conscience à ne parler que du crime dont Carle Vernet ne disait mot. Et c'est pour ces vingt livres de bougies (Fouquier-Tinville dit cinquante) que l'on envoya à l'échafaud la fille de Vernet. Elle avait accepté un cadeau, c'était là tout son crime.

Le même jour, Mme Chalgrin et tous les autres condamnés sont conduits à la barrière du *Trône renversé*. Le temps presse, les magistrats n'ont pas de loisirs, comment perdre des minutes précieuses à faire venir des témoins? Il est bien plus simple d'exécuter les prévenus sans autre formalité. Et Mme Chalgrin,

(1) Presque en même temps que ces saintes religieuses, une femme d'un grand cœur, Thérèse Thiac, fut arrêtée, emprisonnée et bientôt après exécutée, pour avoir reçu chez elle leur saint confesseur, le P. Pannetier, carme de Bordeaux, qui lui aussi porta sa tête sous le tranchant de la guillotine Voir dans notre livre intitulé *Les derniers jours d'un héros*, l'admirable scène de l'interrogatoire de Thérèse Thiac.

qui se croyait sûre, comme tant d'autres, hélas! de voir proclamer son innocence, reçut le coup fatal!...

Parmi les prisonnières de cette époque néfaste, on cite une jeune fille d'un courage remarquable. Elle s'appelait ÉGLÉ et était âgée de dix-huit à vingt ans. Avant d'être jetée en prison, elle logeait dans un galetas du faubourg Saint-Antoine. Églé détestait le nouvel ordre de choses et ne s'en cachait pas. Elle publiait ses opinions au coin des rues, et en accompagnait le développement de propos et de cris séditieux. La police l'avait fait arrêter et conduire à la Conciergerie avec une de ses compagnes, à qui elle avait inculqué son poison aristocratique et la rage de le répandre. Chaumette voulut faire traduire ces deux malheureuses au tribunal en même temps que la reine, et les envoyer toutes trois à la mort sur la même charrette. Les comités du gouvernement d'alors trouvèrent quelque inconvénient à cette réunion et il fut décidé que Marie-Antoinette irait seule à la mort; on réserva la pauvre Églé pour une autre occasion.

Trois mois s'étaient écoulés depuis la mort de la reine et il est probable qu'Églé et sa compagne auraient pu se faire oublier, si la première avait gardé la retenue la plus ordinaire. Mais elle aurait trouvé de la honte à dissimuler ou à retenir sa pensée, et elle y donnait un tel essor au milieu de la Conciergerie, que Fouquier voulut en finir avec elle.

On ne prit pas la peine de dresser un nouvel acte d'accusation contre ces deux filles. On trouva celui qui avait été préparé lors du projet de Chaumette, et il fut signifié dans sa simplicité première; en sorte qu'Églé et sa compagne se trouvaient textuellement et précisément accusées d'avoir été d'intelligence avec la « veuve Capet, » et d'avoir conspiré avec elle contre la souveraineté et la liberté du peuple.

Églé était fière de son acte d'accusation, mais indignée des motifs qu'il renfermait. Elle ne pouvait pas concevoir qu'on pût mentir d'une manière aussi effrontée, et lançait contre le tribunal de violents sarcasmes.

— Malgré tout cela, Eglé, lui dit un prisonnier, si on t'eût conduite à l'échafaud avec la reine, il n'y aurait pas eu de différence entre elle et toi, et tu aurais paru son égale.

— Oui, lui répondit-elle, mais j'aurais bien attrapé mes coquins.

— Et comment cela?

— Comment? Au beau milieu de la route, je me serais jetée à ses pieds, et ni bourreau ni diable ne m'en auraient fait relever.

Devant le tribunal, Églé avoua les propos et les exclamations royalistes qu'on lui imputait; mais quand on arriva à l'article de sa complicité avec la reine :

— Pour cela, dit-elle en levant les épaules, voilà qui est beau, et vous avez, par ma foi, de l'esprit : moi, complice de celle que vous appelez la veuve Capet, et qui était bien la Reine, malgré vos dents! moi, pauvre fille, qui gagnais ma vie au coin des rues et qui n'aurais pas approché un marmiton de sa cuisine? voilà qui est digne d'un tas de vauriens et d'imbéciles tels que vous.

Malgré cette sortie, Églé obtint de la faveur au tribunal. Un juré fit observer que probablement l'accusée était ivre lorsqu'elle avait tenu les propos qu'on lui imputait, puisque dans le moment même elle n'était pas de sang-froid; et quelques autres jurés appuyaient l'observation. Églé repoussa avec la même force et les protecteurs et les motifs de la protection; elle soutint que s'il y avait quelqu'un d'ivre dans l'honorable assistance, ce n'était point elle; et pour preuve qu'elle avait tenu à dessein et de sang-froid les propos qu'on lui imputait, elle se mit en devoir de les reproduire dans toute leur vérité; et il fallut prendre des précautions sérieuses pour lui imposer silence. On la força de s'asseoir, et le tribunal passa à sa compagne. Celle-ci, moins décidée qu'Églé, hésitait en répondant, et acceptait le brevet d'ivresse qui devait la sauver de la mort. Églé, indignée, rompit le silence et cria à sa compagne que sa faiblesse était un crime, et qu'elle se déshonorait. Elle la rappela au courage et à la vérité. Alors, confuse et tremblante en face d'Églé plus encore

que devant ses juges, elle abjura un moment d'erreur et confessa qu'elle aussi s'était rendue coupable de sang-froid. Le tribunal mit une juste différence dans sa décision. Il envoya Églé à l'échafaud comme une aristocrate incorrigible, et se contenta d'enfermer pour quelque vingt ans sa compagne à la Salpêtrière.

A la lecture du jugement, Églé entendit en souriant les dispositions qui la déclaraient convaincue du crime de contre-révolution et la condamnaient à mort; mais quand on en vint à l'article de la confiscation de ses biens :

— Ah! voleur, dit-elle au président, c'est là que je t'attendais. Je t'en souhaite de mes biens! Je te réponds que ce que tu en mangeras ne te donnera pas d'indigestion.

Eglé, en descendant du tribunal, plaignait sa compagne d'avoir été si faible et était assez satisfaite d'elle-même. Toutefois, elle craignait le tribunal de Dieu beaucoup plus que celui des hommes et elle n'était pas rassurée sur son salut. Aussi fut-elle infiniment heureuse de pouvoir s'entretenir avec l'ange de sa prison, le saint abbé Emery qui la rassura. Tranquille alors, la fille du peuple sauta sur la charrette avec la légèreté d'un oiseau et présenta joyeuse au couteau fatal sa tête que nulle puissance au monde n'avait pu faire incliner un seul instant.

Peu de jours avant de monter à l'échafaud, Mme LAVIOLETTE, de Tournay, fit peindre sa main appuyée sur une tête de mort, puis elle envoya ce portrait à son mari.

« La source de mes larmes est tarie, écrivait-elle, il ne m'en est pas échappé une depuis hier soir. La plus sensible des femmes n'est plus susceptible d'aucun sentiment; les affections qui faisaient le bonheur de ma vie ont perdu toute leur force; je ne regrette rien, je me sens au-dessus des maux qui m'accablent; et je vois avec indifférence le moment de ma mort. »

La femme d'un général vendéen, Mme LÉPINAY, avait été faite prisonnière par un détachement de troupes républicaines. Une jeune fille attachée à son service était détenue à Nantes avec elle. Un jour, la porte s'ouvre, des soldats entrent; ils

viennent chercher les victimes. Le nom de Mme Lépinay est prononcé; elle ne répond pas : elle dort.

Le geôlier prononce le nom pour la seconde fois. Espérant ainsi sauver sa maîtresse, la généreuse enfant se présente, se dévoue, et périt dans la Loire.

Mme DE STAINVILLE fut une des nombreuses victimes qui, sur le simple soupçon d'avoir conspiré avec l'étranger, furent condamnées à mort.

Née à Paris en 1767, elle avait été mariée au prince de Grimaldi-Monaco. Son mari fut arrêté en 1793, et elle ne tarda pas à le suivre en prison. Bientôt on s'aperçut que son acte d'arrestation n'était pas régulier, et elle fut relâchée.

Elle quitta Paris, et se cacha dans les campagnes; mais elle fut découverte et condamnée le 8 thermidor, la veille de la chute de Robespierre. On lui conseilla une ruse pour retarder son supplice; mais elle refusa. Elle voulut couper elle-même ses cheveux, pour que le bourreau ne les touchât point; mais elle n'avait point de ciseaux. Elle se servit, dit-on, d'un morceau de carreau de vitre; puis elle mourut sans faiblir.

Citons encore une héroïne de la Révolution. Augustine JOBARD, âgée de vingt-deux ans, habitait le village de Vesvres-sous-Prangey, près de Langeau. Ancienne élève des Ursulines de Langres, elle faisait l'orgueil de ses frères et la douce joie de sa mère. Grande était sa dévotion envers la sainte Vierge.

Augustine fut dénoncée au tribunal révolutionnaire de Langres. Le dénonciateur l'accusait de fanatisme religieux et de rapports avec les émigrés.

L'accusation pouvait se soutenir : Augustine Jobard aimait Dieu de tout son cœur et correspondait avec un émigré; cet émigré était son frère, le digne abbé Jobard, exilé en Suisse pour la cause de Jésus-Christ. Toutes les fois que Mlle Augustine Jobard trouvait moyen de faire parvenir une lettre à son frère, elle ne manquait pas l'heureuse occasion. Or, dans ce temps-là, il était défendu de communiquer avec un homme

religieux. Augustine le savait et se conduisait avec prudence.

Un jour, elle ne prit pas assez de précautions et fut trahie de quelque manière. La voilà signalée au tribunal de Langres, qui recherchait les suspects. Le tribunal délivre au brigadier de gendarmerie un mandat d'amener contre la citoyenne Augustine Jobard, de Vesvres-sous-Prangey.

Ce brigadier était un brave homme qui faisait au profit de la République un métier d'enfer. A la vue du mandat d'amener, il pâlit... non seulement c'était un brave homme, mais de plus c'était un ami de la famille Jobard. On juge combien devait être pénible sa situation.

Il rentre chez lui et réfléchit. Il faut qu'il s'en aille, le lendemain, à Vesvres-sous-Prangey, saisir et emmener comme prisonnière Mlle Jobard dont il connaît l'innocence. Il faut qu'il aille jeter l'épouvante dans une maison où tant de fois, les jours de fête, il a partagé les joies de la famille. Le digne brigadier ne peut se faire à cette idée.

Avoir de la religion, pense-t-il, est-ce un si grand crime? être fidèle à son Dieu, est-ce un forfait à expier sous les verrous d'une prison? une sœur qui correspond avec son frère a-t-elle commis un attentat contre la sûreté de l'Etat?... Il répugne surtout au digne brigadier de se présenter comme un agent de malheur au sein d'une famille qui lui fit toujours le plus cordial accueil. Que va-t-il décider?

Il réfléchit longtemps et s'arrête à une effroyable idée. Il écrit trois lignes et les confie à un messager fidèle qui doit partir dans la nuit pour Vesvres, faire ses quinze kilomètres sous le plus strict incognito.

Le billet disait ceci :

« A Mademoiselle Augustine Jobard.

» Mademoiselle, j'ai un mandat d'amener contre vous : prenez la fuite ou cachez-vous bien. Demain je serai à Vesvres pour vous saisir. »

Une fois la lettre en voyage, le bon gendarme eut la conscience comme déchargée d'un horrible poids. Mais il avait

joué sa tête. Si le messager n'est pas fidèle, si la lettre est interceptée, le gendarme mourra, il le sait, mais au moins il n'aura trahi ni l'amitié ni l'innocence.

Là-dessus, il se coucha et dormit tranquille. Le lendemain, à huit heures, il enfourchait son cheval, et partait avec un camarade pour Vesvres-sous-Prangey. Cependant le billet porté par le commissionnaire fidèle était parvenu à destination au cœur de la nuit.

Après l'avoir lu, Mlle Jobard avait rassuré sa mère, et l'on avait décidé qu'il ne fallait ni fuir ni se cacher. A la garde de Dieu.

A dix heures, les gendarmes ouvrent la porte et se précipitent dans la maison. A l'aspect d'Augustine, le brigadier faillit se trouver mal.

Qu'est devenue sa lettre?... on ne l'a pas reçue, puisque Mlle Jobard est là, calme et souriante; mais alors le messager est un traître et le brigadier mourra... il mourra sans avoir sauvé la pauvre demoiselle innocente.... Il s'approche en tremblant et dit à demi-voix :

— Malheureuse demoiselle, vous n'avez donc pas reçu ma lettre?

La demoiselle répond plus bas encore :

— Brigadier, rassurez-vous, j'ai votre billet, et je vais le remettre entre vos mains : vous ne courez aucun danger.

— Mais alors, mademoiselle, c'est vous qui devez mourir.

— Gendarme, ne parlez pas de cela, et n'effrayez pas ma mère : venez déjeuner et soyons de bonne humeur.

Le gendarme n'y comprenait plus rien. On se mit à table. Mlle Jobard embrasse sa mère et les autres membres de la famille, rassure tout le monde et se place entre les deux gendarmes pour partir. Dans la cour de la maison, et comme chant du départ, elle entonne d'une voix juste et forte l'*Ave Maris Stella*, et l'on se dirige du côté de Langres.

Quand les gens de Vesvres-sous-Prangey virent cette pauvre jeune fille marcher entre les gendarmes et s'en aller à Langres

pour mourir, ils fondirent en larmes; les mères amenaient leurs petits enfants sur le chemin et les faisaient mettre à genoux; les gens de Versailles et de Longeau descendaient des vignes et venaient dire adieu à cette héroïque chrétienne qui continuait de chanter les strophes de l'*Ave Maris Stella*.

On arrive à Longeau. M[lle] Jobard avait un frère marié dans cette ville; elle demanda et obtint la permission de le voir. Lorsqu'on connut l'affaire, il y eut des pleurs dans la maison comme sur le chemin. La prisonnière dit qu'il n'y avait rien à craindre, que la chose n'était pas grave, qu'elle en serait quitte pour le voyage de Langres, que le tribunal se contenterait de quelques explications, et qu'elle reviendrait le soir à Longeau partager le souper de la famille.

Le moment de la séparation est arrivé : elle embrasse ses parents et la voilà repartie avec son *Ave Maris Stella*.

Espérait-elle revenir? Les âmes innocentes et naïves sont remplies de confiance et ne savent guère penser mal des autres. Les bons cœurs aiment à rassurer ceux qui s'effrayent, même quand il n'y a plus d'espoir. Elle paraît donc devant le tribunal de Langres.

Sa mort était décidée.

— Citoyenne, tu as un frère émigré?

— Oui, Messieurs.

— Ce frère est un ci-devant prêtre?

— Mon frère est prêtre catholique et confesseur de la foi.

— Tu entretiens une correspondance avec lui?

— Pas aussi souvent que je le voudrais, mais toutes les fois que j'en trouve l'occasion.

— C'est défendu par les lois.

— C'est commandé par mon cœur et par la religion. Y a-t-il contre moi d'autres griefs?

Les juges se regardent et l'on décide de la mettre en prison.

Trois jours après, elle fut expédiée sur Paris, en compagnie de plusieurs personnes zélées pour la foi, entre autres du marquis et de la marquise de Saint-Pierre.

Elle resta trois mois à la prison de la Conciergerie; elle y trouva de suite un emploi : ce fut de ranimer le courage de ses compagnes de captivité; elle s'en acquitta à merveille et fit souvent retentir les voûtes du cachot de sa voix mélodieuse : elle chantait ses beaux cantiques et son *Ave Maris Stella.*

Le 25 juillet 1794, un bruit de serrure interrompit le chant des hymnes religieuses; la porte s'ouvrit et un municipal galonné parut sur le seuil.

Il déroula sa feuille et appela quelques prisonniers : c'étaient les victimes que la République envoyait ce jour-là à l'échafaud.

Dans la liste que le municipal venait de lire, se trouvait le nom de Mlle Augustine Jobard; elle se présente avec une contenance assurée, fait sur la porte un beau signe de croix, entonne l'*Ave Maris Stella*, comme à la sortie de Vesvres-sous-Prangey, et continue de chanter jusqu'à l'échafaud.

Mlle Augustine Jobard fut presque la dernière victime de la Révolution. Deux jours après, arriva la chute de Robespierre : les prisons furent ouvertes, et c'est par ceux qui sortirent des cachots que l'on connut la mort héroïque de la jeune fille.

Plusieurs racontèrent dans le pays combien Mlle Jobard les avait réconfortés dans la prison, et surtout combien elle avait été admirable dans sa mort.

La famille Jobard n'est pas éteinte; on en trouve encore de nombreux descendants dans les villages de la Vingeanne, à Baissey, à Longeau. Au sein de ces familles, le soir, à la veillée, on raconte l'histoire de Mlle Augustine Jobard. Il en faudrait moins pour enflammer les cœurs et les fortifier dans la pratique de la vertu.

C'est avec regret que nous nous arrêtons dans cette glorieuse nomenclature des femmes qui unirent la religion à l'héroïsme sous le régime de la Terreur. Les couvents surtout offrirent d'incomparables exemples. Quel beau spectacle que celui des Dames de la Visitation de Rouen qui, au nombre d'une cinquantaine, refusèrent avec indignation la faculté qu'on leur laissait de rentrer dans le monde et préférèrent s'ensevelir toutes

vivantes dans une horrible prison! Quel courage montrèrent les Capucines de Marseille qui ne voulurent non plus, à aucun prix, renoncer à leur saint état et prirent sans hésiter le chemin de l'exil! On reste confondu lorsqu'on lit les détails de leur affreuse odyssée, les dangers qu'elles coururent, les privations qu'elles durent s'imposer avant de trouver un refuge chez des consœurs d'Italie. Ces admirables épisodes remplissent les annales religieuses de l'époque; on en trouvera plusieurs dans l'ouvrage de l'abbé Carron intitulé : *Les Confesseurs de la foi pendant la Révolution*.

*
* *

Comme conclusion des lugubres souvenirs contenus dans ce recueil, nous reproduisons ici une judicieuse remarque de C. Dauban, qui a beaucoup étudié la période de notre histoire nationale comprise entre 1792 et 1794.

« Velléius Paterculus, dit-il, racontant les effets de la Terreur triumvirale vers la fin de la République romaine, écrivait : « Il y eut beaucoup de fidélité chez les femmes, quelque peu chez les esclaves, aucune chez les fils. » La Terreur de la démagogie nous montre la fidélité, chez les domestiques rare, chez les fils tiède; chez la femme, au contraire, le dévouement ardent et absolu. Les femmes sont, au moment de la mort, ce que la religion les a faites, et on retrouve en elles quelque chose de ce qui est l'œuvre chrétienne par excellence : la sœur de charité. Beaulieu l'a dit dans les termes les plus explicites : « Il serait difficile de montrer plus de constance, plus de courage, plus d'opiniâtreté à consoler, à secourir les objets de leur tendresse; elles se sont élevées au-dessus des hommes dans cette dangereuse circonstance... Les femmes seules ont tout bravé. » Ce mépris de la mort, dont tant de femmes ont donné l'exemple en ce temps-là, est un des spectacles les plus extraordinaires de l'histoire : l'antiquité, qui nous montre de très grands caractères de femme, ne nous offre rien d'analogue : c'est le droit des femmes de pleurer, de se lamenter, de se tordre devant le bourreau;

c'est leur droit d'être lâches et pusillanimes sous le glaive. La Révolution nous les fait voir usurpant le droit de l'homme. Beaucoup ont dû cette force, sans en avoir conscience, à la religion qui les avait formées, que plusieurs avaient oubliée peut-être, mais dont le souvenir est venu retremper leur âme en face de la mort. »

« On ne saurait penser sans attendrissement et sans reconnaissance, ajoute l'académicien Legouvé, à l'attachement courageux, à la persévérance infatigable que les femmes, en général, montrèrent, à l'époque de la Terreur, pour les membres de leurs familles. D'abord, au nombre de quinze ou seize cents, elles présentèrent à la Convention une pétition en leur faveur. Depuis, dans toutes les villes où on emprisonna, où l'on égorgea, il n'est pas de périls que les femmes ne bravèrent, pas de sollicitations qu'elles ne firent, pas de sacrifices qu'elles ne s'imposèrent pour sauver ou pour voir et consoler les objets de leurs affections; et, plus d'une fois, lorsqu'elles ne purent ni obtenir leur liberté, ni les défendre, elles partagèrent volontairement leur captivité et leur trépas. Il serait bien doux à l'historien de rendre hommage à toutes ces héroïnes en rappelant leurs noms et les monuments de leur magnanimité, mais il faut renoncer à rassembler des faits absolument innombrables. »

Table des Matières

Tournai, typ. Casterman 974